



Syndicat mixte de préfiguration **du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur**

Diagnostic territorial du projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Actualisation et compléments au diagnostic de l'étude de faisabilité de 2004

Version de janvier 2010

SOMMAIRE

Préambule	8
1 Le territoire du projet de PNR.....	10
1.1 Les communes adhérentes au projet de PNR	11
1.2 La liaison avec les territoires limitrophes et l'aire d'influence	12
Les patrimoines.....	15
1 Le patrimoine naturel.....	16
1.1 Une biodiversité exceptionnelle	16
1.2 Une bonne connaissance des patrimoines du territoire qui reste à compléter	21
1.3 Un suivi des patrimoines naturels à mettre en place.....	22
1.4 Des mesures de protection des espaces naturels existantes mais ne couvrant pas encore tous les enjeux associés à ce territoire	22
1.5 <u>Des problématiques de pressions sur les espaces et espèces</u>	26
1.6 Une prise en compte nécessaire des impacts liés au changement climatique.....	27
1.7 Une liste d'espaces naturels à intégrer de manière prioritaire dans l'intervention du PNR.....	27
1.8 Les Préalpes d'Azur au cœur de la Trame verte et bleue régionale	30
2 Le patrimoine géologique.....	32
2.1 Cartographie.	32
2.2 Données sommaires sur la paléogéographie.	33
2.3 Esquisse structurale	34
2.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels (biodiversité et géologie)	35
3 Les paysages	37
3.1 Des paysages et des hommes.....	37
3.2 « Voyage au pays des ailleurs »	38
3.3 Une grande diversité de paysages	40
3.4 Sites classés et inscrits	49
3.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	50
4 Les patrimoines culturels	51
4.1 Préhistoire, protohistoire et histoire des Préalpes d'Azur.....	51

4.2	Les zones de présomption de prescription archéologique	55
4.3	Les monuments historiques	58
4.4	Les patrimoines, savoir-faire et produits locaux.....	63
4.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	64
Les ressources, leur gestion et leur exploitation.....		66
1	Mines et Carrières.....	67
1.1	Le Schéma départemental des carrières	67
1.2	Bilan de l'exploitation de la ressource minérale sur le territoire	67
2	L'eau.....	68
2.1	Une ressource abondante mais parfois difficilement mobilisable.	68
2.2	Une bonne qualité des eaux superficielles	70
2.3	Quelques points noirs subsistants	72
2.4	Une qualité des eaux souterraines partiellement connue	72
2.5	Une forte vulnérabilité des aquifères à la pollution sur la majeure partie du territoire	73
2.6	Un entretien des cours d'eau qui ne pose pas de problème particulier	75
2.7	Des outils de gestion de l'eau qui couvrent moins d'un tiers du territoire du projet de PNR	75
2.8	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	76
3	L'assainissement.....	78
3.1	Assainissement collectif : des points noirs en cours de résorption	78
3.2	Assainissement non collectif : des besoins à l'extrême Ouest.....	83
3.3	Assainissement industriel : des équipements existants, qui pourraient être modernisés	85
3.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	86
4	Les déchets	87
4.1	Des acteurs intercommunaux qui couvrent l'ensemble du territoire	87
4.2	Les équipements : une dynamique de modernisation en marche	91
4.3	Une amorce de sensibilisation à la question des déchets spéciaux (dangereux ou d'activités de soins)	94
4.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	94
5	Les ressources énergétiques.....	96
5.1	Globalement peu d'installations productrices d'énergie renouvelable.....	96
5.2	Des potentialités insuffisamment mobilisées	99
5.3	L'énergie est un enjeu majeur dans les Alpes-Maritimes, des solutions existent	106

5.4	Un développement d'installations productrices d'énergies renouvelables à encadrer	109
5.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	110
Le développement démographique et urbanistique du territoire		112
1	La population.....	113
1.1	Des dynamiques démographiques, localisées.....	113
2	Le développement urbain du territoire.....	116
2.1	Des directives cadrant le développement de l'urbanisation	116
2.2	Des dynamiques d'urbanisation antérieures aux démarches d'encadrement du développement	123
2.3	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	129
3	Mobilités et déplacements	131
3.1	Un réseau exclusivement routier, développé mais peu connecté	131
3.2	La voiture unique mode de transport du territoire : un trafic en hausse	131
3.3	Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire	132
3.4	Une offre de transport en commun insuffisante.....	134
3.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	134
4	Risques, pollutions, nuisances	136
4.1	Un territoire sujet à une multiplicité de risques naturels.....	136
4.2	Les risques industriels	137
4.3	Les nuisances, pollutions lumineuses et sonores	138
4.4	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	139
Les activités économiques du territoire		140
1	Les activités économiques globales	141
1.1	Des activités fortement concentrées sur la frange Sud du territoire	141
1.2	Une légère surreprésentation des secteurs du bâtiment et de l'agriculture dans le projet de PNR par rapport à l'ensemble des Alpes-Maritimes	143
1.3	Une répartition très disparate des établissements par secteur d'activité sur les communes du territoire	146
1.4	Des activités commerciales et de services fortement concentrées sur Grasse, Carros et Vence	148
2	Les activités artisanales.....	150
2.1	Un secteur artisanal dynamique et plus présent qu'au niveau départemental	150
2.2	Un territoire en mutation.....	161

2.3	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	162
3	L'agriculture.....	164
3.1	L'agriculture dans le territoire	164
3.2	Les différents types de productions	167
3.3	L'installation agricole	178
3.4	Les perspectives d'évolution (PAC notamment)	178
3.5	Le foncier agricole	178
4	Une forêt omniprésente mais peu valorisée	182
4.1	Description générale	182
4.2	Propriétaires et gestion.....	182
4.3	Exploitation et commercialisation du bois.....	182
4.4	Pastoralisme et autres exploitations de la forêt.....	184
4.5	Risque incendie	184
4.6	Biodiversité et paysages forestiers.....	187
4.7	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	189
5	Les activités traditionnelles	190
5.1	La chasse.....	190
5.2	La pêche.....	190
6	Le tourisme et les loisirs	192
6.1	Une offre touristique distincte de l'offre littorale	192
6.2	Une offre d'hébergement déficiente	194
6.3	Une demande touristique en mutation, vers un tourisme de qualité	198
6.4	Analyse qualitative de la fréquentation touristique des Alpes D'Azur	200
6.5	Les Préalpes d'Azur, un territoire sans stratégie touristique	203
6.6	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	205
7	Les activités de pleine nature	208
7.1	Une offre d'activité multiple attirant un public local et international	208
7.2	Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade	208
7.3	Une fréquentation importante et en augmentation sur les sites majeurs mais qui reste méconnue dans l'ensemble 209	
7.4	Une minorité de pratiquants affiliés	210

7.5	Une démarche de suivi des sites et des pratiques en cours, mais partielle	210
7.6	Un usage réglementé et partagé	210
7.7	Des activités néanmoins confrontées à des conflits d'usage.....	211
7.8	Des fédérations actives en matière de connaissance des patrimoines naturels	211
7.9	Des espaces de pleine nature attirant d'autres pratiques.....	212
7.10	Une filière activités de pleine nature peu structurée	212
7.11	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels	213
8	Emploi, insertion, formation	215
8.1	Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion 215	
8.2	Un territoire multipolarisé en terme d'emplois	215
8.3	Un emploi local faible tant en terme quantitatifs que qualitatifs	216
8.4	Des demandeurs d'emplois peu qualifiés	216
8.5	Des initiatives existantes en matière d'insertion.....	217
8.6	Une offre de formation principalement située en dehors du territoire	217
8.7	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	217
	L'animation éducative et culturelle du territoire	219
1	L'éducation au territoire et au développement durable	220
1.1	Un territoire proposant une multiplicité de thématiques pour l'éducation et la sensibilisation du public	220
1.2	De nombreux enfants à éduquer sur le territoire... et sur le littoral	221
1.3	Un enjeu de sensibilisation des visiteurs au respect du territoire.....	221
1.4	Le moyen de créer un lien entre le territoire et le littoral	221
1.5	De nombreuses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement.....	222
1.6	Une intervention ponctuelle et peu coordonnée sur le territoire des Préalpes d'Azur	224
1.7	Des structures fragiles demandant un soutien	224
1.8	Une complémentarité à trouver avec le PNR.....	225
1.9	Une stratégie et des projets collectifs à structurer	225
1.10	Un potentiel non utilisé en matière d'accueil et de séjours éducatifs	225
1.11	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels	227
2	L'offre culturelle	228
2.1	Deux types d'offre culturelle coexistent	228
2.2	Un programme départemental d'ampleur : les soirées Estivales	231

2.3	Une offre culturelle déséquilibrée, un manque de moyens pour les territoires ruraux.....	233
2.4	Des enjeux de soutien et de coordination	233
2.5	Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels.....	234
3	Sources	235
3.1	Bibliographie	235
3.2	Webgraphie	237

Doc de travail

Préambule

Le contexte de réalisation du document de diagnostic territorial

La démarche de création d'un PNR prévoit la réalisation de 3 documents obligatoires :

- un « **diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine, une analyse socioculturelle culturelle et économique du territoire, et un état de l'organisation intercommunale** »¹ (le présent document) ;
- le projet de charte, qui est le projet de territoire pour les douze prochaines années ;
- le plan de Parc, qui illustre spatialement les mesures et les orientations de la charte ;
- les annexes.

Un travail de diagnostic complet

Le dossier de candidature du territoire des Préalpes d'Azur au label PNR doit comporter un document de diagnostic territorial détaillé, présentant à la fois les principaux patrimoines en présence et les différentes dynamiques d'évolution du territoire (démographie, urbanisation, etc).

A cet égard, l'Article R.333.3 du Code de l'Environnement relatif aux PNR précise : « La charte est établie à partir d'un diagnostic comprenant un inventaire de la situation culturelle, sociale et économique du territoire, en fonction des enjeux en présence ».

Le présent diagnostic territorial prend pour point de départ l'étude de faisabilité de 2004 mais l'essentiel des données ont été mises à jour et plusieurs analyses thématiques complémentaires ont été introduites pour répondre aux besoins de compréhension du territoire et de ses enjeux.

Le présent diagnostic présente la situation du territoire en 2009 pour 23 grandes thématiques.

La démarche de travail

L'élaboration de ce diagnostic s'est appuyée sur :

- la contribution de techniciens et experts des différents champs thématiques étudiés dans les collectivités, services de l'Etat et organismes partenaires du territoire ;
- les études et bases de données existantes ;
- des contributions écrites ou orales des habitants, des associations, etc dans le cadre de réunions de terrain, de l'enquête réalisée auprès des socioprofessionnels, des forums territoriaux, ...

Les limites du diagnostic

Le travail réalisé comporte néanmoins certains manques parce que le territoire des Préalpes d'Azur était méconnu pour la majorité des thématiques constituant le document de diagnostic (fréquentation / offre touristique, patrimoines culturels, activités économiques, vie culturelle, ...). Cela a nécessité la réalisation de nombreuses investigations et recherches visant à compléter l'information existante. Néanmoins, le principal des informations a été récolté et les manques subsistant pourront être complétés dans les premières années de vie du PNR.

¹ Article R333-3 du code de l'environnement.

Remerciements :

Nous remercions l'ensemble des acteurs ayant contribué à ce diagnostic :

- les participants à la démarche de concertation pour leurs connaissances et leur mémoire du territoire ;
- les techniciens des structures sollicitées (collectivités territoriales, services de l'Etat, etc), les experts et les socioprofessionnels ayant accepté d'apporter leur concours ou ayant pris part à la rédaction de certaines parties du document, et ce dans des délais contraints ;

Doc de travail

1.1 Les communes adhérentes au projet de PNR

Aujourd'hui, 47 communes³ adhèrent au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur.

Liste des 47 communes adhérentes au projet de PNR des Préalpes d'Azur

COMMUNES	
AIGLUN	LA PENNE
AMIRAT	LE BROC
ANDON	LES FERRES
ASCROS	LE MAS
LE BAR-SUR-LOUP	LES MUJOULS
BÉZAUDUN-LES-ALPES	PIERREFEU
BONSON	REVEST-LES-ROCHES
BOUYON	ROQUESTÉRON
BRIANCONNET	ROQUESTÉRON-GRASSE
CABRIS	SAINT-ANTONIN
CAILLE	SAINT-AUBAN
CARROS	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
CAUSSOLS	SAINT-JEANNET
CIPIERES	SAINT-VALLIER-DE-THIEY
COLLONGUES	SALLAGRIFFON
COURSEGOULES	SERANON
CUÉBRIS	SIGALE
ESCRAGNOLLES	SPERACEDES
GARS	TOUDON
GATTIERES	TOURETTE-DU-CHÂTEAU
GILETTE	TOURETTES-SUR-LOUP
GRASSE	VALDEROURE
GREOLIERES	VENCE
GOURDON	



Villages d'Aiglun, Coursegoules et Saint-Antonin.

³ Courmes et Conségudes, sont incluses dans le périmètre du projet de PNR mais n'adhèrent pas au Syndicat Mixte de préfiguration à ce jour.

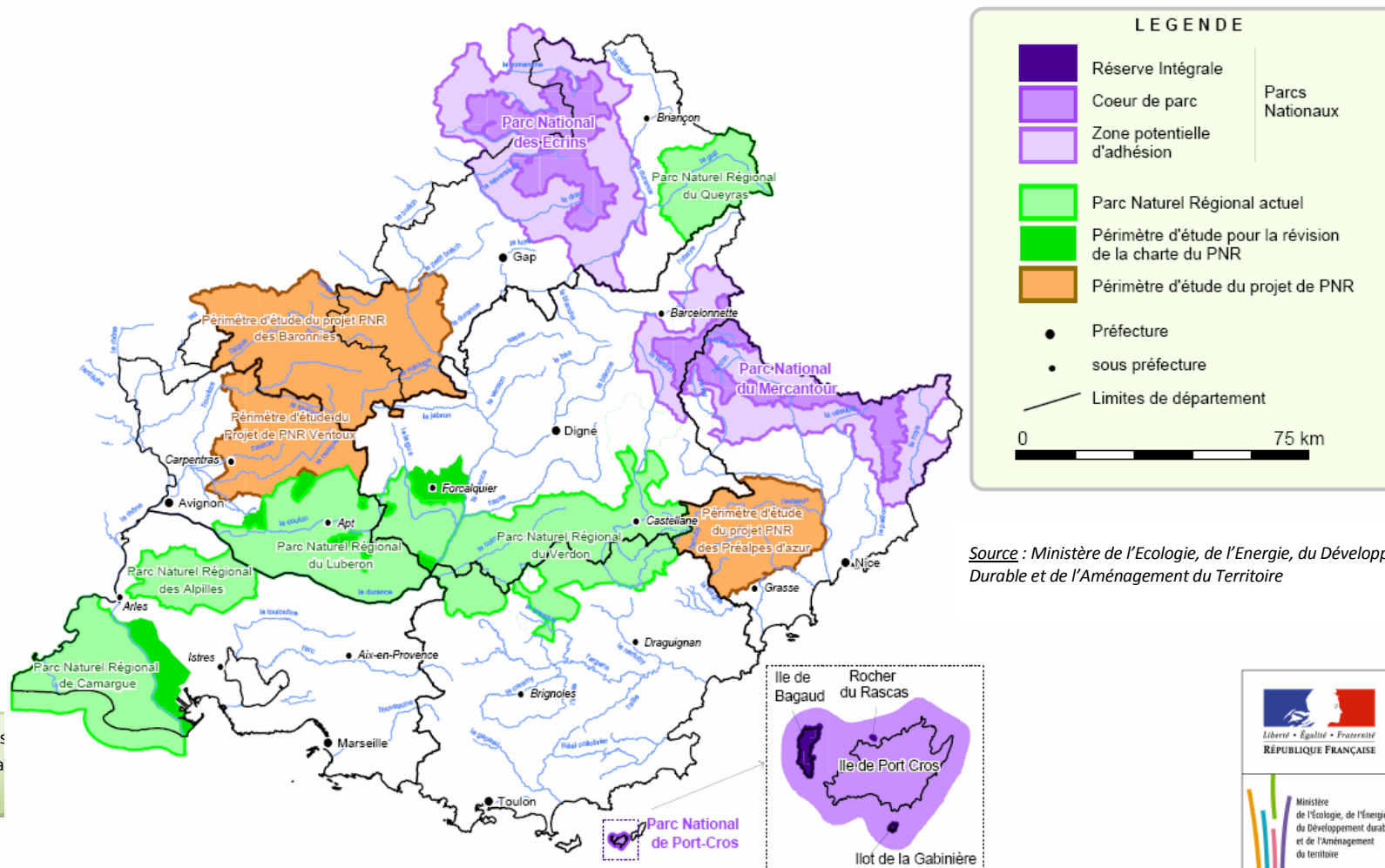
1.2 La liaison avec les territoires limitrophes et l'aire d'influence

Rappelons que l'ensemble des territoires limitrophes du PNR est structuré en Pays, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations ou PNR. Le périmètre proposé respecte les limites de ces territoires de projets et ne vient se superposer à eux que lorsque cela est justifié par des enjeux de gestion de l'espace et de cohérence territoriale.

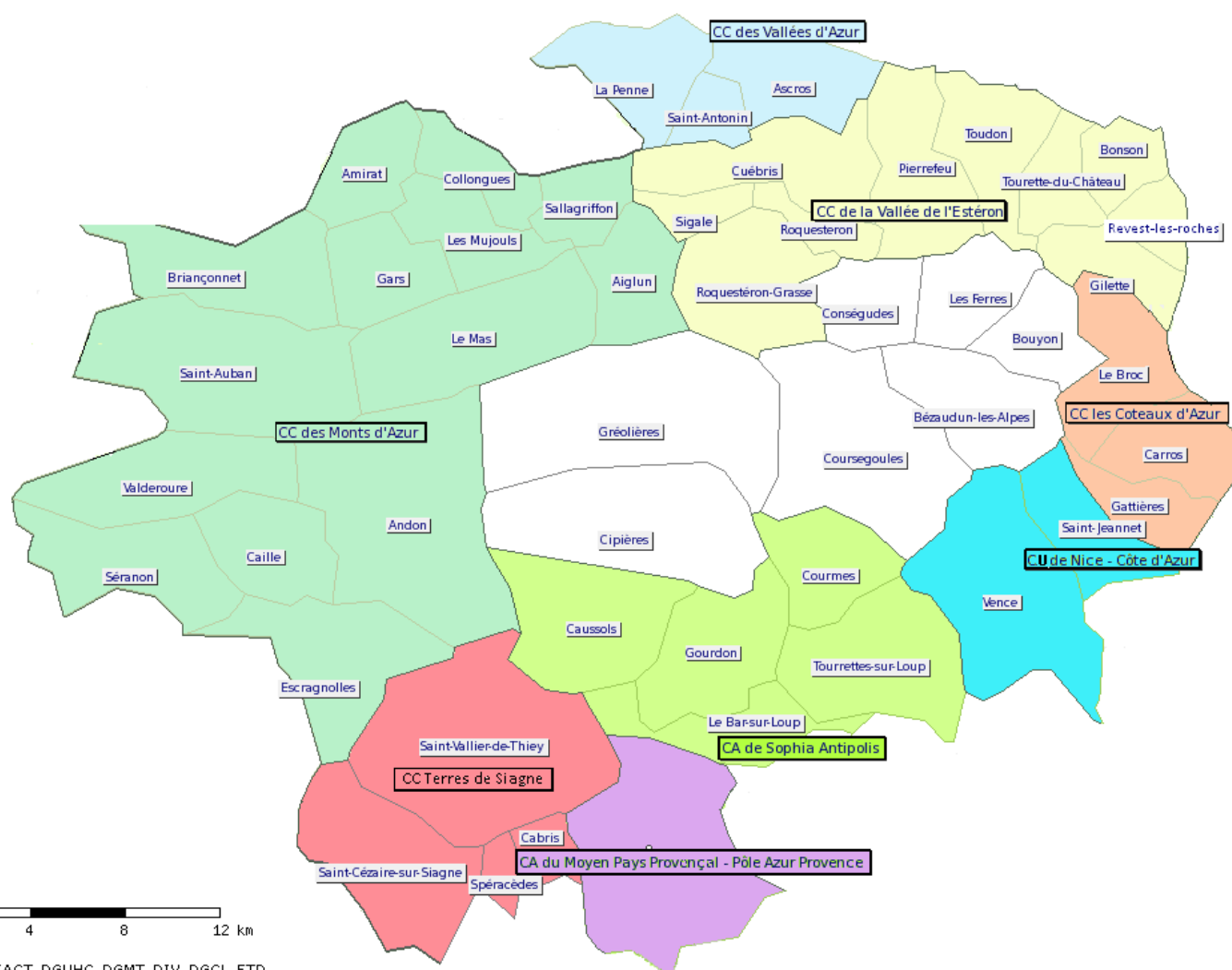
Le territoire du Parc Naturel Régional ne doit pas être perçu comme fermé sur lui-même mais bien au contraire, il doit **être porteur d'un projet ouvert sur les territoires qui l'entoure**. La structure de gestion du Parc sera donc amenée à entretenir des relations partenariales avec les territoires limitrophes qui constitueront son aire d'influence.

Protections de la nature : Parcs nationaux (PN) et régionaux (PNR) dont projets

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Etablissements publics de coopération intercommunale sur le territoire des Préalpes d'Azur



Source : Observatoire de la DIACT, ajustements Edater

Le territoire du projet de PNR concerne ou est limitrophe avec différentes autres collectivités :

- Le PNR Verdon présente des problématiques similaires au Parc des Préalpes d'Azur. Les deux territoires sont limitrophes et ont d'ores et déjà travaillé en partenariat.
- Les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis, du Pôle Azur Provence et la Communauté Urbaine de Nice-Côte d'Azur sont concernées par le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur qui inclut une ou plusieurs communes de chacune d'entre elles. Dès lors, ces EPCI seront des partenaires à part entière de la mise en œuvre du projet de PNR. L'ensemble des EPCI du territoire sera partie prenante du projet de territoire labellisé PNR.
- Le projet de Parc naturel régional est bordé au Sud par une série de villes fortement urbanisées. Elles entretiennent des relations privilégiées avec les communes du PNR de par leur histoire et leur statut de bassins de services et d'emploi.

Certaines d'entre elles bénéficient généralement d'une renommée importante, notamment Grasse, Carros, Vence ou Saint Paul de Vence. Lorsque ces communes ont une partie de leur territoire qui, par sa géographie, ses activités économiques ou son patrimoine correspond à l'identité du territoire du PNR, elle a été intégrée au territoire du PNR.

- Le Pays des Alpes d'Azur Mercantour est concerné par le projet de PNR puisque 3 communes de son territoire sont également incluses dans le périmètre d'étude (La Penne, Saint-Antonin, Ascros).
- Un nombre important de communes rurales, au Nord et à l'Ouest du territoire, sans être intégrées au projet, présentent des caractéristiques comparables aux communes adhérentes, même si leur éloignement géographique ou les bassins de vie vers lesquels elles sont tournées n'a pas rendu pertinente leur intégration au PNR. Ces communes pourraient être amenées à des rapprochements ponctuels avec le futur PNR.

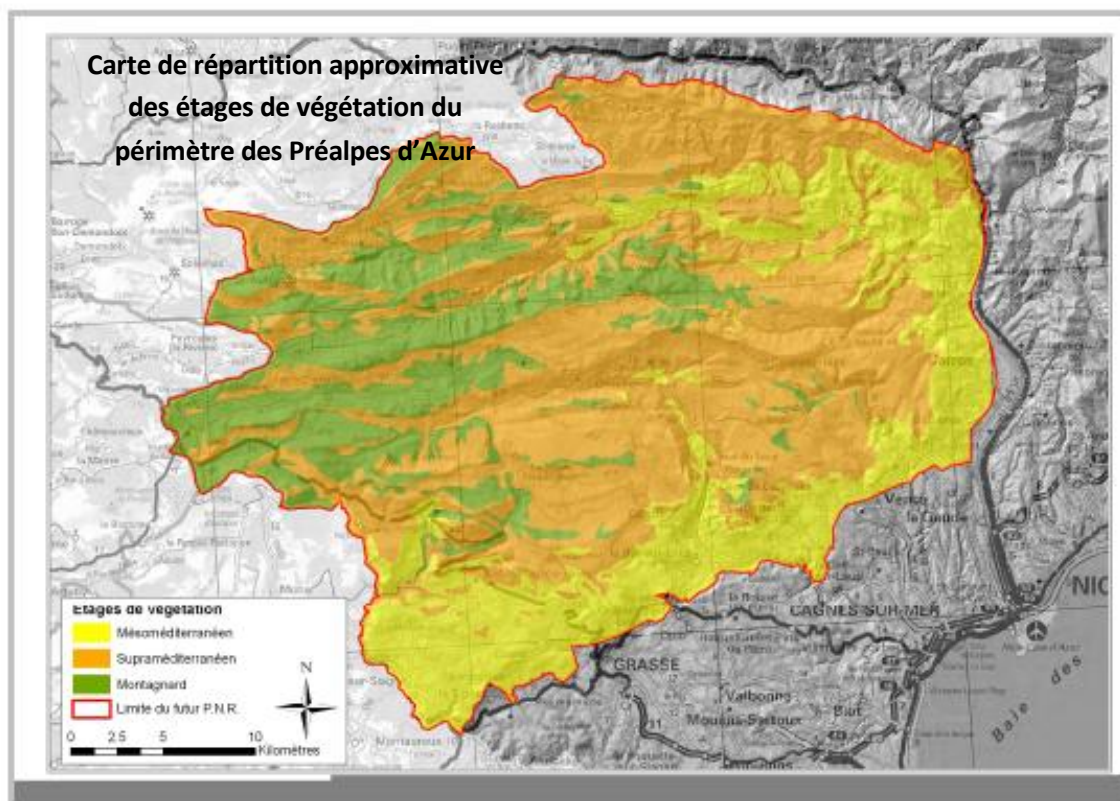
Les patrimoines

1 Le patrimoine naturel

1.1 Une biodiversité exceptionnelle

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel, prévu par l'art. L411-5 du Code de l'Environnement réalisé par le Ministère de l'Environnement souligne que le département des Alpes-Maritimes tient une place à part et que son intérêt biologique est mondialement connu. Ainsi : "le nombre et la diversité d'origine des espèces végétales qui y sont recensées (...) ont même conduit certains phytogéographes à considérer ce département comme une unité biogéographique à part entière." Ce département fait parti de l'un des 10 hotspots⁴ régionaux de la région méditerranéenne et « représente le plus important centre d'endémisme de l'arc alpin »⁵. Le territoire des Alpes-Maritimes par ses reliefs marqués⁶, sa proximité de la mer, sa géologie variée et les influences humaines, héberge des écosystèmes très variés.

Le territoire des Préalpes de Grasse et de la vallée de l'Estéron, au carrefour des influences méditerranéenne et alpine et où subsiste une activité agro-pastorale extensive, témoigne de cette richesse floristique et faunistique, de cette diversité d'habitats naturels et de niches écologiques et accueille de nombreuses espèces endémiques.



Source : NOBLE V., « Typologie des groupements végétaux des Alpes d'Azur (Préalpes de Grasse – Alpes-Maritimes). Projet pour un futur Parc Naturel Régional » - Conservatoire Botanique National Méditerranéen, février 2008, 85 p.

⁴ Points chauds

⁵ MEDAIL Frédéric ; DIADEMA Katia- 2006.

⁶ Du niveau de la Mer Méditerranée à 3297m à la Cime de l'Argentera.

1.1.1 Espèces et habitats emblématiques

Le territoire des Préalpes d'Azur offre des habitats naturels encore relativement bien préservés et diversifiés accueillant des espèces généralement en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition du fait de la perte de leur habitat, mais qui trouvent ici des conditions stationnelles favorables :

- la Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*), espèce rare en France, uniquement présente en région Provence Alpes Côte d'Azur. Le périmètre des Préalpes d'Azur abrite l'ensemble des stations de Vipères d'Orsini des Alpes Maritimes qui s'avère être la population la plus importante au niveau national. Il s'agit de plus des stations les plus basses en altitude connues de France ;
- l'hydromante de Strinati (*Hydromantes strinati*), espèce endémique très discrète et très sensible à la perturbation de son habitat ;
- l'écrevisse à Pied Blanc (*Austropotamobius pallipes*), espèce en constante régression sur le territoire national mais qui connaît une nette expansion dans le département des Alpes-Maritimes et dans les cours d'eau du périmètre étudié (Siagne, Loup, Cagne, Estéron). Il s'agit d'un très bon indicateur biologique de l'état écologique du milieu aquatique.

La présence de certaines espèces à forte valeur patrimoniale reste à confirmer :

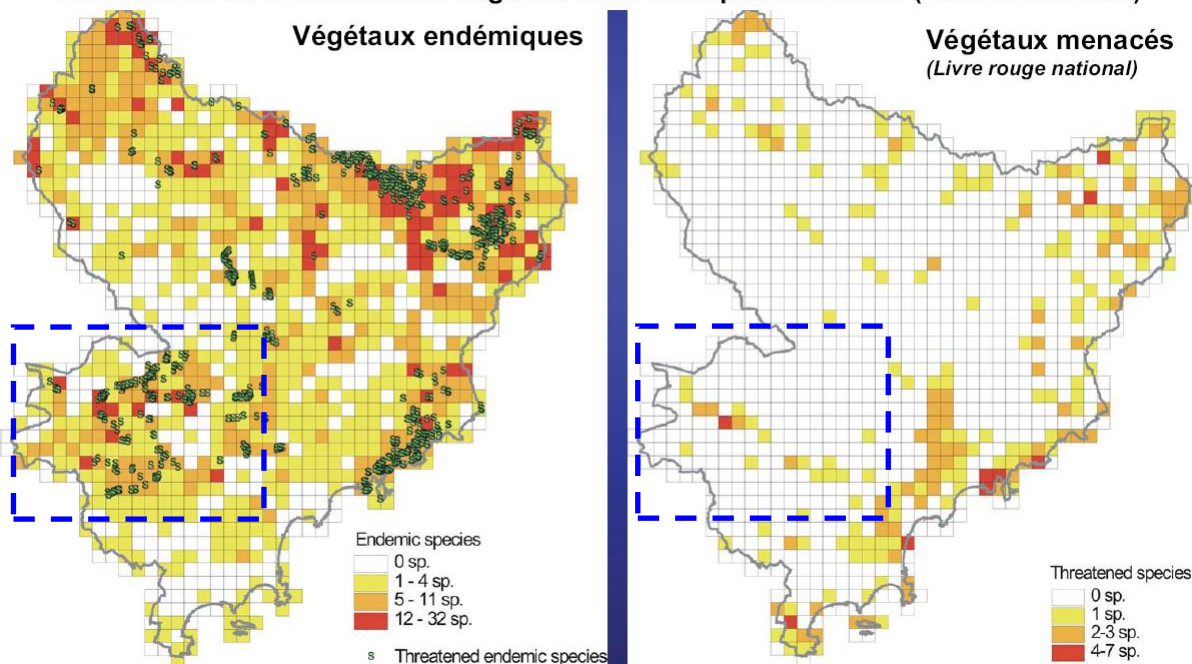
- la Loutre (*Lutra lutra*), espèce disparue des Alpes-Maritimes. Une observation d'un juvénile dans le Cagne en 2000, laisserait présumer que cette espèce pourrait encore être présente dans ce département et au cœur du territoire des Préalpes d'Azur ;
- le Bruant mélanocéphale (*Emberiza melanocephala*) : le 1^{er} cas avéré de reproduction de cette espèce en France a été noté en 2000 et 2001 à Cipières. Cette espèce n'a plus été observée nicheuse dans les Alpes Maritimes après 2001.

Les Préalpes d'Azur abritent de nombreuses espèces végétales de fort intérêt patrimonial (65 espèces végétales protégées aux niveaux national ou régional dont la présence est confirmée et 13 espèces végétales anciennement observées sur le territoire mais non revues ces dernières années et dont la présence reste à confirmer) ; 22 espèces végétales inscrites au livre Rouge National tome 1 de la Flore menacée de France dont 17 espèces sont également protégées. Notons également la présence de **40 espèces floristiques endémiques sensu lato (endémiques des Alpes sud-occidentales et endémiques provençales) et de quelques espèces végétales uniques au monde parmi lesquelles, pour ne citer que les plus emblématiques :**

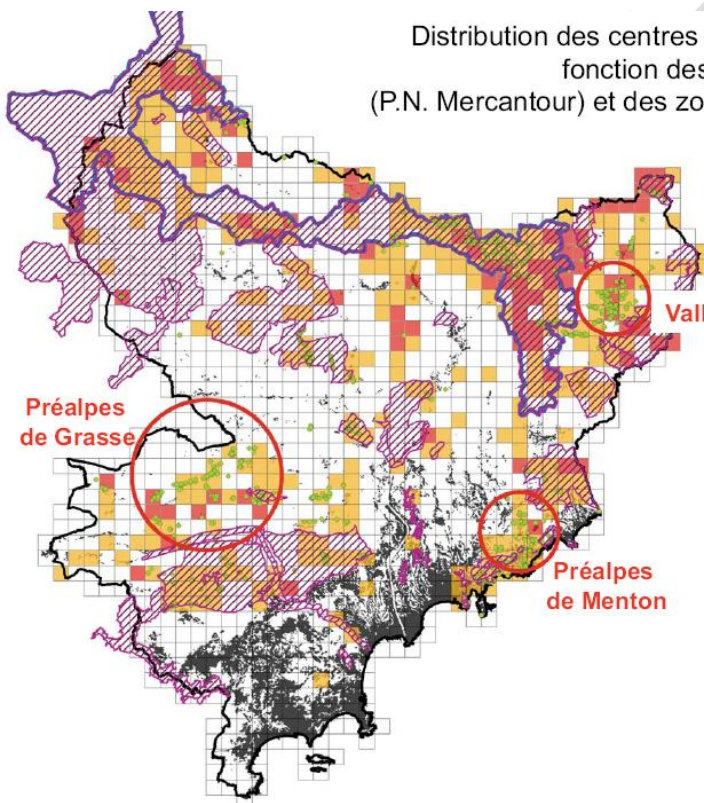
- *Campanula albicans* (Buser) Engler : endémique française de la vallée de l'Estéron, à aire de répartition mondiale entièrement dans le territoire des Préalpes d'Azur.
- *Erodium rodiei* (Br.-Bl.) Poirion : endémique française des Préalpes provençales. Le Pas de la Faye, situé dans le PNR, abrite la grande majorité des populations mondiales d'*Erodium rodiei*.
- *Leucosium nicaeense* Ardoino : endémique des Alpes-Maritimes présent à Saint-Jeannet et au Col de Vence pour le territoire qui nous intéresse, stations qui constituent la limite Ouest de son aire de répartition.

Le projet de PNR des Préalpes d'Azur présente ainsi un nombre d'espèces végétales endémiques remarquable pour la France continentale. **On estime à plus de 1800 le nombre de taxons présents sur ce territoire au niveau floristique ce qui représente environ un tiers de la flore de France.**

Distribution de la biodiversité végétale dans les Alpes-Maritimes (mailles 2 x 2 km)



Distribution des centres d'endémisme en fonction des aires protégées (P.N. Mercantour) et des zones Natura 2000



- P.N. Mercantour :
65% des végétaux endémiques
mais seulement 21% des espèces
menacées

- Zones Natura 2000 :
96% des végétaux endémiques et
69% des espèces menacées

D'après Noble V., Diadema K., Michaud H. & Médal F., 2009.
International Congress "Biodiversity hotspots", Cagliari.

Source : Eclairages sur la biodiversité, Frédéric Médail, IMEP / CNRS / IRD / Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III

La richesse patrimoniale exceptionnelle de ce territoire se traduit également par la présence de 96 habitats naturels dont **49 habitats d'intérêt communautaire** et de **10 habitats communautaires prioritaires** parmi lesquels **1 habitat endémique des Préalpes du Sud** « Pelouses à Fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales du *Geniston lobelli* ».

1.1.2 Les cortèges d'espèces patrimoniales

Les Préalpes d'Azur constituent un ensemble biogéographique tout à fait unique qui permet la présence de **cortèges remarquables** :

- 21 espèces de chiroptères sont présentes sur ce territoire sur les 29 espèces présentes en PACA et les 35 espèces présentes en Europe (soit 63% des espèces européennes et 76% des espèces régionales de chiroptères) ;
- présence du Loup (*Canis lupus lupus*), et du Lynx (*Lynx lynx* - 1ère donnée certifiée par le Réseau Lynx pour les Alpes-Maritimes à Cipières en 2002) ;
- présence de nombreux rapaces diurnes et nocturnes de fort intérêt patrimonial : Faucon Pèlerin, Grand Duc d'Europe, Circaète Jean le Blanc, Aigle Royal, Busard des roseaux, Busard Saint Martin, Faucon d'Eléonore, Bondrée apivore, Vautour percnoptère, Vautour fauve ... ;
- le Tétra Lyre (*Tetrao tetrix*) se trouve ici en limite Sud de l'aire de répartition de l'espèce au niveau départemental, national et pour l'ensemble de l'arc alpin. Il est fortement menacé sur le périmètre ;
- le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) : espèce à répartition très réduite (France et la péninsule ibérique) en régression sur l'ensemble du territoire national. D'après les cartes de répartition de cette espèce en France, le Pélodyte ponctué semble éviter les massifs montagneux or il atteint ici des altitudes de 1300 m ;
- nombreux coléoptères dont certains remarquables (Rosalie alpine *Rosalia alpina*, Pique-prune *Osmoderma eremita*). Présence de : *Metrotaphylus esteronsensis*, espèce endémique stricte de la vallée de l'Estéron - *Pristonychus obtusus ssp Caussolensis*, endémique de Caussols - *Percus villai*, espèce endémique des Alpes-Maritimes, réputée rare mais qui se rencontre fréquemment sur l'ubac de la vallée de l'Estéron - *Duvalius brujasi devillei*, *Duvalius brujasi leptoderus*, *Duvalius ochsi*, *Troglorites ochsi*, *Bathysciola ochsi*, *Troglodromus bucheti*, *Mairea stierlini*, toutes endémiques des Alpes-Maritimes - *Bathysciola aubei* et *Carabus solieri*, espèces endémiques de la région PACA. Ce territoire abrite de nombreux coléoptères troglodytes dont *Isereus colasi*, endémique strict du massif de l'Audoubert.
- présence d'espèces endémiques d'orthoptères : Criquet provençal (*Arcyptera kheili*) endémique des plateaux calcaires du Var, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes de Haute Provence et des Alpes-Maritimes. Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus daimeii*) espèce endémique stricte à la région PACA. *Saga pedo* est également présente sur le territoire.
- nombreuses espèces de lépidoptères dont certaines sont en régression sur l'ensemble de leur aire (Azuré du serpolet, Semi-Apollon), rare, en limite d'aire ou très localisé (Diane). Sur ce territoire on observe des groupes d'espèces méditerranéennes (Alexanor) en limite altitudinale qui se trouvent en contact avec des espèces plus montagnardes voire alpines (Apollon).

En ce qui concerne l'**ichtyofaune**, présence de deux espèces figurant à l'annexe II de la Directive « Habitats » :

- le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) : il s'agit d'une espèce caractéristique des rivières méditerranéennes, sa préservation est liée à la préservation de ses habitats et des zones de frayères, principalement dégradés par le piétinement ;
- le Blageon (*Leuciscus souffia*), espèce en régression sur l'ensemble de la région Provence-Alpes Côte d'Azur car très sensible aux altérations de son biotope.

La richesse de ce territoire se traduit également par la **découverte de nouvelles espèces** :

- pour les invertébrés aquatiques : le trichoptère *Tinodes antonioi* espèce nouvelle pour la faune française,

- pour les mollusques : *Oxychilus nov. sp.*, nouvelle espèce pour la science.

Sur ce territoire nous sommes en présence d'un fort taux d'endémisme local qui se traduit au niveau floristique par la présence de :

- *Arenaria cinerea* DC. : endémique des Préalpes provençales orientales (04 et 06) ;
- *Asperula hexaphylla* All. : endémique des Alpes cottiennes et maritimes. En France présente uniquement dans les Alpes-Maritimes.
- *Ballota frutescens* (L.) J. Woods : endémique des Alpes-Maritimes.
- *Centaurea balbisiana Soldano subsp. aemilii* (Briq.) Kerguelen : endémique des Alpes-Maritimes.
- *Cytisus ardoini* E. Fourn. : endémique des Alpes-Maritimes.
- *Narcissus provincialis* Pugsley : endémique des Alpes-Maritimes.
- *Potentilla saxifraga* Ardoino ex De Not. : endémique des Alpes-Maritimes.
- *Sedum fragrans* 't Hart : endémique des Alpes sud-occidentales.

Présence également de *Carex hartmanii* Cajander (présupposé éteint dans les Alpes-Maritimes jusqu'à une date récente (OFFERHAUS *et al* 1998), ici en limite Sud de son aire de répartition) et d'espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats : *Leucjum nicaeense* Ardoino, *Aquilegia bertolonii* Schott, *Buxbaumia viridis* (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug & Nestl, et *Mannia triandra* (Scop.) Grolle, hépatique rarissime en France (4 localités confirmées dont 2 dans les Alpes-Maritimes), et rare à l'échelle européenne.

1.1.3 Les habitats naturels d'intérêt patrimonial

Les Préalpes d'Azur se caractérisent aussi par des habitats naturels diversifiés : pelouses calcicoles, balmes, grottes, chênaies, hêtraies, oliveraies, garrigues, fruticées, sapinières, tufs, pinèdes, friches, éboulis, lapiaz, ostryaies, lavandaies, landes, aulnaies, sources pétrifiantes, zones humides, rivières... parmi lesquels pour les plus remarquables :

- ✓ tourbières basses alcalines (dans la vallée de l'Estéron – Valderoure, Caille) : habitat naturel très rare en région méditerranéenne ;
- ✓ végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies : dans les Alpes-Maritimes, cet habitat naturel est présent uniquement dans le site de l'Estéron et la Siagne ;
- ✓ rivières alpines et leurs végétations ripicoles ligneuses à *Myricaria germanica* : habitat rare, le territoire des Préalpes d'Azur abrite le seul secteur dans lequel cet habitat serait représenté pour les Alpes-Maritimes ;
- ✓ landes en coussinets à Genêt de Villars (*Genistion lobelii*) : dans les Alpes-Maritimes, le Genêt de Villars n'est connu qu'en trois localités (toutes dans le territoire du projet de PNR) : le Col de la Lèque (Saint-Vallier), la crête du Pic de Courmettes (Courmes), Gréolières-les-neiges (Gréolières). Cet habitat présente un intérêt tout particulier car il abrite la station française de Genêt de Villars la plus orientale de son aire de répartition ;
- ✓ prairie humide à molinie sur calcaire (*Molinion caeruleae*), habitat excessivement rare en région méditerranéenne, très localisé sur le site (Grand Pré de Caussols), résiduel et très vulnérable ;
- ✓ groupements de falaises à saxifrage à feuilles en languette : propres au Sud-Est de la France et à la Ligurie, présents pour la France essentiellement dans les Alpes-Maritimes ;
- ✓ les balmes à Orpin à odeur suave (espèce endémique), habitat spécifique aux Alpes-Maritimes et qui abrite des bryophytes rares en France *Seligeria trifaria*, *Cololejeunea rosettiana*, *Cololejeunea calcarea*.

Sur ce territoire, il est possible de rencontrer quasiment tous les types de chênaies vertes existant en France, ce qui est exceptionnel : forêts de chênes verts mésoméditerranéennes, forêts de chênes verts à frênes à fleurs, forêts de chênes verts à Charmes-houblon, forêts de chênes verts supraméditerranéennes, forêts de chênes verts supraméditerranéennes à buis.

Une originalité de plus des Préalpes d'Azur est que ce territoire est également riche en grottes, avens... habitats refuges pour de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (chiroptères cavernicoles, Spélépès brun, nombreux coléoptères dont certains endémiques...).

La diversité des composantes physiques du territoire (relief, climat, géologie, géomorphologie, pédologie) explique le fort taux d'endémisme local (faune, flore et habitats). Ce territoire se caractérise par le fait qu'il se trouve au cœur de l'aire de répartition de nombreuses espèces végétales endémiques. De nombreux scientifiques sont venus étudier ce patrimoine naturel exceptionnel.

1.2 Une bonne connaissance des patrimoines du territoire qui reste à compléter

Le territoire des Préalpes d'Azur est relativement bien connu par les naturalistes attirés par la découverte et la connaissance des richesses du patrimoine naturel de ce territoire. Certains secteurs apparaissent cependant plus étudiés et mieux connus que d'autres :

- **Zone des plateaux** : dès les années 1950, certains secteurs ont fait l'objet d'abondantes études et publications. Cette bonne connaissance du territoire est renforcée par le fait que certaines zones faciles d'accès, attirent de nombreux naturalistes (Plateaux de Calern et de Caussols, Col de Vence). Dans le cadre de la réalisation des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 des Préalpes de Grasse et des Gorges de la Siagne (qui couvrent 24% du territoire) des inventaires faune/flore/habitats ont été réalisés. Ces inventaires ont permis d'affiner certaines données et de compléter les inventaires pour les groupes peu étudiés ;
- **Vallée de l'Estéron** : afin de proposer un site au Réseau Natura 2000, des inventaires ont été coordonnés en 2003-2004 par le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence/Alpes du Sud (CEEP), dans le secteur de la vallée et des cluses de l'Estéron ce qui a permis de mieux connaître le patrimoine de ce secteur jusqu'alors peu étudié. La rivière Estéron est remarquable par le fait que c'est l'une des dernières rivières sauvages du département des Alpes-Maritimes qui n'a pas subi d'aménagements majeurs ;
- La **partie Nord du territoire** (en dehors de la vallée de l'Estéron) reste quant à elle peu connue car difficile d'accès et devrait donc faire l'objet d'inventaires complémentaires.

Les études ou programmes concernant certains groupes d'espèces ont permis ou vont permettre d'affiner encore cette connaissance, ils sont souvent localisés en partie sud du territoire :

- programme européen LIFE Vipère d'Orsini (en cours) ;
- inventaire des sites de nidification des rapaces (Gorges de la Siagne et du Loup) ;
- pêche encadrée pour l'Ecrevisse à pieds blancs (ONEMA) ;
- comptage de la population de Tétra Lyre par l'ONCFS/OGM ;
- suivi des populations naturelles de Perdrix rouges (Cipières) par la FDC 06 ;
- inventaire de la flore et des habitats du département des Alpes-Maritimes (CBNMED).

1.3 Un suivi des patrimoines naturels à mettre en place

L'absence actuellement d'une structure capable d'assurer pour la globalité du territoire, la préservation de ces patrimoines se matérialise par un manque de coordination des différents acteurs et de moyens⁷ notamment affectés au suivi des patrimoines naturels en présence actuellement défaillant. Ces suivis d'espèces et inventaires doivent permettre d'évaluer les conséquences potentielles du changement climatique sur certaines espèces les plus emblématiques.

Un suivi et des compléments d'inventaires devront être mis en place, par ordre prioritaire :

- recherche d'indices de la présence de la Loutre, évaluation des habitats potentiels de cette espèce pour les cours d'eau du territoire ;
- recherche d'indices de reproduction du Bruant mélanocéphale ;
- inventaire et cartographie des stations cavernicoles du Spélerpès brun afin d'améliorer la connaissance et de la répartition de cette espèce sur le territoire ;
- surveillance de la présence d'espèces introduites pour la préservation de l'Ecrevisse à pieds blancs ;
- suivi des stations de *Campanula albicans* et *Erodium rodiei*, inventaires complémentaires, cartographie précise des stations, comptage et suivi des populations par station de *Leucojum nicaeense* ;
- suivi de l'habitat « Pelouses à Fabacées des crêtes ventées et des plateaux karstiques des Préalpes méridionales du *Genistion lobelli* » (surveiller l'enrésinement par les pins sylvestres et étudier l'impact du pâturage sur ces pelouses) ;
- actuellement les connaissances sont insuffisantes pour permettre d'envisager une préservation durable et efficace des chiroptères. Un suivi des grottes occupées, une recherche des sites de reproduction, d'hibernation et de transit pour les espèces est nécessaire ;
- inventaire des couples de rapaces nicheurs (Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe) et suivi de la reproduction afin d'améliorer les données démographiques ;
- prospections complémentaires dans les biotopes potentiels de *Mannia triandra* ;
- évaluation de la densité des populations de lépidoptères de fort intérêt patrimonial (Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, Azuré du serpolet, Alexanor, Apollon, Semi Apollon, Diane) par observation des adultes, pour repérer éventuellement les sous-populations fragiles.

1.4 Des mesures de protection des espaces naturels existantes mais ne couvrant pas encore tous les enjeux associés à ce territoire

Cette exceptionnelle richesse patrimoniale explique que ce territoire fasse l'objet de nombreux zonages d'inventaire, de gestion ou de protection :

- 4 Sites d'Importance Communautaire (SIC) dont 3 sites dont le Document d'Objectifs est en cours d'animation : FR9301570 « Préalpes de Grasse », FR9301571 « Rivière et gorges du Loup » et FR9301574 « Gorges de la Siagne » (superficie : 24 000 hectares soit 24% du territoire). L'animateur désigné des sites « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup » est la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Le SIVU de la Haute-Siagne est quant à lui animateur du site Natura 2000 Gorges de la Siagne. A noter que pour le site « Gorges de la Vesubie et du Var – Mont Vial – Mont Ferion » aucun opérateur n'a encore été désigné ;

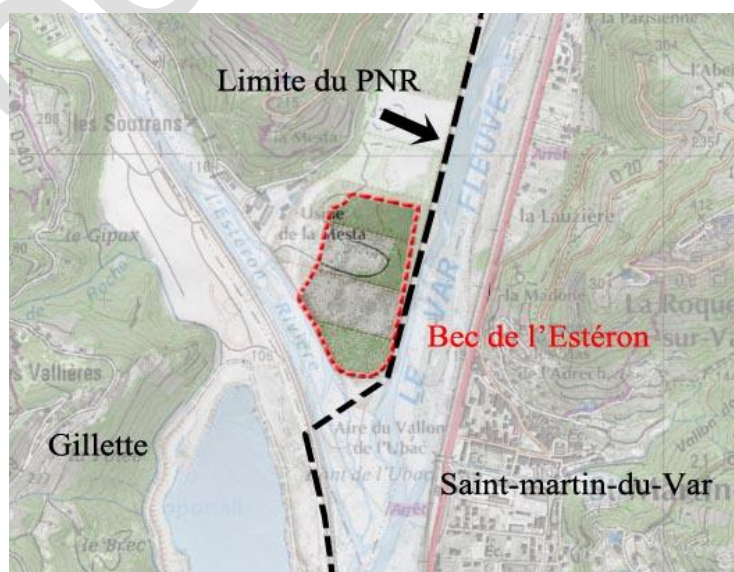
⁷ Les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 des Gorges de la Siagne et des Préalpes de Grasse mentionnent des indicateurs de suivis pour les espèces faunistiques et floristiques et les habitats inscrits aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Ces suivis n'ont à ce jour pas pu être réalisés par manque de financements.

- 2 des 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS) existantes dans le département des Alpes-Maritimes. La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis anime le DOCOB de la ZPS « Préalpes de Grasse ».
- 1 Réserve Biologique Domaniale mixte (intégrale et dirigée) sur la commune de Roquestéron-Grasse, dont le plan de gestion a été validé mais dont la réglementation reste en attente.
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope au Bec de l'Estéron (Gillette) et un projet en cours pour la grotte au guano dans la vallée de la Siagne ;
- 16 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I – 50% du territoire ;
- 18 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II – 34% du territoire ;
- 1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique géologique : l'embut de Caussols (la seule des Alpes-Maritimes) ;
- 1 site classé : site classé des Baous
- 2 Parcs Naturels Départementaux (PND) gérés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes (PND du plan des Noves et PND du Lac du Broc). Par ailleurs un projet de PND est en cours : projet de PND sur l'Estéron (Roquestéron et Roquestéron-Grasse).

1.4.1 L'Arrêté Préfectoral de Protection de biotope du Bec de l'Estéron

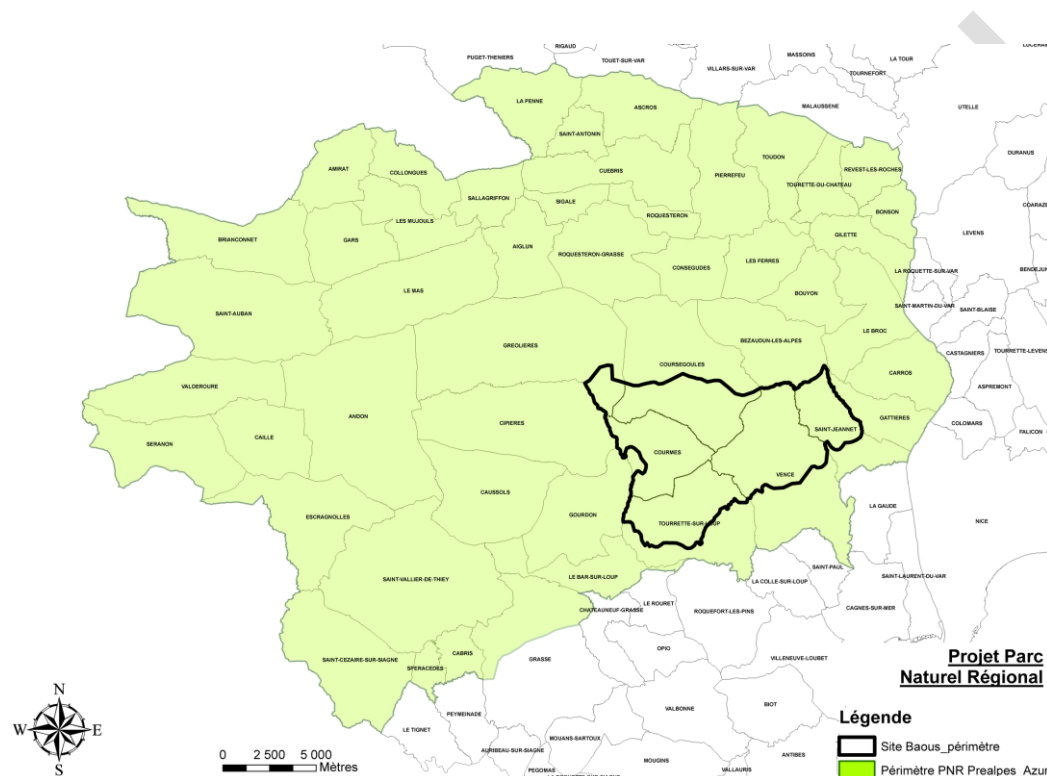
NOM	DATE CLASSEMENT	DE	SUPERFICIE (ha)	Communes concernées	OBSERVATIONS
Bec de l'Estéron	07/11/2005		13ha 98a 36ca	SAINT-MARTIN-DU-VAR; GILLETTE	Espèces végétales

Cet Arrêté Préfectoral de Protection de Protection de Biotope a pour objectif de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien et à la reproduction des trois espèces végétales protégées suivantes : Ophioglosse langue de serpent (*Ophoglossium Vulgatum*); Ophrys de la via Aurelia (*Ophrys Aurelia*); Orchis odorant (*Orchis Coriophora Fragans*).



1.4.2 Le site classé des Baous

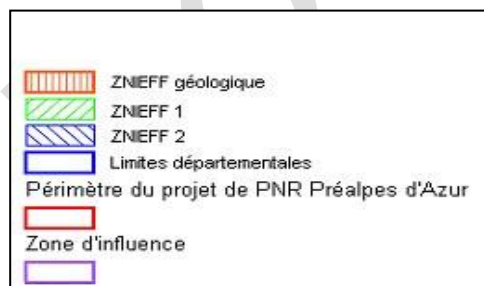
NOM	DATE DE CLASSEMENT	SUPERFICIE (ha)	Communes concernées
	Source : Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur		
Les Baous	Décret du 05 octobre 1976 Décret du 22 août 1978	8200 ha	COURMES ; COURSEGOULES ; GREOLIERES ; SAINT-JEANNET ; TOURRETTE-SUR-LOUP ; VENCE



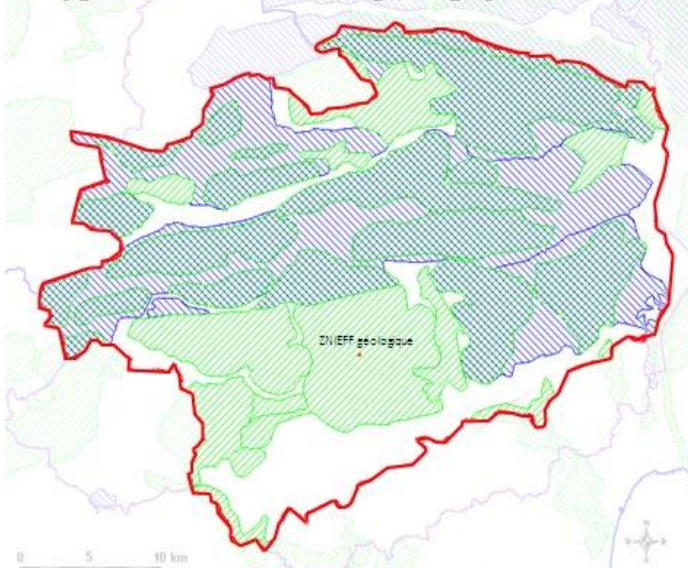
Source : CITADIA

1.4.3 Les ZNIEFF

La liste détaillée des ZNIEFF est donnée dans le document d'annexes au diagnostic 2009.



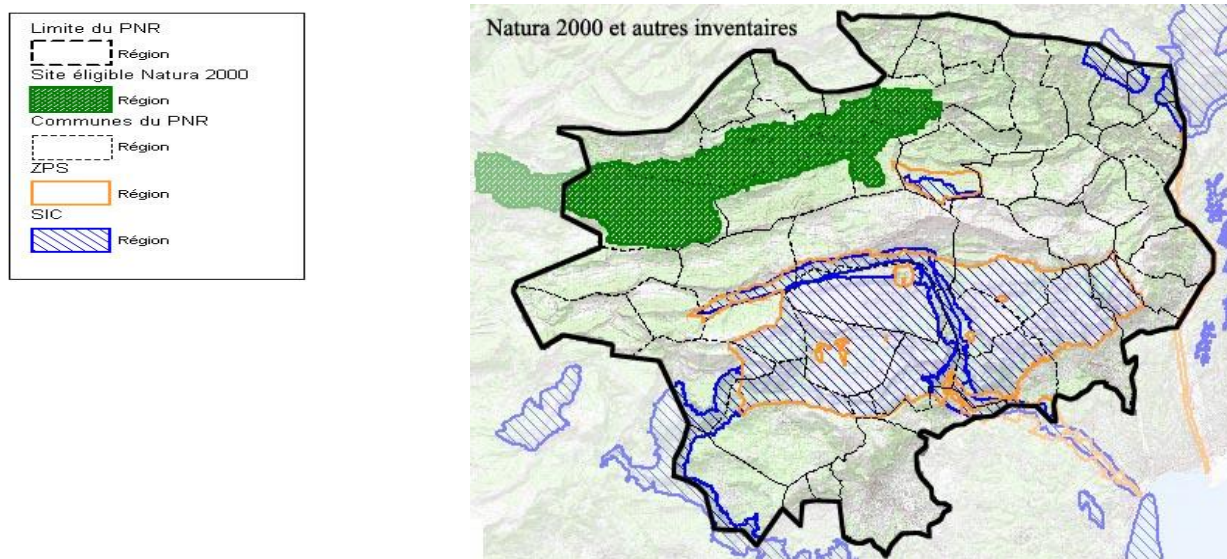
ZNIEFF écologiques, floristiques et faunistiques de type 1 et 2 et ZNIEFF géologique



Source : Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur

1.4.4 Le réseau Natura 2000

La liste détaillée des sites du réseau Natura 2000 est donnée dans le document d'annexes au diagnostic 2009.



Source : Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur

1.4.5 Les espaces nécessitant des mesures de protection

Certains sites sont connus pour leurs richesses patrimoniales mais ne font pas encore l'objet de mesures ou de zonages particuliers, ni de mesures de gestion :

- en 2004 a été déposée auprès de la DIREN Provence Alpes Côte d'Azur une proposition de site au réseau Natura 2000 « Sources et clues de l'Estéron ». Le site offre une diversité de paysages et de milieux naturels remarquables. Il accueille une faune et une flore remarquables : de nombreuses espèces rares et/ou endémiques sont présentes. Au niveau floristique, plus de 1000 espèces y ont été répertoriées, dont certaines espèces rarissimes telles que la Buxbaumie verte, l'Ancolie de Bertoloni, la Sabline cendrée, la Ballote buissonnante ou la Campanule blanchâtre. Plus de 500 espèces différentes de papillons ont également été répertoriées sur le site, dont 16 espèces à forte valeur patrimoniale ;
- le site des Vallons obscurs de Carros se caractérise par une morphologie très particulière. Il comporte des vallons humides, ombragés, très étroits et abrite une végétation à affinité subtropicale et montagnarde comprenant des espèces très peu fréquentes. Les vallons obscurs ont une forte valeur patrimoniale faunistique, floristique et géomorphologique et offrent les mêmes richesses biologiques que les Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise (qui sont intégrés eux au réseau Natura 2000).

Certains territoires aujourd'hui insuffisamment connus et étudiés pourraient se révéler particulièrement intéressants et présenter un niveau de richesse patrimonial qui pourrait justifier une protection tel que la partie nord du territoire (en dehors de la vallée de l'Estéron).

1.5 Des problématiques de pressions sur les espaces et espèces

La **fermeture des milieux naturels ouverts** liée au déclin du pastoralisme et des activités traditionnelles constitue la principale menace pesant sur les espèces et les milieux de ce territoire.

Les milieux ouverts (pelouses, prairies) constituent les milieux de vie et de chasse de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (chiroptères, avifaune, insectes, reptiles), espèces souvent en nette régression du fait de la disparition de leur habitat. La priorité en termes de gestion est le maintien des formations ouvertes par les activités agro-pastorales traditionnelles (pastoralisme, fauche, etc). En effet, une pression pastorale plus faible permet au Pin sylvestre de se développer rapidement. Ce conifère expansionniste colonise rapidement les pelouses. Sa forte capacité d'ensemencement spontané et son port buissonnant qui recouvre le sol menacent la flore et les espèces faunistiques associées.

Ce territoire, de par sa proximité avec le littoral azuréen, est soumis à de fortes pressions et connaît une **fréquentation** en constante augmentation (public de circuits touristiques de découverte des villages typiques et des sites grandioses et public de proximité pour la pratique d'activités sportives, ludiques ou comme lieu de promenade et de détente).

Cet attrait et cet intérêt pour ce territoire s'explique par la présence d'une diversité de milieux très prisés pour la pratique de sports nature (falaises, cours d'eau, clues, avens, grottes...) renforcé par la présence de points de vue paysagers et de paysages remarquables.

Le fort **développement des activités de plein air** (escalade, parapente, delta-plane, canyoning, spéléologie, courses d'orientation, randonnées pédestres et équestres) est à l'origine d'une pénétration humaine de plus en plus importante du milieu naturel. Ces activités ont des impacts potentiels sur les milieux naturels et les espèces (source de perturbation et pour les sites très fréquentés dégradation des habitats) d'autant qu'elles s'exercent préférentiellement aux périodes les plus sensibles (printemps et automne).

Les secteurs subissant le plus ces pressions sont :

- tous les sites localisés en partie Sud des Préalpes de Grasse et les plus proches des grandes agglomérations urbaines : les plateaux de Caussols, de Calern et de Cavillone , le Col de Vence, Saint-Barnabé, Coursegoules, Baou de Saint-Jeannet et le domaine des Courmettes ;
- les cours d'eau et les clues pour la baignade et le canyoning : Siagne de la Pare, Loup, Cagne, Estéron, clues de Saint-Auban, des Mujouls, d'Aiglun, du Riolan, Riou de Pierrefeu...

Cela entraîne des conflits d'usage et fait notamment émerger la nécessité d'établir des relations avec les organisateurs de manifestations.

Actuellement, des mesures sont mises en place par les opérateurs des sites Natura 2000 pour limiter le développement non cadré de ces activités de pleine nature :

- rapprochement des fédérations et comités départementaux de randonnées, de spéléologie, de montagne et d'escalade... pour qu'ils sensibilisent leurs pratiquants à la préservation et au respect des espaces et des espèces ;
- mise en place de chartes de bonne conduite ;
- déséquipement de voies d'escalade installées à proximité des aires de rapaces ;
- définition des parcours avec les organisateurs des manifestations sportives pour éviter les zones les plus sensibles (Iron Man, courses d'orientation...) ;

- rédaction d'un document de recommandation à l'attention des Maires, des propriétaires et des organisateurs d'activités sportives pour les manifestations et les activités se déroulant au cœur des sites Natura 2000...

Ce territoire est également soumis à une **forte pression foncière**. En effet la difficulté de trouver un logement sur la bande littorale entraîne une remontée vers le Nord de la pression foncière. Cela se traduit alors par le mitage des espaces naturels et agricoles et par la dégradation des paysages. Ce morcellement foncier freine quant à lui la mise en place des mesures de gestion pour la préservation des espaces et des espèces.

Le littoral azuréen étant saturé, les nouveaux **projets d'infrastructures** prennent place sur le territoire des Préalpes d'Azur. Ainsi, ce territoire voit émerger de nouveaux projets (LGV, autoroute, gazoduc...) difficilement compatibles avec la préservation du patrimoine naturel.

1.6 Une prise en compte nécessaire des impacts liés au changement climatique

Les Préalpes d'Azur se caractérisent par la présence de nombreuses espèces endémiques ou en limite d'aire de répartition et donc sensibles aux changements climatiques⁸. Ce territoire apparaît donc très pertinent pour étudier les impacts liés au changement climatique et évaluer dans quelle mesure ceux-ci sont susceptibles de modifier la distribution des espèces⁹.

1.7 Une liste d'espaces naturels à intégrer de manière prioritaire dans l'intervention du PNR

Certains secteurs se révèlent particulièrement sensibles (espèces et espaces remarquables, intérêt paysager, facilité d'accès, proximité des grandes agglomérations,) et doivent donc faire l'objet d'attentions et de mesures prioritaires dans le cadre des actions du PNR, par ordre prioritaire :

1 - La **zone des plateaux karstiques** au carrefour des influences méditerranéenne et alpine (à 20 km à vol d'oiseau de la Mer Méditerranée mais atteignant des altitudes de 1300m), abritent un patrimoine naturel remarquable. Elle se divise en 2 unités :

1a - *Plateaux de Calern et de Caussols*¹⁰:

Situé au cœur du site Natura 2000 FR9301570 Préalpes de Grasse, ils enregistrent la présence de la plus importante station de Vipère d'Orsini de France et de nombreuses espèces endémiques et/ou protégées (4 espèces de gages, Fritillaire de Caussols, Pivoine officinale, orchidées...). Ils subissent une fréquentation massive surtout aux intersaisons (périodes les plus sensibles pour la faune et la flore) et un développement d'activités de pleine nature (trial, VTT, quads, courses d'orientation, randonneurs, pique-nique...) qui ont des impacts notables sur les milieux et les espèces et qui entraînent des conflits d'usage.

⁸ *Tetrao tetrix*, *Hydromantes strinatii*, *Metrotyphlus esteronensis*, *Pristonychus obtusus ssp Caussolensis*, *Percus villai*, *Duvalius brujasi devillei*, *Duvalius brujasi leptoderus*, *Duvalius ochsi*, *Trogloporites ochsi*, *Bathysciola ochsi*, *Troglodromus bucheti*, *Mairea stierlini*, *Bathysciola aubei*, *Carabus solieri*, *Isereus colasi*, *Arcyptera kheili*, *Chorthippus binotatus daimei*, *Campanula albicans*, *Erodium rodiei*, *Leucojum nicaeense*, *Arenaria cinerea*, *Asperula hexaphylla*, *Ballota frutescens*, *Centaurea balbisiana Soldano subsp. Aemilii*, *Cytisus ardoini*, *Narcissus provincialis*, *Potentilla saxifraga*, *Sedum fragrans*...

⁹ Changements de phénologie qui peuvent engendrer aussi bien des régressions que des expansions d'aire de répartition.

¹⁰ Au cœur des sites Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », FR9301571 « Rivière et gorges du Loup », ZPS FR9312002 « Préalpes de Grasse », ZNIEFF de type I 06-107-116 « Plateau de Calern » et 06-107-117 « Plateau de Caussols », ZNIEFF géologique 0609G01 « Embut de Caussols », site inscrit « Plateaux de Caussols et Calern ».

1b - Col de Vence – Saint Barnabé¹¹ :

C'est un site remarquable pour l'avifaune (grand nombre d'espèces intéressantes d'affinité biogéographique variée (médio-européenne voire nordique, méditerranéenne, montagnarde)¹², un habitat potentiel de la Vipère d'Orsini. Ce site est particulièrement fréquenté au printemps et à l'automne (points de vues, randonnées, centres équestres, manifestations sportives).

2 - Le **domaine des Courmettes**¹³, site exceptionnel du point de vue paysager, remarquable pour la mosaïque des milieux naturels qu'il abrite et notamment les 6 mares temporaires (très rares dans les Préalpes d'Azur), pour sa forêt remarquable de chênes verts (individu pluri-centenaire), sa vieille hêtraie et le cortège faunistique lié aux forêts matures de plus en plus rare dans les Alpes-Maritimes. Ce site est très fréquenté (randonneurs, cavaliers, VTTistes...).

3 - Les **rivières de l'Estéron (3a), du Loup (3b), de la Siagne (3c) et de la Cagne (3d)** sont très fréquentées à partir de la fin du printemps et en été pour la baignade (Pont des Gabres et arche naturelle de Ponadieu dans la Siagne, le Campiou dans la Cagne, la Clave dans l'Estéron), la randonnée aquatique et le canyoning et sont ainsi soumises à d'importantes pressions (rave-party à Saint Arnoux dans le Loup). La fréquentation importante de ces cours d'eau (facilitée par des la présence de sentiers et de parkings) a un impact important sur l'avifaune (Martin pêcheur, Cingle plongeur...), la faune piscicole et les populations d'écrevisses à pieds blancs (perturbation de la reproduction et de la croissance des juvéniles par piétinement des zones de frayères, dégradation des zones d'alimentation par piétinement, destruction de l'habitat (restructuration du milieu par des petits barrages, uniformisation des fonds suite au déplacement des blocs, disparition des débris végétaux)... Les prélèvements d'eau accentuent l'étiage en période estivale (réduction de la surface d'habitats de l'ichtyofaune, accentuation des assèchs et concentration des pollutions). Ces cours d'eau ont globalement une bonne qualité des eaux altérée cependant par des rejets de particuliers et par le fait que certains villages ne sont pas dotés de stations d'épuration ou ont des stations d'épuration défectueuses.

Ces cours d'eau sont dominés en certaines parties par des gorges et falaises qui ont été équipées pour beaucoup, en voies d'escalades fréquentées préférentiellement en fin d'hiver et en début de printemps, soit à des périodes très sensibles pour les rapaces nicheurs (Faucon pèlerin, Aigle Royal, Grand Duc d'Europe, ...) et la flore rupestre. Dans les Gorges du Loup, dans le cadre de Natura 2000, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, opérateur, s'est rapprochée de la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade pour déséquiper certaines voies qui passaient à proximité d'aires de rapaces, mieux baliser les sentiers d'accès aux voies pour canaliser les pratiquants et instaurer une consultation pour l'équipement de toutes nouvelles voies d'escalade.

4 - Les **clues de Saint-Auban (4a), d'Aiglun (4b), de Sigale (4c), des Mujouls (4d) et de Gréolières (4e)**¹⁴ sont très réputées pour le canyonisme et attirent de nombreux pratiquants d'où de fortes pressions sur les milieux aquatiques. En plus de leur fort intérêt paysager, les clues d'Aiglun, de Saint-Auban et de Sigale abritent de nombreuses populations de *Campanula albicans*, endémique à aire mondiale entièrement dans les Préalpes d'Azur et des espèces rares ou endémiques comme le Passerage à feuilles d'Halimium (*Hormatophylla halimifolia*), la Ballote buissonnante (*Ballota frutescens*) ou la Raiponce de Villars (*Phyteuma villarsii*) et pour la clue de Saint-Auban les stations uniques confirmées en France du Myosotis des grottes (*Myosotis*

¹¹ Ce secteur appartient aux sites Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », FR9301571 « Rivière et gorges du Loup », ZPS FR9312002 « Préalpes de Grasse », ZNIEFF de type I 06-109-102 « Karst de Saint-Barnabé », ZNIEFF de type II 06-109-100 « Col de Vence - Pic de Courmettes - Puy de Tourette », site classé des Baous.

¹² Sur l'initiative de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Conseil Général des Alpes-Maritimes s'est engagé à ne plus épandre sur ce secteur de débroussaillants chimiques pour l'entretien des abords du réseau routier afin de limiter l'impact de ces produits chimiques sur l'avifaune et la flore.

¹³ Ce site est inclus au site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », ZPS FR9312002 « Préalpes de Grasse » et à la ZNIEFF de type I 06-109-101 « Pic de Courmettes » et à la ZNIEFF de type II 06-109-100 « Col de Vence - Pic de Courmettes - Puy de Tourette ».

¹⁴ Ces clues sont inscrites à l'inventaire ZNIEFF de type I 06-100-122 « Clue et Forêt Domaniale de Saint-Auban », 06-146-118 « Clue d'Aiglun » et 06-146-119 « Clue du Riolan » et ZNIEFF de type II 06-144-100 « Clue des Mujouls et montagne de Gars ».

speluncicola). La Clue des Mujouls est d'un grand intérêt notamment au niveau des habitats qui la constituent : tufs à Capillaire de Montpellier et Angélique, falaises calcaires liguro-apennines du *Saxifragion lingulatae*.

5 - La **grotte au Guano**¹⁵ à Saint-Cézaire-sur-Siagne est remarquable par les colonies de reproduction de chiroptères qu'elle abrite (en lien avec 2 autres grottes situées en dehors du périmètre des Préalpes d'Azur). Elle connaît une fréquentation importante néfaste de la part des spéléologues et des randonneurs (bivouacs et feux).

6 - Adret, ubac et forêt domaniale du Cheiron. Cette entité est tout à fait remarquable par les espèces qu'elle abrite :

- le Tétra-lyre (*Tetrao tetrix*) qui occupe l'ubac du Cheiron se trouve ici en limite Sud de l'aire de répartition de l'espèce au niveau départemental, national et pour l'ensemble de l'arc alpin (population fragile car isolée géographiquement). Il occupe ici un milieu très différent de l'habitat montagnard habituellement exploité par ce galliforme dans l'arc alpin et occupe une plage altitudinale dont la limite basse est très inférieure à celle des populations de haute montagne, il fréquente ainsi des milieux de l'étage supra-méditerranéen ;
- la Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*), espèce emblématique ;
- le Loup (*Canis lupus lupus*) : cet espace n'abrite pas de meute constituée car les dérangements (véhicules à moteur, randonnée, raquettes...) ne permettent pas que cette espèce se fixe dans ce secteur ;
- le Lynx (*Lynx lynx*) qui fait des incursions irrégulières dans ce massif du Cheiron ;
- autres espèces remarquables : Alexanor, Azuré du serpolet, Damier de la succise, Diane, Laineuse du prunellier, Semi-apollo, Sphinx de l'épilobe, Criquet hérisson, Magicienne dentelée, Rosalie alpine, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune, Aigle royal, Perdrix rouge, chiroptères, Chamois... Ancolie de Bertoloni, Buxbaumie verte, Campanule blanchâtre, Cytise d'Ardoine... ;
- présence d'une vieille forêt mature de hêtres, chânaie pubescente mature (avec de très vieux sujets), sapinière.

Ce secteur est soumis à une très forte fréquentation estivale comme hivernale qui entraîne des dérangements (station de ski de Gréolières à partir de laquelle partent des randonnées en raquette qui traversent notamment les places d'hivernage des Tétrasyre) : quad, moto, randonnées pédestres et en raquette, ski... Afin de limiter la pénétration dans le milieu naturel, des pistes sont fermées par arrêtés municipaux ou par la pose de chicane (action conjointe ONF – Conseil Général).

Il est inclus, en partie, au site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », à la ZNIEFF de type I 06-100-153 « Montagne du Cheiron » et à la Réserve Biologique Domaniale du Cheiron (statut de protection fort avec interdiction au sein de cette réserve de la pratique de la raquette pour limiter le dérangement du Tétra Lyre).

7 - La **plaine de Caille** est l'exemple type des paysages agri-pastoraux des Préalpes d'Azur : plan couvert de prairies mésophiles à hygrophiles ceinturée de montagnes. Le maintien des pratiques traditionnelles est essentiel au maintien de ce type de milieu et à la riche flore (menacée) de cette plaine.

8 - Le Col de la Faye¹⁶ qui abrite la grande majorité des populations mondiales d'*Erodium rodiei*.

9 - Le **Baou de Saint-Jeannet**¹⁷ pour son intérêt paysager et pour sa flore riche au caractère méditerranéen marqué (Nivéole de Nice). Ce secteur est soumis à une très forte fréquentation due à la présence d'un magnifique point de vue et d'un chêne pubescent remarquable.

¹⁵ Ce site est inclus au site Natura 2000 FR9301574 « Gorges de la Siagne » et à la ZNIEFF de type II 06-136-100 « Gorges de la Siagne » et fait actuellement l'objet d'un projet d'Arrêté de Protection de Biotope sur l'initiative du SIIVU de la Haute Siagne, opérateur/animateur du site Natura 2000 « Gorges de la Siagne ».

¹⁶ Inclus au site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse » et à la ZNIEFF de type I 06-100-121 « Hautes gorges de la Siagne et de la Siagnole - forêt de Briasq et Pas de la Faye ».

10 - La **Montagne de l'Audibergue**, station de la remarquable Vipère d'Orsini. Le Cytise d'Ardoine (*Cytisus ardoinii*), espèce endémique rare, qui se trouve ici en limite Ouest de son aire de répartition. Un important contraste oppose le flanc méridional, abrupt et désertique, à l'ubac couvert d'une hêtraie-sapinière et d'une forêt de pin sylvestre. En adret, on trouve des pelouses et garrigues à Genêt cendré, Buis et Lavande. Ces pelouses rases sont l'habitat préférentiel d'espèces dont certaines endémiques comme la Minuartie de Burnat (*Minuartia glomerata subsp. burnatii*) ou l'Holostée hérissée (*Holosteum umbellatum subsp. hirsutum*). Ce site est un haut lieu de la spéléologie où se sont déroulées de 1964 à 1969 les expériences hors du temps de Michel SIFFRE. La présence à la Moulière d'un centre de VTT, d'une école de trial et de quad avec compétitions, d'une station de ski (le télésiège fonctionne en l'hiver et en été pour les descentes en VTT), de circuits de randonnées, d'une via-souterrata et d'un parcours aventure attire un très large public (familial et sportif). Ce site est inscrit à l'inventaire ZNIEFF de type I « Montagne de l'Audibergue ».

11 - Les **vallons obscurs de Carros**, vallons humides, ombragés, très étroits qui abritent une végétation à affinité subtropicale humide (fougères) et des espèces montagnardes en situation abyssale. Leur intérêt est faunistique, floristique, paysager et géomorphologique. Ces vallons ne relèvent d'aucune protection et ne sont pas inscrits à l'inventaire ZNIEFF PACA car jusqu'à présent ils étaient méconnus des naturalistes et ils n'avaient fait l'objet d'aucun inventaire spécifique (des inventaires floristiques ont depuis été menés). Ces vallons sont menacés par les décharges sauvages et par le comblement dans le cadre de projets d'urbanisation.

12 - Le **Col de la Lèque – Clos de Douort**, en partie concernée par la ZNIEFF de type II 06-111-100 « Col de la Lèque - Plateau de Saint-Vallier-de-Thiery », où se situe une remarquable formation à Genêt de Villars et habitat potentiel de la Vipère d'Orsini. Notons la présence de *Riccia crustata*, hépatique rare en France seulement connue du Sud-Ouest des Alpes-Maritimes et qui est inclus dans le site Natura 2000 FR 9301574 « Gorges de la Siagne ».

13 - Le **Bois de Garavagne** abrite l'effectif le plus important de Cerf élaphe du département des Alpes-Maritimes où il est en expansion numérique (ce qui a nécessité la mise en place d'un plan de chasse). Ce secteur est largement parcouru par les VTTistes et par les randonneurs et de nombreuses sorties pour écouter le brame du Cerf sont organisées à l'automne.

Les Préalpes d'Azur offre un capital naturel et un potentiel naturel très important, l'analyse de ce territoire en termes de biodiversité fait ressortir la notion de service écologique. Si ce territoire apparaît comme globalement bien préservé, il ne faut pas oublier la fragilité des équilibres naturels et la pression exercée sur certains milieux où des actions prioritaires devront être menées en lien avec les opérateurs des sites Natura 2000, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, gestionnaire des Parcs Naturels Départementaux, l'Office National des Forêts, les fédérations et associations... afin de concrétiser la volonté partagée, qui est ressortie de la concertation, de faire participer ceux qui ont une connaissance du territoire (consensus général).

1.8 Les Préalpes d'Azur au cœur de la Trame verte et bleue régionale

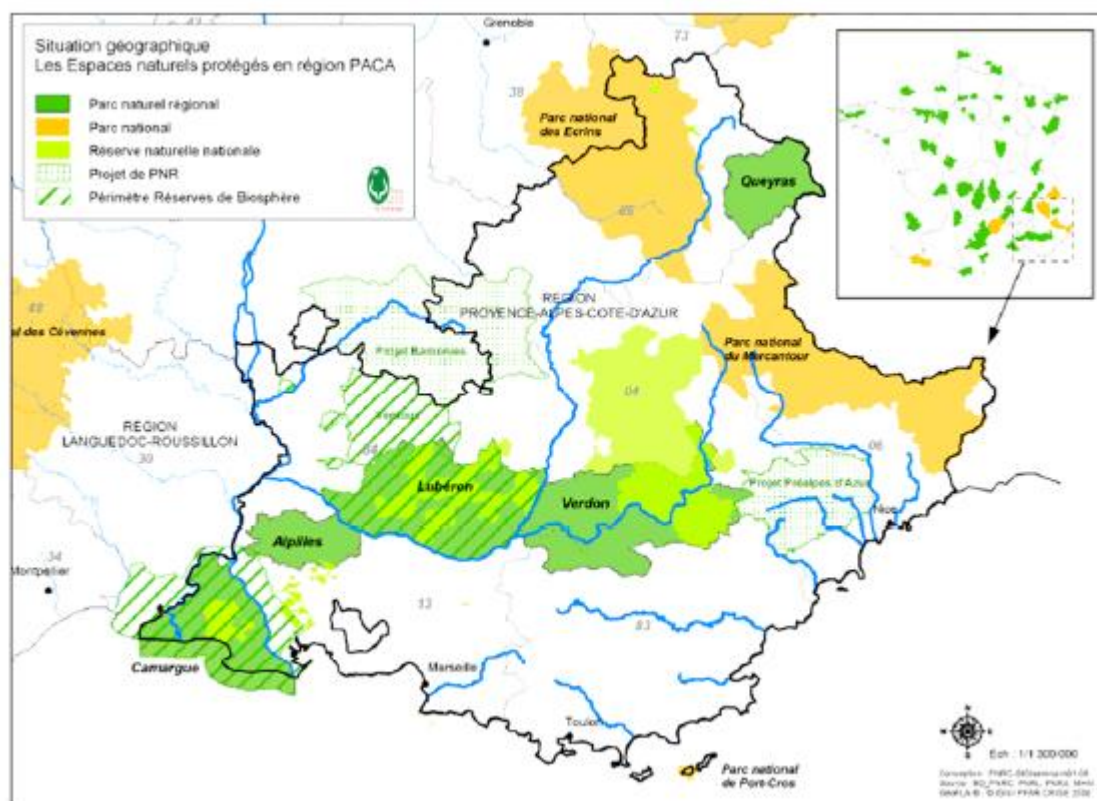
Le territoire des Préalpes d'Azur apparaît comme le trait d'union et le lien entre le PNR de Camargue, le PNR des Alpilles, le PNR du Lubéron, le PNR du Verdon et le Parc National du Mercantour d'une part et le Parco delle Alpi Marittime en Italie d'autre part (parc piémontais le plus étendu et l'un des plus vastes en Italie).

Les Préalpes d'Azur relie donc des espaces patrimoniaux reconnus nationalement et internationalement, des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité au niveau national et européen.

Sur les 6 principaux cours d'eau du département, 4 prennent leur source au cœur des Préalpes d'Azur (qui sont le « château d'eau » du littoral azuréen) – la Siagne, le Loup et la Cagne (fleuves côtiers) ainsi que l'Estéron (affluent du Var) où on retrouve

¹⁷ Il fait parti du Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », de la ZNIEFF de type I 06-100-103 « Baou de Saint-Jeannet » et du site classé des Baous.

l'Anguille, espèce migratrice - et le fleuve le plus important du département, le Var, longe le territoire dans sa partie Nord et Ouest.

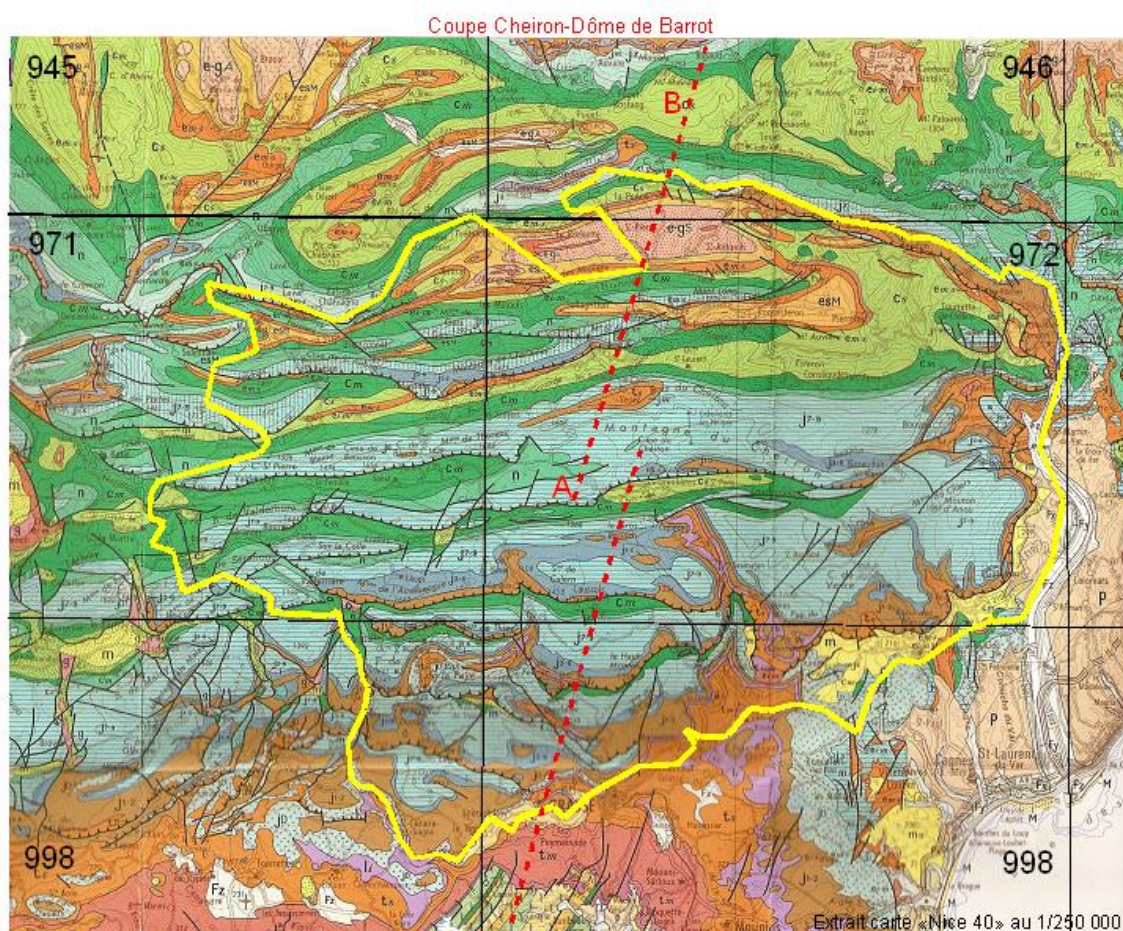


Source : Vers l'identification du réseau écologique PACA. Quelles implications pour les projets d'aménagement ? Didier Olivry – Directeur du Parc naturel régional de Camargue, <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Journee-annuelle-d-echanges>

2 Le patrimoine géologique¹⁸

2.1 Cartographie.

La carte géologique ci-dessous est extraite de « Nice 40 » au 1/250 000ème avec surimposition en jaune de l'emprise du futur PNR. En noir, est repéré l'emplacement des cartes géologiques au 1/50 000 ème concernées par l'étude pour le lecteur désirant plus de précisions soit : 946 Puget Théniers -971 Castellane -972 Roquestéron -998 Fayence 999 -Grasse-Cannes. En rouge, position des diverses coupes citées dans le texte.



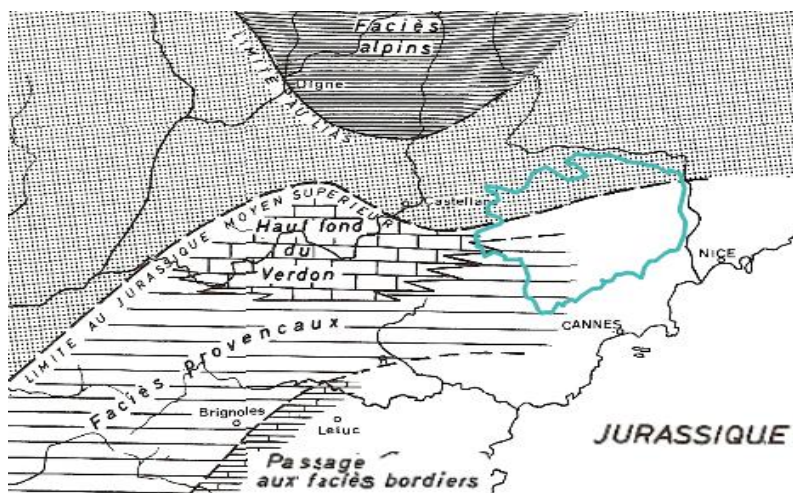
T _m Trias moyen: Calcaires et dolomies	Cs Crétacé supérieur: Calcaire, calcaire argileux, calcaire gréseux
T _s Trias supérieur: Argiles et évaporites	e _{i-m} Eocène inférieur ou moyen: (lacustre ou continental): Argiles, sables, calcaires
L Hettangien: Dolomies et/ou calcaires	e _{m-s} Lutétien terminal à Priabonien: Calcaire nummulitique
J1-2 Bajocien-bathonien: Calcaire argileux	esM Priabonien: Marnes nummulitiques
J3-6 Callovien-oxfordien: Calcaire argileux	e-ga Priabonien et Stampien inférieur: a) Breche andésitique du synclinal de St Antonin
J7-9 Kimméridgien-Tithonique: Calcaire et calcaire récifal	e-gs S) Sable de St Antonin
n Néocomien et Barrémien: calcaire et calc. argileux	m Miocène: Calcaire gréseux, marnes et conglomérats
C _m Série médio-crétacée: Marnes, grès et calc. argileux	

¹⁸ La partie concernant la géologie a été réalisée par Francois BAVOUZET (ingénieur géologique retraité) et Henri SPINI (géologue qui a fait sa thèse sur la partie Sud du territoire des Préalpes d'Azur).

2.2 Données sommaires sur la paléogéographie.

A la fin du Permien la Provence s'affaisse et se pénélainise.

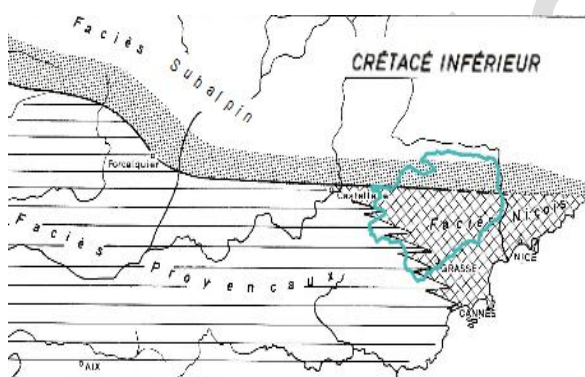
Au Trias (-245 à -205 Ma) une mer peu profonde envahit cette pénélaine ; au Trias moyen l'évaporation favorise la formation de marnes et argiles à gypse, dolomies et dépôts de sels.



Au Jurassique (-205 à -135 Ma) et Crétacé inférieur (-135 à -96 Ma) la Provence reste marine. Les dépôts sédimentaires ont des faciès épicontinentaux, à dominante calcaire, de bordure de la mer alpine dont ils dépendent.

Au Nord du PNR ces faciès néritiques passent progressivement à ceux de mer plus profonde (marnes).

Au Crétacé supérieur (-96 à -65Ma), après la surrection de l'isthme durancien qui a entraîné l'émersion de la zone, s'amorce une nouvelle transgression de la mer alpine avec dépôts de sédiments marno-calcaires suivie à la fin du Crétacé d'une



émersion prolongée.



Au Tertiaire, le Paléogène jusqu'à la base de l'Eocène moyen pratiquement (-65 à -40 Ma) reste continental avec tendance lagunaire vers l'Est. Ensuite jusqu'à la fin de l'Eocène (-34 Ma) la mer alpine revient, transgressive par l'Est: dépôt des calcaires numulitiques, de marnes, etc.

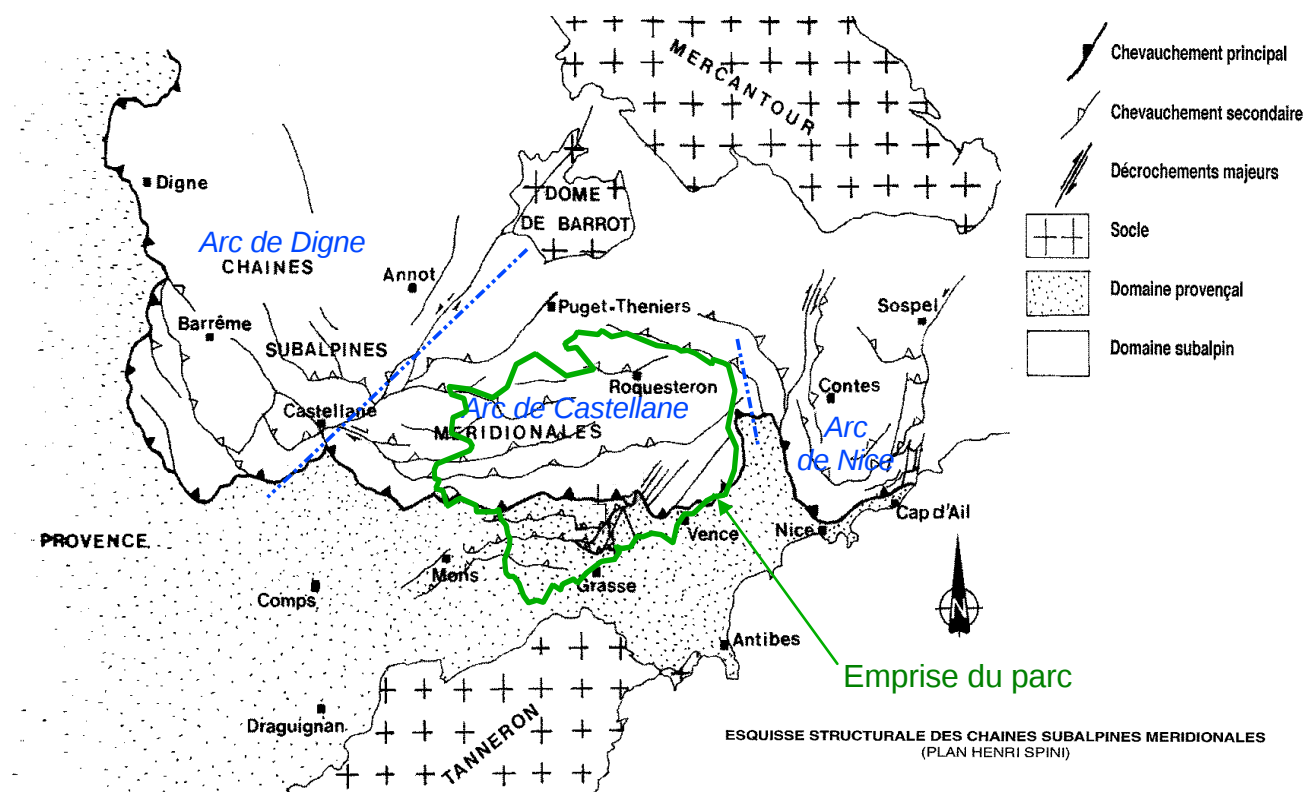
L'Oligocène (entre -35 à -26 Ma) est continental. Un dépôt volcano-détritique se met en place dans le synclinal de St. Antonin en même temps que le dôme de Biot; ce volcanisme témoigne de la collision des plaques africaine et européenne.

Au Miocène (-20 Ma) retour de la mer par le sud dans le golf de Vence donnant «Molasse» calcaro-gréseuse, marnes et conglomérats puis nouvelle émersion.



2.3 Esquisse structurale

Le territoire d'étude du futur PNR fait partie des chaînes subalpines de Haute Provence et plus particulièrement de « l'Arc de Castellane » qui comporte diverses zones, la plus orientale correspond à l'arrière pays grassois. A l'extrême Nord-Est, Bonson et Gilette appartiennent déjà à « l'arc de Nice ».



De la fin de la dernière phase paroxysmale fini-miocène jusqu'au début du Quaternaire, la compression alpine qui débuta fin Crétacé, continue.

Le massif du Mercantour émerge et finit de se soulever poussant vers le sud la couverture sédimentaire qui va se décoller du socle à hauteur du Trias moyen, gypsifère et évaporitique, servant de niveau « lubrifiant »

Par suite de cette compression, et non sans exclure un phénomène gravitationnel, la couverture subalpine, décollée, se déplace vers le Sud d'une dizaine de kilomètres et se plisse indépendamment du socle.

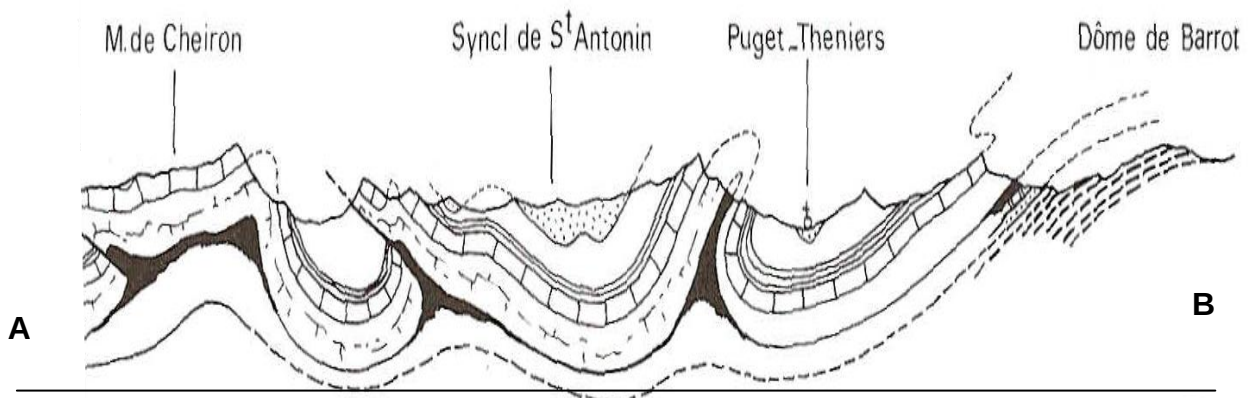
Plis et plis couchés avec leur cortège de synclinaux et anticlinaux, ou écaillés chevauchants vers le Sud pour la partie la plus externe, conditionnent des compartiments jurassiques allongés d'Est en Ouest, formant de longues crêtes et des plateaux arides.

Les coupes jointes donnent une bonne idée de l'organisation des plissements rencontrés.

La moitié nord à partir de la montagne du Cheiron présente une structure à dominante de synclinaux plus ou moins asymétriques dont les charnières anticlinales rompues sont chevauchantes sur les synclinaux voisins (synclinaux de Saint-Antonin, de Pierrefeu-Roquestéron, de Briançonnet...)

Sud

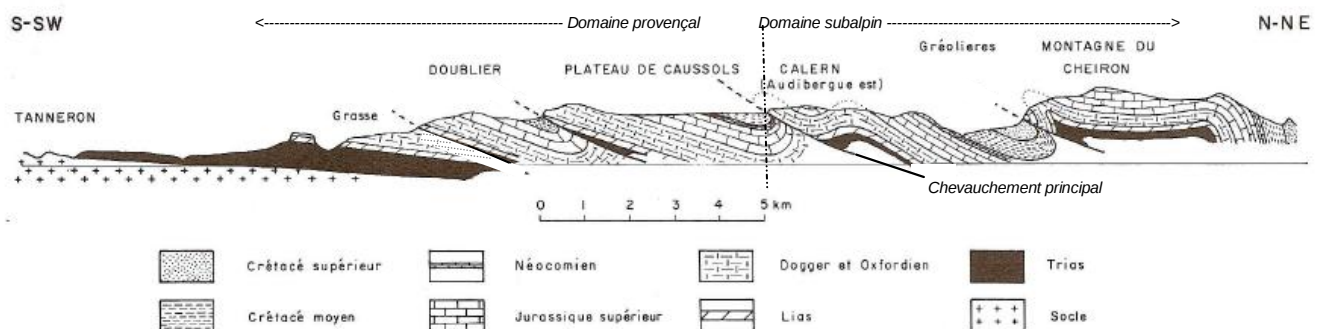
Nord



Partie Nord du futur parc: coupe (A-B) centrale par J. Debelmas

La structure en éaille sera dominante au Sud du Cheiron, (voir coupe « du Cheiron au Tanneron » selon ce schéma simplifié : Le flanc Nord d'un pli anticlinal décollé et couché vers le Sud, chevauche le pli suivant. Le panneau de calcaire jurassique lié à ce flanc s'ennoie vers le Nord, formant une large combe à partir de sa couverture crétacée et parfois tertiaire. Celle-ci reste protégée de l'érosion par l'aval pendage, avant d'être recouverte par le chevauchement de l'échelle précédente.

Le flanc sud du panneau, abrupt ou rompu par une faille chevauchante, forme lignes de crête et barres rocheuses dont l'importance dépendra de la puissance des calcaires jurassiques.



Coupe du Cheiron au Tanneron

Du Pliocène au début du Quaternaire, la surrection des Alpes à son niveau actuel, entraîne le basculement des Alpes de Hautes Provence vers le Sud. La mise en place des plissements s'accompagne d'une reprise des mouvements verticaux du socle du début du Tertiaire selon des directions méridiennes à Nord-Est-Sud-Ouest qui vont cisailer et décrocher les alignements Est-ouest pré-définis. Relèvement des Préalpes externes et fractures vont faciliter l'encaissement des cours d'eau et l'ouverture de cluses (Cluses de Saint-Auban et Aiglun, vallée du Loup...). Le régime karstique se développera largement sur les plateaux calcaires. Cette succession de barres et de combes allongées Est-Ouest, donne au futur parc une homogénéité paysagère, et, en limitant les échanges de vallée à vallée, a permis de préserver son patrimoine naturel.

2.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels (biodiversité et géologie)

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
Patrimoine naturel	- Une grande diversité de composantes physiques, un ensemble biogéographique unique. - Une richesse exceptionnelle en matière de biodiversité et un fort taux d'endémisme. - Présence d'espèces emblématiques et de cortèges remarquables. - Un territoire préservé difficile d'accès, présence d'espèces généralement en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition. - Un territoire recouvert en grande majorité par des zonages d'inventaire, de gestion ou de protection. - Une activité agropastorale encore présente. - Un capital naturel et potentiel naturel très important, notion de service écologique. - Présence de gestionnaires d'espaces naturels. - Un territoire au coeur de la trame verte et bleue régionale.	- Un déficit important de suivi des patrimoines naturels. - La partie Nord du territoire reste peu connue. - Les mesures de protection ne couvrent pas tous les enjeux du territoire. - Absence de structure capable de coordonner la préservation des patrimoines sur la globalité du territoire. - Une fragilité des équilibres naturels. - Un morcellement foncier qui freine la mise en place des mesures de gestion. - Un patrimoine naturel et géologique peu valorisé. - Déficit d'information et de sensibilisation sur les impacts de certaines pratiques sur les patrimoines naturels. - Manque de financement pour mettre en œuvre des actions concrètes de surveillance, suivi et de protection.	- Un territoire qui attire les naturalistes et qui a fait l'objet de diverses publications. - Un partage possible de la connaissance du territoire. - Un schéma de gestion cynégétique vient d'être réalisé (partenariat possible avec les associations de chasse). - Le PNR est une opportunité pour la conception et l'animation des Docob Natura 2000. - Le PNR est une opportunité pour la connaissance et la protection d'espaces aujourd'hui moins connus. - Créations possibles de réserves naturelles régionales, mise en œuvre des trames vertes et bleues. - Un intérêt élevé pour l'étude des impacts du changement climatique (endémisme, limites d'aires de répartition).	- Une fréquentation en augmentation. - Une augmentation des activités et sports de pleine nature (impacts potentiels sur les milieux naturels, conflits d'usage). - De nombreuses sollicitations pour organiser des manifestations sur ce territoire. - Une menace de mitage des espaces naturels et agricoles due à la pression foncière. - Absence de doctrines pour les installations éoliennes et photovoltaïques. - Une déprise rurale qui modifie la diversité de la mosaïque des milieux et entraîne la fermeture des milieux. - Nombreuses espèces endémiques ou en limite d'aire de répartition donc sensibles aux changements climatiques.	→ enrichissement de la connaissance de la faune, de la flore et des habitats patrimoniaux et indicateurs de la qualité des milieux naturels → la coordination d'un système de suivi des espèces patrimoniales les plus sensibles intégrant la problématique du changement climatique → l'identification, en complément de la 1^{ère} approche géolocalisée, des points les plus sensibles d'urgence (hot spots) → la surveillance des espaces naturels les plus sensibles et les plus fréquentés → la préservation des milieux naturels, de leur qualité et de leur diversité en priorité à l'intérieur des espaces naturels prioritaires identifiés au Plan de Parc → l'encouragement des pratiques agricoles et sylvicoles durables et respectueuses de l'environnement → la maîtrise de la fréquentation du territoire et l'étude et la limitation de ses incidences sur l'environnement → la valorisation des patrimoines géologiques du territoire

3 Les paysages

3.1 Des paysages et des hommes

Rares sont les zones où le milieu naturel porte à ce point la marque des activités humaines qui se sont succédées tout en abritant des espaces protégés, des refuges, qui témoignent des différents états de la végétation à des périodes où le climat et/ou la pression des sociétés sur la forêt étaient différents d'aujourd'hui.

Pour le paléo-environnementaliste, le paysage des Préalpes d'Azur est un livre ouvert, particulièrement lisible et pédagogique, qui raconte l'histoire de la relation société-milieu depuis une dizaine de millénaires.

Depuis le Néolithique, les activités humaines ont construit un paysage agro-sylvo-pastoral qui doit être considéré comme un patrimoine culturel à part entière. La biodiversité inféodée à la variété des modes d'exploitation du milieu ainsi qu'à la probable mise en défens de parcelles forestières, qui sont devenues des « reliques » de végétations aujourd'hui disparues (bois méditerranéens à ifs pluricentenaires, vieilles futaies de chênes verts, chênaies pubescentes à tilleul et érables...) y est exceptionnelle.

L'histoire de la coévolution société-milieu dans les Préalpes d'Azur reste à l'heure actuelle, assez peu étudiée en dépit de fortes potentialités. Toutefois, les empreintes profondes laissées par les activités humaines sur le paysage permettent à l'archéo-environnementaliste d'en proposer une lecture régressive d'où se dégagent les grandes étapes de la construction des paysages.

Les espaces steppiques des plateaux, quadrillés par les vestiges d'un dense réseau d'enclos, de cabanes et de structures d'épierrage, sont le résultat d'une pression pastorale continue depuis les périodes protohistoriques. Ces territoires ouverts ont été progressivement gagnés sur les forêts denses qui dominaient la région il y a 4 à 5 millénaires.

Depuis la préhistoire et avant l'ère des énergies fossiles, l'exploitation du combustible ligneux a transformé les futaies mixtes, caducifoliées (chênaies pubescentes à tilleul) favorisant les essences qui rejettent bien de souche et l'installation des taillis, souvent sempervirents (formations à chênes verts).

La garrigue, végétation « naturelle » emblématique de la partie méridionale des Préalpes d'Azur est une formation dont on sait qu'elle est d'origine anthropique, entretenue par le charbonnage et le pastoralisme, et qu'elle se referme inexorablement lors des déprises agricoles. Les prairies, extrêmement diversifiées du point de vue botanique dans la région, sont aussi le résultat des activités pastorales.

Cette évolution de la végétation depuis l'avènement des sociétés sédentaires agro-pastorales est classique en région méditerranéenne. Toutefois, **elle n'est nulle part aussi lisible qu'ici, et la richesse des Préalpes d'Azur est d'avoir conservé une mosaïque de milieux témoignant des différents états du couvert végétal**, y-compris des restes des forêts primaires dont la présence, en d'autres lieux (forêt de la Sainte Baume dans le Var, de la chartreuse de Valbonne dans le Gard), a pu être mise en relation avec un statut particulier pour les populations locales, proche de la sacralisation.

Riches de cette histoire socio-environnementale sur le temps long, **les Préalpes d'Azur peuvent être un laboratoire d'étude de la coévolution société milieu et devenir un exemple d'exploitation raisonnée du paysage**. La connaissance, encore à acquérir de façon précise, de ces milieux et des pratiques qui ont contribué à les façonner, dans des contextes climatiques changeants (de l'optimum climatique Néolithique aux froids du « petit âge glaciaire ») permet **d'apporter une expertise sur le devenir et la gestion des espaces naturels dans un contexte de bouleversement climatique et de mutations sociétales**.

3.2 « Voyage au pays des ailleurs »

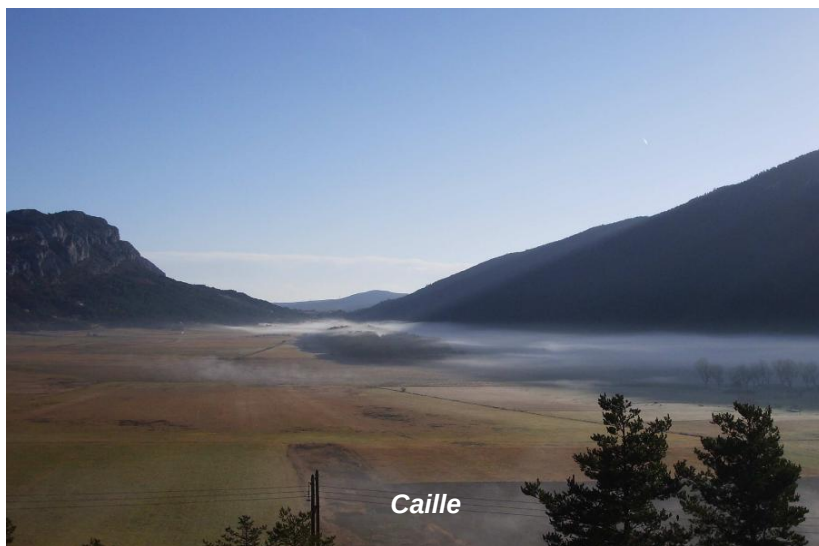
« Le massif des Préalpes est exceptionnel. Ses paysages en font un territoire grandiose. Sur tout le massif on peut admirer des vues, des ambiances, des atmosphères particulières et changeantes. Les reliefs nous font parfois dominer un paysage spectaculaire. Ailleurs, nous nous sentons protégés par d'imposantes montagnes.



Quand l'horizon s'ouvre face à nous, nous contemplons un paysage immense et calme. Bien souvent nous nous sentons ailleurs, perdus, isolés. L'atmosphère est sereine et le calme salvateur en quittant le brouhaha et l'agitation de la côte. Sur les promontoires, les horizons emmènent notre regard sur le lointain. En fond de vallée, l'horizon se resserre, et les montagnes se font protectrices.



Le paysage est riche de nombreux moments particuliers. Les cluses, majestueuses et imprévues, les villages, inattendus et rassurant, les terrasses cultivées, impressionnants témoins d'un labeur oublié. Un arbre remarquable, une maison, un ciel, une heure particulière... chaque moment est une découverte.



Nous rencontrons des villages promontoires, perchés sur leur apic rocheux, comme en équilibre. Nous les découvrons au détour d'une route, inattendus au milieu de la forêt dense et des pentes escarpées. Lorsque nous y pénétrons, l'atmosphère se transforme : de petites rues se ferment sur elles-mêmes, les maisons se blottissent les unes contre les autres comme pour se rassurer au milieu de ce territoire énorme.



Ailleurs, dans les vallées, nous croisons des villages adossés à la montagne, à l'abri du cours d'eau. Nous les repérons de loin, au bout d'une longue route droite. Ils sont là, exposés à notre regard et au soleil, rassurés par la protection de la montagne.



Enfin, en regagnant le Sud, nous entrons dans les villes qui colonisent tout le coteau. Grasse, Vence, Tourrettes-sur-Loup, Saint-Cézaire-sur-Siagne, autant de noms qui nous évoquent le sud et la douceur de vivre.

Et pourtant, l'espace est consommé par les résidences privées, l'agriculture se meurt, coincée entre les jardins. Le flot discontinu des voitures et la rareté des points de vues grèvent ce paysage que l'on dit magnifique.



Plus bas, c'est la métropole de Nice, avec ses embouteillages, son bruit, ses immeubles, ses commerces et sur la bande tenue de la plage, son soleil et sa réputation, ... »¹⁹.

3.3 Une grande diversité de paysages

3.3.1 Un paysage marqué par les reliefs

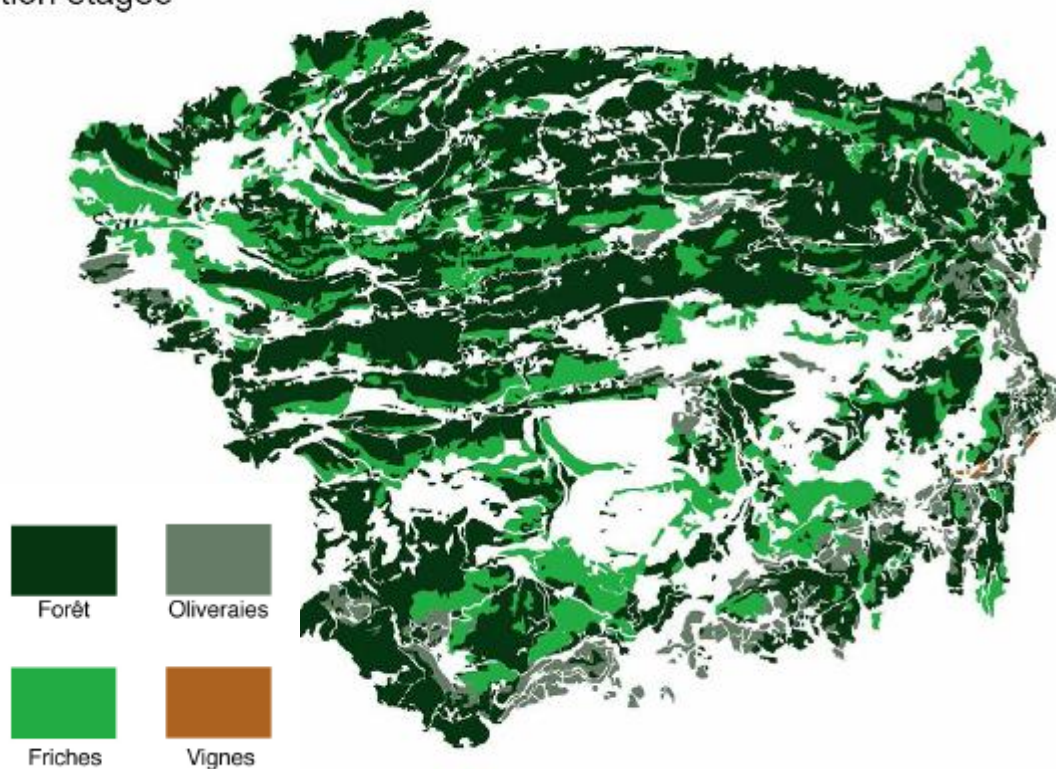
Le territoire de projet forme une unité cohérente de substrat calcaire, intégralement comprise dans les Préalpes des Alpes-Maritimes, à la jonction entre la zone littorale et la haute montagne alpine. Cette zone de transition regroupe une grande diversité de paysages et de milieux naturels.

Du Nord au Sud, la végétation spontanée de la région appartient, à l'étage montagnard, aux séries du Pin sylvestre et du Hêtre, à l'étage collinéen de type supra-méditerranéen à la série du Chêne pubescent, et à l'étage méditerranéen à la série du Chêne vert.

Les vallées au Nord sont très boisées, dominées par le Pin sylvestre qui constitue de véritables forêts. On trouve également des hêtres sur les ubacs, des chênes omniprésents, et des châtaigniers par endroit. Les adrets sont souvent structurés en terrasses de culture, parfois à l'abandon, surmontés de barres calcaires.

¹⁹ "Le territoire des Préalpes d'Azur", Etude de paysage pour le Parc naturel des Préalpes d'Azur, école nationale supérieure des paysages de Versailles, Conseil Régional PACA.

Une végétation étagée



Source : "Le territoire des Préalpes d'Azur", Etude de paysage pour le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, école nationale supérieure des paysages de Versailles, Conseil Régional PACA.

Dans la partie Sud constituée par les plateaux karstiques, la végétation est formée de pelouses rocailleuses pâturées. Le paysage, aride, est ponctué de bosquets, de dolines cultivées et de lapiaz. Ces plateaux sont entaillés par des gorges étroites et abruptes où coule le Loup.

Le piémont, au Sud, constitue un terroir très aménagé, dévolu à l'agriculture. Le paysage est structuré par des murs de pierres sèches, des terrasses couvertes d'oliveraies.

Le territoire contient également des plaines ouvertes cultivées ou pâturées entourées de montagnes de moyenne altitude (contreforts du Cheiron), et des espaces sans ou avec peu de végétation sur les crêtes (Audibergue, Cheiron).

L'amplitude altitudinale importante (300 – 1778 m), la géomorphologie originale et complexe (vallées orientées Est-Ouest, plus ou moins étroites, plateaux...), deux influences climatiques (méditerranéenne et montagnarde) et le travail ancien de l'homme sur le territoire des Préalpes d'Azur sont à l'origine d'une grande diversité d'habitats naturels constituant des paysages magnifiques et variés :

- le paysage aride et rocailleux des plateaux karstiques avec des dolines, lapiaz, ponctué de bories ;
- les vallées étroites, reliées par des clues, composées d'un adret structuré en terrasses de culture parfois à l'abandon, surmonté de barres calcaires, et d'un ubac boisé en pente douce ;
- les zones dénudées de montagne (sommet du Cheiron) ;
- les gorges étroites et abruptes où l'eau se précipite ;
- les plaines ouvertes cultivées ou pâturées entourées de montagnes de moyenne altitude ;
- le piémont, très aménagé, structuré par des murs de pierres sèches, des terrasses couvertes d'oliveraies.

La roche apparente en de nombreux endroits participe à la richesse paysagère du site et met en évidence la géologie locale.

De nombreuses publicités (françaises et étrangères), émissions (Turbo sur M6...) et téléfilms ("L'Enfant au coeur de l'école" sur la vie de Célestin FREINET, « Dans un grand vent de fleurs » sur la vie d'une famille de parfumeurs de la région grasseoise,...) se sont appuyés sur les paysages ruraux remarquables des Préalpes d'Azur.

PAYSAGES



Clue de
St-
Auban



Chapelle Gratemoine



Séranon



En direction du Mas

Les Sausses



En direction de Roquesteron-Grasse



L'Estéron près de Roquesteron



En direction des Ferres



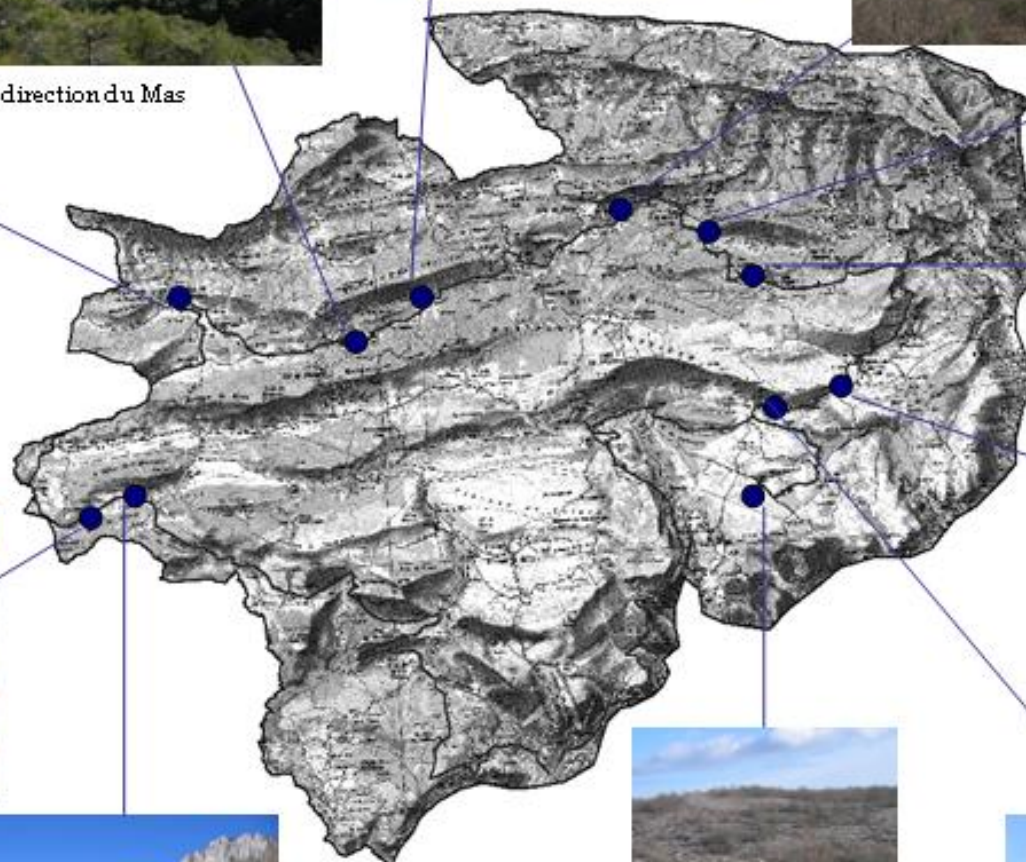
En direction de Coursegoules



Plateau de St-
Barnabé



Coursegoules
en direction
du Cheiron



3.3.2 Les unités paysagères comprises dans le périmètre du projet de PNR

La richesse paysagère du territoire est mise en évidence dans l'étude réalisée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale de l'Équipement des Alpes-Maritimes et la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette étude a permis d'identifier 15 familles paysagères sur le département des Alpes-Maritimes aux caractéristiques géologiques, climatiques, topographiques et socioculturelles bien distinctes. Elles se déclinent en entités plus ou moins nombreuses suivant les variations existant à l'intérieur d'une même famille paysagère.

La zone d'étude comprend 4 familles paysagères différentes :

1 - La Basse Vallée du Var (cette famille n'est pas divisée en entité)

2 - Les Montagnes Provençales :

- le sillon de l'Estéron
- les Vallées étroites
- les Barres calcaires

3 - Les Grands Plateaux :

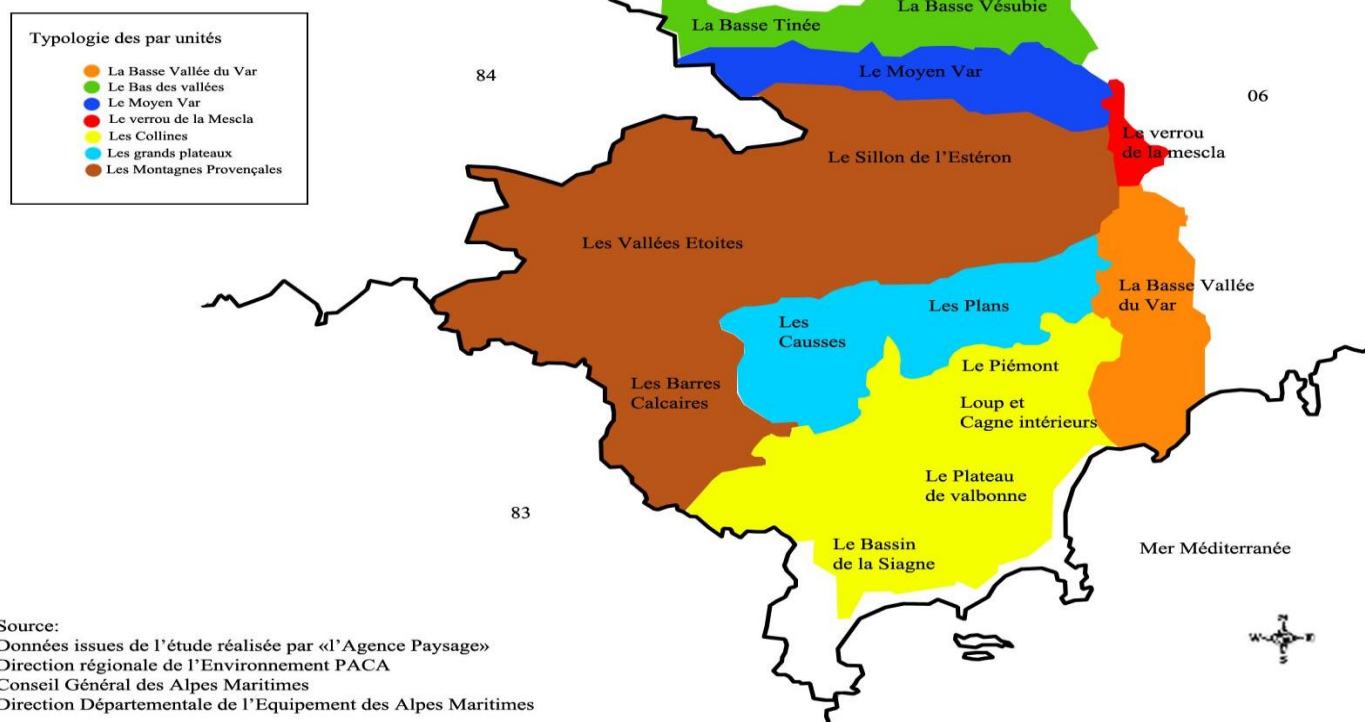
- les Causses
- les Plans

4 - Les Collines :

- le Piémont

Cette famille regroupe d'autres entités qui ne sont pas concernées par le territoire de projet.

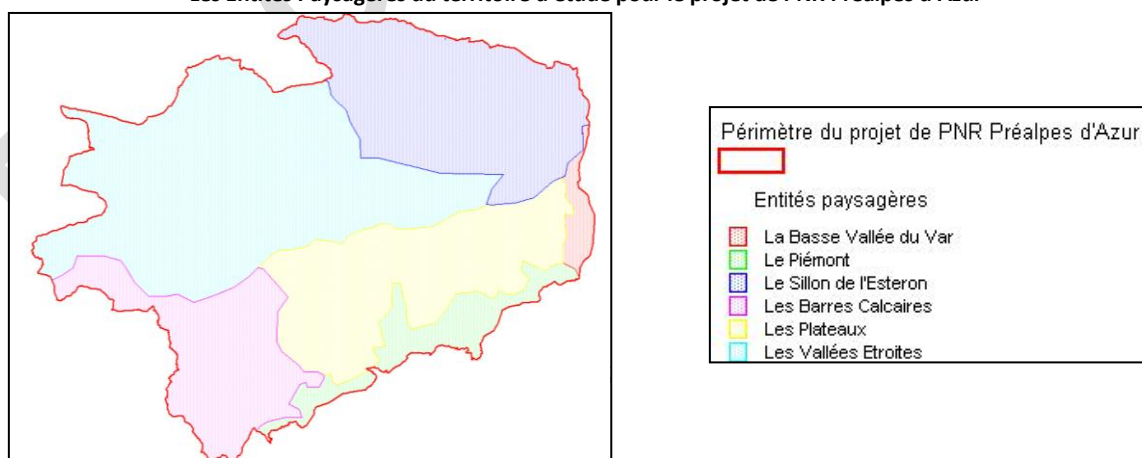
Unités paysagères comprises dans le périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur.



De cette étude, nous avons extrait 6 entités différentes. Chacune de ces entités est semblable aux autres par les aspects généraux précédemment exposés, mais possède également ses caractéristiques propres.

3.3.3 Les entités paysagères du territoire du PNR des Préalpes d'Azur.

Les Entités Paysagères du territoire d'étude pour le projet de PNR Préalpes d'Azur



Source : d'après le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale de l'Équipement 06 et la Direction Régionale de l'Environnement PACA, juin 1997, « L'Atlas Départemental des Paysages ».

L'étude paysagère réalisée par l'Ecole de Versailles identifie 7 entités paysagères. Elles sont relativement cohérentes en matière d'emprise géographique avec celles identifiées dans le cadre de l'étude réalisée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Direction Départementale de l'Equipement des Alpes-Maritimes et la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Grille de correspondance entre les entités paysagères issues des études
« Ecole de Versailles et Conseil Général des Alpes-Maritimes »**

Atlas Départemental des Paysages	Etude de paysage Ecole de Versailles			
1 - Les Barres calcaires	L'Appui (partie Ouest)			
2 - Le Piémont	L'Appui (entre Grasse et Saint-Jeannet, partie Est)			
3 - La Basse vallée du Var	La Vallée du Var			
4 - Les Plateaux	Les Plateaux			
5 - Les Vallées étroites	Les Langues	Les Vallées étroites (partie Ouest)	Les Déserts (partie Est)	La Plaque centrale
6 - Le Sillon de l'Estéron	La forêt inaccessible ou Vallées étroites (partie Est)	Les Déserts (partie Est)		

Source : étude paysagère Ecole de Versailles et Atlas Départemental des Paysages

1 - Les Barres Calcaires (l'Appui – partie Ouest) sont constituées de grands plis calcaires. Chacune de ses écaïles domine un plateau karstique par une barre rocheuse et un adret abrupt. Le paysage est très ouvert depuis la Route Napoléon qui constitue la voie d'entrée privilégiée de ce territoire. Les plateaux sont boisés de taillis de chênes pubescents. L'habitat est dispersé : le tissu urbain est lâche, des fermes entourées de terres cultivées occupent des replats sur des adrets. La végétation est méditerranéenne.

2 - Le Piémont (l'Appui – entre Grasse et Saint-Jeannet) a une altitude ne dépassant pas 400m. Il constitue le dernier grand relief des Préalpes de Grasse. Le Loup et la Cagne y découpent des gorges profondes. Le terroir y est très aménagé, structuré par des murs de pierres sèches, des terrasses couvertes d'olivieraies. L'influence provençale transparaît dans l'architecture (façades droites avec des ouvertures verticales, fermes isolées proches des bastides provençales) et les matériaux employés : pierres calcaires, tuiles canal. Comme dans la plupart des espaces du périmètre, les villages sont regroupés, perchés à mi-pente ou sur promontoire. Peu à peu l'extension urbaine a colonisé tout le coteau. On ne distingue plus les limites entre villes qui se sont développées dans cette entité avec un fort attrait pour la Côte d'Azur. On y trouve principalement des résidences privées avec des jardins clos. Les maisons sont tournées vers le Sud et vers la mer.

Il règne ici une forte pression foncière en raison de la proximité de la côte et des grandes agglomérations. L'agriculture a encore une petite place dans cette entité : cultures d'oliviers en terrasses, quelques cultures de fleurs à parfums et maraîchages sous serre. Elle jouit d'une bonne image avec des villes au patrimoine historique reconnue comme Vence ou Grasse. Sa réputation est basée sur la fabrication de parfums.

3 - La Basse Vallée du Var (la Vallée du Var) est une large vallée orientée selon un axe Nord-Sud, c'est un couloir de développement. Seule la partie des contreforts Est est concernée par le territoire d'étude. Des cultures intensives se développent en dehors du territoire sur les terres alluviales (maraîchage, pépinières), tandis que les terrasses en versant ont été abandonnées avec leurs cultures traditionnelles (vignes, oliviers). Le fond de vallée attire de plus en plus l'industrie au détriment de l'agriculture. Les voies étaient anciennement en crêtes et les villages perchés. Elles sont aujourd'hui dans le lit du fleuve, ainsi que l'habitat qui s'est déplacé en fond de plaine. Les bourgs sont installés à mi-pente. Cette entité est également très urbanisée et très fréquentée. Tous les flancs de coteaux sont mités. La voirie occupe une emprise très forte. Elle longe le fleuve sur deux fois deux voies. Cette

vallée est le seul axe pour relier le Sud et le Nord du territoire par voie rapide. Les accès au PNR sont rares, seuls quelques ponts permettent de traverser le fleuve. La Basse Vallée du Var fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National, la Plaine du Var ayant été identifiée comme secteur stratégique à la croisée de tous les axes de transport, que ce soit le long du littoral ou en direction des vallées du haut.

4 - Les Plateaux (les plateaux) sont des hauts plateaux calcaires karstiques (altitude moyenne de 1100 mètres). Ces espaces ouverts sont couverts de pelouses sèches pâturées essentiellement par des ovins sur un sol pauvre. Ces espaces tendent aujourd'hui, en certains secteurs, à être recolonisés par les Pins sylvestres notamment. Cette fermeture des milieux est liée à la déprise agricole. Les plateaux de Calern, de la Malle et de Caussols à l'Ouest sont séparés du plateau Plan des Noves - Col de Vence – Saint Barnabé par les Gorges du Loup. Ces plateaux karstiques se caractérisent par la présence de nombreuses formes géologiques (dolines, lapiaz, avens). Les dolines, au sol plus riche (terra rossa) étaient autrefois cultivées, aujourd'hui certaines sont encore utilisées comme prairies de fauche. Le bâti est dispersé constitué de mas isolés et de bergeries souvent en ruines. Sur ces plateaux, le paysage est aussi un paysage de labeur façonné par l'homme : pierriers, bories, enclos, terrasses témoignent de l'activité agropastorale ancestrale. Les villages sont peu nombreux et se trouvent à la périphérie des plateaux. Une des principales raisons de cette faible occupation humaine est le manque d'eau. Au Sud des plateaux, on profite de très beaux panoramas sur la Côte d'Azur. Les Plateaux de Caussols et Calern sont des sites inscrits. Le Plan des Noves appartient au site classé des Baous.

5 - Les Vallées Étroites (les Langues, les Vallées étroites (partie Ouest), les Déserts (partie Est), la Plaque centrale), sont orientées selon un axe Est-Ouest. Cette entité paysagère se subdivise en 4 éléments :

- Les Langues : cette entité possède un paysage très particulier. Les fonds de vallées en U, larges et plats, occupent tout le Nord-Ouest du territoire. Les lignes de crêtes forment des arrêtes infranchissables. Ces espaces sont préservés de l'enfrichement par une agriculture encore très présente et plus facilement mécanisable. Les principales activités agricoles sont le pâturage et la sylviculture sur les coteaux. Les terrasses à flanc de coteau sont en revanche abandonnées et s'enfrichent. Les villages se sont implantés en pied de coteau, à l'abri du cours d'eau, en retrait des terres exploitables, ils sont rares et isolés les uns des autres. Les bourgs, compacts sont détachés de la route principale.
- Les Vallées étroites (partie Ouest) composées de vallées en V aux pentes abruptes et aux fonds étroits. De nombreuses cluses interrompent les lignes du relief. La roche est apparente en de nombreux endroits, mettant en évidence la géologie locale et constituant un potentiel à valoriser. Le relief est asymétrique, constitué d'un ubac boisé qui descend en pente douce, d'un fond de vallée étroit et allongé et d'un adret abrupt avec quelques terrasses sous une barre rocheuse. Les fonds de vallons sont constitués de prairies, de champs de céréales séparés par des haies et de boisements de Chênes ou de Pins. Les Déserts (partie Est) qui correspond au Massif du Cheiron où se pratique un élevage extensif.
- La **Plaque centrale**, identifiée dans l'étude paysagère de l'école de Versailles, y est décrite comme une vallée suspendue au centre du territoire des Préalpes d'Azur. Cette entité éloignée de la bande littorale jouit cependant d'une popularité auprès des habitants de la métropole attirés par la station climatique de Thorenc et par la station de ski de Gréolières les Neiges.

6 - Le Sillon de l'Estéron (la forêt inaccessible ou Vallées étroites – partie Est et les Déserts – partie Est) comprend la partie basse de l'Estéron qui va se jeter dans le Var. Le paysage est constitué de barres rocheuses, de terrasses encore visibles sur les adrets et d'ubacs boisés. L'habitat y est groupé orienté plein Sud, en position perchée (mitage existant mais très lâche en raison de la difficulté d'accès aux terrains). Avec la déprise agricole, les terrasses s'enfrichent, le paysage se ferme et les terrasses disparaissent. La reconquête végétale prédomine avec une forêt **sub-alpine qui** occupe pratiquement tout l'espace.

A ces entités paysagères bien lisibles dans le paysage, doit être rajoutée une entité particulière, souvent méconnue du grand public, pourtant très spécifique et faisant l'objet de nombreuses attentions et études : le monde souterrain.

Les plateaux offrent un paysage karstique typique (dolines, avens, embut, lapiaz poljés dont les plus remarquables plaine de Caille, plaine de Caussols, plan du Peyron, ...), point d'entrée de l'eau dans le karst. On observe de nombreuses formes karstiques très évoluées. En de nombreux points, les calcaires sont dénudés et intensément sculptés de lapiaz, ainsi les eaux météoriques s'infiltrant de manière directe et rapide. Or cette eau en s'infiltrant dans le massif crée des paysages souterrains remarquables.

On recense sur le territoire des Préalpes d'Azur 1952 cavités répertoriées (pour un développement total de 136 949 mètres et une profondeur maximum de 481 mètres). Il faut noter que beaucoup des grands réseaux ont donné lieu à des découvertes importantes récentes (en terme d'exploration). Par exemple, les différentes entrées du Réseau de Calern (Aven des Baoudillouns, Calernaum, Aven du Moustique) ont été explorées dans les 20 dernières années, et le développement de cet ensemble a doublé dans les 10 dernières années, pour atteindre plus de 20km aujourd'hui. Des résultats similaires sont observés sur le plateau de Saint-Vallier de Thiey.

Un certain nombre de cavités des massifs de l'Audibergue et de Calern sont des sites de pratiques sportives dont la réputation dépasse largement le niveau départemental et régional. Ces cavités sont par ailleurs mentionnées dans un topo-guide édité en 2002 (Spéléologie dans les Préalpes de Grasse, Edisud) et des clubs viennent régulièrement de toute la France, ainsi que de l'étranger, pour les visiter. La quasi-totalité des 34 cavités décrites dans cet ouvrage se situent dans le périmètre du PNR des Préalpes d'Azur. Ces cavités "sportives" sont également très utilisées par les clubs de spéléologie des Alpes-Maritimes pour leurs entraînements et formations techniques, de même qu'un certain nombre de cavités "horizontales" qui se prêtent bien aux activités de découverte du milieu souterrain (Grotte de Pâques à Saint-Cézaire sur Siagne, Grotte du Revest et Baume des Caranques à Gourdon). Les communes qui possèdent les cavités les plus profondes (et souvent les réseaux avec des développements importants) sont Andon, Caille, Cipières, Gourdon et Saint-Vallier-de-Thiey.²⁰

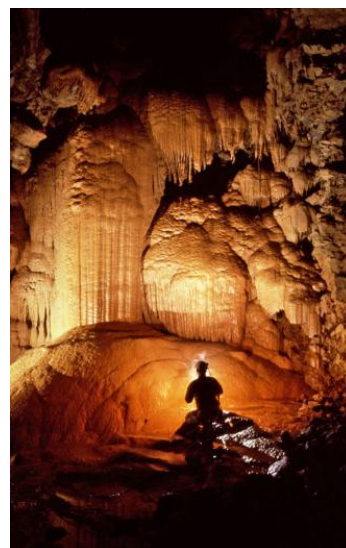
Données les plus remarquables pour le territoire des Préalpes d'Azur

COMMUNE	Nb Cavites	Dev total (m)	Prof max (m)
ANDON	101	10 129	446
CAILLE	69	7860	452
CAUSSOLS	260	8 594	161
CIPIERES	121	25 938	481
GOURDON	257	24 195	400
SAINT-CEZAIRE sur SIAGNE	193	13 247	141
SAINT-VALLIER de THIEY	270	25 489	331
VENCE	212	4 204	45

Ces massifs calcaires sont de plus le réseau d'eau du littoral azuréen, l'ensemble karstique du plateau de Canjuers, Audibergue, Cheiron est d'ailleurs classé milieu aquatique remarquable à forte valeur patrimoniale par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

La présence de ce patrimoine souterrain est une des spécificités des Préalpes d'Azur, spécificité qui n'existe pas au sein des autres PNR de la région PACA.

²⁰ Les données concernant la spéléologie nous ont été transmises par Eric MADELAINE, Président du Comité Départemental de Spéléologie des Alpes Maritimes.



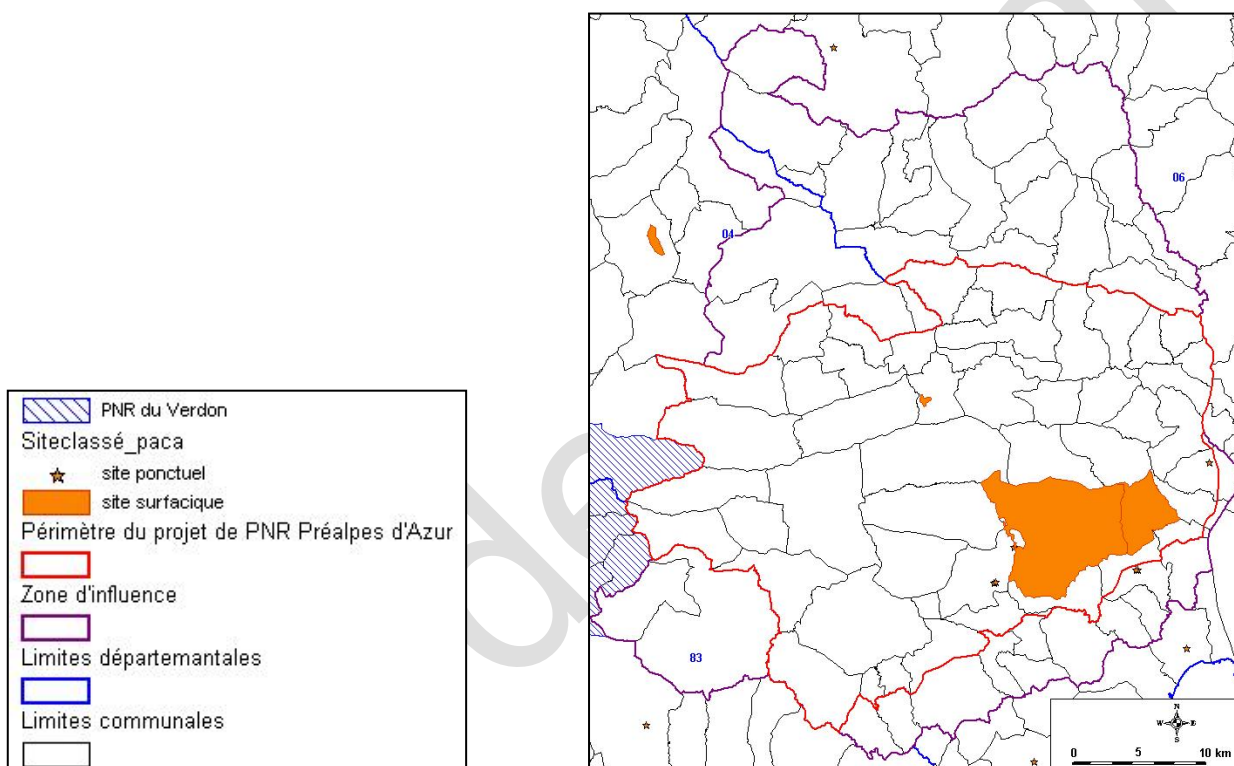
3.4 Sites classés et inscrits

Le territoire compte 14 sites inscrits et 8 sites classés.

Le territoire comprend le site classé des Baous sur les communes de Vence, de Saint-Jeannet, de Coursegoules, de Courmes et de Tourettes-sur-Loup, dont le classement a été effectué en 1976 et en 1978. L'étude de gestion de ce site menée en 2008-2009 a permis d'élaborer un cahier de gestion du site, actuellement en phase de rédaction finale. Ce document, élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, pourra être exploité par une future charte de parc naturel régional.

La liste détaillée des sites classés et inscrits est donnée dans le document d'annexes au diagnostic 2009.

Les Sites Classés



3.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Des paysages préservés grandioses, d'une grande variété. - Des paysages souterrains remarquables. - Des points de vue nombreux et exceptionnels liés à la présence entre autre de promontoires très proches du littoral - Une grande richesse d'entités paysagères (forêts, plaines, vallées étroites, plateaux karstiques) marquées par le relief (chaînes, clues, hauts plateaux, ...) façonnées par l'eau de surface et souterraine (clues, plateaux karstiques, grottes) et par la main de l'homme (restanques, villages perchés, oliveraies, pâturages...) - Des vallées orientées Est-Ouest (particularité dans le département)	- Des paysages fragiles, sans structure chargée d'en assurer la préservation - Des niveaux de conservation très variables selon les entités paysagères - Des dégradations avérées : mitage, enrichissement, reforestation, ... - Dégradation des éléments en pierre sèche marquant les paysages - Présence de points noirs paysagers ou nuisances visuelles (réseaux, décharges, pistes de desserte, ligne haute tension, gazoduc, constructions anarchiques, ...)	- La préservation des paysages est l'une des vocations prioritaires d'un PNR - De nombreux éléments marquant les paysages de labeur subsistent - Les paysages sont un atout pour la valorisation du territoire	- Des changements socio-économiques provoquant de profondes mutations : perte de vocation et d'usage de certains espaces banalisation du territoire par le mitage, enrichissement. - Un risque de perte de points de vue du à l'enrichissement - Un risque de disparition des éléments marquant les paysages de labeur du à la tendance déjà ancienne à l'abandon du territoire - La présence ou l'émergence d'éléments impactant les paysages notamment villageois (paraboles, climatisation, cabanon de jardin, ...)	→ La connaissance et la transmission de la mémoire sur les activités humaines ayant marqué les paysages → L'approfondissement de la connaissance des paysages des Préalpes d'Azur et des éléments impactant leur évolution afin de localiser précisément les enjeux en présence et de définir les formes d'intervention nécessaires (de la connaissance à l'opérationnalité) → La préservation des éléments caractéristiques des paysages des Préalpes d'Azur (paysages villageois milieux ouverts, constructions en pierre sèche, ...) → la résorption des points noirs paysagers → Le soutien au maintien des milieux ouverts, notamment par un appui à l'agriculture et au pastoralisme → L'accompagnement du développement de nouvelles dynamiques paysagères en adéquation avec le territoire d'aujourd'hui pour créer le paysage de demain (développement économique et démographique, installations productrices d'énergies renouvelables, ...) → Le suivi et le positionnement du PNR sur les projets d'aménagement pouvant impacter les paysages → L'utilisation des paysages des Préalpes comme vitrine pour la promotion et la notoriété du territoire par la mise en valeur des éléments paysagers caractéristiques du territoire

4 Les patrimoines culturels

4.1 Préhistoire, protohistoire et histoire des Préalpes d'Azur

Nota : le travail suivant est le fruit de l'implication et de la collaboration de différentes personnes spécialistes de la question des patrimoines culturels²¹.

4.1.1 Préhistoire en Préalpes d'Azur

Des caractéristiques géologiques particulièrement favorables à l'implantation humaine.

Les Préalpes de Grasse se caractérisent par un important réseau karstique développé aux dépens des formations calcaires secondaires.

Les formes du relief qui en résultent (lapiaz, dolines, abris et grottes, réseaux souterrains) ont pu favoriser la conservation d'archives archéologiques et sédimentaires, sources d'une information importante concernant l'évolution des sociétés et des environnements depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours.

Ces formations offrent des conditions propices à l'habitat mais aussi d'importantes ressources minérales.

Ainsi les formations du Jurassique (ère géologique du Kimmeridgien) recèlent des gîtes de silex exploités par les populations paléolithiques et néolithiques pour la confection de leur outillage taillé; les formations du Crétacé (ère géologique du Turonien) livrent des argiles et des marnes dont l'exploitation est attestée depuis les débuts du néolithique pour la confection des poteries; les entablements calcaires jurassiques, démantelés par l'érosion karstique, offrent d'importantes disponibilités en pierre à bâtir, aisément accessibles; les ressources en eau y sont également considérables.

Ces ressources se sont avérées très attractives et les témoignages du peuplement préhistorique des Préalpes de Grasse sont particulièrement abondants et diversifiés : grottes et abris utilisés comme habitats temporaire ou spécialisé, sépultures collectives en grotte et sépulcres mégalithiques, habitats de plein air de typologies diverses.

Les installations en grottes ou sous-abri sont fréquentes, depuis le Paléolithique jusqu'à la fin de l'âge du Bronze, et au-delà.

Les usages et durées d'occupation des cavités sont cependant très variables selon les périodes considérées.

Pour les étapes les plus anciennes du Paléolithique, les connaissances sont très peu développées dans les Préalpes en dépit d'un fort potentiel identifié par des travaux anciens. Il est de surcroît difficile de démêler le rôle des hommes de celui des animaux (notamment des grands carnivores : hyène, lion des cavernes ...) à l'origine d'accumulations dont l'intérêt pour la connaissance de la biodiversité passée est cependant extrêmement important (ex. site de Saint-Cézaire-sur-Siagne).

Les traces archéologiques des derniers chasseurs du Pléniglaciaire, du Tardiglaciaire et des débuts de l'Holocène (Paléolithique supérieur, Epipaléolithique, Mésolithique) sont relativement plus abondantes. Les installations en grotte et sous-abris sont cependant insuffisamment ou trop anciennement étudiées pour renseigner de façon détaillées sur les activités et leur organisation dans le temps et dans l'espace.

²¹ Laurence ARGUEYROLLES – Ville de Grasse, Didier BINDER – CNRS, Directeur du Centre d'Etudes Préhistoire Antiquité Moyen-Age, Claire DELHON – CNRS, Centre d'Etudes Préhistoire Antiquité Moyen-Age, Laurence LAUTIER – Université Nice Sophia Antipolis, Doctorante, Jean-Claude POTEUR – Conseil général 06. Franck SUMERA – Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, Conservateur.

Les fouilles de l'**abri Martin, à Gréolières**, ont toutefois permis d'illustrer les conditions de vie et les systèmes de mobilité des chasseurs au cours d'un des derniers épisodes froids du Tardiglaciaire, il y a 12000 à 13000 ans. Dès cette période l'espace préalpin est intensément parcouru et exploité comme le montre l'étude des matériaux utilisés pour la confection des outillages avec le recours à des ressources très largement réparties dans l'espace (silex jurassiques de Caussols, Calern ou Escragnoles, silex crétacés de Coursegoules, silex des fossés tertiaires du Haut-Var ou de Mons).

Plus encore qu'au Paléolithique, il est clair que l'habitat néolithique en grotte n'est généralement pas permanent mais s'inscrit dans un système d'exploitation différencié du territoire. Cette nouvelle économie agro-sylvo-pastorale caractérise le Néolithique qui s'installe sur la côte liguro-provençale il y a environ 8000 ans pour conquérir rapidement l'ensemble des reliefs préalpins.

L'exemple de la **Grotte Lombard, à Saint-Vallier-de-Thiery**, est à cet égard frappant.

Il y a 7200 à 7000 ans, cette cavité alors située dans une futaie de chênes pubescents, a essentiellement abrité des activités spécialisées : chasse au cerf dans la perspective d'une consommation différée de viande séchée ou boucanée, production de poterie, puis de façon sans doute plus marginale étape d'un parcours de remue du bétail. Ce gisement s'articule alors avec un ou plusieurs établissements centraux, davantage concernés par les premières pratiques agricoles : très probablement des villages de plein air occupés de façon plus intense et plus longue mais dont les architectures de bois et d'adobe rendent la découverte et l'analyse très difficile en contexte méditerranéen.

Au cours d'une étape plus avancée du néolithique il y a 6500 à 5500 ans, le rôle des abris et des grottes est souvent dédié à l'agnelage et/ou au stationnement temporaire du bétail lors des déplacements d'estive qui peuvent alors atteindre les pelouses alpines. Plusieurs sites des Préalpes de Grasse ou des régions voisines en apportent la démonstration. Si l'économie agropastorale néolithique est alors largement diffusée sur l'ensemble du territoire préalpin, les vestiges d'habitat permanents ne sont conservés que dans des cas particulièrement favorables.

Enfin les cavités karstiques, grottes et avens, sont des lieux privilégiés pour des dépôts funéraires collectifs à la fin du Néolithique et à l'âge du Bronze, entre 5600 à 2700 ans avant le présent.

Ces modes sépulcraux sont à mettre en parallèle avec les sépulcres mégalithiques, dolmens et pseudo-tholos, en grande partie contemporains et qui sont exceptionnellement abondants dans la région de Saint-Vallier-de-Thiery et de Saint-Cézaire-sur-Siagne. L'origine des petits dolmens à couloir de Provence est mal connue en raison, d'une part, des imprécisions relatives à leur chronologie et, d'autre part de la méconnaissance des pratiques funéraires antérieures. Ces pratiques peuvent s'ancrer toutefois dans différents contextes dès le 7^{ème} millénaire avant le présent : les sépultures collectives en grotte du midi de la France, les sépultures monumentales du courant danubien ou encore les tombes en coffre lithique des cavernes ligures ...

Ces caveaux funéraires dont l'usage s'étend généralement sur une longue durée, montrent une diversité architecturale liée à différents facteurs : normes en vigueur au moment de la construction, réfections successives, diversité des dispositifs de condamnation, réutilisations et destructions.

Ce phénomène frappant par son caractère massif met en relief l'intensité du peuplement des Préalpes à la fin du Néolithique et au début de l'âge du Bronze. **Il met en relief notre méconnaissance des habitats, des ateliers et des espaces dédiés aux activités économiques pour cette période charnière entre la préhistoire et l'histoire ainsi que l'extraordinaire potentiel qu'offre l'espace préalpin pour la connaissance des sociétés et des environnements du passé.**

4.1.2 Réseaux, échanges et peuplement de l'âge du fer à l'Antiquité

De nombreux travaux ont permis d'établir un recensement rigoureux des sites archéologiques occupés à l'Age du Fer et au cours de la période Antique, dans la zone des Préalpes et le bassin-versant de l'Estéron.

Sur les centaines d'établissements répertoriés deux schémas d'organisation du peuplement émergent distinctement pour ces périodes.

Un premier modèle, est illustré par l'implantation des sites sur la bordure méridionale de la zone des Préalpes. Entre Gattières et Saint-Cézaire-sur-Siagne, se déploie à partir du Bronze final et tout au long de l'Âge du Fer, un ensemble d'habitats perchés et bien souvent fortifiés. Surplombant les zones collinaires, ces habitats regroupent des fonctions variées.

Certains, placés sur les parcours d'estive, dans les massifs, sont visiblement liés au pastoralisme.

D'autres, dont les tailles varient entre quelques centaines de mètres carrés et plusieurs hectares, regroupent de simples fermes ou constituent des hameaux, voire de véritables villages, également connus sous le nom d'*oppida*. Dès le VI^e s. av. J.-C. et de manière plus massive entre le IV^e et le II^e s. av. J.-C., certains d'entre eux se parent de fortifications massives dont l'utilité était vraisemblablement plus démonstrative que défensive. La plupart de ces remparts est toujours visible. Les mieux conservés atteignent plusieurs mètres de hauteur et de largeur. Les exemples les plus notables sont représentés par les *oppida* du Baou de la Gaude à Saint-Jeannet, de la Tourraque ou des Bouirades à Tourrettes-sur-Loup, de la Sarrée à Bar-sur-Loup ou de la Malle à Saint-Vallier.

L'un d'entre eux, l'**oppidum du Baou des Noirs à Vence** a fait l'objet de sondages archéologiques durant une dizaine d'années. Etabli sur un promontoire rocheux, cet habitat groupé de 1,5 ha est occupé au 1^{er} Âge du Fer, et fortifié au IV^e ou au III^e s. av. J.-C. Il présente la particularité, de recevoir au II^e s. av. J.-C., dans la partie sommitale, l'édification d'une tour monumentale de 10 m de côté, à l'architecture soignée, utilisant une technologie élaborée, dont la fonction pourrait être démonstrative, publique, voire religieuse. Cet exemple n'est pas unique et ces tours se retrouvent sur d'autres établissements.

A la différence d'autres régions du Midi de la France, qui connaissent à partir de la conquête romaine ou un peu avant, une organisation domaniale fondée sur la *villa*, la zone préalpine voit le maintien de l'organisation villageoise. Certains de ces habitats sont abandonnés, mais un nombre non négligeable perdure tout au long de la période antique. Que ce soit au sein des anciens *oppida* ou dans les habitats groupés créés au début du Haut-Empire, les populations locales se romanisent petit à petit dans le nouveau cadre territorial et civique de la cité. Elles adoptent de nouvelles techniques de construction (mortier, tuiles), cultivent la vigne et l'olivier, dont les restes de pressoir retrouvés sur les sites, sont les témoins de l'exploitation. Cette pérennisation est perceptible jusqu'à la fin de l'Antiquité.

Elle est illustrée notamment par l'habitat groupé du **Baou des Blancs, à Vence**, occupé et vraisemblablement fortifié à la fin de l'Âge du Fer par un rempart en pierres sèches, qui est doublé au cours de l'Antiquité tardive par un nouveau rempart maçonné, couplé à des tours semi-circulaires.

Dans la partie septentrionale de l'Estéron, dépendante de la cité de Briançonnet, l'organisation territoriale diffère quelque peu. Si dès la fin de l'Âge du Fer, un *oppidum* est attesté sur la crête de Roccaforte, à La Penne, cette forme d'habitat reste relativement rare dans cette zone. On observe dès la fin de l'Âge du Fer, tout un ensemble d'habitats, de taille plus réduite, répartis régulièrement sur les versants, le long des axes de circulations. Nous ignorons quelle est la forme exacte de ces établissements. Simples fermes, petits hameaux ou villages non fortifiés, les réalités doivent être multiples et l'utilisation probable de matériaux périssables ne facilite pas les recherches. A partir du Haut-Empire, cette organisation continue et l'on constate une multiplication du nombre d'établissements, sans doute parce que le mobilier datant de cette période est plus facilement reconnaissable lors des prospections.

Aucune grande cité antique n'étant incluse dans le secteur du PNR, nous n'y remarquons pas de restes importants d'architecture de cette époque. En revanche, malgré un relief difficile et un certain éloignement de la côte, la pénétration romaine a été suffisante pour produire de nombreux éléments d'épigraphie. A titre d'exemple, le secteur de Briançonnet est exceptionnellement riche dans ce domaine.

Certains documents épigraphiques retrouvés sur ces habitats nous renseignent sur la société qui les compose. Ainsi, sur la commune d'Ascros, un village de 2 ha qui borde le chemin reliant le Var au col de Saint-Raphaël, a livré une stèle financée au III^e s. de notre ère, par un vétéran de la II^e légion Augusta basée en Grande Bretagne, qui libéré de ses obligations militaires, est revenu au pays natal. Véritable notable, il a offert à ses frais un banquet aux habitants de son *pagus*, c'est à dire de son village. Autre exemple, la stèle d'un décurion, probablement de la cité de Briançonnet, réemployée dans le village de Roquestéron-Grasse, souligne l'attachement de ce notable, à son terroir.

4.1.3 Continuités et discontinuités du Moyen Age à nos jours

Si les lieux de peuplement antiques ne se signalent à nous que discrètement, par eux-mêmes, leur ancienne existence nous est révélée par un semis d'églises qui remontent au plus tard au XIIe siècle.

Dans un premier temps – et pendant plusieurs siècles – l'habitat médiéval est surtout un prolongement de l'habitat antique.

Par la suite, vers le XIe siècle ou peu avant, l'aristocratie implante souvent ses nouvelles résidences en choisissant des sites neufs. Ceux-ci sont choisis en fonction de l'accumulation de difficultés naturelles qui en défendent l'accès : les exemples sont nombreux.

Au XIIIe siècle, époque troublée au cours de laquelle, dans ce secteur surtout, les comtes de Provence cherchent à imposer leur pouvoir à l'aristocratie locale, celle-ci préfère abandonner les sites anciens, trop vastes, au profit de forteresses plus concentrées et donc plus faciles à défendre, si non plus confortables.

Les difficultés de tous ordres qui ont marqué la seconde moitié du XIVe siècle ne s'estompent – au mieux – qu'avec le XVIe siècle. Dès lors, les villages sont reconstruits, parfois sur place, mais toujours avec un certain glissement vers l'aval, souvent plus ou moins loin au pied du site médiéval. Fréquemment, l'église ne le suit pas et elle reste, rénovée, auprès des vestiges du château.

En elle-même, cette évolution n'a rien d'original, mais elle prend ici un aspect tout à fait inhabituel dans la mesure où d'abondants témoignages des ses diverses étapes sont encore sous nos yeux. En effet, à partir du milieu du XIVe siècle, les épidémies, puis les difficultés économiques qu'elles entraînent et qui sont aggravées par des guerres civiles (1382-1388), interrompent brusquement le développement médiéval. Un renouveau, amorcé à l'extrême fin du XVe siècle, est de nouveau stoppé par les guerres de religion (seconde moitié du XVIe siècle). La période relativement paisible, qui, après l'édit de Nantes, s'étend sur un siècle (1598-1691) permet enfin de restaurer l'économie et notamment de reconstruire l'habitat. Mais cet élan est de nouveau arrêté par de fréquents passages de troupes, liés à la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), puis à la Guerre de succession d'Espagne (1701-1714) et enfin à la Guerre de succession d'Autriche (1741-1748). Tout ceci est encore accentué, au début du XXe siècle, par un exode rural particulièrement prononcé.

Un exemple d'implantation médiévale : La Penne

Parmi beaucoup d'autres, la commune de La Penne nous offre un bel exemple de l'évolution et des déplacements de l'habitat entre l'Antiquité et l'époque moderne.

Que ce soit sur le plateau situé en contrebas de l'agglomération actuelle ou qu'elle la domine depuis la crête de Roccaforte, la présence humaine est attestée sensiblement avant le Moyen Age. Par la suite, en 1079, les sources d'archives nous signalent à la fois l'existence d'une église Notre-Dame et la présence d'un habitat fortifié, distinct d'elle. Au travers de ce qui en est conservé, il est aisé de deviner que les anciennes dimensions de cette église Notre-Dame (aujourd'hui Notre-Dame du Plan) étaient relativement importantes et que cet édifice religieux desservait donc un secteur beaucoup plus vaste que l'actuel territoire de la commune. De plus, une inscription qui y est conservée et d'autres indices nous signalent en ce lieu une présence antérieure, antique. Depuis au moins le XIe siècle, mais certainement auparavant, un cimetière s'y trouve aussi.

A Roccaforte – qui est en fait le premier site d'habitat médiéval de La Penne – un château (habitat fortifié d'aristocrate) a réutilisé des restes plus anciens, antiques pour le moins. Vers le XIIIe siècle, un nouveau château est dressé. Il est implanté sur le promontoire dominant l'agglomération actuelle. La population qui était probablement jusque là relativement dispersée sur le territoire est alors contrainte de venir s'établir à son pied. Ce nouveau *castrum* (ensemble château – village fortifié, configuration typique de l'habitat de cette époque) est enfermé dans une enceinte et une nouvelle église lui est adjointe (Saint-Pierre).

Vers la fin de l'époque moderne et le début de l'époque contemporaine (XVIIe - XIXe siècles), le village est entièrement reconstruit sur place, ou à peu près. L'église est conservée, en l'agrandissant un peu. Du château, seul subsiste le donjon, transformé en pigeonnier (autre symbole du pouvoir seigneurial). L'enceinte qui enfermait l'agglomération, devenue inutile, est largement débordée, ce qui permet de mieux étaler les habitations en courbes de niveau ; un observateur attentif peut cependant en discerner encore le tracé et quelques vestiges.

4.2 Les zones de présomption de prescription archéologique

4.2.1 Principes

Le principe des zones de présomption de prescription archéologique est inscrit dans le Code du Patrimoine, livre V, chapitre 2, article L. 522-5.

Le décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive précise qu'à l'intérieur des zones de présomption de prescription archéologique, le ministère de la culture et de la communication (direction régionale des affaires culturelles) est obligatoirement saisi:

- soit de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté,
- soit de ces mêmes dossiers "lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage".

L'article 4 de ce même décret prévoit qu'à l'intérieur de ces zones, les seuils initiaux de superficie (10 000 m²) et de profondeur (0, 50 mètre) prévus pour les travaux d'affouillement, nivellement, exhaussement des sols, de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes, de création de retenue d'eau ou de canaux d'irrigation peuvent être réduits.

Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) de prendre en compte par une étude scientifique ou une conservation éventuelle *"les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement"*. En conséquence, l'Etat pourra dans les délais fixés par la loi formuler, dans un arrêté, une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet. Cette décision sera prise en veillant "à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social".

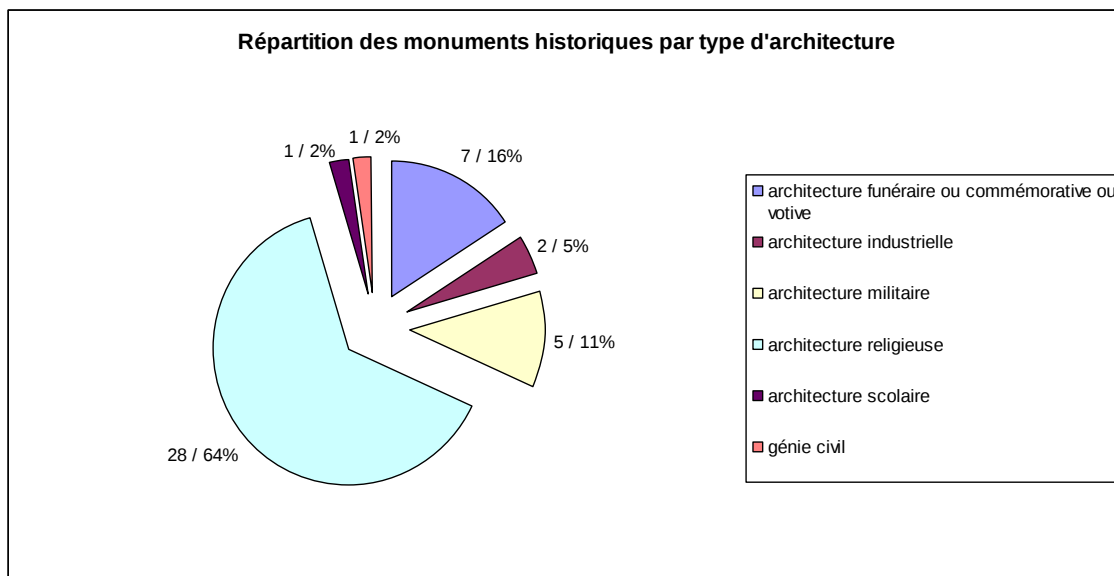
Hors des zones de présomption de prescription archéologique, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le Préfet de Région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (Code du Patrimoine, livre V, art. L. 522-4).

Principes retenus pour la définition des zones de présomption de prescription archéologique

La définition des zones de présomption de prescription archéologique repose sur une compilation des données de la carte archéologique (SIG PATRIARCHE). Celle-ci est établie à partir d'une approche diachronique (de la préhistoire ancienne à l'époque moderne) et avec la collaboration des acteurs de la recherche régionale (INRAP, CNRS, universités, services de collectivités, associations de bénévoles). Les informations réunies issues de prospections ou de fouilles sont cartographiées à l'échelle de la carte IGN au 1/25 000 ou du cadastre. Les zones de présomption de prescription archéologique tiennent compte des orientations de la programmation nationale arrêtée par le Conseil national de la recherche archéologique, de l'état actuel des connaissances, de la programmation régionale et sont "déterminées par arrêté du Préfet de Région après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique". De ce point de vue, les zones de présomption de prescription archéologique peuvent intégrer des secteurs du territoire considérés comme à fort potentiel archéologique même si pour l'heure aucun vestige n'est avéré. Enfin, la définition des limites des zones de présomption de prescription archéologique peut par cohérence se caler sur d'autres procédures qui concourent également à la protection du patrimoine et des sites (ZPPAUP, secteurs sauvegardés, sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques...).

Calendrier de mise en œuvre et procédure

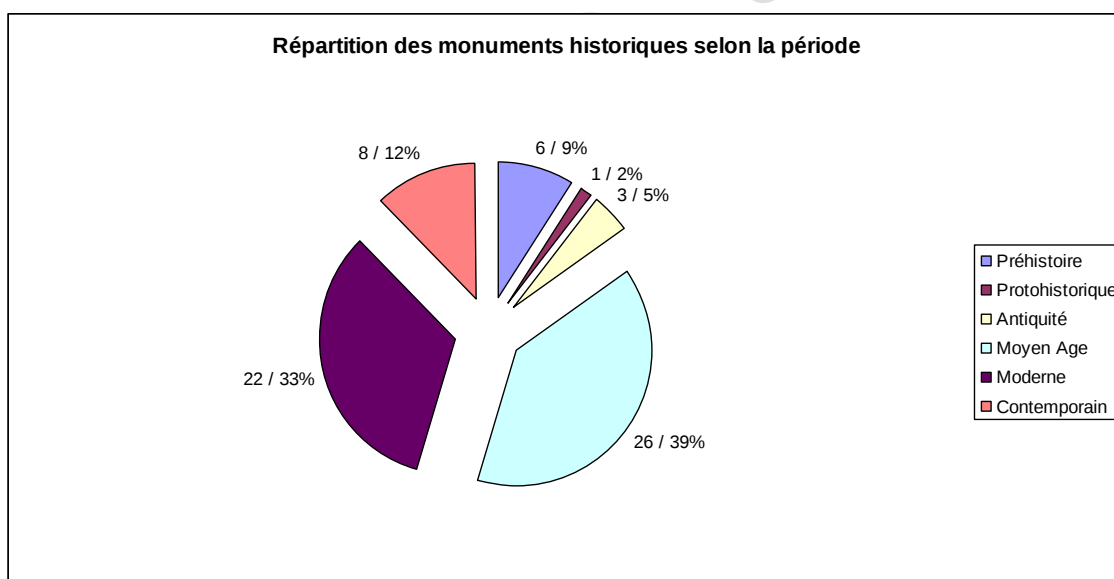
Une première phase a consisté à transférer avant le 1er août 2003, sous forme de zones de présomption de prescription archéologique, les secteurs préalablement définis en application du décret du 5 février 1986.



Source : Agence Régionale du Patrimoine PACA

Les monuments historiques classés et / ou inscrits du territoire des Préalpes d'Azur se classent souvent dans la catégorie de l'architecture religieuse (64%), églises paroissiales (11) et chapelles (9). 11 de ces monuments se situent sur les communes de Grasse et de Vence.

En revanche on ne compte qu'un seul monument de type génie civil (à Gréolières) et qu'un seul d'architecture scolaire (à Vence).



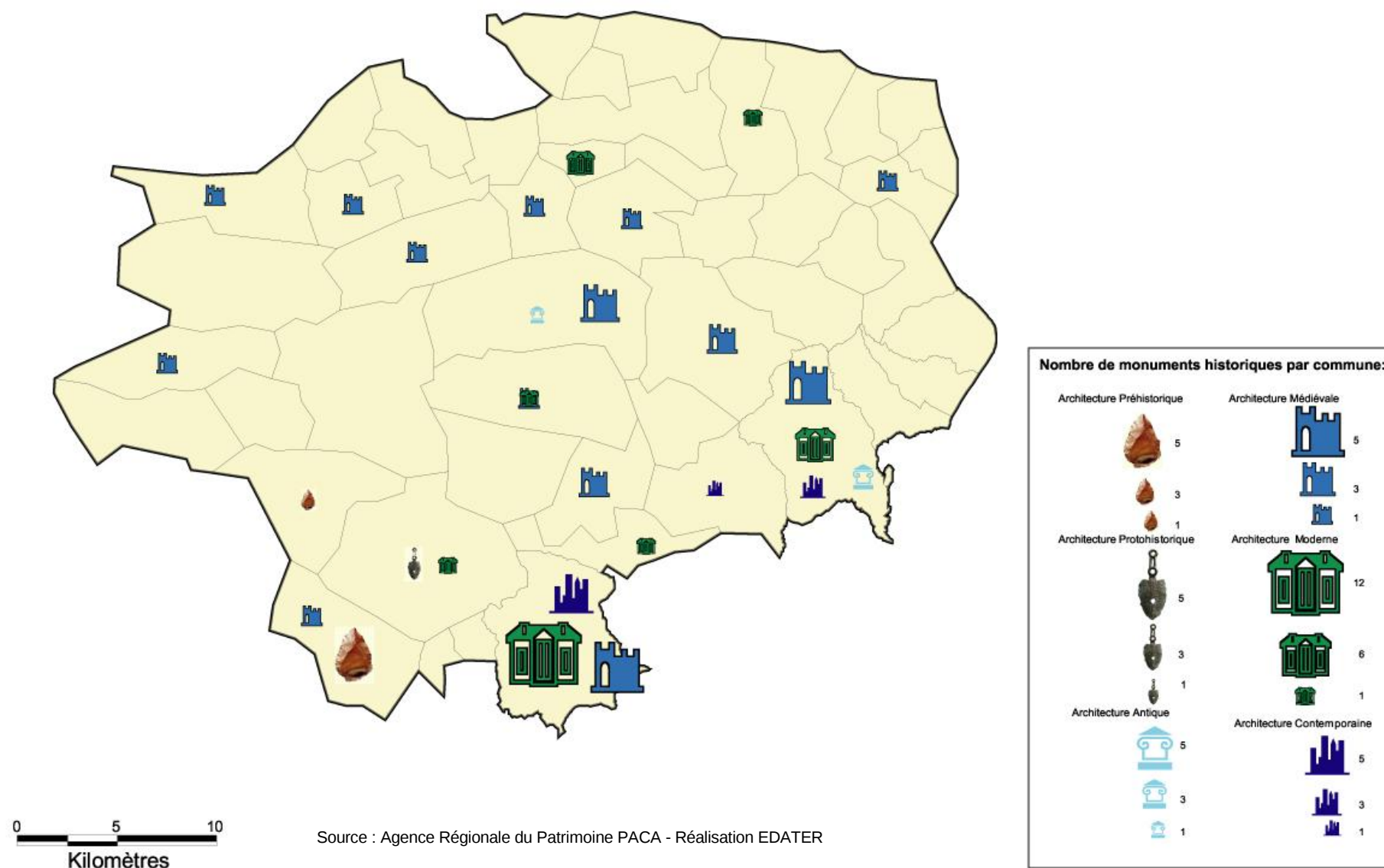
Source : Agence Régionale du Patrimoine PACA

Ce patrimoine historique se décline en 6 époques : la préhistoire, la protohistoire, l'antiquité, le Moyen-âge, l'époque moderne, et l'époque contemporaine. On constate que ce sont surtout les périodes médiévales (39%) et modernes (33%) qui sont représentées. En revanche, les monuments historiques classés et / ou inscrits d'époque antique (5%) ou protohistorique (2%) sont peu présents sur le territoire.

Des monuments historiques datant de la période médiévale sont présents sur une grande partie du territoire, il s'agit principalement d'architecture religieuse. Leur répartition n'est pas égale et on constate une présence importante sur 3 communes : Grasse (5 sites), Vence (4 sites) et Gréolières (3 sites).

Pour le reste, les monuments sont principalement situés dans la moitié Sud du territoire.

Monuments classés et inscrits au titre des monuments historiques sur le territoire des Préalpes d'Azur par époque



Villages perchés groupés

Les Tardons



Les Sausses



Saint Auban



La Faye du Mas



Aiglun



Conségudes



Les Ferres



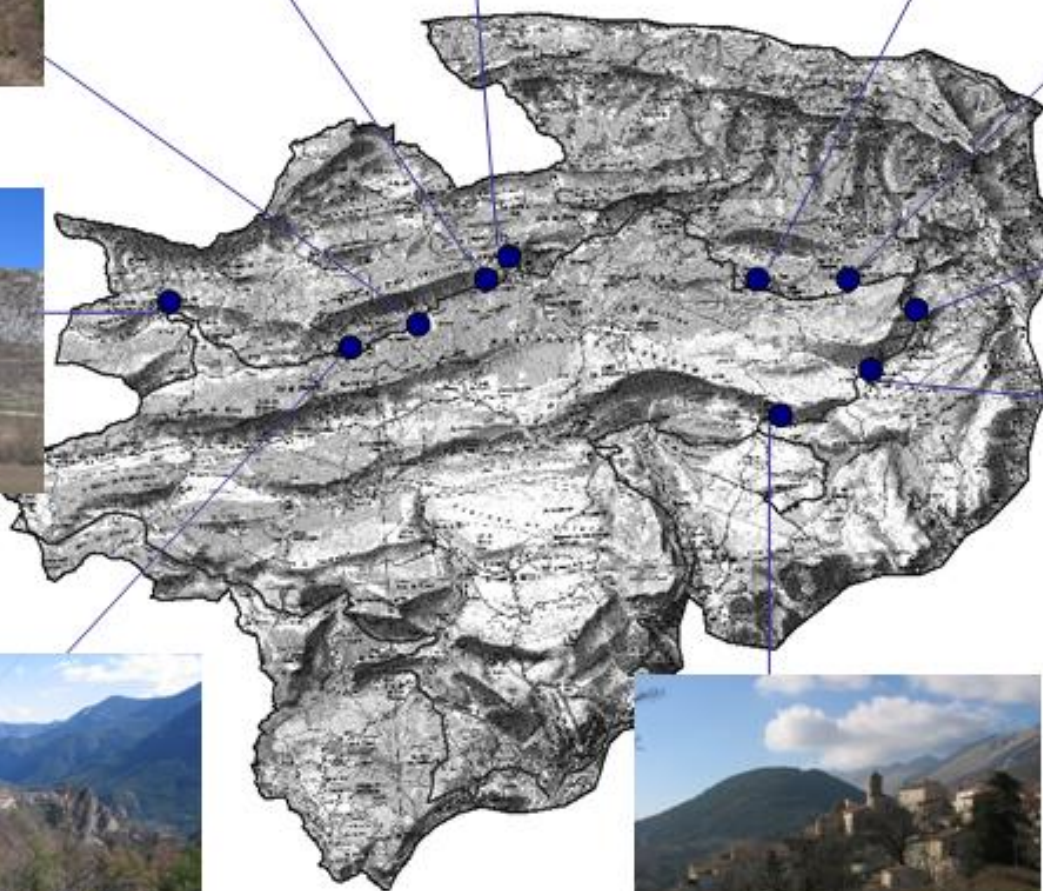
Bouyon



Bézaudun-
les-Alpes



Coursegoules



4.4 Les patrimoines, savoir-faire et produits locaux

4.4.1 Des savoir-faire et productions menacés

De nombreux savoir-faire locaux existent. Certains sont en voie de disparition, c'est notamment le cas du travail de la vannerie ou du travail de la pierre sèche.

L'intérêt de la technique de la « pierre sèche » est multiple : environnemental, culturel, paysager et source potentielle de développement local :

- les terrasses en pierres sèches façonnent les paysages et permettent de lutter contre l'érosion des sols en retenant la terre pour les cultures (élément fondamental dans un secteur où les reliefs sont très marqués) ;
- utiliser la pierre sèche, c'est utiliser un matériel local, naturel, provenant de carrières locales, d'ouvrages à réparer (pour construire un nouveau mur en pierres sèches, on utilise les pierres de l'ancien mur) ou des épierrements existants ;
- en emmagasinant la chaleur du soleil le jour et en restituant cette chaleur la nuit, les constructions en pierres sèches créent un microclimat favorable aux cultures.

Si des associations locales œuvrent en faveur de la conservation des savoir-faire autour de la pierre sèche, les éléments marquants les paysages des Préalpes sont en train de disparaître notamment du fait de la déprise agricole et de la perte de leur rôle en terme d'aménagement du territoire garant de leur entretien régulier.

A noter cependant que le maintien des techniques de construction de murs de soutènement en pierre sèche est incompatible avec certains aspects de l'élevage ovin.

Une seule filière de production artisanale spécifique du territoire est aujourd'hui structurée autour du pôle de compétitivité « Parfums, arômes, saveurs, senteurs ». Le territoire accueille cependant de nombreux artistes et artisans d'art (feronnier, santonnier, tourneur en céramique, potier, peintre, sculpteur, ébéniste, illustrateur...) et il existe une richesse et une diversité de productions locales plus ou moins spécifiques au territoire: miel et pain d'épice, fromage de chèvre, viande d'agneaux, produits maraîchers, framboise, produits fermiers, produits de l'olivier (huile et pâtes), fleurs cristallisées, liqueurs d'agrumes, huiles essentielles dont certaines sont typiques du territoire : violettes et fleurs cristallisées (violette, mimosa) typiques de Tourrettes-sur-Loup, liqueurs d'agrumes propres à Le Bar-sur-Loup. Il y a aussi à Gourdon une confiserie qui élabore des confitures avec les produits locaux (fleurs de roses, jasmin).

Néanmoins, de nombreuses productions ont périclitées, notamment celles liées à la parfumerie (jasmin, rose, fleurs d'oranger...) et qui ont fait la renommée du Pays de Grasse.

Les productions des Préalpes d'Azur sont aujourd'hui assez peu valorisées. Peu de démarches collectives visant la reconnaissance des productions. Peu de labellisation des productions locales (AOC Olive de Nice, l'IGP agneau de Sisteron et la dénomination « montagne » – agneau des estives).

La pérennité et la survie des productions et savoir-faire locaux ne sont donc pas assurées.

D'autre part, le périmètre du projet de PNR se situe au cœur d'une zone linguistique très intéressante (3 langues anciennes importantes). Face à l'absence de transmission familiale et à l'absence de politique de soutien et d'enseignement, peu d'initiatives font vivre ce patrimoine.

4.4.2 Un dynamisme associatif à capitaliser

Il existe une vie associative bien présente au niveau des patrimoines culturels sur le territoire du projet de PNR. La connaissance acquise par les associations est un atout intéressant.

4.4.3 Des personnages illustres

Différents personnages célèbres sont nés ou ont vécu sur ce territoire :

- Célestin FREINET, pédagogue du début de la première moitié du XXe siècle, et inventeur de la méthode d'apprentissage à l'école qui porte son nom ;
- Jean Honoré FRAGONARD, peintre du XVIIIe siècle né à Grasse. Certaines de ses œuvres sont exposées au Louvre. La Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard à Grasse, expose de nombreuses œuvres de l'artiste ;
- L'Amiral de Grasse, héros de l'indépendance américaine, est né à Bar-sur-Loup. Une statue commémorant l'Amiral de Grasse est dressée à Grasse ainsi qu'à Le Bar-sur-Loup ;
- Francis PONGE, poète, qui vécut à Le Bar-sur-Loup.

D'autres personnages, parfois seulement de passage, ont marqué ce territoire comme Napoléon Bonaparte, qui traversa les Préalpes d'Azur en mars 1815 afin de se rendre à Lyon par les montagnes et d'éviter les résistances des villes royalistes. Aujourd'hui le principal axe routier du territoire qui longe l'itinéraire emprunté par Napoléon et ses troupes, porte le nom de Route Napoléon. Certains noms sont inspirés par le passage de cet illustre personnage (Le Chêne de l'Empereur à Grasse, le restaurant le Relais Impérial à Saint-Vallier-de-Thiery, ...).

4.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Une richesse patrimoniales exceptionnelle - Des conditions de vie ayant attiré la présence humaine depuis des millénaires - Une géologie ayant favorisé la conservation d'archives archéologiques exceptionnelles - Des témoignages du peuplement préhistorique particulièrement abondants et diversifiés - Des traces archéologiques abondantes des derniers chasseurs du Pléniglaciaire, du Tardiglaciaire et des débuts de l'Holocène - Des fouilles ayant permis de connaître la vie des chasseurs du Tardiglaciaire, il y a 12000 à 13000 ans - Les cavités karstiques, grottes et avens, sont des lieux privilégiés pour des dépôts funéraires collectifs à la fin du Néolithique et à l'âge du Bronze, entre 5600 à 2700 ans avant JC - Les sépulcres mégalithiques, dolmens et pseudo-tholos, en grande partie contemporains, sont exceptionnellement abondants dans la région de Saint-Vallier-de-Thiery et de Saint-Cézaire-sur-Siagne - De nombreux travaux ont permis d'établir un recensement rigoureux des sites archéologiques occupés à l'Age du Fer et au cours de la période Antique, dans la zone des Préalpes et le bassin-versant de l'Estéron. - La pénétration romaine a fournis de nombreux éléments d'épigraphie. - Existence ancienne de lieux de peuplement antiques révélée par un semi d'églises qui remontent au plus tard au XIIIe siècle. - 48 monuments inscrits, 14 monuments classés, et 4 monuments à la fois inscrits et classés - De nombreux savoir-faire locaux, une richesse et une diversité de productions locales - Le pôle de compétitivité « Parfums, arômes, saveurs, senteurs ».	- Des connaissances peu développées pour les étapes les plus anciennes du Paléolithique - Des vestiges d'habitat néolithique permanents conservés que dans des cas particulièrement favorables. - Une connaissance insuffisante du rôle des hommes de celui des animaux à l'origine d'accumulations d'intérêt majeur pour la connaissance de la biodiversité passée - Les installations en grotte et sous-abris sont insuffisamment ou trop anciennement étudiées pour renseigner de façon détaillée sur les activités et leur organisation dans le temps en dans l'espace. - L'origine des petits dolmens à couloir de Provence est mal connue - Méconnaissance des habitats, des ateliers et des espaces dédiés aux activités économiques entre la préhistoire et l'histoire - Des productions locales peu valorisées (rares labellisations) - Des acteurs peu structurés autour de démarches collectives visant la reconnaissance de leurs productions	- Un extraordinaire potentiel pour la connaissance des sociétés et des environnements du passé - Des couches d'histoire accumulées dans le paysage durant le Moyen Age - La variété des productions locales offre un potentiel de labellisation intéressant	- Les plus grandes atteintes au patrimoine archéologique portent sur le sous sol lié à l'habitat actif et sur le patrimoine bâti ancien (église mais aussi patrimoine non protégé). - Certains savoir-faire locaux sont en voie de disparition (travail de la pierre sèche) - La pérennité et la survie des productions et savoir-faire locaux ne sont donc pas assurées	- la conservation des vestiges et leur présentation didactique - l'incitation à la recherche en archéologie et en géoarchéologie - la connaissance de l'histoire du bâti, son insertion dans le tissu villageois - l'accompagnement des aménagements nécessaires à la vie sociale et économique des communes du parc dans une exigence d'exemplarité en matière de restauration et de mise en valeur du patrimoine historique - aide aux communes et particuliers confrontés à la gestion du patrimoine culturel dans le cadre d'aménagements - la connaissance des méthodes de construction dites « traditionnelles » - la diffusion des savoirs aux publics par la mise en place d'outils d'interprétation

Les ressources, leur gestion et leur exploitation

1 Mines et Carrières

1.1 Le Schéma départemental des carrières

Le Département des Alpes-Maritimes est pourvu d'un Schéma départemental des carrières (SDC) approuvé le 4 Mai 2001. Il convient de noter que le SDC doit être révisé dans un délai maximal de 10 ans, à compter de son approbation. Ce document devrait donc être révisé d'ici à 2011.

1.2 Bilan de l'exploitation de la ressource minérale sur le territoire

En 2009, le territoire du PNR dénombre 2 exploitations de granulats en activité :

- la carrière sur les communes de Gourdon et du Le Bar-sur-Loup (qui ne forment en fait qu'une seule unité d'exploitation) et qui produit du granulat calcaire.
- L'exploitation d'alluvions du Bec de l'Estéron (Gilette).

Liste des carrières présentes sur le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur

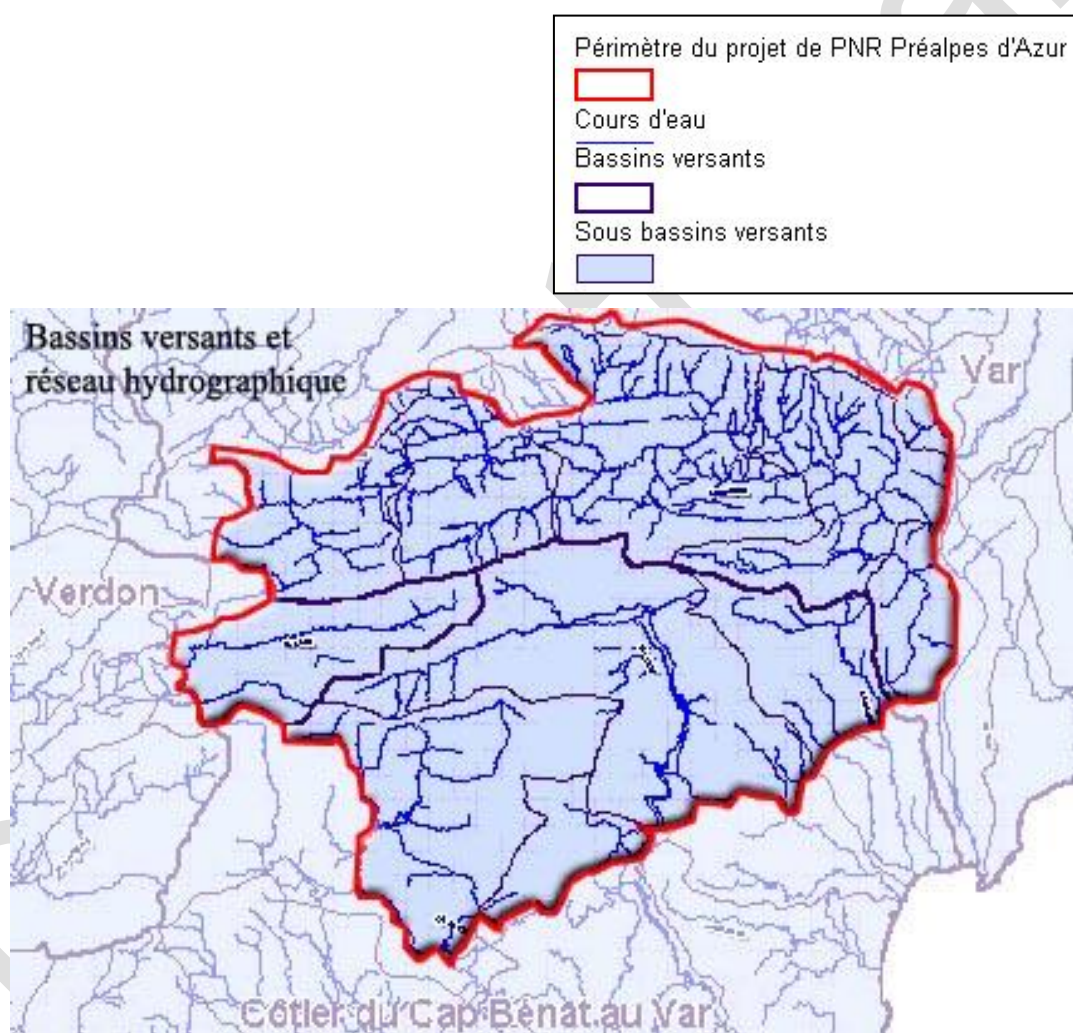
Commune	Lieu-dit	Exploitant	Nature du matériau	Usage	Quantité autorisée (tonnes)	date origine	durée	date expiration
BAR/LOUP	Les Souquettes	STE d'Exploitation des Carrières	calcaire	Granulats	350 000	31/05/1988	30	31/05/2018
GOURDON	Le Défends, Bois de Gourdon	STE d'Exploitation des Carrières	calcaire	Granulats	800 000	31/12/1985	30	31/12/2015
GILETTE	Bec de l'Estéron	Synd. Prof. Ballastières du Var	alluvions	Granulats	500 000	21/01/04	2	21/01/2011

Source : DRIRE PAC

2 L'eau

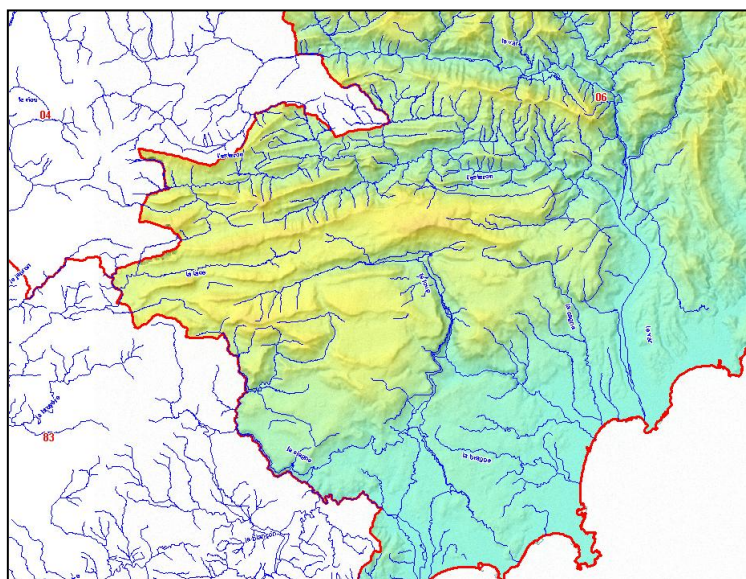
2.1 Une ressource abondante mais parfois difficilement mobilisable.

Selon les divers experts mobilisés²², dans la mesure où il intègre les bassins versants du Verdon, du Var et celui des Côtiers du Cap Benat au Var, le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur constitue un important réservoir d'eau potable. Les nombreux cours d'eau en présence (dont le Loup, la Cagne, l'Estéron, la Siagne, la Lane, l'Artuby, etc), qui, pour beaucoup, prennent leur source sur le territoire, alimentent une grande part du département des Alpes-Maritimes, notamment sa zone littorale, fortement urbanisée. Ce n'est cependant pas le cas pour tous les cours d'eau et notamment le Loup qui est un système en rupture.



²² Cette partie du Diagnostic (volets Eau et Assainissement) a été enrichie sur la base d'entretiens menés avec : Marion LUIGI, Directrice de la CCMA et animatrice de la sous commission « Eau-Déchets-Assainissement » ; Henri VIDAL, Chef de service « Eau et milieux marins » du CG 06 ; Aurélien CHARTIER, Technicien du SATESE, au CG 06 ; Cléa LAURENT, Technicienne SPANC au SIEVI ; Clara PELTIER, Zoe HAGEL, Vincent MAYEN, à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; Thierry ROMEO, Responsable de l'assainissement à l'ancien SICCEA, qui gère l'assainissement pour la CC Terres de Siagne.

Le relief et les cours d'eau



Les cours d'eau présents sur le territoire sont :

Familles Paysagères	Unités Paysagères	Cours d'eau principaux
La Basse Vallée du Var	La Basse Vallée du Var	fleuve le Var
Les Collines	Le Piémont	rivière la Cagne
Les Collines	Le Piémont	rivière le Loup
Les Grands Plateaux	Les Plateaux	rivière la Cagne
Les Grands Plateaux	Les Plateaux	rivière le Loup
Les Montagnes Provençales	Le Sillon de l'Estéron	fleuve le Var
Les Montagnes Provençales	Le Sillon de l'Estéron	rivière l'Estéron
Les Montagnes Provençales	Les Barres Calcaires	rivière la Siagne
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière la Ganière
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière la Gironde
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière la Lane
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière l'Artuby
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière le Loup
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière le Peyron
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière le Rioulan
Les Montagnes Provençales	Les Vallées Etroites	rivière l'Estéron

L'accessibilité de la ressource est globalement assurée. Aucune zone en déficit chronique n'apparaît sur le territoire, dans le SDAGE Rhône – Méditerranée 2009 soumis à consultation, ni pour les cours d'eau, ni pour les masses d'eau souterraines²³. Cependant, certains villages comme Caussols, Saint-Antonin, Ascros ou La Penne, pourtant assis sur le château d'eau de la bande littorale, ont du mal à satisfaire leur besoin en eau. Ainsi, une seule source alimente Saint-Antonin, Ascros et La Penne.

Le CERPAM a identifié des secteurs pastoraux où l'accessibilité de la ressource en eau n'est pas assurée. Afin de favoriser le pastoralisme et la réouverture des milieux en cours d'enrichissement, notamment sur les zones de plateaux et en partie Sud du territoire, l'enjeu de création de points d'eau (type impluvium) est majeur.

2.2 Une bonne qualité des eaux superficielles

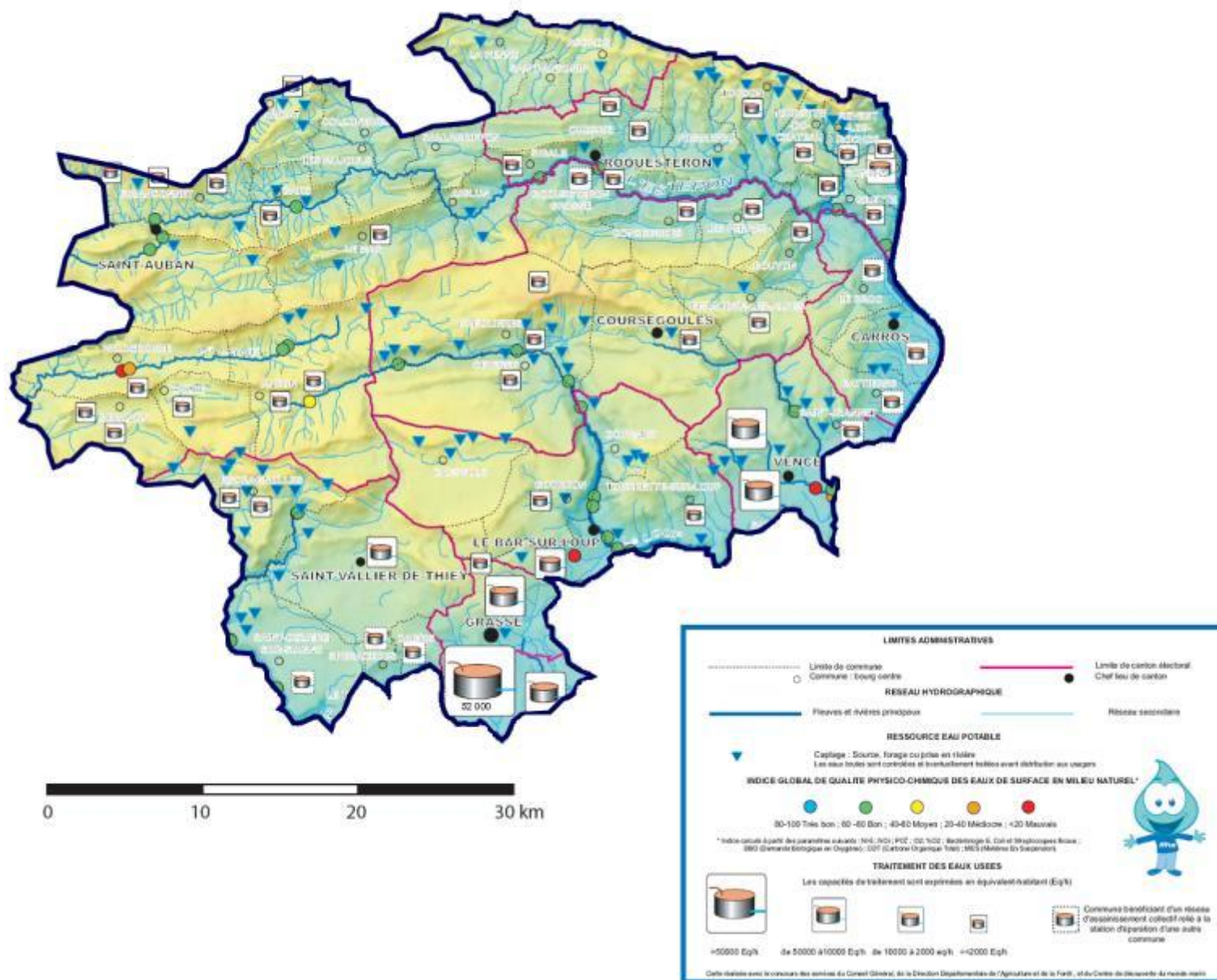
L'Etat des lieux du SDAGE 2005²⁴, pointe un risque faible de non atteinte du bon état de l'eau en 2015 pour les cours d'eau du territoire (particulièrement pour l'Estéron, la Cagne amont, le Loup). La présence de nombreuses sources situées en amont sur la zone la plus rurale du territoire explique en grande partie la bonne qualité des eaux de surfaces. Les pollutions touchent les masses d'eau plus en aval, dans les zones où l'urbanisation est plus dense.

La qualité physico-chimique de l'Estéron est ainsi excellente sur tout le bassin et les pressions anthropiques sont quasi nulles sur l'ensemble du réseau. Les analyses physico-chimiques et la vie aquatique démontrent un bon état général de la Lane en amont de Valderoure. Le Loup répond également aux objectifs qualitatifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) pour la qualité physico-chimique sur quasiment toutes les stations du bassin, bien qu'il existe en aval quelques points plus problématiques.

²³ Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/consultation-assemblees_2009/sdage_consultation-assemblees_2009_complet-compresse.pdf, p. 149

²⁴ Source : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/dce/annexes-geographiques.php#T15>

Ressource et traitement de l'eau sur le territoire des Préalpes d'Azur



2.3 Quelques points noirs subsistants

Du point de vue de l'état des Lieux DCE -2005, la qualité des eaux reste problématique pour certaines masses d'eau: la Siagne amont (ME 96a) présente ainsi un doute sur l'atteinte du bon état de l'eau en 2015 de même que le Var (ME 78a) sur le territoire du projet de Parc. Parallèlement, la Siagne aval (ME 78b) présente un risque fort de non atteinte du bon état, tout comme la Cagne aval (ME 92b).

Quelques points noirs subsistent donc:

- les eaux de l'Estéron sont de moins bonne qualité au niveau de Saint-Auban (impacts des rejets bruts sur la qualité bactériologique) ;
- celles de la Siagne sont impactées par des rejets en aval de Saint-Vallier-de-Thiery ;
- celles de la Cagne sont impactées à hauteur de Vence ;
- la station d'épuration de Valderoure constitue le « point noir » de la Lane ;
- des problèmes (matières azotées et/ou phosphorées) sont enfin observés sur trois stations du Loup (dont celle d'Andon), situées en aval des rejets de stations de traitement d'eaux usées domestique ou industrielle (parfumerie Mane).

L'ensemble de ces points noirs est donc à mettre en lien direct avec des problématiques d'épuration, soit qu'on observe l'impact de rejets de stations d'épuration, soit qu'il s'agisse de rejets bruts. L'enjeu de maîtrise des problématiques d'assainissement et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est donc important. Le projet de Parc pourrait à juste titre relever ces enjeux et le cas échéant proposer un programme de travail sur ce thème, en lien avec les démarches en cours pour les bassins faisant déjà l'objet de démarches globales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (exemples: SAGE et Contrat de rivière Verdon). La totalité des points noirs cités sont en cours de résorption (projets de création de nouvelles stations d'épuration à Saint-Auban, Saint-Vallier-de-Thiery, Valderoure, Andon... cf paragraphe 3.1.4).

2.4 Une qualité des eaux souterraines partiellement connue

Le territoire du projet de Parc est principalement constitué de sols karstiques, excepté dans sa partie Nord. Ces aquifères, présentant une forte perméabilité et, de ce fait, une faible filtration des eaux, accroissent fortement la sensibilité des masses d'eau souterraines aux pollutions d'origine bactériologique.

Actuellement, peu d'éléments sont disponibles sur la qualité des eaux souterraines. De façon très générale, selon l'état des Lieux DCE-2005, la masse d'eau 6136 « Massifs calcaires du Cheiron » présente un risque moyen de non atteinte de l'objectif de bon état de l'eau ; et la masse d'eau 6404 « Domaine plissé BV Var, Paillons » un risque faible.

L'inventaire exhaustif des sites dont la qualité des eaux serait problématique n'a pas encore été dressé. En revanche, certains points noirs sont partiellement connus notamment du fait des explorations récurrentes réalisées par les clubs de spéléologie affiliés au Comité Départemental de Spéléologie des Alpes-Maritimes : peuvent notamment être cités des points noirs sur Saint-Cézaire sur Siagne (en lien avec l'existence de décharges sauvages), sur Saint-Vallier de Thiery (du fait de l'impact de rejets d'eaux usées, observés dans des cavités souterraines) et dans la cluse de Saint-Auban (défaillances des systèmes d'épuration).

Si l'ensemble des problématiques n'est pas connu précisément notons cependant quelles sont d'autant plus nombreuses vers le Sud, lorsque l'on s'approche des zones les plus urbanisées du territoire. Concernant les points de captage, il n'existe pas de captages prioritaires sur le territoire de projet du Parc²⁵. En revanche, des démarches sont en cours sur les périmètres de protection des captages d'eau.

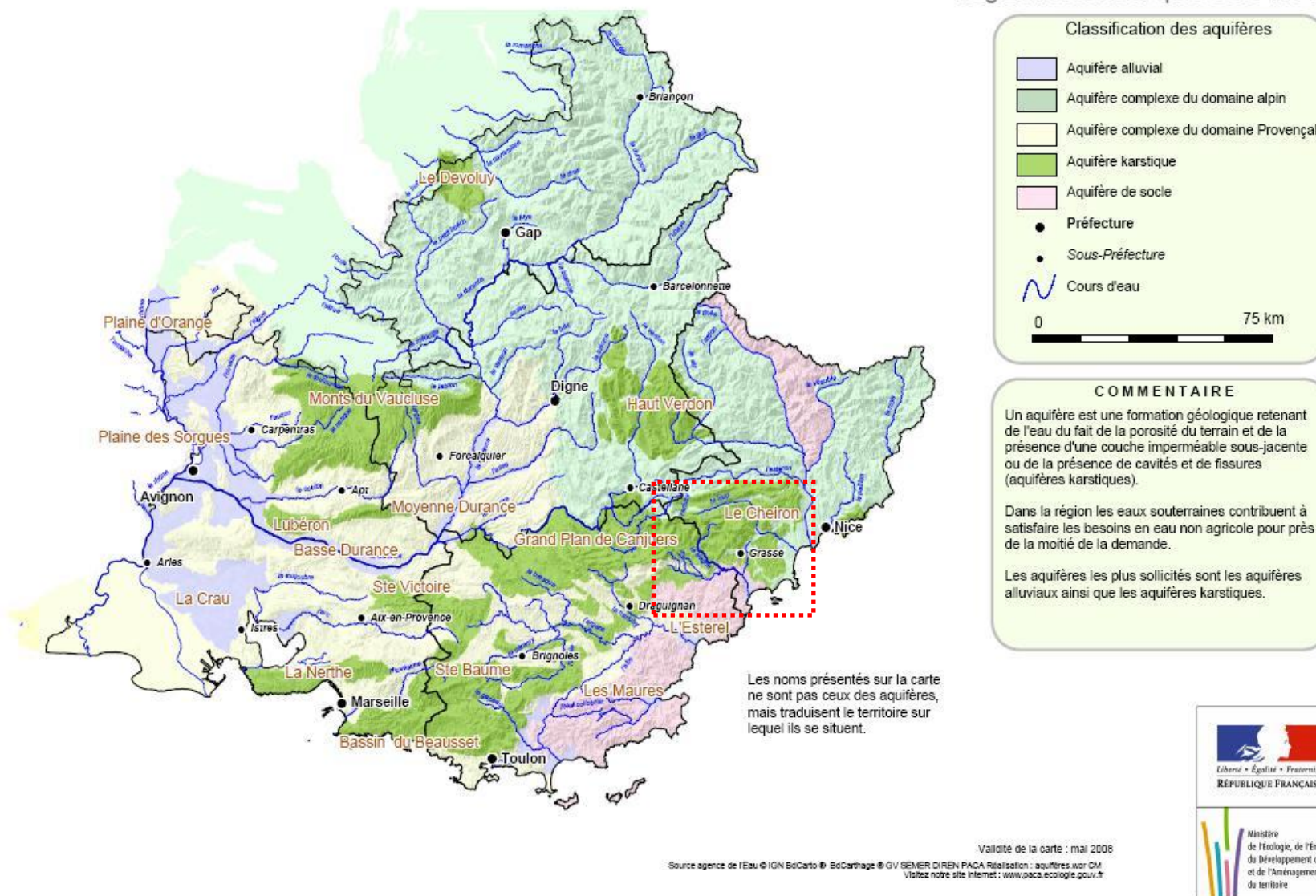
²⁵Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/consultation-assemblees_2009/sdage_consultation-assemblees_2009_complet-compresse.pdf p. 111

2.5 Une forte vulnérabilité des aquifères à la pollution sur la majeure partie du territoire

Situé dans la continuité du territoire couvert, d'Ouest en Est, par le Parc Naturel Régional du Verdon, le projet de PNR des Préalpes d'Azur, couvre la fin de la zone d'aquifère karstique s'étendant sur l'ensemble de la partie sud du PNR du Verdon et délimitée, au Nord par le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Aquifères

Région Provence Alpes Côte d'Azur



De fait, cette zone concerne une partie importante du territoire du projet de PNR.

Figure 18 - Vulnérabilité des aquifères à la pollution

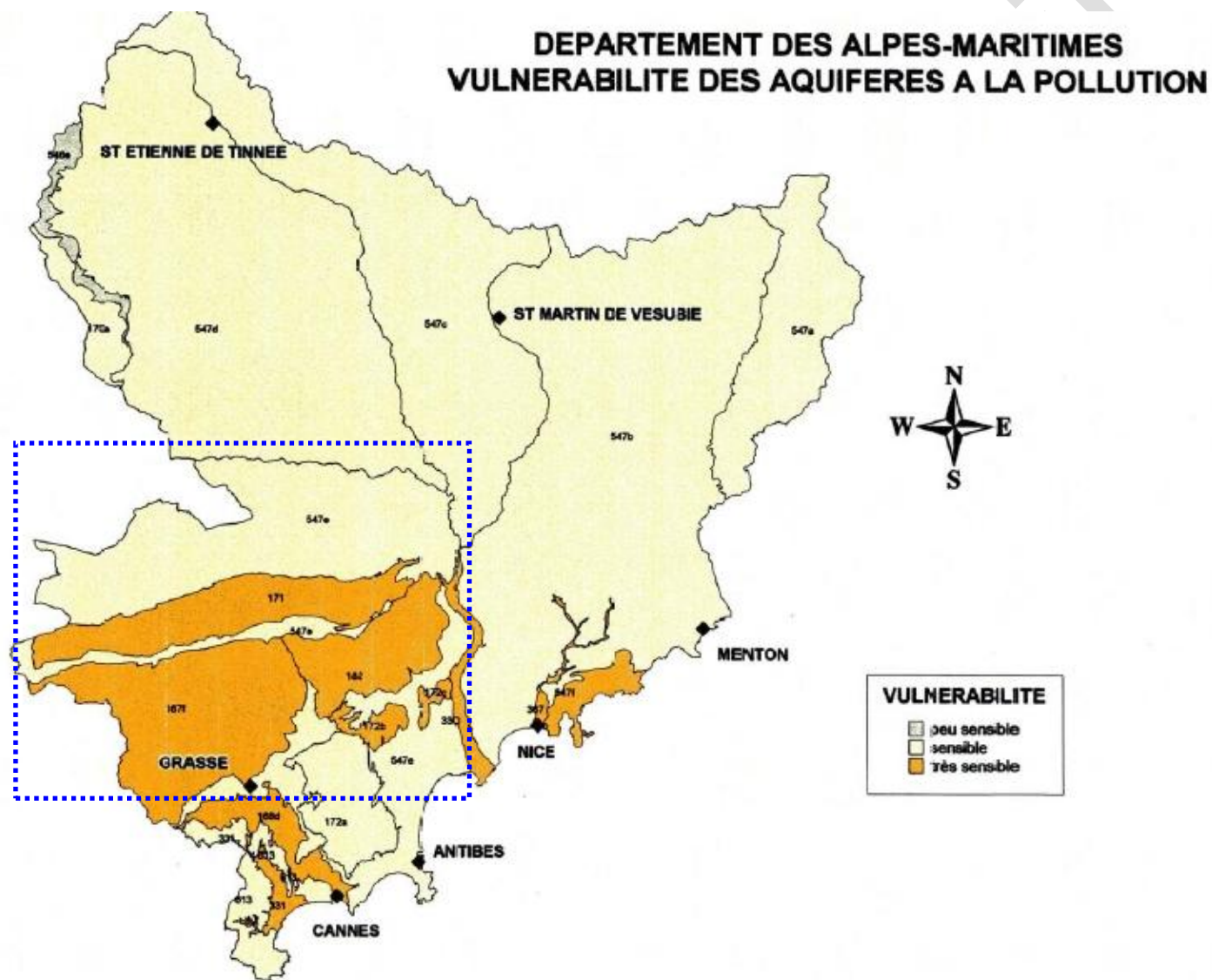


Schéma départemental des carrières des Alpes-Maritimes

2.6 Un entretien des cours d'eau qui ne pose pas de problème particulier

Durant la période 1995-2000, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a financé au bénéfice des communes, des contrats aidés pour le nettoyage des cours d'eau. Il intervenait également directement via des Brigades Vertes, dispositif qui n'existe plus actuellement. Aujourd'hui, sur le territoire du projet de Parc, l'entretien des cours d'eau est principalement assuré par les Syndicats de rivières²⁶.

Il n'y pas de problème particulier signalé sur ce point : des travaux menés par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loup (SIVL) sont en cours sur le Loup. Sur l'Estéron, le bon état général du cours d'eau ne justifie aucune intervention. Sur la Cagne, en revanche, un défaut d'entretien pourrait nécessiter de mener des travaux, en lien avec des problèmes quantitatifs (milieu particulier qui génère des pertes sur la ressource), mais aussi la présence d'espèces envahissantes (la Jussie).

On retiendra que le Loup aval, l'Estéron et la Siagne sont retenus dans le document du SDAGE 2009 soumis à consultation, comme aires candidates incluses dans la première liste de réservoirs biologiques du bassin Rhône-Méditerranée²⁷.

Il existe par ailleurs un projet pilote, au niveau régional, porté par l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux de PACA sur la « Trame bleue ». Ces acteurs se sont regroupés pour définir une stratégie méthodologique sur cette problématique.

2.7 Des outils de gestion de l'eau qui couvrent moins d'un tiers du territoire du projet de PNR

2.7.1 Des SAGE en limite du territoire

Le périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur intègre en partie deux SAGE au stade administratif de mise en œuvre²⁸ :

- le SAGE du Verdon (en cours d'élaboration), concerne 4 communes (CAILLE, SERANON, VALDEROURE, ANDON) situées le projet de PNR;
- le SAGE de la Nappe et Basse Vallée du Var, porté par le Syndicat Mixte d'Etude de la Basse Vallée du Var, qui concerne 9 communes du périmètre du PNR, à l'extrême est : BONSON, BOUYON, CARROS, GATTIERES, GILETTE, LE BROCC, REVEST-LES-ROCHES, SAINT-JEANNET.

Il existe par ailleurs un projet de SAGE sur la Siagne qui concerne également 3 communes du projet de PNR.

Au final, 16 communes sur les 47 que compte le projet de PNR des Préalpes d'Azur seraient donc concernées par un SAGE ou un projet de SAGE. Les secteurs à forts enjeux qui justifient ce type de démarche à portée réglementaire sont ou vont être concernées par ce type de démarche (Var, Siagne, Verdon).

²⁶ Aujourd'hui, le Conseil Général des Alpes-Maritimes ne subventionne plus les postes pour l'entretien mais soutient encore fortement les syndicats et communes pour l'entretien des rivières.

²⁷ Source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/dce/consultation-assemblees_2009/sdage_consultation-assemblees_2009_complet-compressé.pdf p. 140

²⁸ Source : Gest'eau

2.7.2 Des Contrats de Rivières

Le périmètre du projet de Parc, compte un Contrat de rivière validé et deux en cours d'élaboration :

- le Contrat de rivière du Verdon, porté par le PNR du Verdon, signé en 2008 pour une durée de 5 ans, est en cours d'exécution ; il concerne les 4 mêmes communes que le SAGE du même nom ;
- le Contrat de rivière Nappe et Basse Vallée du Var, en cours d'élaboration, porté par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Var, qui concerne les mêmes 9 communes que le SAGE du même nom ;
- le Contrat de rivière de la Cagne, en cours d'élaboration concerne les communes de Coursegoules et Vence sur le projet de PNR.

Les contrats de rivière couvrent une partie du projet de PNR (15 communes).

2.7.3 Des syndicats de rivières et syndicats de gestion des eaux qui interviennent dans un contexte mouvant du point de vue de l'organisation des structures intercommunales

On compte de nombreux syndicats de gestion des eaux sur le territoire du PNR Préalpes d'Azur (SIEVI, SICASIL, SIVL, SISA).

Cette distribution générale de la gestion de l'eau, qui a déjà connu des réorganisations ces deux dernières années, pourrait être amenée à évoluer encore, notamment en fonction de la dynamique d'expansion de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur, probablement amenée à renforcer son influence sur le sud du territoire dans les années à venir.

2.8 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Le réservoir en eau potable du littoral - La source de nombreux cours d'eau - Une ressource facilement accessible au nord du territoire, à proximité des sources - Une bonne qualité générale des masses d'eau superficielles et des eaux des cours d'eau à l'amont - Un entretien des cours d'eau qui ne pose pas de problème particulier du fait d'interventions passées et présentes	- Une accessibilité difficile de la ressource dans les zones karstiques du territoire - Un manque de points d'eau pour les troupeaux (notamment plateaux karstiques) - Des points noirs subsistent en termes de qualité des eaux, en aval - Quelques points noirs repérés en matière de pollution des eaux souterraines, leur connaissance reste très partielle - La qualité des eaux souterraines reste globalement méconnue. - Des pollutions liées à l'assainissement collectif et non collectif ont été identifiées - Une sensibilité des nappes souterraines aux pollutions - Des contrôles, relevés et suivis de la qualité des eaux insuffisants notamment en amont. - Une méconnaissance des pollutions par les produits phytosanitaires - Une couverture partiel du territoire en matière de gestion de l'eau	- Le PNR peut soutenir les efforts des différents acteurs de l'eau sur son territoire. - L'eau peut permettre de rétablir un lien symbolique entre le territoire et la côte (trame bleue). - Des démarches sont en cours sur les périmètres de protection des captages d'eau	- Aggravation possible des pollutions des eaux dues aux usages et activités humaines (notamment utilisation des produits phytosanitaires d'origine domestique). - Des données récentes de l'Agence de l'eau (2008) identifient la présence de pollutions diffuses chimiques d'origine anthropique sur l'Estéron et le Loup amont - On observe une multiplication des prélèvements d'eau, une baisse des débits, ... - Le contexte mouvant de l'organisation intercommunale pose la question du suivi de ces évolutions et de la prise de relais lors des transferts de compétences. - Un impact du changement climatique méconnu	- Le suivi approfondi, à l'échelle du territoire, de la qualité des eaux par la centralisation de l'information et la multiplication des points de relevés (en lien avec les démarches existantes notamment l'observatoire départemental de l'eau et de l'assainissement en cours d'élaboration par le CG06) - La connaissance du fonctionnement de l'infiltration et de la circulation des eaux dans les zones d'aquifères karstiques - La connaissance et le suivi des sources de pollutions impactant la qualité des eaux - Le suivi et veille sur la consommation de la ressource - Le soutien à la création de points d'eau dans les zones pâturées - Sensibilisation des utilisateurs de produits phytosanitaires aux pollutions engendrées et la recherche de solutions alternatives - Le suivi de l'état de conservation des berges de rivières et des cours d'eau

3 L'assainissement

3.1 Assainissement collectif : des points noirs en cours de résorption

3.1.1 Les principaux exploitants en matière d'assainissement

En matière d'assainissement, quatre types d'exploitation interviennent sur le territoire du projet de Parc :

- De nombreuses communes de petite taille sont organisées en régie ;
- Pour les autres communes, 3 acteurs interviennent plus spécifiquement selon la zone :
 - VEOLIA, plutôt à l'Est du territoire (au niveau de Gilette, Conségudes, Sigale et Cuébris) ;
 - Lyonnaise des Eaux, à l'Ouest (au niveau d'Andon, Gréolières) ;
 - SEREX, au sud (au niveau de Bar-sur Loup, Tourrettes-sur-Loup, Vence, Bézaudun).

Le Conseil Général des Alpes Maritimes réalise un suivi hydrobiologique annuel sur un bassin versant. Chaque bassin versant est suivi tous les 5 à 7 ans.

Par ailleurs, le SATESE (Service d'Assistance Technique et d'Etudes aux Stations d'Épuration) du Conseil Général des Alpes Maritimes, réalise un à deux passages par an sur l'ensemble des stations d'épuration par conventionnement avec les communes et est présent sur l'ensemble des études.

3.1.2 L'absence d'une filière de valorisation des boues d'épuration

De façon générale, au niveau du département des Alpes Maritimes, l'absence de filière de valorisation des boues issues des traitements dans les stations d'épuration pose un problème majeur.

Trois types de solutions coexistent normalement : une fois les boues collectées et séchées, elles peuvent être soit incinérées, or il n'y a qu'un seul incinérateur dans le département (il est localisé à Nice et réservé à Haliotis); soit stockées ou compostées. A noter qu'un projet de sécheur a été lancé à Grasse La Paoute et qu'un sécheur est en construction à Cannes.

Concernant le territoire du projet de Parc, l'essentiel des boues part dans le Var et les Bouches du Rhône (voire sur les Alpes-de-Haute-Provence). Les solutions de type filières locales de compostage avec de petites plateformes pour les communes ou communautés de communes du Moyen-Pays ne sont aujourd'hui pas développées. Actuellement, les aides des Agences de l'Eau introduisent un nouveau facteur qui semble encourager les Maires à prendre en compte la valorisation des boues, mais cette opportunité ne se matérialise pas encore sur le territoire du Parc.

3.1.3 Des points noirs qui persistent

Le rapport de synthèse réalisé en 2007, par le SATESE pour chaque commune équipée en matière d'assainissement collectif, met en évidence plusieurs points noirs. Figurent ainsi parmi les stations d'épuration (STEP) existantes recensées comme étant à reconstruire: Andon (village), Caille, Cuébris (les Plans), Escragnolles, Toudon et Valderoure.

D'après les dernières données²⁹, il semble que cette liste évolue peu puisque les principaux points noirs identifiés se maintiennent. Sur le bassin de la Lane et de la Siagne ils se situent au niveau de Valdedoure (fonctionnement aléatoire et fort impact sur le milieu³⁰), Caille (mauvais état et mauvais fonctionnement), Escagnolles (accès et entretien difficile) et Saint-Vallier-de-Thiery. Sur le bassin de l'Estéron ils sont localisés à Saint-Auban (absence de station) et Cuébris (les Plans). Sur les bassins du Loup et de la Cagne, Andon (mauvais état) est concerné. Ces stations d'épuration sont d'autant plus problématiques qu'elles sont vétustes et situées en têtes de vallée dans le Moyen-Pays, pourtant utilisée pour l'alimentation en eau potable. Néanmoins, la plupart de ces points noirs font l'objet de projets en cours, cf chapitre suivant.

Globalement, la station la plus problématique, en 2009, reste celle de Saint-Vallier-de-Thiery (2500 Equivalent Habitants). Totalement obsolète (datant des années 1960), elle est surchargée et fait peser une menace réelle sur le milieu aquatique environnant. Sa rénovation est en cours.

Parallèlement, il n'y a toujours pas de station pour le hameau de Pont du Loup (communes de Tournettes-sur-Loup et de Gourdon), en limite Sud du territoire, ce qui induit un impact réel sur le milieu, dans la mesure où il y a, sur la zone, une confiserie, dont une partie des effluents est rejetée directement dans le Loup.

²⁹ Cf. cartes du SATESE par bassins versants

³⁰ La reconstruction de la STEP de Valderoure est une action du Contrat de rivière Verdon.



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES MARITIMES

Direction de l'Ecologie et du
Développement Durable
- SDIEE- Service Eau et Milieu Marin -
S.A.T.E.S.E.

**FONCTIONNEMENT DES STATIONS
D'EPURATION SUR LE BASSIN
VERSANT DE :**

L'ESTERON

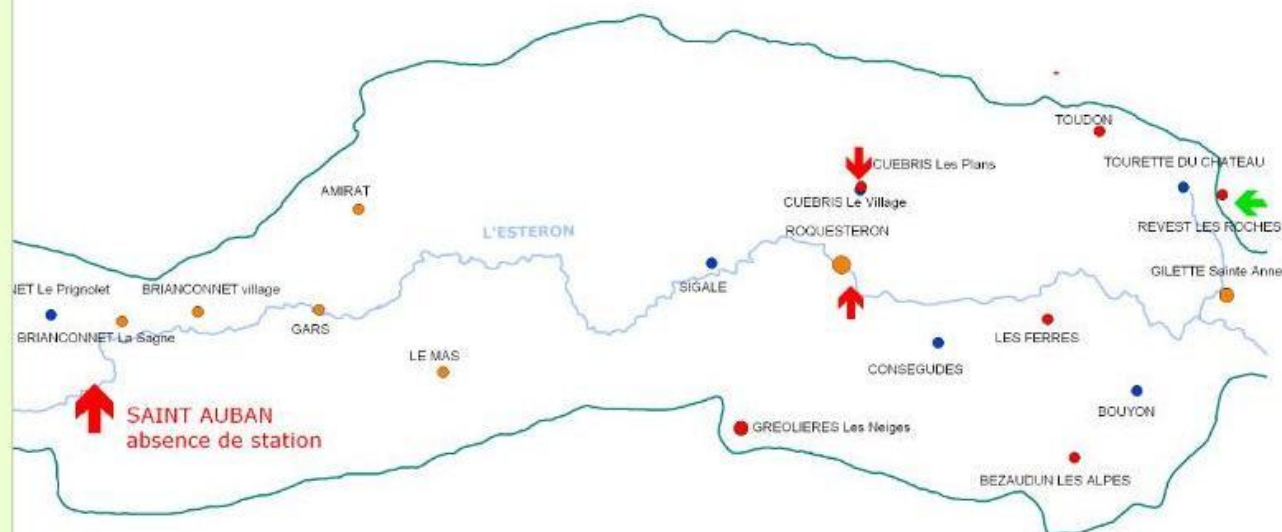


Localisation des bassins
versants concernés

Echelle carte :
1 / 130 000 ème

Réalisation : juin 2007
Par : Cg 06 - SATESE - Aurélien CHARTIER
Sources : synthèse des visites du SATESE
effectuées sur l'année 2007

TOUDON : décanteur digesteur **HORS SERVICE** : à reconstruire
LES FERRES : décanteur digesteur saturé et difficile d'accès : à à reconstruire
BEZAUDUN-LES-ALPES et **CUEBRIS** les plans : les filtres compacts EPARCO ne fonctionnent pas et sont bypassés.
étude CEMAGREF en cours
SAINT AUBAN : **PAS DE STATION** (projet de lagunage naturel en cours - mise en service retardée à 2009)
REVEST-LES-ROCHES : construction d'une nouvelle station pour 2008 (filère biodisques).



LEGENDE

Tailles des stations en équivalent habitants	Niveau de fonctionn
0 - 1 000	bon
1 000 - 2 000	moyen
2 000 - 5 000	mauvais
5 000 - 10 000	
10 000 - 50 000	
50 000 - 690 000	

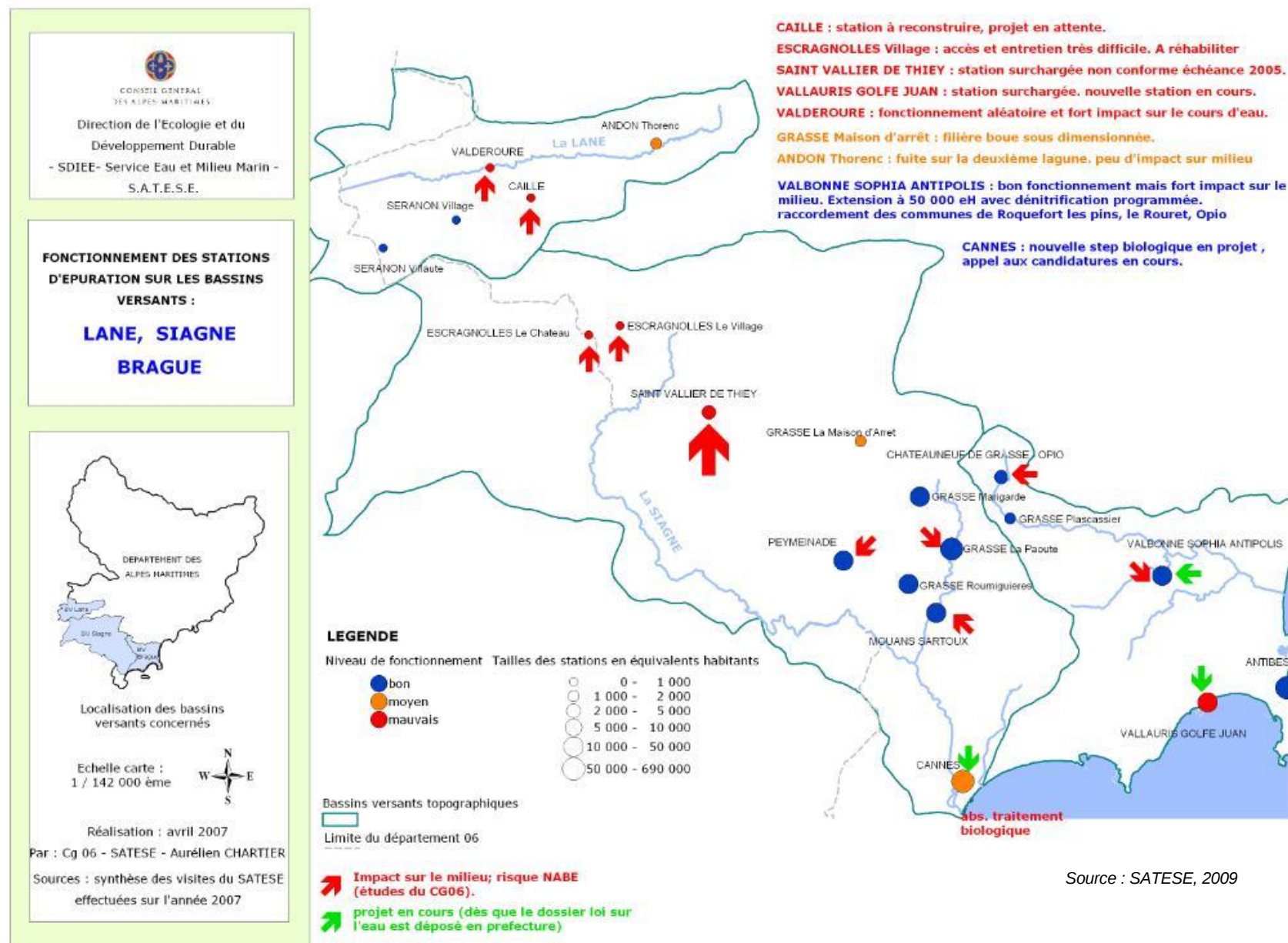
 **Impact sur le milieu (études CG06).**

 **projet en cours (dès que le dossier loi sur l'eau est déposé en préfecture)**

Bassin versant topographique

Réseau hydrographique principal

Source : SATESE, 2009





CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

Direction de l'Écologie et du
Développement Durable

- SDIEE- Service Eau et Milieu Marin -
S.A.T.E.S.E.

**FONCTIONNEMENT DES STATIONS
D'EPURATION SUR LES BASSINS
VERSANTS :**

LOUP ET CAGNE



Localisation des bassins
versants concernés

Echelle carte :
1 / 140 000 ème

Réalisation : avril 2007
Par : Cg 06 - SATESE - Aurélien CHARTIER
Sources : synthèse des visites du SATESE
effectuées sur l'année 2007

ANDON Village : Traitement insuffisant, projet de réhabilitation qui tarde. Prévu pour 2010.

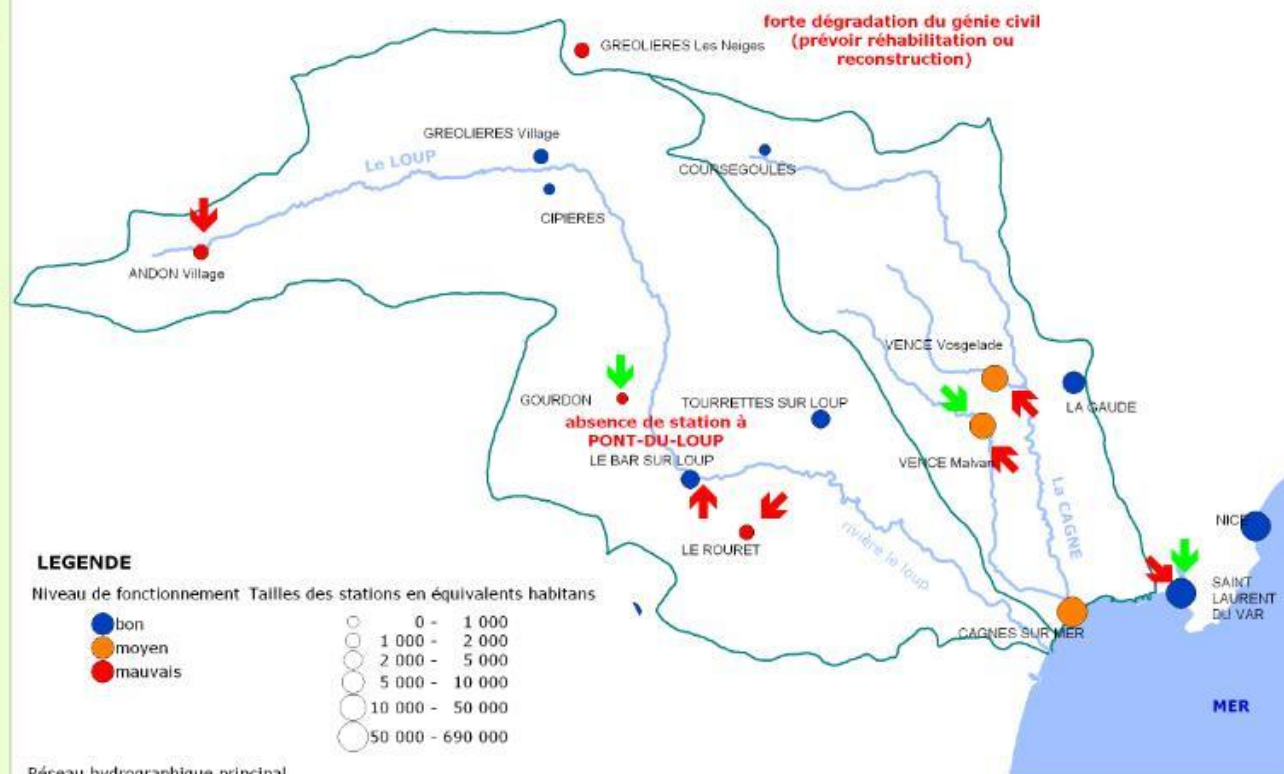
GOURDON : décanteur digesteur + lit bactérien faible charge complètement saturés : station à reconstruire ou à raccorder.

VENCE VOSGELADE et MALVAN: stations surchargées au fonctionnement aléatoire (notamment pas temps de pluie). projet de nouvelle station 30000 eH à VENCE pour 2012

LE ROURET : station surchargée, raccordement prévu sur VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS en 2009.

CIPIERES : nouvelle station lits plantés de roseaux en construction - mise en service octobre 2007.

GOURDON : projet raccordement sur la station de BAR SUR LOUP via nouveaux réseau (2009-2010)



Source : SATESE, 2009

3.1.4 Des réalisations ou projets de modernisation

Face à ce constat, des réalisations ont été menées et des projets de modernisation ou de reconstruction existent à moyen terme (d'ici 2 à 3 ans) pour la plupart de ces sites (des dossiers de demande de subventions ont ainsi été déposés) :

- à Cipières, une nouvelle station (750 Equivalent Habitants), avec lits plantés de roseaux a été construite et mise en eau en 2007 ;
- Saint-Vallier-de-Thiery porte finalement un projet de création d'une nouvelle station avec filtration membranaire (procédé assez nouveau, qui permet de filtrer jusqu'au niveau bactériologique, l'eau pouvant ensuite servir pour divers usages mais pas en eau potable) ;
- à Aiglun (200 Equivalent Habitants), Valderoure (500 Equivalent Habitants) et Andon (750 Equivalent Habitants), il existe des projets de stations avec épuration phytosanitaire et lits plantés de roseaux ;
- à Caille (500 Equivalent Habitants), c'est un autre type de projet qui se dessine (biodisques + lagune) ;
- sur Saint-Auban, il y a un projet de lagunage naturel en cours, alors qu'il n'y avait aucune station jusque-là.

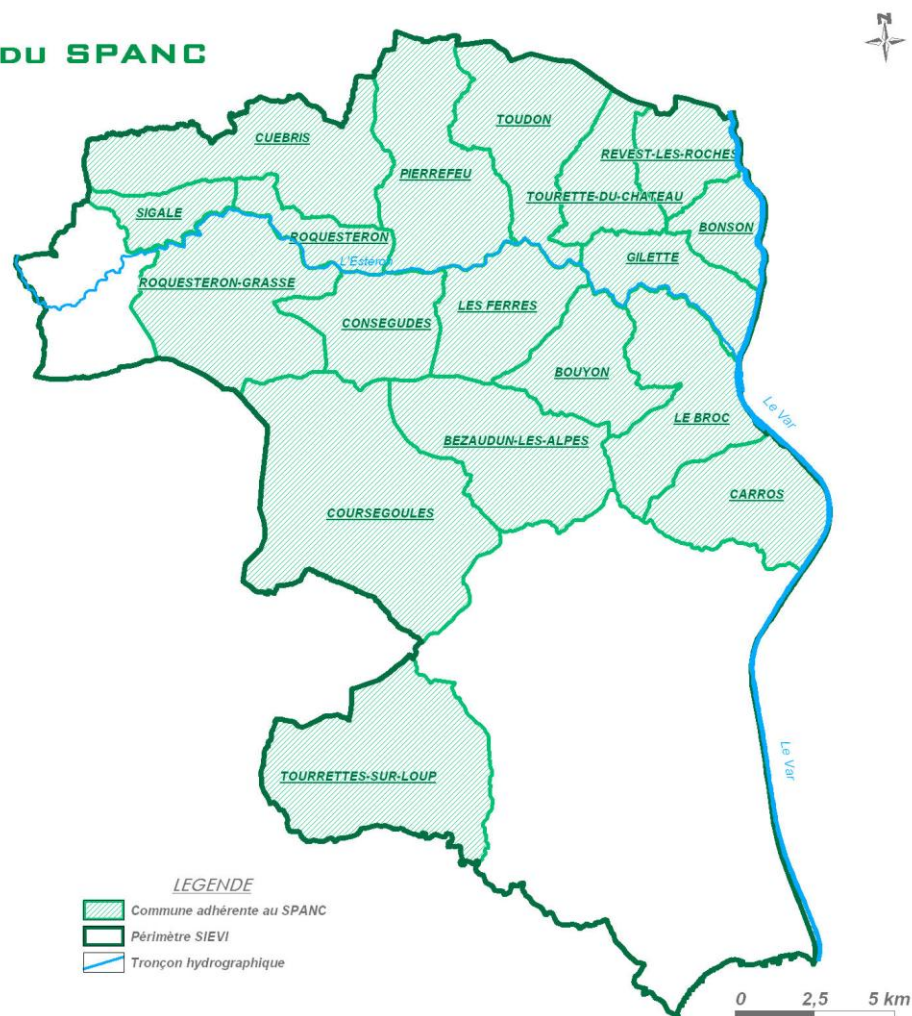
Il est à noter que les communes de l'extrême Sud (Carros, Saint-Jeannet et le Broc) sont rattachées à la station de Saint-Laurent du Var, en dehors du territoire du projet de Parc, de même que les communes de Cabris et Saint-Cézaire-sur-Siagne, qui sont rattachées à la station de Peymeinade, également en dehors du périmètre du PNR.

3.2 Assainissement non collectif : des besoins à l'extrême Ouest³¹

3.2.1 Le SPANC du SIEVI

En matière d'assainissement collectif, l'Est du territoire (bassin de l'Estéron) est déjà le support de dispositifs en assainissement autonome, puisque le SIEVI est porteur d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui recouvre 18 communes du projet de Parc (cf. Carte du SPANC du SIEVI).

LES COMMUNES DU SPANC



Source : site du SIEVI

3.2.2 Les autres SPANC

D'autres SPANC se mettent en place ou existent déjà au niveau :

- de la ville de Grasse ;
- de la Communauté de communes Terres de Siagne : le SPANC existe déjà sur les communes de Cabris, Spéracèdes et Saint-Cézaire-sur-Siagne, pour le projet de Parc et devrait être mis en place aussi sur Saint-Vallier-de-Thiery ;
- de la CUNCA de Nice (Communauté Urbaine de Nice Côte-d'Azur), incluant les communes de Vence et Saint-Jeannet.

3.2.3 Peu de structuration à l'Ouest

En revanche, il n'y a pas de dispositif encore instauré à l'Ouest du territoire. Le besoin sur cette partie du projet de Parc est fort car sont concernées des communes peu peuplées qui comptent de nombreuses installations individuelles et manquent de moyens pour intervenir dans ce domaine.

C'est le cas de la Communauté de Communes des Mont d'Azur, qui regroupe à elle seule 14 communes.

3.3 Assainissement industriel : des équipements existants, qui pourraient être modernisés

Le territoire du projet de Parc compte 2 sites SEVESO:

- l'usine de la Mesta Chimie Fine à Gilette : l'établissement a sa station d'épuration (STEP), gérée par VEOLIA, a priori de façon satisfaisante, avec peu d'impact sur la vie aquatique dans l'Estéron et le Var. On ne dispose pas d'étude sur les sols ;
- l'usine Mane & Fils au Bar-sur-Loup : l'établissement a également une station d'épuration au lieu de production Notre Dame. Cette dernière est à l'origine de rejets qui génèrent des pollutions dans un vallon limitrophe, affluent du Loup. Il existerait cependant un projet de STEP de plus grande capacité avec traitement par membranes à moyen terme.

3.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Une expertise des installations de traitement des eaux usées domestiques - des projets en cours visant la résorption de certains points noirs repérés en terme d'assainissement collectif - L'Est du territoire (bassin de l'Estéron) bénéficie déjà de dispositifs en assainissement autonome (SPANC du SIEVI, etc). - Des projets de SPANC sont en cours plus au Sud. - Assainissement industriel: les équipements existants sont satisfaisants	- Des points noirs qui se maintiennent en matière d'assainissement collectif - Absence de filière de valorisation des boues d'épuration. - Absence de SPANC couvrant les communes situées à l'Ouest du territoire - Assainissement industriel : des équipements qui pourraient être modernisés.	- La création d'un PNR pourrait permettre d'améliorer le suivi et la coordination des projets d'infrastructure d'assainissement à l'échelle du territoire - Le PNR peut être un appui intéressant pour les collectivités souhaitant se doter d'un SPANC	- Subsistance de rejets polluants (stations d'épuration, rejets bruts, ...). - Des situations inquiétantes du fait de la forte fréquentation de certains sites de baignade. - L'expansion démographique entraîne des dépassements des capacités des infrastructures de traitement des eaux usées.	→ Affiner, sur la base des études hydrobiologiques menées par le CG 06, la connaissance des impacts des rejets polluants issus de l'assainissement collectif ou des rejets individuels sur l'eau et les milieux aquatiques afin d'identifier les priorités en termes d'intervention → Accompagner, en complémentarité avec le SATESE, les collectivités à la mise en place de SPANC sur les communes non couvertes → Accompagner, en complémentarité avec le SATESE, les collectivités aux projets de modernisation, augmentation des capacités ou création de stations d'épuration

4 Les déchets

4.1 Des acteurs intercommunaux qui couvrent l'ensemble du territoire

4.1.1 5 acteurs principaux

Le territoire de projet du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur³² compte cinq acteurs intercommunaux de gestion des déchets :

- le **SMED - Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets** (70 communes dont 37 sur le périmètre du projet de Parc), recouvrant près de 80% du territoire, à l'Ouest.³³ ;
- la **CASA -Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis** - intègre cinq communes du projet de Parc (Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup, Gourdon, Carros et Caussols);
- la **CUNCA – Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur**- intègre actuellement deux communes du projet de Parc (Vence et Saint-Jeannet) mais son périmètre pourrait être amené à évoluer avant 2010 ;
- le **SIVADES - Syndicat mixte de coopération Intercommunale pour la valorisation des déchets du secteur Cannes-Grasse** - compte 12 communes adhérentes, dont cinq intègrent le projet de Parc, au Sud du périmètre : Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracédès, Cabris et Grasse.

A leurs côtés, le **Conseil Général des Alpes-Maritimes** assume une mission d'orientation et de coordination de l'ensemble des actions à mener, via la mise en place d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA). Ce dernier est en cours de révision et devrait être disponible au second semestre 2010³⁴.

Pour les déchets dangereux, un document programmatique similaire est établi au niveau régional. La dernière édition date de 1996 avec le PREDIS et le PREDAS. Il n'est à ce jour pas prévu de mise à jour de ce travail.

³² Cette partie du Diagnostic (volet « Déchets ») a été réalisée sur la base d'entretiens ou d'échanges menés avec : Marion LUIGI, Directrice de la CCMA et animatrice de la sous commission « Eau-Déchets-Assainissement » ; Christine RIVET, Assistante Administrative au SMED ; Claire BAGNIS, Technicienne au Service Déchets et Carrières du Conseil général des Alpes-Maritimes ; Olivier BERARD, Chef de service de la gestion des déchets à la CASA ; Remi GARCIA, Directeur Etudes-Projet et Coordinateur des déchetteries au SIVADES et David TORITI, Direction de la collecte et de la gestion des déchets, Nice Côte d'Azur.

³³ Les collectivités qu'il regroupe sont les Communautés de communes : Vallées d'Azur (3 communes sur le territoire du Parc), Vallée de l'Estéron (10 communes), Coteaux d'Azur (3 communes, dont certaines intégrées dans le Parc uniquement dans leur partie haute : Carros, Le Broc) et les collectivités locales adhérentes du SYMAEC (Syndicat Mixte des Massifs Audibergue, Estéron, Cheiron. Il est englobé par le SMED (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets) depuis décembre 2006).

³⁴ Sont associées à sa révision l'ensemble des Communautés de communes qui ont la compétence « Déchets », des associations de consommateurs et des associations environnementales, les consulaires et des entreprises privées qui interviennent dans ce secteur (VEOLIA, SITA Sud, VALCO, qui exploite le centre de tri du SIVADES).

Carte du territoire du SMED



Source : site Internet du SMED

Carte du territoire du SIVADES



Source : site Internet du SIVADES

Gestion des déchets sur le territoire de la CASA



Source : CASA – mars 2006, Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable

La collecte

Deux modes de fonctionnement existent : collecte en régie ou par des prestataires extérieurs, titulaires de marché : Veolia Propreté et Sita-Sud.



Le Conseil Général des Alpes Maritimes assure également une mission d'information et de communication, avec l'Observatoire Départemental des Déchets³⁵.

A noter que la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et la Chambre du Commerce et de l'Industrie distribuent des plaquettes de sensibilisation et font des formations auprès des artisans pour les sensibiliser à la valorisation de leurs déchets.

4.1.2 Des compétences et des actions diverses

Le SMED a la compétence « Transport et traitement de déchets ménagers et assimilés ». La collecte est restée la prérogative des communes. Pour la collecte sélective, le SMED n'intervient que sur la partie « Transport ». Le SMED a également la compétence « Communication ».

Le SIVADES a la compétence « Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour l'ensemble de son territoire. Depuis le 1er janvier 2006, il assure la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif pour les communes de Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes (pour les communes du projet de Parc), ainsi que la collecte sélective de la commune de Saint-Vallier-de-Thiery. Concernant les autres communes, les collectes des déchets ne sont pas réalisées par le SIVADES. Pour la commune de Grasse, par exemple, c'est la CAPAP qui a la compétence « Collecte ». Il mène des actions importantes en matière de communication.

La C.A.S.A. a pris la compétence déchets dans son ensemble au 1er janvier 2003. Le traitement a été confié par la suite au SIDOM (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) au 1er janvier 2004.

La CU NCA a également toutes les compétences : élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Elle mène des actions importantes en matière de communication.

De façon générale, la collecte sélective (ordures grises, verre, emballages, journaux) est assurée par toutes les Communautés de communes du territoire du Parc.

Par ailleurs, la sensibilisation sur le thème des déchets est actuellement menée par les syndicats :

- le SMED assure ainsi des interventions dans les écoles sur demande des établissements; distribue des guides de tri, a fait une campagne d'affichage, ... La demande sur le sujet est forte, mais le SMED manque de moyens humains pour pouvoir assurer une sensibilisation régulière sur l'ensemble de ses 70 communes ;
- le SIVADES organise une communication de proximité (ambassadeurs du tri, et une communication institutionnelle (presse, site du SIVADES, ...).
- la CUNCA mène des animations dans les écoles, monte des stands et organise des campagnes de communication ;
- la CASA a mis en place des « ambassadeurs du tri », qui interviennent auprès des habitants, et particulièrement des enfants. Parallèlement, des messages sont délivrés via les Gazettes communales et le journal de la CASA. La CASA s'implique enfin lors d'événements ponctuels, tel que l'IRON MAN, triathlon de Nice qui intervient sur l'aire de la CASA et à l'occasion duquel des stands sur le tri et la valorisation des emballages sont organisés avec « Eco-emballages ».

³⁵ Qui a vocation à fournir des données homogènes sur la production, collecte, valorisation des déchets par les collectivités, à partir de l'harmonisation des Rapports Annuels fournis par les collectivités. Il a été créé par délibération du Conseil Général du 21 Avril 2006.

4.2 Les équipements : une dynamique de modernisation en marche

4.2.1 Le principal centre de stockage fermé, des décharges sauvages susceptibles de se multiplier

Le centre de stockage de déchets non dangereux le plus important des Alpes-Maritimes, dit de la Glacière (Villeneuve-Loubet), accueillait 300 000 tonnes de déchets par an (pour une capacité de 270 000 tonnes) et a été fermé le 17 juillet 2009 car il arrivait à saturation. Si toutes les collectivités du territoire du projet de PNR sont impactées, cette fermeture a un impact plus fort sur la gestion locale des déchets au Sud du territoire du projet de Parc (Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris et Grasse). Le SIVADES fournissait en effet 90 000 tonnes/ an de déchets. La CUNCA devrait également être touchée par la fermeture du site de la Glacière.

Face à la fermeture de ce centre est pour trouver une solution concernant la gestion des déchets problématique dans le département des Alpes-Maritimes, des projets émergent :

- L'ancienne carrière de La Roque (Roquefort-les-Pins) est désormais destinée à être une décharge de matériaux inertes. Un arrêté préfectoral a été pris le 28 octobre 2009 portant autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes, pour une durée d'exploitation de 12 ans et avec une quantité maximale de déchets limitée à 500 000 tonnes par an.
- Suite à une phase de transition, un projet de Centre de Valorisation Organique (CVO) est en cours au Broc. Il desservira l'ensemble des communes adhérentes du SMED, mais pourra également accueillir des déchets de collectivités tierces : la CUNCA, le Département, etc. Sur ce site, l'ensemble des installations sera de Haute Qualité Environnementale.
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) va être conçue pour recevoir les refus du Centre de Valorisation Organique du Broc. Elle sera implantée sur la commune de Massoins (Communauté de Communes des Vallées d'Azur, mais en dehors du territoire du Parc). Ce centre devrait donc être couplé avec le CVO du Broc, pour tous les déchets ultimes secs.

Parallèlement, des décharges sauvages persistent sur le territoire, notamment en bordure des routes. Cela tient en partie au fait que les déchetteries interdisent de plus en plus certains types de déchets. Ces sites clandestins ne font pas l'objet d'un recensement exhaustif à l'heure actuelle. En revanche, le Conseil Général des Alpes Maritimes assure le nettoyage des bords des routes départementales.

La fermeture du centre de stockage de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, risque d'avoir un impact direct sur le nombre de Déchets Industriels Banaux (DIB) abandonnés dans la nature.

4.2.2 De nombreuses déchetteries et une station de transit

Le territoire du projet de Parc inclut 8 déchetteries.

Il existe sur le territoire du projet PNR des composteurs individuels (SIVADES, CASA, CUNCA). Les déchetteries n'y sont pas équipées de broyeur à végétaux dans leur grande majorité.

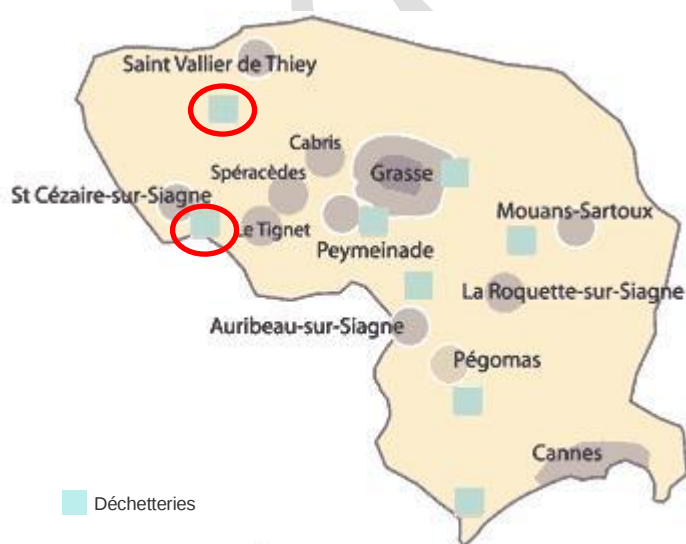
Déchetteries sur le territoire du SMED



▲ Déchetteries

Source : conception EDATER, à partir des éléments du site du SMED

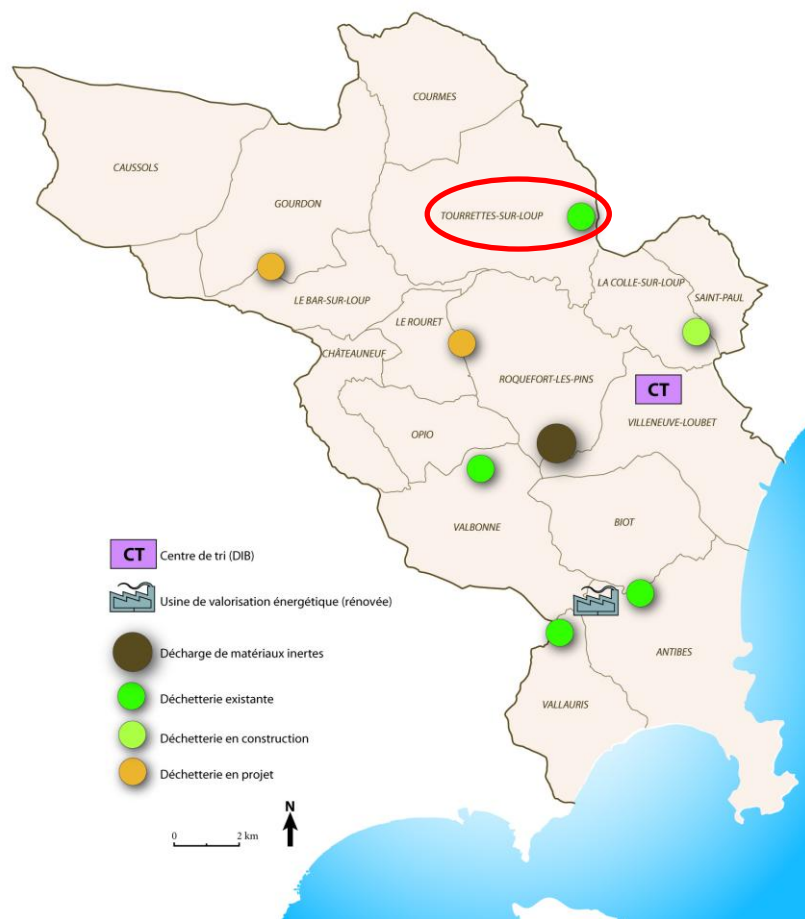
Déchetteries sur le territoire du SIVADES



■ Déchetteries

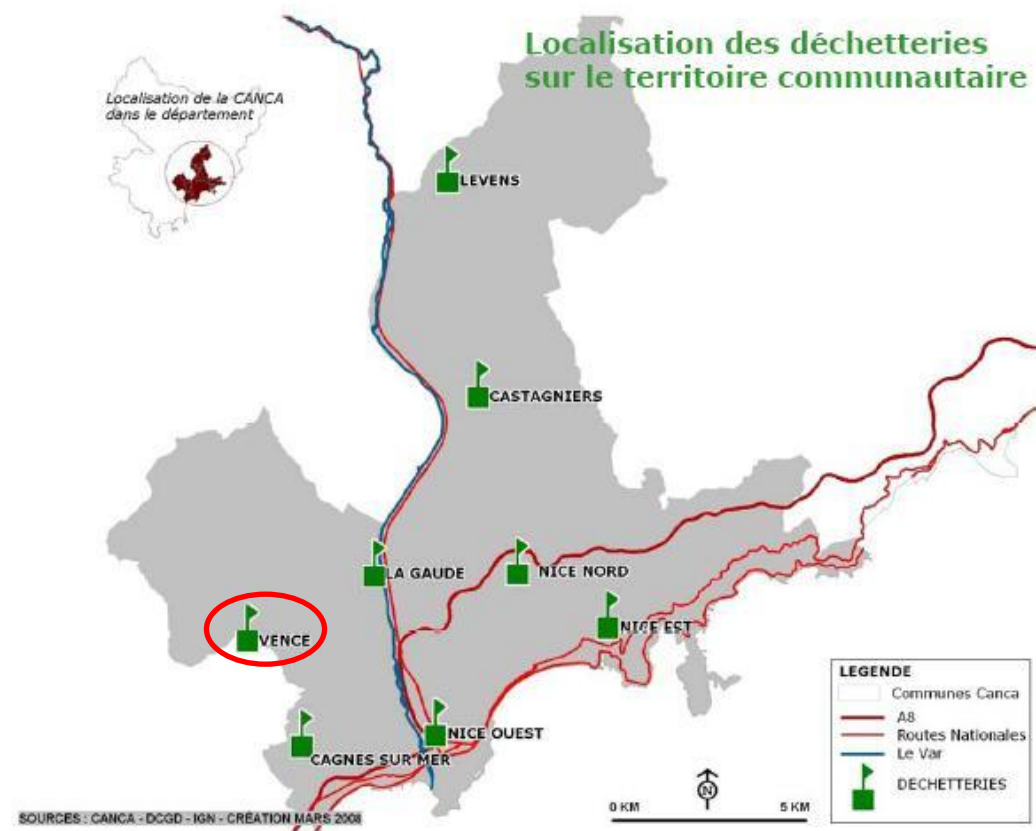
Source : site du SIVADES

Déchetteries sur le territoire de la CASA



Source : CASA – janvier 2009

Déchetteries sur le territoire de la CUNCA



Source : CANCA –2007, Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

4.2.3 Deux centres de tri-valorisation des déchets et deux projets à court ou moyen terme

A Carros, existe un centre de compostage (Val Sud) qui collecte et valorise les déchets verts.

Les communes adhérentes au SIVADES disposent également d'un centre de tri, géré par VEOLIA (Peymeinade), à proximité mais en dehors du périmètre de projet de Parc.

De même, il existe à la CUNCA, une unité de valorisation énergétique Sonitherm (VEOLIA) de l'Ariane (UVE - 350 000 tonnes/an), mais en dehors du périmètre du projet de Parc (Nice).

Pour ce qui est du compostage individuel : le SIVADES, la CUNCA et la CASA distribuent des composteurs individuels sur leurs territoires, tandis que le Conseil Général des Alpes Maritimes subventionne ces projets la plupart du temps.

En plus du projet de CVO au Broc, un projet de Centre de Valorisation Organique associé à un Centre de Valorisation Énergétique est en cours de négociation sur le territoire du SIVADES. Si le site n'a pas encore été défini, il ne devrait cependant pas être situé sur l'une des communes du Parc.

A noter qu'un centre technique spécialement dédié à l'éco-conception va voir le jour prochainement sur Sophia Antipolis: l'éco-designcenter EDC. Par ailleurs, des projets de gestion collective de déchets sur la zone d'activité de Carros et pour les professionnels de la parfumerie du territoire grassois sont en émergence. Est notamment prévu un programme d'écoconception avec le pôle de compétitivité PASS.

4.3 Une amorce de sensibilisation à la question des déchets spéciaux (dangereux ou d'activités de soins)

Au niveau du territoire du SMED, les déchets dangereux sont collectés en déchetteries (sur Carros, Valderoure ou dans la Vallée de l'Estéron) et c'est ensuite OREDUI, filiale de VEOLIA qui récupère ces déchets pour les traiter sur Grasse.

Il en va de même sur le SIVADES (collecte en déchetterie). Le SIVADES a mis en place, au titre de projet pilote de récupération des DASRI avec la participation des pharmaciens de Saint-Cézaire-sur-Siagne, Cabris, Spéracèdes et Saint-Vallier-de-Thiery (mise à disposition de boîtes spéciales, à code barre). La démarche utilisée par la CASA est similaire.

Sur le territoire de la CU NCA, il n'y a pas d'initiative publique sur ce thème, mais l'UVE est une installation de traitement agréée.

Le Conseil Général des Alpes Maritimes assure quant à lui une mission de sensibilisation sur cette question en éditant une plaquette d'information à destination des patients ou des professionnels de la santé. Les collectivités informent le Conseil Général des Alpes Maritimes des moyens dont elles disposent et celui-ci assure à son tour la mise à disposition de l'information au niveau des professionnels.

4.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets couvrent l'ensemble du territoire - Le Conseil Général assume une mission d'orientation et de coordination de l'ensemble des actions à mener, via la mise en place d'un Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers (en cours de révision) - 8 déchetteries sont localisées sur le territoire (la moitié sont gérées par le SMED). - Aucun centre de stockage de déchets dans le périmètre du PNR, qui aurait un impact paysager, ou serait à l'origine de nuisances potentielles pour l'homme et l'environnement. - Un nombre d'habitants par déchetterie inférieur à la moyenne régionale. - Une unité de compostage à Carros (dans le PNR) et au Tignet (à proximité du PNR). - Des actions de sensibilisation et de communication régulières menées par les divers acteurs (ambassadeurs du tri, animations dans les écoles). - Distribution de composteurs individuels par le SIVADES, la CANCA, la CUNCA et la CASA sur leur territoire. - Quelques territoires sont bien avancés pour la gestion des dangereux et DASRI (Déchets d'activité de Soin) comme la CASA.	- Le territoire compte 5 acteurs différents en matière de gestion des déchets - Actuellement il n'y a pas de containers pour les déchets verts sur le territoire. - Présence et persistance de décharges sauvages sur le territoire (dans les cavités, rivières, fossés, ...). - Absence de recensement des sites de décharge sauvage - Manque d'homogénéité dans les actions de communication sur la production et la gestion des déchets menées par les divers acteurs - Des difficultés rencontrées par certaines collectivités pour mener leurs actions de sensibilisation sur l'ensemble de leur territoire.	- Un projet d'unité de tri-compostage sur la partie basse de la commune de Le Broc : le Centre de Valorisation Organique (CVO), à proximité du territoire de projet du Parc. L'ensemble des installations sera de Haute Qualité Environnementale - Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) va être conçue pour recevoir les refus du Centre de Valorisation Organique de Le Broc - Un Observatoire Départemental des Déchets est en cours de création - Le Conseil Général subventionne les projets de distribution de composteurs individuels	- Fermeture, en juillet 2009, du site de la Glacière, seul centre de stockage à proximité du territoire, sur la commune de Villeneuve-Loubet, au sud (accueillait 300 000 tonnes de déchets/an) → risque d'augmentation des dépôts sauvages de déchets industriels banaux. - Absence d'aménagements de recueil des déchets sur les sites fréquentés du territoire - Absence de gestion des déchets issus de la fréquentation des sites touristiques	→ Le renforcement des actions de communication et de sensibilisation à l'enjeu de réduction de la production de déchets → L'accompagnement des structures de gestion des déchets dans l'amélioration de leurs méthodes → L'organisation de la collecte et du tri des déchets sur les sites touristiques est aussi un enjeu spécifique et localisé sur lequel le PNR devra se positionner → L'intégration paysagère des conteneurs à l'échelle du territoire → Le soutien et l'amplification des démarches de distribution de composteurs individuels

5 Les ressources énergétiques

5.1 Globalement peu d'installations productrices d'énergie renouvelable

S'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de bilan précis de la production énergétique du territoire, elle apparaît globalement faible. De fortes potentialités existent cependant.

5.1.1 Quelques centrales hydroélectriques

Le territoire de projet de Parc dénombre quelques centrales hydroélectriques (données de 2005)³⁶:

- sur le Var, à Bonson, site Charles Albert, 3,3MW installés ;
- sur le Loup, à Courmes, site de Bramafan, 825 KW installés ;
- sur le Loup, à Gourdon, site de Pont du Loup, 8 MW installés ;
- sur la Siagne, à Saint Cézaire-sur-Siagne, 9 MW installés.

Par ailleurs, le SICASIL a adopté en 2008 un programme de production hydroélectrique à partir de ses infrastructures d'eau potable³⁷.

³⁶ Cette partie du Diagnostic (volet « Energies ») a été réalisée sur la base d'entretiens ou d'échanges menés avec : Jean-Michel GRAILLAT, Délégation Régionale PACA de l'ADEME, Responsable Alpes Maritimes ; Mathieu RUILLET, GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités), Chargé de Mission Hydro ; Cyril JARNY, GERES, Chargé de Mission Bioénergies ; Céline GIOVANNESCHI, Chargée de Mission Bois-Energie, Relai départemental de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes ; Laurence GUILBERT, Directrice adjointe, SICASIL.

³⁷ Une étude hydraulique détaillée a permis de confirmer un potentiel hydroélectrique cumulé de 850 kW réparti sur cinq sites assurant un productible moyen de 3570 Méga Wh / an, soit l'équivalent de 10 % de la production de l'usine hydroélectrique de Saint-Cassien. Le montant des investissements pour l'équipement des cinq microcentrales hydroélectriques est évalué à 3,3 millions d'euros HT pour un temps de retour moyen brut de 9 ans et de 7,5 ans avec les subventions³⁷. Après confirmation auprès de la structure, il apparaît que 2 communes du PNR sont concernées par ce type de projets hydroélectriques: Grasse (Canal de la Siagne) et Saint-Cézaire-sur-Siagne(Canal de la Siagne)³⁷.

Etude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité

Localisation et typologie des projets

- + Seuils et centrales hors service
- Chutes sur adduction d'eau potable
- ≡ Barrages (turbinage de débit réservé en pied)
- ▼ Chutes de rivières non classées
- Seuils sur canaux
- ◆ Centrales en service

(360) : Energie potentielle du projet (MWh)

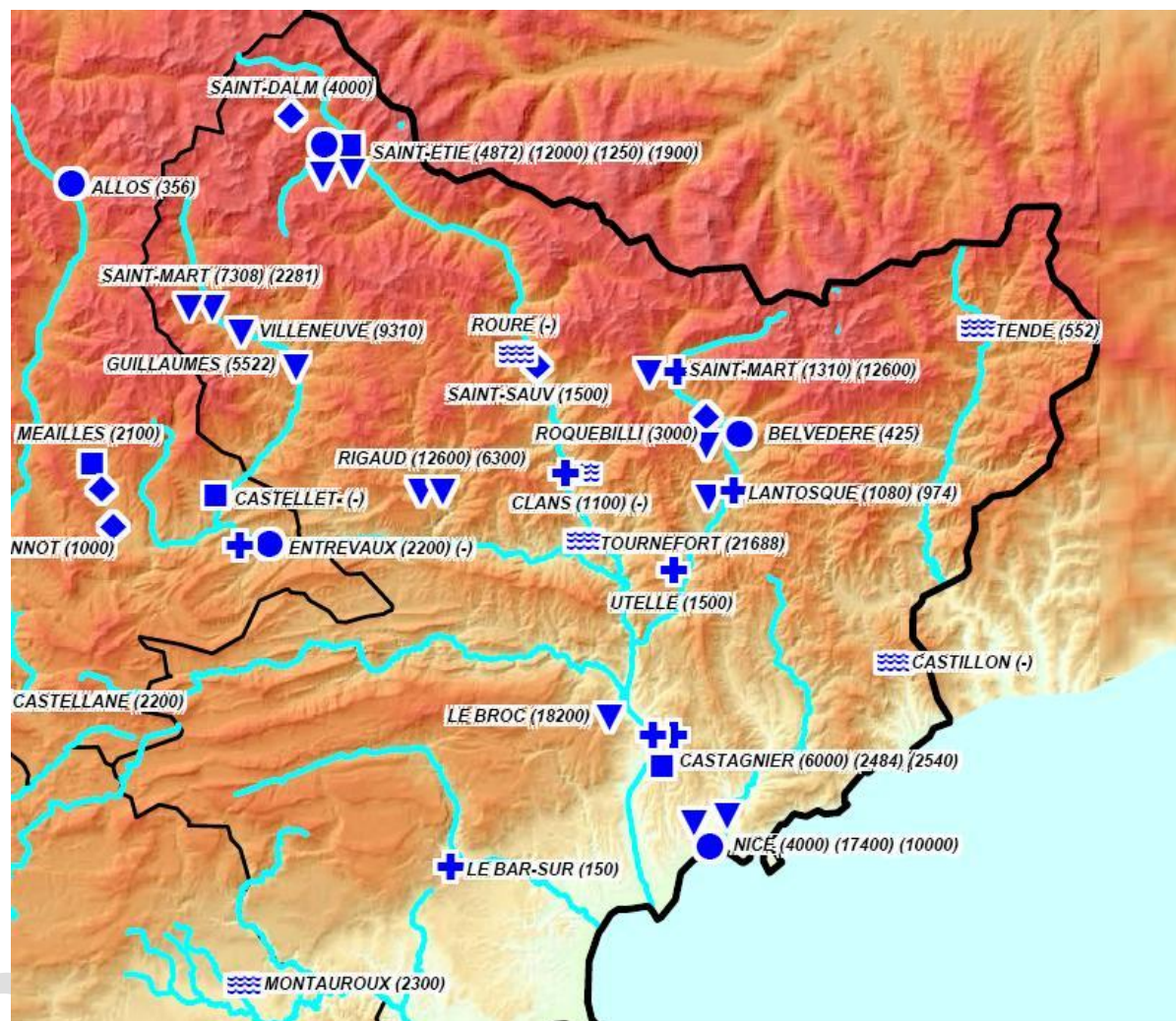
(-) : valeur non connue

— Réseau hydrographique et canaux (13 et 84)

— Limite de région

— Limite de département

SOURCES : GERES
Fond ©IGN - R120®



Source : GERES, 2005.

5.1.2 De rares installations solaires thermiques

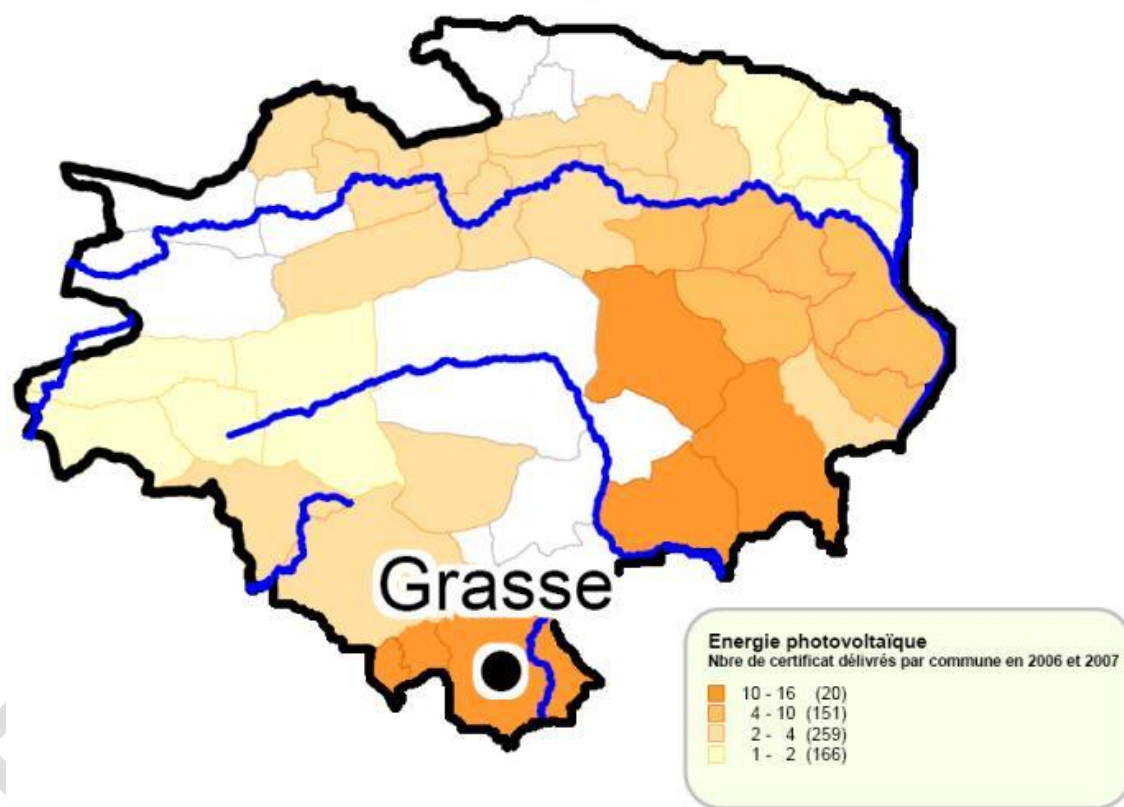
La région PACA bénéficie d'un temps d'ensoleillement important (plus de 2500h/an)³⁸ tout comme l'ensemble du département et donc le territoire de projet du PNR (supérieur à 3,4kWh/m²/jour)³⁹. Un fort potentiel existe donc bien que la partie centrale du Parc soit marquée par une nébulosité plus forte.

5.1.3 Peu d'installations photovoltaïques, une dynamique localisée au Sud du territoire

Peu d'installations thermiques et photovoltaïques ont été installées sur le bâti actuel⁴⁰.

A noter que la dynamique de leur développement entre 2006 et 2007 est un peu plus marquée au Sud et à l'Est du territoire : Grasse, Coursegoules, Vence et Tourrettes-sur-Loup.

Energies renouvelables: photovoltaïque sur le territoire des Préalpes d'Azur



Source : Extrait d'une carte DRIRE-DIREN PACA, 2008.

³⁸ Source : <http://www.ademe.fr/paca/pages-ademe/energies-renouvelables-thermiques.asp>

³⁹ Chiffre de la V1 du Diagnostic

⁴⁰ A noter: « le programme de développement des énergies renouvelables du SICASIL prévoit l'équipement de près de 3 000 m² de panneaux photovoltaïques, pour une puissance de 400 kilowatts crête (KWc) soit une production annuelle estimée à environ 550 MWh/an. Cette production équivaut à 10% de l'énergie électrique consommée annuellement par l'ensemble des installations du SICASIL pour alimenter en eau potable jusqu'à plus de 500 000 personnes ». En 2008, le SICASIL a obtenu une subvention de la région et du Conseil Général sur ce thème. Or, parmi les sites retenus, l'un se trouve sur la commune de Grasse (dans le projet de PNR), un autre sur celle de Peymeinade (en bordure du Parc).

5.1.4 Des chaudières bois localisées au Nord Ouest du territoire

Les Préalpes d'Azur est l'un des territoires qui, à l'heure actuelle, regroupe le plus grand nombre de chaudière bois du département. Le nombre total de chaudières existantes (6) ou en projet (7) reste cependant réduit au regard des potentialités. Elles ne couvrent par ailleurs qu'une minorité des communes du périmètre.

On observe en 2008 (cf. carte de la DDEA)⁴¹ :

- 6 chaufferies en fonctionnement : Briançonnet, Saint-Auban (2), Valderoure, Séranon, Saint-Vallier-de-Thiery ;
- 3 en cours d'installation : Valderoure, Séranon, Gilette ;
- 1 étude en cours à Gilette ;
- 4 projets : Le Mas, Andon, Vence et Gattières.

Il accueille par ailleurs, la première plateforme de production de plaquettes forestières à Séranon (cf. la partie du diagnostic sur la forêt).

5.2 Des potentialités insuffisamment mobilisées

5.2.1 Un potentiel intéressant de production d'énergie hydraulique

La micro hydroélectricité (très petites installations hydroélectriques) pourrait permettre à des collectivités de moderniser leur alimentation en eau potable tout en générant de l'électricité et donc de nouveaux revenus. Pour cela, les communes devraient implanter des microcentrales sur l'ancien réseau d'alimentation en eau potable. D'après le GERES, cela constitue clairement un potentiel énergétique et pourrait être envisagé sur le territoire du Parc.

A titre d'exemple, d'après l'expérience d'autres communes, une microcentrale de 61 KW installés pourrait dégager un budget de production (vente d'électricité) de 40 000 euros/an (hors taxe) pour un investissement évalué à 400 000 euros et donc un retour sur investissement sur environ 10 ans.

Ce type de potentiel est surtout intéressant sur des communes situées en hauteur (hauteur de chute). Les communes d'altitude du territoire ont souvent peu de moyen et ont donc besoin d'accompagnement et de soutien méthodologique⁴².

Sur le territoire, il existe par ailleurs d'anciennes centrales micro électriques qu'il est possible de restaurer⁴³.

Enfin, des marges d'améliorations existent sur la productivité des installations existantes. Leur possible recul dû à l'augmentation des débits réservés doit aussi être pris en considération.

L'impact éventuel de ces installations sur le milieu aquatique doit cependant être pris en considération.

⁴¹ Source : Mission Régionale Energie Bois PACA <http://www.ofme.org/bois-energie/filiere-regionale.php>

⁴² C'est la mission que porte actuellement le GERES, impliqué sur la Mission PHEE (Petite Hydroélectricité et Environnement), proposée par l'ADEME et la Région. L'objectif est alors de rassembler les acteurs et d'accroître le partage d'information sur les enjeux de la filière. Le GERES travaille en binôme avec la Maison Régionale de l'Eau (située à Barjols).

⁴³ C'est le cas sur le Loup, à Bar-sur-Loup (site Marion), où une microcentrale de 15 KW est hors service mais pourrait être réhabilitée, sans réel nouvel impact sur le milieu (cf. carte du potentiel hydro-électrique)⁴³. En 2005, la Mairie s'était d'ailleurs dite favorable à une réhabilitation. L'une des contraintes qui pèsent en général sur ce type de réhabilitation est la perte du droit d'eau par l'ancien exploitant (la personne qui avait l'autorisation de prélèvements sur la ressource n'est plus identifiée). Il faut donc lancer de nouvelles procédures de demande (à la DDEA), qui peuvent être assez longues.

Etude production décentralisée d'électricité dans les Alpes Maritimes :

Fin 2008, l'hydroélectricité représente 90% de la production locale d'électricité (1201 des 1334 GWh produits localement) des sites de production dont la puissance est supérieure à 100 kW.

L'hydroélectricité présente un potentiel de développement très important. La puissance totale des installations pourrait passer de 376,5 MW début 2009 à plus de 1000 MW (scénario maximum). Le projet de Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) du Rabuons représente à lui seul 600 MW supplémentaire. A noter cependant des éléments défavorables : passage du débit réservé au 1/10 du module, 15 MW –60 GWh/an avec arrêt des centrales sur seuils du Var, certains projets sont sur des cours d'eau réservés.

5.2.2 Le Bois : une ressource abondante insuffisamment exploitée⁴⁴

Sur le territoire du projet de Parc, la ressource en bois-énergie est très importante et utilisable (forêts publiques et privées). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région forestière française⁴⁵. En outre, d'après l'étude ressource du Conseil Général des Alpes Maritimes (2005), le prélèvement récoltable pour la production de plaquettes se situe entre 94 000 m³ et 106 000 m³ par an pour le département des Alpes-Maritimes (env. 31289 m³ public et 68385 m³ privé).

Ce volume représente l'équivalent de 192 000 MWh soit les besoins en chauffage de 9 000 maisons individuelles et 50 emplois créés en zone rurale⁴⁶.

A un niveau d'analyse plus fin⁴⁷, d'après l'étude ressource du Conseil Général des Alpes Maritimes (2005), le bassin d'approvisionnement de Saint-Auban présente plus de 10 000m³ de bois disponible par an et les bassins d'approvisionnement du moyen Estéron et du Miolan présentent de 1 000m³ à 2 000m³ de bois disponible, quelles que soient les conditions de mobilisation.

La ressource disponible est encore peu exploitée dans la zone des Préalpes d'Azur mais une dynamique est en marche, concomitante de la labellisation du Pôle d'Excellence Rurale Filière Bois des Alpes Maritimes en 2006. Dans le cadre de ce PER visant pour partie à faciliter la production de plaquettes forestières des territoires propices à la mise en place de plateformes de stockage de bois énergie ont été identifiés. La 1^{ère} plateforme à avoir été mise en service l'a été à Séranon sur le territoire du projet de PNR.

Il existe par ailleurs un réseau régional bois énergie⁴⁸, porté par la mission régionale⁴⁹ et des relais départementaux sont en place dans chaque département de PACA, dont les Alpes Maritimes⁵⁰.

Les enjeux liés au développement de cette filière sont nombreux : emploi local, entretien de la forêt, lutte contre les incendies et le changement climatique. Elle pourrait aussi avoir pour avantage de permettre une amélioration de la gestion des forêts privées (éclatement en petites parcelles), et de la coordination des forêts publiques/privées actuellement insatisfaisantes.

⁴⁴ Source : <http://www.boisvivant.com/energie/>

⁴⁵ Source : <http://www.ademe.fr/paca/pages-ademe/energies-renouvelables-thermiques.asp>

⁴⁶ On compte en moyenne un emploi pour 2 000 m³ de bois énergie valorisés (Source ADEME).

⁴⁷ On ne dispose pas d'étude précise plus spécifique au territoire du Parc, qui permettrait de quantifier exactement la ressource disponible à l'heure actuelle.

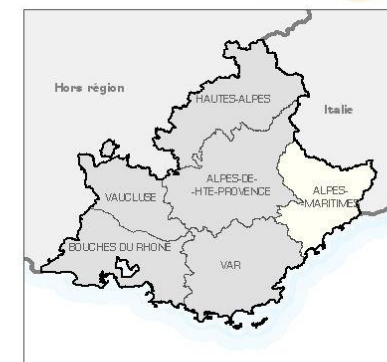
⁴⁸ De nombreux acteurs sont déjà impliqués dans ce développement : l'Union Régionale des Communes Forestières PACA ; l'Association des Communes Forestières 06 ; le Syndicat des Forestiers Privés 06 ; le Centre de la Propriété Forestière Privée PACA ; FIBOIS 06-83 ; l'ONF Alpes Maritimes Var ; le Conseil Général 06 - Direction de l'Écologie et du Développement Durable ; la Région PACA Service Forêt ; l'ADEME PACA – Mission Bois Énergie ; l'Association Bois Énergie Territoires ; la Coopérative Provence Forêt, etc.

⁴⁹ www.ofme.org/energie

⁵⁰ www.boisvivant.com

LE BOIS-ENERGIE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Les chaufferies automatiques à bois des collectivités au 31 décembre 2008



14 en fonctionnement : 5 035 kW
9 en cours d'installation : 1 785 kW
6 études en cours : 3 879 kW
9 notes d'opportunité
10 projet

Etat d'avancement

- En fonctionnement
- En construction
- En cours d'étude
- Note d'opportunité
- En projet
- Limites communales
- Limites départementales

Source : BD Cartho IGN/PFAR PACA, Mission régionale bois-énergie PACA.
 Réalisation : communes forestières PACA, 04-09

Edition : 20090402

5.2.3 Un fort ensoleillement sous exploité

Malgré les conditions très favorables, les installations solaires thermiques ou photovoltaïques restent peu nombreuses. Elles sont pourtant particulièrement vertueuses et mériteraient d'être développées, même si des contraintes existent au niveau des POS / PLU (contraintes administratives).

On ne dispose pas pour l'heure d'informations quantitatives précises sur le nombre d'installations existantes sur le territoire.

Etude production décentralisée d'électricité dans les Alpes Maritimes :

D'après l'étude réalisée par le Conseil Général des Alpes Maritimes, le potentiel est très important : estimé à 200 MWc –260 GWh/an à l'horizon 2015. L'étude précise cependant que « [...] le solaire n'a aucun effet sur les pointes de consommation les plus importantes qui se situent en hiver après le coucher du soleil. »

5.2.4 Une ressource d'énergie éolienne limitée⁵¹

L'Ouest du territoire de projet du Parc est particulièrement venté et constitue à ce titre un potentiel d'énergie éolienne. Toute la partie centrale du Parc est répertoriée selon une classe de densité énergétique à 80m de hauteur (> 500 W/m²). A l'heure actuelle, aucune Zone de Développement Eolien n'existe dans les Alpes Maritimes (il en existe actuellement 5 en PACA). Or, il est aujourd'hui difficile de développer des projets éoliens en dehors de ces zones.

Etude production décentralisée d'électricité dans les Alpes Maritimes :

La zone la plus favorable au développement du grand éolien se situe au sein du périmètre du projet de PNR. Ce sont les plateaux de l'arrière pays grassois (plateau de Calern, montagnes de l'Audoubert et du Cheiron). La production potentielle est estimée à 30 à 165 MW - 66 à 363 millions de kWh/an. L'étude précise que « ces zones présentant un fort intérêt sur le plan environnemental (paysages, milieux naturels,...), le potentiel réalisable est certainement limité ».

5.2.5 Les bioénergies, une possibilité nouvelle

Il existe une culture d'algues microscopiques en bassins sur l'Estéron. Ce type de culture peut être utilisé pour produire des biocarburants de troisième génération. Or, selon le GERES, le développement de biocarburants en circuits courts, par exemple à l'échelle d'un PNR, peut être intéressant, tout en gardant un aspect environnemental intéressant si les biocarburants sont produits et utilisés sur place. Certains petits projets à l'échelle de quelques exploitants ont pu le démontrer par ailleurs.

De façon générale, le biogaz est une autre source de bioénergie envisageable si le territoire du Parc s'y prête (étude à mener) : à partir de centres de traitement des déchets, de stations d'épuration, ou d'exploitations agricoles. Pour se faire, les centres de ressources de biogaz devront néanmoins être recentrés sur le territoire.

Etude production décentralisée d'électricité dans les Alpes Maritimes :

A noter enfin trois derniers types de potentiels existants : l'incinération des ordures ménagères mais le PDEMA ne prévoit plus de construction d'UIOM. Un projet de cycle combiné gaz (350 MW et 1 milliard de kWh/an) est envisagé dans la vallée du Var (l'étude précise que son intégration dans le projet l'écovallée reste à examiner). Enfin, le développement de projets de cogénération électricité – chaleur est possible (potentiel de 10 MW). L'étude précise cependant « avec l'augmentation du prix du gaz, le développement de cette filière suppose de repenser le dispositif de tarification actuel de l'électricité achetée par EDF ».

⁵¹ cf. carte du Gisement Eolien en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Zoom sur le PNR Préalpes d'Azur, source : atlas de gisement de vent sur la région PACA, réalisée dans le cadre du CPER 2007-2013, ADEME-PACA 2009)

5.2.6 Etude du Conseil Général des Alpes-Maritimes : synthèse des évolutions envisageables en matière de production d'énergies renouvelables

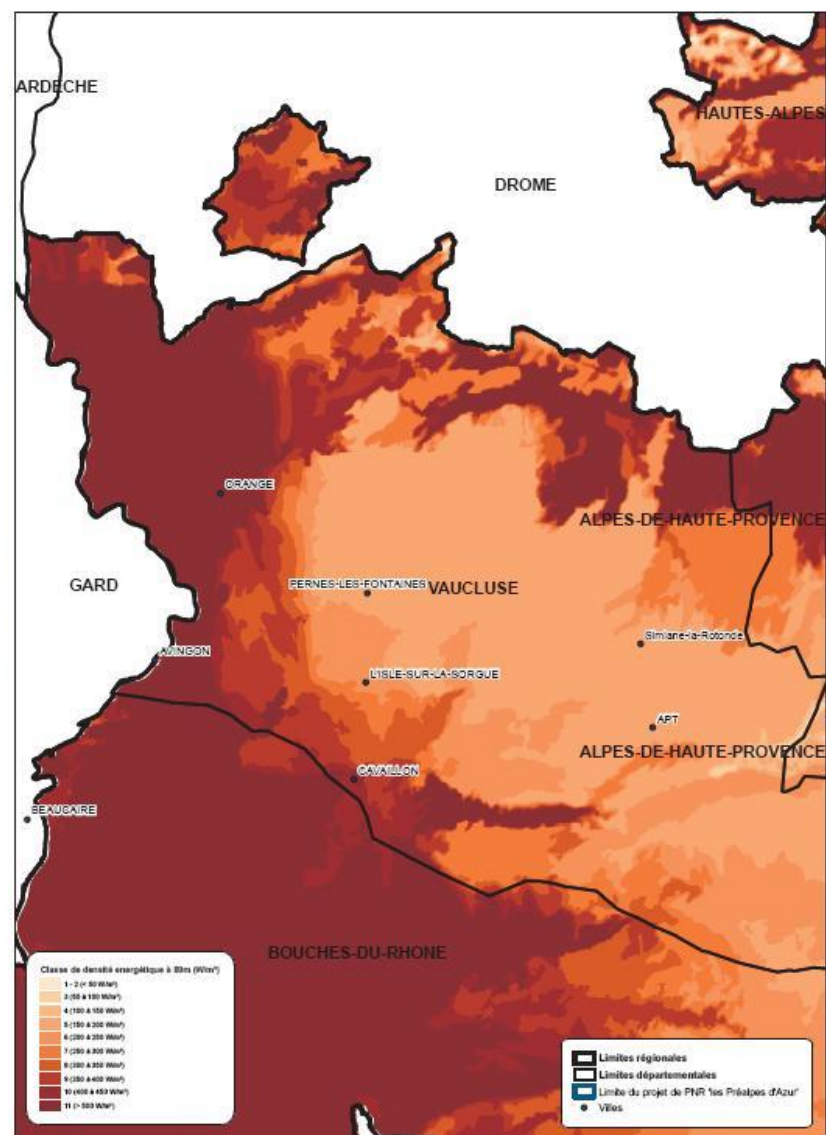
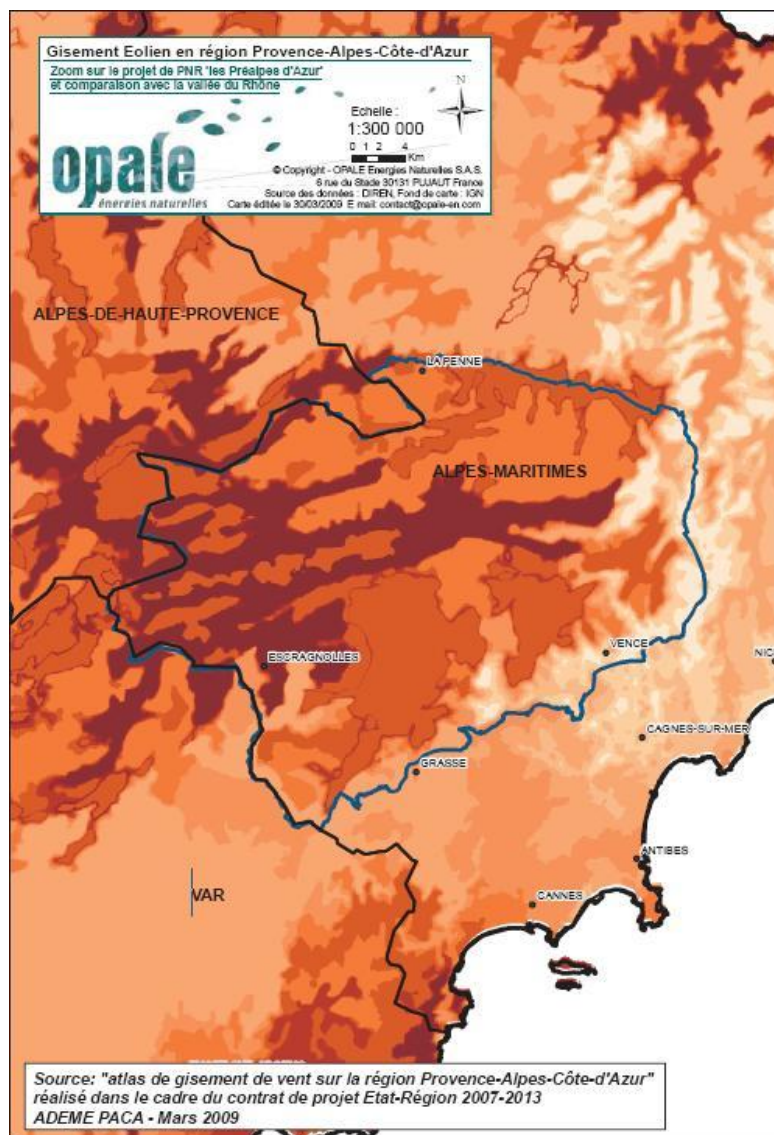
Ce tableau de synthèse met en exergue le fait que les potentialités de développement de la production d'énergie renouvelable locale se situent principalement au sein de la filière solaire et dans une mesure moindre de la filière éolien. Comme le précise l'étude, le développement de ces filières est cependant conditionnée par l'intégration des installations au sein des territoires concernés dans le respect des activités humaines (foncier agricole, ...) et des éléments patrimoniaux en présence (paysages, faune / flore, ...).

A noter que des projets plus ponctuels mais de grande ampleur tels le STEP de Rabuons ainsi que l'installation de cycle combiné gaz dans la vallée du Var représenteraient un apport majeur (+200%) pour les Alpes-Maritimes.

Evolutions envisageables en matière de production d'énergies renouvelables dans les Alpes Maritimes

Type de production	Horizon 2015		Horizon 2020	
	Puissance en MW	Productible millions kWh/an	Puissance en MW	Productible millions kWh/an
hydroélectricité EDF*	70	-50	100	100
hydroélectricité autre*	15	10	20	30
UIOM (incinération et biogaz)	0	0	0	0
cogénération	0	0	0	0
moteurs gaz et fuel	0	0	0	0
solaire	200	260	300	390
éolien	0	0	50	110
Total	285	220	470	630
<i>STEP de Rabuons</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>600</i>	<i>0</i>
<i>Cycle combiné gaz</i>	<i>350</i>	<i>1 050</i>	<i>350</i>	<i>1 050</i>
TOTAL envisageable	635	1 270	1 420	1 680

*le productible tient de la perte annoncée pour l'hydroélectricité



CERTIFICATS OUVRANT DROIT À L'OBLIGATION D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

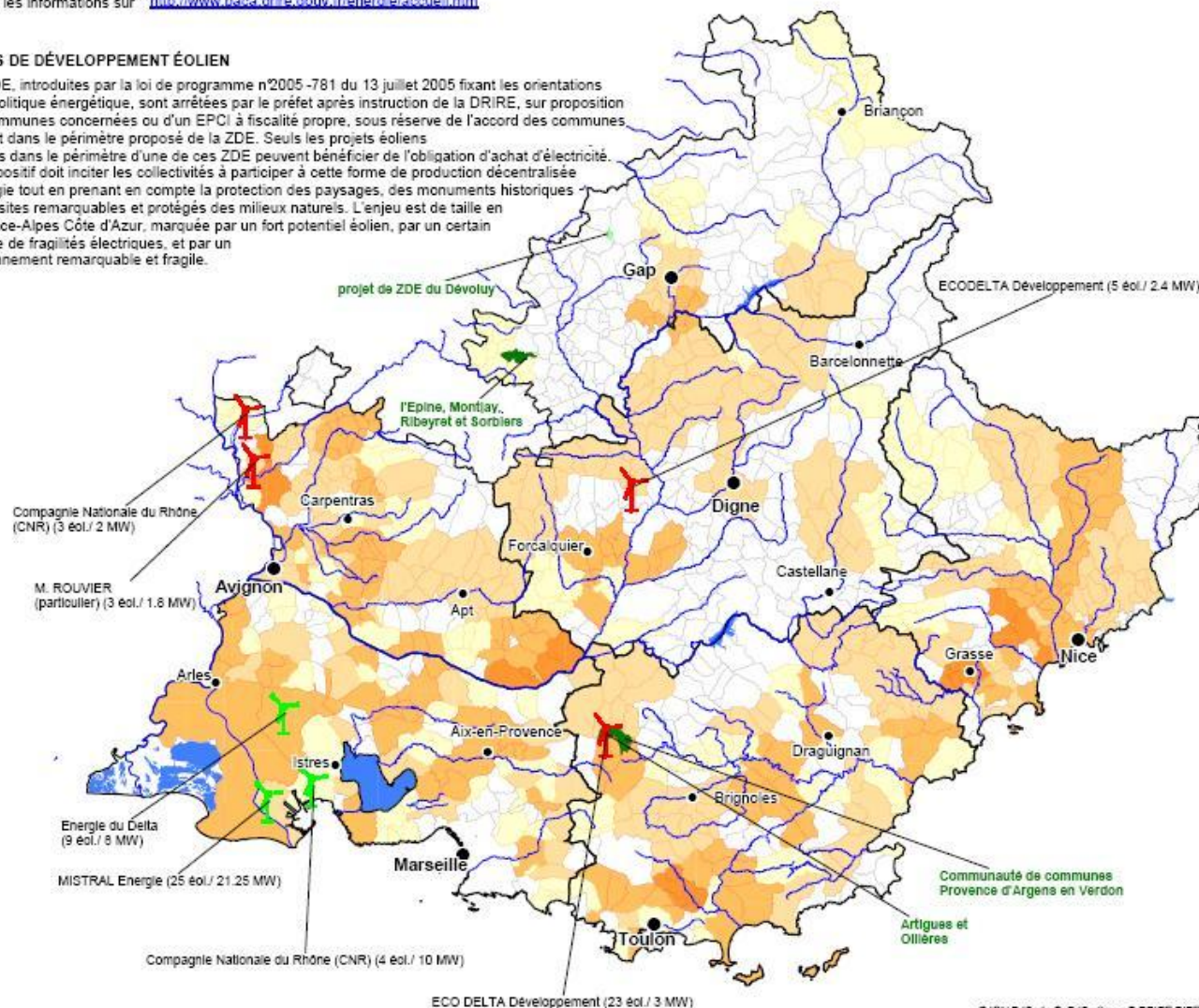
La réglementation prévoit que diverses installations (à partir d'énergies renouvelables ou mettant en œuvre des techniques performantes en termes d'efficacité énergétique) puissent bénéficier de l'obligation d'achat, par ERDF ou les distributeurs non nationalisés, de l'électricité qu'elles produisent. Hormis les parcs éoliens inscrits dans des zones de développement de l'éolien (ZDE), ces installations doivent avoir une puissance installée inférieure à 12 MW. Pour cela, ces producteurs doivent faire une demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat à la DIRE, service instructeur du préfet de département.

La production d'énergie renouvelable annuelle en PACA est majoritairement assurée par celle des usines hydroélectriques concédées, qui représentaient 8250 GWh en 2006, mais un essor de la production photovoltaïque est constaté depuis 2006 : alors que la puissance installée n'était que d'environ 0,3 MW en fin 2005, elle dépassait 4 MW fin 2007 (soit une production annuelle d'environ 5 GWh).

Toutes les informations sur <http://www.paca.drire.gouv.fr/energie/accueil.htm>

ZONES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Les ZDE, introduites par la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, sont arrêtées par le préfet après instruction de la DIRE, sur proposition des communes concernées ou d'un EPCI à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE. Seuls les projets éoliens compris dans le périmètre d'une de ces ZDE peuvent bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité. Ce dispositif doit inciter les collectivités à participer à cette forme de production décentralisée d'énergie tout en prenant en compte la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés des milieux naturels. L'enjeu est de taille en Provence-Alpes Côte d'Azur, marquée par un fort potentiel éolien, par un certain nombre de fragilités électriques, et par un environnement remarquable et fragile.



Energies renouvelables: Eolien et Photovoltaïque

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Energie photovoltaïque

Nbre de certificat délivrés par commune en 2006 et 2007

- 10 - 16 (20)
- 4 - 10 (151)
- 2 - 4 (259)
- 1 - 2 (166)

Avancement des projets de parc éolien

- Approuvé, en cours (4)
- En fonctionnement (3)

Zone de Développement Eolien

- approuvée (3)
- en cours d'instruction (1)
- Préfecture
- Sous-Préfecture

GRANDS PROJETS ÉOLIENS

Depuis quelques années, de grands projets éoliens ont été déposés dans la région PACA. A ce jour, 6 ont été approuvés et deux sont en fonctionnement. La DIRE est sollicitée au titre de la sensibilité paysagère ainsi que de la sensibilité environnementale (milieu naturel). Des cartes de sensibilités paysagères et patrimoniales et un guide éolien ont été réalisés sur la région, et sont disponibles sur le site internet de la DIRE <http://www.paca.ecologie.gouv.fr>, rubrique "Impact des aménagements" puis "éolien".

Plus d'informations sur les énergies renouvelables en PACA sur <http://www.ademe.fr/paca>



Validité de la carte : Mai 2008
© IGN, EdCarthage, EdCarthage, DIRE, DIREN PACA. Réalisation : CM Energie, WOR
Visitez notre site internet : www.paca.ecologie.gouv.fr

5.3 L'énergie est un enjeu majeur dans les Alpes-Maritimes, des solutions existent

5.3.1 Des difficultés d'approvisionnement énergétique émergentes

Les Alpes-Maritimes se trouvent actuellement dans un contexte d'insécurité de l'approvisionnement électrique et d'une demande énergétique croissante en regard de la démographie en augmentation (difficultés d'approvisionnement électrique à l'horizon 2016)⁵².

Les pouvoirs publics se sont organisés début 2008 afin d'explorer les solutions qui permettaient de sécuriser électriquement l'Est de la région PACA.

La réunion de travail qui s'est tenue le 1er décembre au MEEDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire), a permis de dégager une solution électrique durable pour l'Est PACA, s'appuyant sur deux volets indissociables :

- un programme ambitieux d'économie d'énergie et de développement d'énergies renouvelables.
- la réalisation de 3 nouvelles lignes 225 000 volts⁵³, utilisant préférentiellement la technique souterraine.

Le coût de ces réalisations est estimé à 300 millions d'euros. L'échéance de mise en service est fixée à 2014 - 2015. Ce nouveau renforcement complète celui en cours qui consiste à augmenter la capacité de transit de la ligne existante 400 000 volts entre Toulon et Nice »⁵⁴.

5.3.2 Des dispositifs de soutien aux installations productrices d'énergie sont en place

Il existe actuellement plusieurs types d'aides aux installations de production d'énergie renouvelable :

- **le Conseil Régional PACA**, dans le cadre de sa stratégie "Energie 2010", s'est fixée deux axes : le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie et la lutte contre l'effet de serre. Pour prolonger la dynamique impulsée, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé en décembre 2006 la démarche A.G.I.R. (doté de 15 M€ pour 2008), qui sur ces deux axes de travail met l'accent sur trois domaines emblématiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur : le bois, facteur de richesses et d'activités, l'éolien, facteur d'aménagement du territoire et de développement local, les économies d'énergie, facteurs d'économies financières. L'appel à projets commun portera sur ces trois thématiques. Ainsi, les pays, les agglomérations, les Parcs naturels régionaux, les collectivités, ... avec leurs partenaires pourront être porteurs d'un projet »⁵⁵ ;
- **le Conseil Général des Alpes Maritimes**: le Département lance un appel à projets « 100 toits bleus pour les Alpes-Maritimes - Photovoltaïque connecté au réseau » à destination des collectivités territoriales du département⁵⁶. Par

⁵² Source : CASA – mars 2006, *Diagnostic-Charte pour l'Environnement et le Développement Durable* Source : <http://www.agglo-sophia-antipolis.fr/>

⁵³ Ces 3 infrastructures sont : une ligne entre Manosque et Trans en Provence de 70 km, une ligne entre Fréjus et le poste électrique de Biançon (Tanneron) dans le Var, de 25 km, une ligne entre Biançon et Cannes de 15 km.

⁵⁴ Source : <http://www.securite-electrique-paca.fr/article13.html>

⁵⁵ Source : <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=3517>

⁵⁶ Source : <http://www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/le-conseil-general-vous-aide/amelioration-du-cadre-de-vie/les-aides-energie/les-aides-energie/>

ailleurs, pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, le Conseil Général des Alpes Maritimes attribue une aide aux particuliers, collectivités territoriales, bailleurs sociaux et exploitants agricoles pour l'achat d'équipement solaire ou bois énergie (détaillée dans le règlement) et installé par un professionnel⁵⁷.

- **l'ADEME** : concernant les énergies renouvelables, la Délégation Régionale de l'ADEME accompagne les projets portés par les collectivités, les entreprises, le tertiaire tandis que les projets des particuliers bénéficient du crédit d'impôt, d'aides directes des collectivités, et de conseils gratuits dispensés par le réseau régional des Espaces Info Energie⁵⁸ ;
- un **PER « Alpes Maritimes, Montagnes d'excellence : Filière Bois »** a été labellisé en 2006 dans les Alpes Maritimes, sur les bioénergies. Or son territoire intègre le périmètre de projet du Parc.

5.3.3 Des outils déjà instaurés au niveau départemental et local

Dans les Alpes Maritimes, un **Plan climat Energie Territoire** assez ambitieux a été mis en œuvre⁵⁹. Il doit permettre de :

- connaître les sources et niveaux d'émissions du département et ses tendances d'évolution, grâce au Bilan Carbone™ Territoire,
- de définir une stratégie concertée avec l'ensemble des acteurs (publics, privés, associatifs),
- de fixer des objectifs et de coordonner les actions à mener dans les prochaines années de façon cohérente et justifiée entre tous les acteurs, notamment en matière de gestion des énergies.

Il existe parallèlement des **Plans Locaux Energies Environnement** (cf. carte Plans locaux énergie environnement (PLEE) Région Provence Alpes Côte d'Azur), tels que :

- le PLEE de la CASA en cours d'exécution. Un espace communautaire d'information sur les énergies existe depuis janvier 2010.
- à Grasse, la CAPAP a signé un PLEE en 2006, en cours en 2008 ;
- la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur a terminé son PLEE (marqué en cours dans la carte suivante datant de 2008) ;
- enfin la CUNCA a également signé un PLEE en cours en 2008.

⁵⁷ Source : <http://www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/le-conseil-general-vous-aide/amelioration-du-cadre-de-vie/les-aides-energie/aides-utilisation-energies-renouvelables/aides-a-l-utilisation-des-energies-renouvelables/>

⁵⁸ Source : <http://www.ademe.fr/paca/pages-ademe/energies-renouvelables-thermiques.asp>

⁵⁹ Source : <http://www.planclimat-cg06.fr/>

En adoptant la stratégie de développement durable, l'Etat favorise la mise en place d'agenda 21 locaux aujourd'hui définis par un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable. Le PLEE est un projet territorial portant sur l'environnement et le climat en lien avec les thèmes traités par l'Ademe : air, bruit, déchets, déplacements et mobilité, énergie, management environnemental, prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme, sols et sous sols. Il est cohérent avec les autres projets menés à des échelles infra ou supra territoriales.

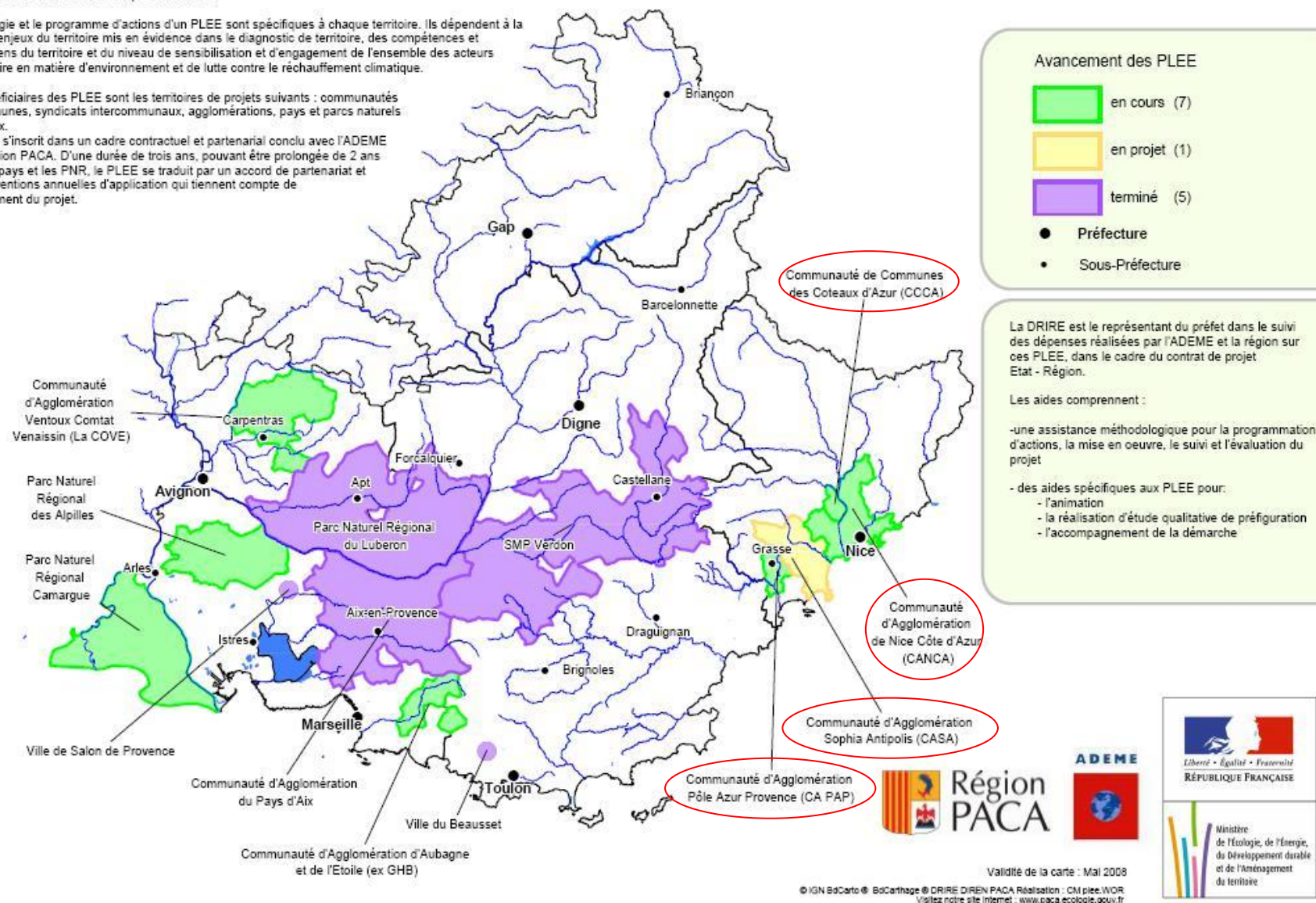
La stratégie et le programme d'actions d'un PLEE sont spécifiques à chaque territoire. Ils dépendent à la fois des enjeux du territoire mis en évidence dans le diagnostic de territoire, des compétences et des moyens du territoire et du niveau de sensibilisation et d'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.

Les bénéficiaires des PLEE sont les territoires de projets suivants : communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays et parcs naturels régionaux.

Le PLEE s'inscrit dans un cadre contractuel et partenarial conclu avec l'ADEME et la Région PACA. D'une durée de trois ans, pouvant être prolongée de 2 ans pour les pays et les PNR, le PLEE se traduit par un accord de partenariat et des conventions annuelles d'application qui tiennent compte de l'avancement du projet.

Plans locaux énergie environnement (PLEE)

Région Provence Alpes Côte d'Azur



5.3.4 La proximité du Pôle de Compétitivité « énergies »

A noter l'existence du Pôle de compétitivité "énergies non génératrices de gaz à effet de serre", CAPENERGIES⁶⁰, spécialisé dans l'énergie qui a pour objectif le développement des compétences industrielles et technologiques dans le domaine des énergies applicables aux énergies propres et maîtrisées⁶¹, la valorisation et le maintien des ressources énergétiques locales remarquables et le soutien au pôle énergie déjà fortement dimensionné en région (plus de 55.000 emplois directs dans la région dans environ 10 000 entreprises). Le pôle compte une antenne à Sophia-Antipolis.

5.4 Un développement d'installations productrices d'énergies renouvelables à encadrer

5.4.1 Un territoire soumis à pression

Les communes du territoire des Préalpes d'Azur sont aujourd'hui particulièrement soumises à pression en termes de sollicitation pour des projets d'installations productrices d'énergies renouvelables. Il représente en effet l'un des derniers réservoirs de foncier pour les installations liées aux énergies renouvelables (champ photovoltaïque, parc éolien).

Cela tient à 2 raisons essentielles :

- **la disponibilité foncière** : sur-urbanisation de la bande littorale ne permet plus d'envisager des parcs éoliens ou des champs photovoltaïques de moyenne, voire même de petite dimension dans ces secteurs. Les communes du projet de PNR sont très régulièrement sollicitées pour accueillir sur leur territoire des champs photovoltaïques (Gourdon, Valderoure, Caussols, Spéracèdes) ou des parcs éoliens (Caussols, Cipières) ;
- **le fort potentiel énergétique du territoire.**

5.4.2 Des arbitrages à réaliser en matière de vocation d'espace ainsi que d'impacts paysagers et environnementaux

La question de la compatibilité des zones « techniquement exploitables », avec les enjeux liés au maintien des activités économiques traditionnelles, aux paysages, au cadre de vie et aux milieux naturels est décisive.

Il est impossible d'apporter aujourd'hui, sans une étude approfondie des espaces favorables et du caractère d'acceptabilité ou non de tel ou tel type d'installation productrice d'énergie renouvelable, une réponse à cette question de compatibilité.

Un certain nombre de questions devront être posées dans le cadre de cette étude :

- le projet est-il cohérent avec les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes ?
- le terrain ciblé a-t-il une valeur et une fonction agronomique à sauvegarder ?
- les équipements nécessaires à la production d'énergies renouvelables auront-ils un impact paysager (notamment dans le cas de fermes photovoltaïques) ?

⁶⁰ <http://www.capenergies.fr/index.php?Accueil>

⁶¹ Fusion, nouvelle, filière fission, gaz naturel puis hydrogène, biocarburants, hydraulique, solaire, éolien, nouveaux carburants pour la filière pétrochimique ...).

- les impacts prévisibles seront-ils résorbables par une démarche de prise en compte de leur intégration paysagère ?
- si oui, le rapport coût / production énergétique restera-t-il intéressant ?
- ces équipements auront-ils un impact environnemental ? Peut-il être maîtrisé ? ...
- quid de la vocation de l'espace une fois le bail d'exploitation terminé ?

Par ailleurs, certaines contraintes liées aux statuts spécifiques de certains espaces s'imposent (ZPPAUP, sites classés, monuments historiques, ...). Elles devront être prises en considération.

In fine, se pose la question du positionnement du territoire pour chacun des types d'installations productrices d'énergie renouvelable. Les zones dédiées à l'accueil des installations devront être localisées.

Concernant le photovoltaïque, le Parc a notamment un rôle à jouer vis-à-vis de l'implantation des fermes photovoltaïques, sur la base des questions énoncées précédemment et des critères à mettre en oeuvre. Quoi qu'il en soit, les impacts prévisibles des installations autorisées devront être résorbés par la prise en compte de l'intégration paysagère et par leur caractère de réversibilité.

5.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Des potentialités de premier ordre quel que soit le type d'énergie renouvelable concernée - Présence de 4 centrales hydroélectriques. - Une plateforme bois à Séranon.	- Peu d'information sur les installations existantes - Peu d'installations solaires thermiques et photovoltaïques - 1 seule ligne THT (225kV) - Les chaudières bois ne couvrent que partiellement le territoire - Une réelle difficulté pour développer les fermes photovoltaïques. - Peu d'installations thermiques et photovoltaïques sur le bâti actuel. - Une ressource bois insuffisamment exploitée. - Une faiblesse de gestion des forêts privées, un manque de coordination forêts publiques/privées. - Une stratégie d'économie d'énergie mal ciblée. - Peu d'incitation dans les documents d'urbanisme sur le volet énergie.	- Un potentiel de production d'énergies renouvelables à exploiter (bois, solaire, micro hydraulique) - Une prise de conscience politique de l'enjeu de sécurisation électrique de l'Est de la Région PACA - Des projets visant l'amélioration de la desserte en électricité (lignes 225 000 volts) - Des collectivités engagées en matière d'économie et de productions d'énergies renouvelables - Existence d'atlas solaire et éolien. - Une démarche de développement de la filière bois impulsée par le Conseil Général (plate-forme bois à Séranon) à soutenir - Une amorce de culture d'algues microscopiques en bassins sur l'Estéron. - Existence d'anciennes centrales micro électriques qu'il est possible de restaurer. - De multiples subventionnements accessibles aux PNR sur les énergies renouvelables. - Possibilité d'aides financières sur l'enterrement de ligne moyenne tension - Présence d'un pôle de compétitivité "énergies non génératrices de gaz à effet de serre", à proximité du territoire. - Existence d'un Pôle d'Excellence Rurale : « Alpes Maritimes, Montagnes d'excellence : Filière Bois »	- Des carences en matière d'alimentation électrique au niveau du département (augmentation de la demande) - Une pression en matière de projets d'installations productrices d'énergies renouvelable subie par le territoire d'autant plus importante que le type d'espaces nécessaires aux installations n'est plus disponible sur les communes plus urbanisées du département. - Des impacts paysagers et environnementaux potentiels méconnus - Il y a concurrence foncière entre projets éoliens et / ou photovoltaïques et activités agricoles. - Les éventuels projets d'infrastructures d'alimentation en énergie peuvent avoir des impacts paysagers (ligne THT, implantations d'antenne de téléphonie mobile). - Réchauffement climatique.	- La définition d'une doctrine géolocalisée en matière d'installations productrices d'énergies renouvelables - La définition d'un programme de maîtrise des consommations d'énergie (habitants, collectivités, entreprises). - La promotion et l'assistance technique au développement des installations productrices d'énergies renouvelables en cohérence avec la doctrine de développement prédéfinie - Le soutien au projet départemental de structuration et d'aide à l'exploitation de la filière bois - Le suivi des projets d'infrastructures de desserte en énergie et communication sur le territoire (THT, GSM, haut débit, ...) - L'information des particuliers en matière d'énergies renouvelables

Le développement démographique et urbanistique du territoire

1 La population

1.1 Des dynamiques démographiques, localisées

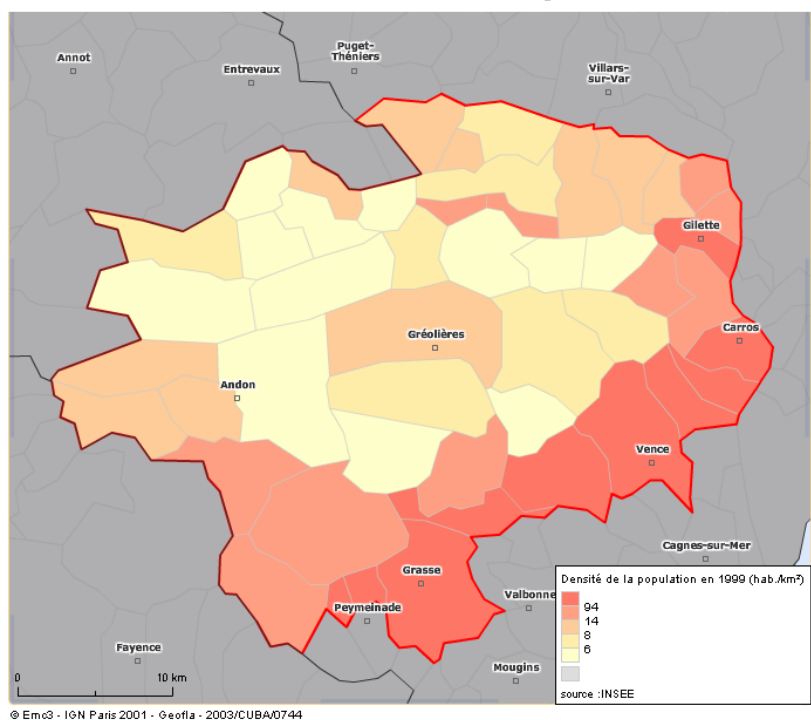
1.1.1 Une population concentrée sur les franges Sud et Est du territoire

Nota : les 49 communes incluses dans le périmètre d'étude sont prises en considération dans cette analyse. A noter cependant que Courmes et Conségudes ne sont actuellement pas adhérentes à la démarche. Par ailleurs pour les communes de Grasse, Vence et Carros, dont la partie la plus urbanisée sera exclue du périmètre du projet de PNR, des ratios ont été appliqués⁶² lorsque cela été possible (la précision est donnée lorsque cela n'a pas pu être fait) afin de pondérer leur impact dans la population totale.

Le périmètre du territoire des Préalpes d'Azur ne couvre pas en totalité les communes de Grasse, Carros et Vence. La population en 2006 est d'environ 73 000 habitants. Elle est en grande majorité localisée dans les communes situées à ses extrémités Sud et Est.

Les densités de population connaissent d'importants écarts d'un bout à l'autre du territoire : Grasse accueille 988 hab./km² alors que Les Muijols ne comptent que 2 hab./km².

Densité de population en 1999 sur le territoire des Préalpes d'Azur



⁶² 36% de la population de Grasse, 76% de la population de Vence et 66% de la population de Carros

1.1.2 De fortes dynamiques démographiques⁶³, localisées

Le département des Alpes-Maritimes et le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur ont enregistré, depuis 1962 et jusqu'en 1999, une dynamique démographique exponentielle (+3,25% par an en moyenne). La population du territoire⁶⁴ s'est en effet accrue de 120% sur cette période. Cette dynamique, qui s'est sensiblement ralentie à partir de 1999 au niveau départemental s'est légèrement amplifiée au niveau du territoire du projet de PNR (+3,5%). Elle est aujourd'hui très nettement supérieure au reste des Alpes-Maritimes (+1,1). La population du périmètre s'est accrue de 25% entre 1999 et 2006. Le taux d'évolution démographique constaté dans le territoire du projet de PNR est très supérieur aux objectifs de maîtrise de la croissance démographique tels que fixés dans la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes.⁶⁵

Ce dynamisme démographique qui est principalement le fait d'un solde migratoire positif, a permis de contenir pour la plupart des communes enregistrant un solde naturel négatif, le phénomène de vieillissement de la population. L'attractivité résidentielle des Alpes-Maritimes et notamment du périmètre concerné ne s'est jamais démentie. Au contraire, en lien avec la proximité des pôles d'emploi majeurs que constituent la conurbation Nice - Sophia Antipolis, le territoire du projet de PNR est l'objet d'un report progressif de la pression d'urbanisation sur ses communes en limite du projet de PNR (Le Bar-sur-Loup, Saint-Vallier-de-Thiey, Gilette). Plus récemment, on constate un phénomène d'expansion de ces dynamiques sur de nouvelles communes limitrophes aux communes situées sur le premier front du périmètre (Escragnolles, Séranon, Cipières, Caussols, Bouyon, Bonson...).

Des disparités voire des phénomènes opposés doivent cependant être mis en exergue. En effet, la dynamique démographique a surtout impactée les parties du territoire les plus proches du littoral ou des pôles d'emplois influents. A l'inverse, certaines communes du Moyen-Pays perdent encore de la population. Le solde migratoire, positif pour la quasi majorité des communes du territoire, reste en effet négatif pour ces communes situées à l'extrême Nord (Briançonnet, Amirat, Gars, Collongues). Ces 4 communes enregistrent à la fois un solde naturel et migratoire négatifs.

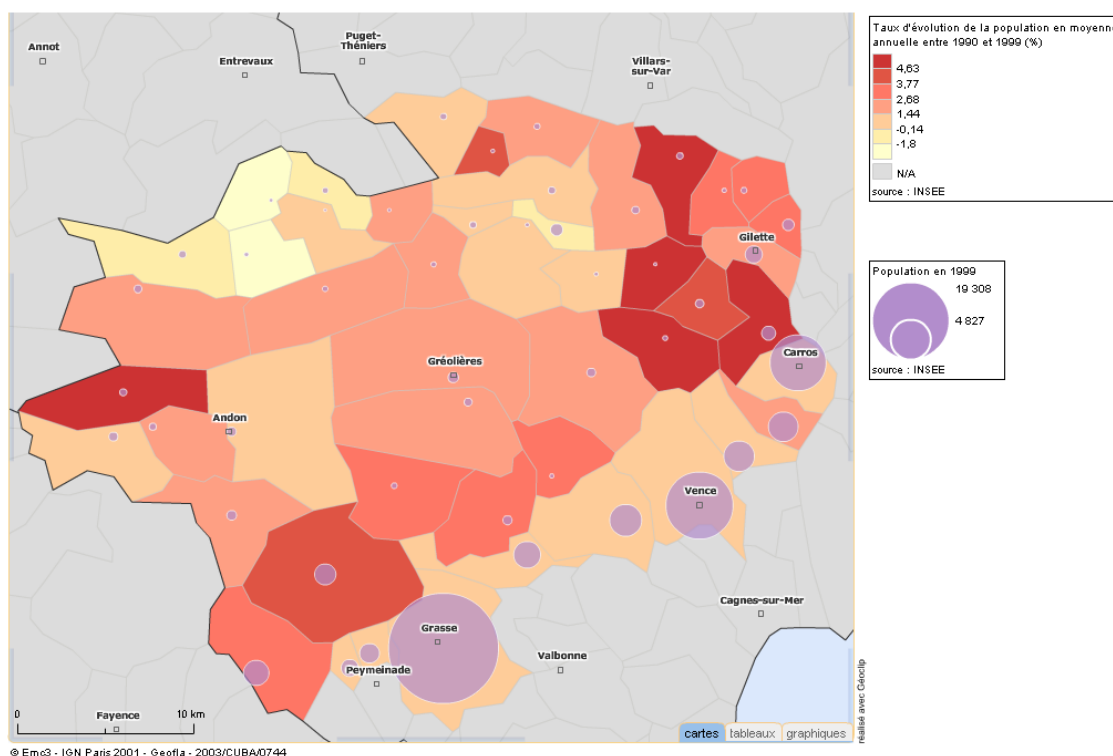
Par ailleurs la population du territoire est légèrement vieillissante, en valeur absolue, la tranche des 0 à 19 ans s'accroît légèrement, la tranche des 20 à 39 ans reste stable tandis que les trois tranches d'âge les plus élevées augmentent, notamment la tranche des 40 à 59 ans et celle des 60 à 75 ans. On constate un léger vieillissement de la population.

⁶³ L'analyse prend en compte les données démographiques pour l'entièreté des communes qui seront in fine comprise que partiellement dans le périmètre du projet de PNR.

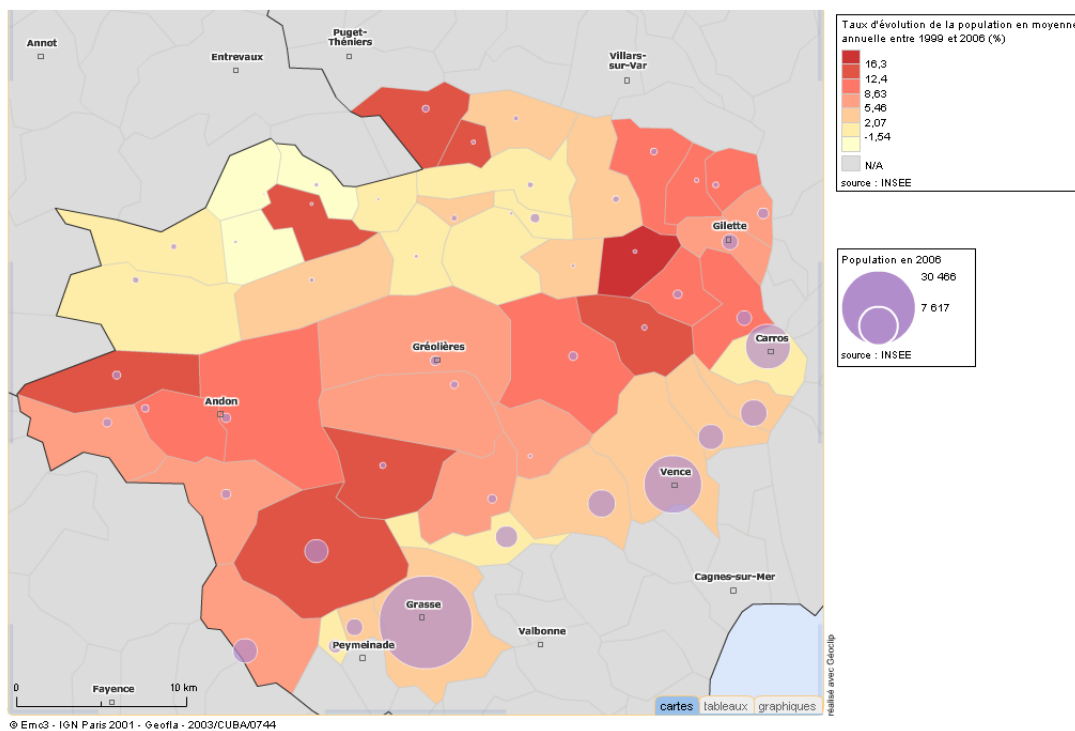
⁶⁴ Ce taux tient compte des communes de Grasse, Vence et Carros comprises dans leur entièreté.

⁶⁵ La DTA des Alpes-Maritimes de Décembre 2003 envisageait un taux de croissance annuelle de l'ordre de 0,6% lissé jusqu'à 2025.

Population en 1999 et taux d'évolution entre 1990 et 1999 sur le territoire des Préalpes d'Azur



Population en 2006 et taux d'évolution entre 1999 et 2006 sur le territoire des Préalpes d'Azur



2 Le développement urbain du territoire

2.1 Des directives cadrant le développement de l'urbanisation

La prise de conscience des enjeux liés à la maîtrise des phénomènes de pression foncière et d'étalement urbain abordés précédemment est ancienne dans le département des Alpes-Maritimes.

Notamment, en application de la Loi Montagne, une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) a été mise en place à partir de décembre 2003. La DTA des Alpes-Maritimes dans ses grandes orientations, suit les prescriptions de la Loi Montagne concernant le territoire. L'ensemble du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur est couvert par la Loi Montagne.

2.1.1 Les modalités d'application de la Loi Montagne

La Loi Montagne décline un certain nombre de modalités d'intervention cadrant le développement des territoires maralpins:

- ✓ préservation du cadre paysager du territoire notamment dans les **sites à haute valeur paysagère**⁶⁶. Ne sont admis que les aménagements liés aux infrastructures d'intérêt général ou à l'exercice des activités agricoles ou de loisirs de pleine nature (ils seront alors « légers ») ;
- ✓ les **grottes et vestiges préhistoriques** ne peuvent faire l'objet que d'aménagements légers liés et nécessaires à leur mise en valeur ;
- ✓ la **préservation des terres agricoles et pastorales**, notamment : cultures oléicoles, horticoles, élevage extensif et terres à l'abandon pouvant être remises en valeur facilement,
- ✓ le **patrimoine bâti** doit être sauvegardé et amélioré dans les villages séculaires et les caractéristiques architecturales et volumétriques seront prises en compte dans tout aménagement nouveau ;
- ✓ les **socles des villages**, ainsi que les **prés et jardins familiaux** délimitant les fronts urbains, doivent être protégés ;
- ✓ les **oliveraies**, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'une préservation au titre de l'économie agricole, doivent faire l'objet de mesures spécifiques de protection (limiter le nombre d'oliviers qu'il est nécessaire de supprimer ou de transplanter) ;
- ✓ la structure des **restanques** et murs de pierre sèche qui sculptent les versants doit rester prédominante dans la perception du paysage ;
- ✓ les **espèces floristiques ou faunistiques remarquables** doivent être protégées en application des directives ou législations en vigueur.
- ✓ les **secteurs urbains** constitués **peuvent être densifiés** en l'absence de contraintes paysagères spécifiques.
- ✓ **l'extension de l'urbanisation** doit se réaliser **en continuité des secteurs urbains constitués**⁶⁷ (avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations).

⁶⁶ Les crêtes et les versants des Préalpes de Grasse et des « Baous » au Nord de Tournettes-sur-Loup et de Saint-Jeannet. La plaine agricole de Caille, à forte valeur paysagère, doit être protégée.

⁶⁷ Selon les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.145-3-III. Lorsqu'elle ne pourra se réaliser en continuité, l'extension de l'urbanisation s'effectuera, dans les conditions définies au b) du quatrième alinéa de l'article L.145-3-III précité: sous forme de "hameaux ou de groupes

- ✓ **limitation des implantations et autorisations dans les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel**, et obligation d'un traitement environnemental et paysager respectueux de la valeur patrimoniale de ces sites.

2.1.2 Synthèse des orientations de la DTA des Alpes-Maritimes s'appliquant au territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur

« Conformément à l'Article L.111-1-1 du Code de l'Urbanisme, "des directives territoriales d'aménagement peuvent fixer, sur certaines parties du territoire, les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. »

Les DTA expriment dans ces domaines les responsabilités de l'Etat, en assurant le respect de la libre administration des collectivités locales. Validée en Décembre 2003, la DTA des Alpes-Maritimes distingue 3 secteurs d'intervention : le littoral, le Moyen-Pays et le Haut-Pays.

Les communes situées au Sud du projet de PNR sont localisées dans le Moyen-Pays, les autres sont situées dans le Haut Pays.

Le diagnostic de la DTA identifiait une série d'enjeux concernant le Moyen et le Haut Pays :

Le Moyen-Pays a conservé une grande valeur paysagère : villages remarquables, végétation abondante et structures paysagères où dominant restanques et oliveraies, cours d'eau et espaces boisés séparant les quartiers urbanisés caractérisent le paysage malgré une forte extension de l'habitat individuel. La Frange Sud de la zone Montagne qui constitue l'arrière-plan paysager des communes du littoral, correspond à la partie Sud du périmètre du projet de PNR. Elle se distingue par la diversité de ses paysages, de ses vallées et massifs aux caractères très contrastés.

Les particularités géographiques de la Frange Sud de la zone Montagne

La Frange Sud de la zone Montagne est à la fois proche de la mer et des grands pôles urbains de l'agglomération. Les villages les plus éloignés sont implantés à moins de vingt kilomètres du rivage. Elle se caractérise par une altitude assez faible (420 mètres en moyenne), le grand cadre paysager de l'agglomération (les Préalpes de Grasse et les « Baous » à l'Ouest pour ce qui concerne le territoire du projet de PNR), une activité agricole en déclin (les exploitations agricoles, ont diminué de moitié en dix ans, les surfaces cultivées, résiduelles, pour la plupart « en herbe » -activités pastorales -ne représentent que 4 % de la superficie, l'olivier est encore très présent jusqu'à 700 mètres d'altitude dans la plupart des communes), une très forte dynamique démographique (multiplié par 2 entre 1975 et 1999), la forte proportion de résidences principales dans le parc total de logement (deux fois supérieure à celle qui est constatée dans le Haut-Pays), caractérise sa fonction d'accueil de la population permanente. La proportion d'actifs travaillant dans l'agglomération, en dehors de leur commune de résidence, avoisinait 65 % en 1990. L'habitat de faible densité est largement dominant (les villages anciens totalisant moins de 200 hectares ne représentent plus que 4 % de l'espace urbanisé) résultat d'une croissance extensive, sous forme de maisons individuelles, sur des terrains supérieurs en moyenne à 2 000 m². Les bourgs et villages de la frange Sud ont ainsi une configuration spécifique, ils sont constitués par les « vieux villages » groupés et des secteurs d'urbanisation de plus ou moins faible densité où vivent 80 % des habitants permanents.

Les orientations pour l'aménagement du territoire

Les espaces naturels en limite des secteurs urbanisés, ou susceptibles d'être urbanisés, représentent plus de 80 % de la superficie et comprennent les principaux espaces, paysages et milieux naturels remarquables ou caractéristiques du patrimoine de ce secteur et les principales terres nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et forestières.

Dans ces espaces naturels les orientations sont les suivantes :

d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement" ; ou, à titre exceptionnel, et après accord de la chambre d'agriculture et de la commission des sites, sous forme de "zones d'urbanisation future" de taille et de capacité d'accueil limitées.

- préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. Sont admis : les opérations de confortement, d'adaptation ou d'extension limitée des groupes d'habitations existants, des aménagements touristiques compatibles avec la vocation naturelle de ces espaces, ainsi que la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics d'intérêt général, dans le respect de la qualité environnementale de ces espaces ;
- gestion économe rigoureuse de l'espace : les extensions de l'urbanisation doivent s'effectuer prioritairement dans les secteurs déjà équipés, au moins partiellement. De nouveaux espaces peuvent néanmoins accueillir des aménagements urbains représentant un enjeu à l'échelle de l'agglomération (SCOT, ...) mais en dehors des espaces naturels, pour satisfaire les besoins liés à la croissance de l'agglomération (plus de 20 000 habitants nouveaux prévus dans la frange Sud de la zone Montagne, à l'horizon 2020).

Les modalités d'application de la "Loi Montagne", sur les espaces du projet de PNR situés dans la frange Sud et dispositions applicables correspondantes :

1 - Préservation des espaces, paysages et milieux les plus remarquables du projet de PNR : grand cadre paysager, gorges et rivières de la Siagne, du Loup et de la Cagne, grottes et vestiges préhistoriques des plateaux de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiery.

2 – Préservation des terres agricoles actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux (cultures oléicoles, horticoles, élevage extensif...), abandonnées sans modification de la vocation initiale pouvant être mises en valeur facilement (remise en culture des oliveraies, défrichement d'espaces pastoraux, ...).

3 – Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques, du patrimoine naturel et culturel montagnard situés en dehors des espaces naturels: les vieux villages (notamment patrimoine bâti), les socles des villages, les prés et jardins familiaux, les oliveraies, la structure des restanques et murs de pierre sèche et les espèces floristiques ou faunistiques remarquables.

4 - Les secteurs urbanisés et leurs extensions : sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants qui peuvent être localisés aux documents d'urbanisme des communes. Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan d'urbanisme ou d'une carte communale, l'urbanisation doit prendre en compte ces critères.

1 - Les bourgs et villages

Dans la frange Sud, les bourgs et villages sont constitués de "vieux villages" et de quartiers nouveaux dont les habitations sont concentrées. A titre méthodologique et non normatif, chaque maison existante en 1998 a été considérée comme le centre d'un cercle de 25 mètres de rayon. Un « secteur urbain constitué » comporte au moins cinq cercles sécants.

Les secteurs urbains constitués peuvent être densifiés en l'absence de contraintes paysagères spécifiques.

2 - Les secteurs d'urbanisation diffuse et les secteurs susceptibles d'être urbanisés

Ces secteurs sont situés dans les mêmes unités de site que les secteurs urbains constitués et sont limités par les espaces naturels. Ils comprennent les secteurs d'urbanisation diffuse (habitat de faible densité - 2 à 4 maisons à l'hectare) et les secteurs susceptibles d'être urbanisés. L'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité des secteurs urbains constitués ou lorsqu'elle ne pourra se réaliser en continuité selon les conditions définies dans la DTA.

Les modalités d'application de la "Loi Montagne"

1 – Préservation des espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard : plaines et plateaux (plateaux de Caussols et de Calern, de Saint- Barnabé, la plaine agricole de Caille), les espaces forestiers (bois du Cheiron), les gorges, clues et cours d'eau (gorges de la haute Siagne, du Loup, les clues d'Aiglun, du Riolan et de Saint-Auban, le cours d'eau de l'Estéron).

La plaine agricole de Caille, à forte valeur paysagère, doit être protégée. Dans les autres espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel, seuls peuvent être implantés ou autorisés les aménagements légers liés à l'accueil et à l'information du public, à la pratique des activités de sports et loisirs de pleine nature ou les modifications, constructions et aménagements indispensables aux : activités agricoles, pastorales ou forestières, à l'aménagement de l'observatoire de la Côte d'Azur ; aux infrastructures et équipements d'intérêt général existants et à la gestion de l'eau; aux infrastructures de transport et installations liées à leur gestion et à leur mise en sécurité lorsque leur localisation répond à une nécessité technique; aux installations et ouvrages scientifiques, de défense d'intérêt national, de protection contre les risques naturels et de services publics autres que les remontées mécaniques ainsi que les travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux.

Ces travaux sont tolérés uniquement si leur localisation dans ces espaces correspond à une nécessité technique impérative et lorsqu'ils impactent des patrimoines culturels sous réserve de respecter leurs caractères architecturaux. Ils doivent faire l'objet d'un traitement environnemental et paysager respectueux de la valeur patrimoniale des sites.

2 – Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard et dispositions applicables

Les vestiges préhistoriques, protohistoriques et historiques, le patrimoine religieux, les terres agricoles à forte valeur paysagère, doivent être protégés. Les chemins de crête doivent être préservés et valorisés. Les compositions paysagères résultant de l'héritage naturel et agro-pastoral doivent être mises en valeur en respectant les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles, boisés, bâtis, et en assurant la préservation des coupures vertes, et l'intégration dans le paysage des travaux, des aménagements et des constructions.

Dans les autres espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, sont admis les aménagements, constructions et installations : prévus pour les espaces, paysages et milieux les plus remarquables, liés aux stations de montagne existantes; entrant dans le cadre l'extension des stations climatiques du début du siècle en respectant leurs caractères architecturaux. Est aussi tolérée l'extension des villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques, soit dans les espaces peu perçus des axes de vue principaux qui révèlent le bâti ancien, soit en respectant la continuité avec la morphologie et l'architecture du bâti ancien; les socles, les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains et leur approche devront être protégés.

3 - Les espaces agricoles et pastoraux à préserver

Les terres agricoles et pastorales à préserver sont celles qui sont actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux : cultures céréalières, fourragères, légumières, fruitières, les espaces naturels à vocation pastorale comprenant les alpages ou estives et les zones de parcours ...;

Les terres dont l'abandon, par sa durée, n'a pas modifié leur vocation initiale et qui, en l'absence d'autre enjeu de développement économique, peuvent être remises en valeur moyennant quelques aménagements facilement réalisables (débroussailllements, labours profonds, taille de régénération d'arbres fruitiers ...).

Parmi les espaces cultivés, certains présentent des caractéristiques très affirmées sur le plan paysager, comme les grandes plaines des Préalpes de Grasse et de la haute vallée de l'Estéron, les grands prés de fauche ceinturant les bourgs et villages, les oliviers en terrasse de la vallée de l'Estéron.

Dans les autres terres agricoles et pastorales ne peuvent être admises que les constructions liées et nécessaires aux exploitations agricoles et pastorales ainsi que les constructions et équipements visés à l'article L 145-3-I (voire DTA).

Le changement d'affectation de terres agricoles peut être admis lorsque leur localisation représente un enjeu pour l'implantation d'habitat ou d'activités, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes.

4 - L'urbanisation nouvelle : continuité et hameaux ou groupes d'habitations nouveaux

Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

L'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants qui peuvent être localisés aux documents d'urbanisme des communes. Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan d'urbanisme ou d'une carte communale, l'urbanisation doit prendre en compte ces critères (les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas dans certains cas (Voir DTA p 128-129).

L'urbanisation nouvelle est définie à partir des perspectives de développement établies à l'échelle communale ou intercommunale et des capacités résiduelles des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

Cette urbanisation doit se réaliser en continuité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. La forme urbaine et l'inscription dans le site sont les éléments déterminants pour l'identification des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations ainsi que pour l'appréciation des possibilités d'extension en continuité.

Les villages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ont été identifiés, de même que les critères conduisant à identifier les hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques.

L'urbanisation nouvelle, lorsqu'elle ne peut être réalisée en continuité (cas spécifique de l'alinéa b, p.129 de la DTA), pourra s'effectuer sous forme de hameaux ou de groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel, de zone d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées.

Un hameau est caractérisé par deux éléments essentiels : le regroupement des constructions constituant une forme urbaine d'aspect homogène et une organisation cohérente des équipements.

Un hameau nouveau peut être constitué de constructions à usage divers : habitat, équipement, activités, et il peut inclure tout ou partie d'un secteur partiellement urbanisé.

Un hameau ou un groupe d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel, une zone d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, peuvent être créés dans le cadre de l'alinéa b de l'article L.145-3-III (voir DTA) lorsque les objectifs de développement démographique ou économique communaux ne peuvent être satisfaits par les possibilités d'extension en continuité, la nature ou la destination des constructions nécessaires aux besoins de développement clairement identifiés engendrerait une forme urbaine incompatible avec la nécessaire préservation des caractéristiques du village.

Pour répondre aux besoins de développement économique et résidentiel du Haut-Pays, les hameaux nouveaux peuvent, le cas échéant, être composés de constructions à destination d'habitation individuelle pavillonnaire ou d'activités, dès lors que celles-ci ne peuvent être réalisées en continuité des bourgs, villages ou hameaux ou encore pour des raisons fonctionnelles telles que les conditions d'accès, proximité des voies de communication, la forme bâtie ou la volumétrie des constructions, les exigences techniques inhérentes à certaines activités (exemple : filière bois), les risques ou nuisances qu'elles seraient susceptibles d'engendrer dans le voisinage de zones habitées.

2.1.3 Une planification urbaine en cours de constitution

Des outils de planification urbaine ont été adoptés ou sont aujourd'hui en cours de constitution. Actuellement, seul le SCOT de Sophia-Antipolis⁶⁸ est approuvé, tandis que les SCOT de Nice Côte d'Azur⁶⁹ et de Ouest Alpes Maritimes⁷⁰ sont en cours d'élaboration.

Ils couvrent les principales zones de pression urbaine identifiées dans le cadre de ce diagnostic :

- le front Sud et Est couvert par les trois SCOT existants ou en cours ;
- le front Est sera couvert par le SCOT de Nice Côte d'Azur ;
- l'Ouest du territoire, présentant les premiers signes d'une pression urbaine naissante sera couvert par le SCOT Ouest Grasse.

Les grandes orientations du SCOT de Sophia Antipolis concernant les communes du territoire du PNR des Préalpes (3 communes du territoire concernées) :

- La restructuration des espaces proches des grands axes de circulation et de transports et de protéger et de mettre en valeur les sites et les paysages remarquables, gages du maintien de l'attractivité touristique et culturelle qu'exerce ce secteur ;
- La protection des espaces remarquables, constitués par les versants des Baous, identifiés au titre de la «Loi Montagne » et les espaces naturels inclus dans le réseau Natura 2000 du Loup ;
- Le développement des centralités (lieux d'échanges sociaux entre habitants du territoire) ;
- Le maintien des « continuités naturelles entre la vallée du Loup et le site des Baous »;
- La prise en compte des « enjeux agricoles » (Tourrettes-sur-Loup, versants des baous, ferme du Caire, ...);
- La confortation de bassins de vie et de leurs fonctions de ville centre (Bar-sur-Loup , ...)
- La définition de secteurs de développement mixte (économie, habitat, ...)
- La préservation des secteurs identifiés comme « espaces paysagers sensibles »
- Les extensions de l'urbanisation préserveront les « espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, en continuité de l'urbanisation existante ou sous forme de hameaux et groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou de zones d'urbanisation future ».

Aujourd'hui, un nombre important de communes du PNR est doté d'un document d'urbanisme. 16 ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en élaboration, 2 un PLU arrêtés et 1 un PLU approuvé. 4 Plan d'Occupation des Sols, sont approuvés. 12 communes disposent d'une Carte Communale approuvée et 6 en cours. 8 communes n'ont pas de document d'Urbanisme et s'en remettent au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

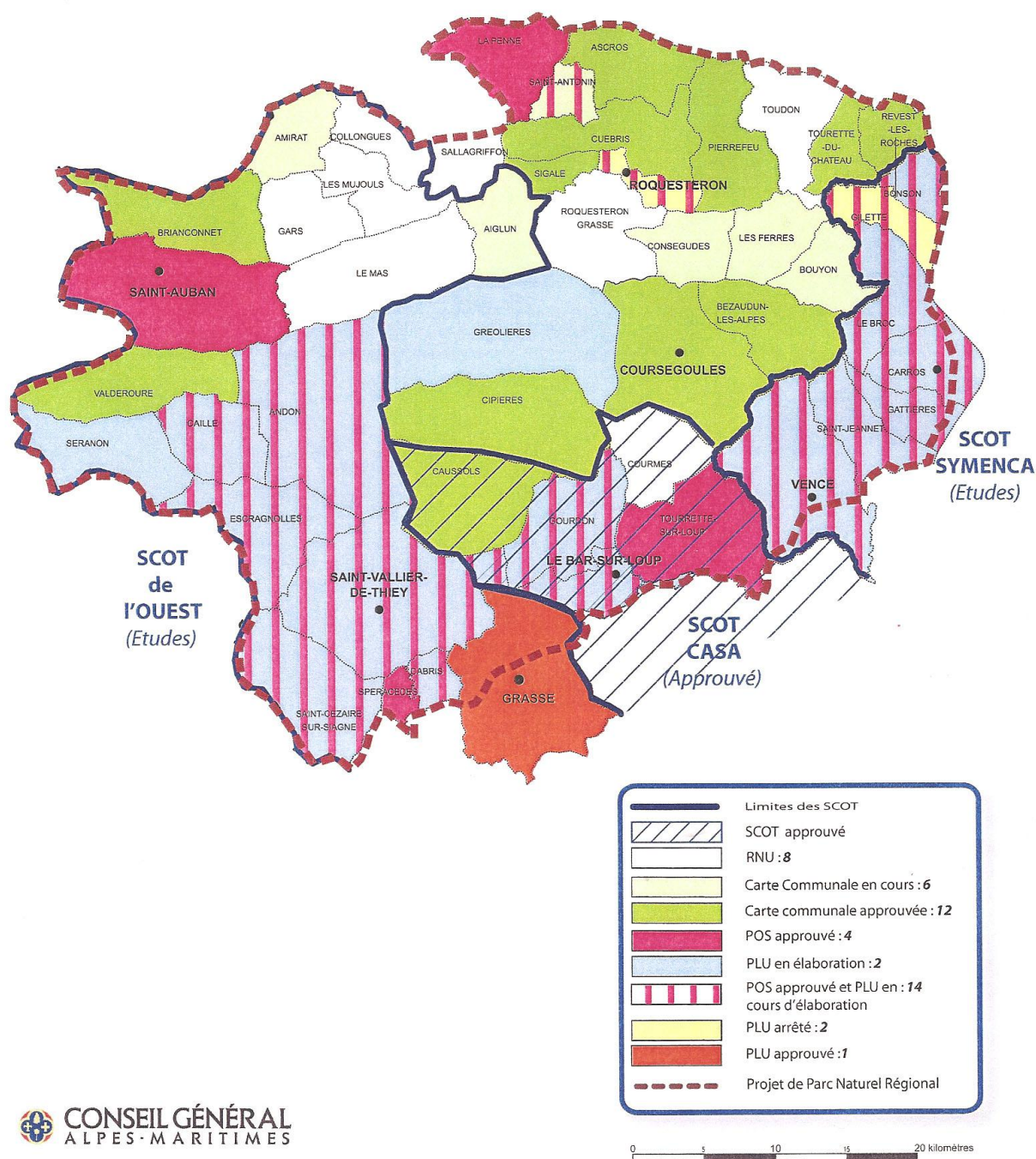
En termes de couverture géographique, la bande Sud, d'Ouest en Est (Séranon à Carros) et le versant Est du territoire (Carros à Bonson) disposent soit de POS, soit de PLU. Ce sont les secteurs les plus touchés par les phénomènes de pression d'urbanisation (voir plus avant).

⁶⁸ Qui couvre notamment les communes de Tourettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Gourdon et Caussols.

⁶⁹ Qui couvre les communes de Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros, Gillette et Le Broc

⁷⁰ Qui couvre les communes de Grasse, Spéracèdes, Saint-Cézaire-sur-Siagne, St Vallier de Thiey, Escragnolles, Andon, Caille, Séranon, Andon, Le Mas, Saint-Auban, Briançonnet, Gars, Amirat, Collongues, Les Mujouls et Aiglun.

A l'inverse, la moitié Nord et le cœur du territoire, à l'exception de Gréolières (PLU), La Penne, Saint-Auban et Roquestéron (POS), moins fortement concernée par la dynamique d'étalement urbain, est couverte par des documents de planification moins adaptables aux enjeux locaux, cartes communales et RNU.



2.1.4 Une veille nécessaire sur les communes ne disposant pas de règlement d'urbanisme propre

Les POS et PLU, permettent à une commune, à travers la définition de son règlement, de maîtriser en fonction des enjeux locaux, la vocation de ses espaces. Ils nécessitent néanmoins un travail de conception accru, pas toujours pertinent eu égard aux moyens et aux dimensions de certaines communes. Contrairement à ces documents, les cartes communales n'ont pas de règlement propre mais permettent aux communes de maîtriser la vocation de leurs espaces. Elles apparaissent comme le document d'urbanisme le mieux adapté aux besoins et moyens des communes rurales des Préalpes d'Azur.

L'absence de règlement et d'un plan de zonage défini par les élus de la commune ne pose pas systématiquement problème. Néanmoins, dans le cas de figure où le territoire d'une commune serait concerné par une forte dynamique de pression foncière résidentielle, la commune ne pourra pas définir de périmètres d'inconstructibilité (en dehors des espaces concernés par des inconstructibilités légales) et s'en remettra aux compétences de l'Etat pour l'instruction des permis de construire. Dans la même logique, une commune dans cette situation ne pourra définir des zones de préemption urbaine si elle souhaite organiser le développement urbain de son territoire.

Quoi qu'il en soit, ce sont les modalités d'application de la Loi Montagne telles que détaillées dans la DTA des Alpes-Maritimes qui s'appliquent.

Dans les communes disposant d'un règlement d'urbanisme celles-ci doivent donc être prise en considération, pour les autres, une veille et un suivi particulier doit permettre d'accompagner les projets et le développement de ces communes afin d'en assurer la cohérence vis-à-vis des orientations de la DTA.

2.2 Des dynamiques d'urbanisation antérieures aux démarches d'encadrement du développement

2.2.1 Des constructions résidentielles peu contrôlées ayant amené un fort mitage de la zone des coteaux et une forte concurrence sur l'usage du foncier

La densité de population de la côte aujourd'hui très importante a amené un report progressif de la pression foncière résidentielle et d'activité sur des secteurs moins urbanisés dont, pour en ce qui concerne le périmètre du projet, la zone des coteaux.

Le développement urbanistique longtemps incontrôlé dans cette zone a amené, un phénomène de mitage aujourd'hui irréversible. La maîtrise de l'urbanisme y est encore partielle, différents documents de planification urbaine ont cependant été adoptés récemment ou sont en cours de constitution afin de pallier à cette carence.

Du fait de la densification observée sur la zone littorale, gagnant la zone des coteaux, les communes situées en retrait du premier front de report de l'urbanisation localisé sur les limites Sud et Est du périmètre du projet de PNR, présentent à la fois une forte attractivité au niveau de la qualité de vie, pour les habitants des milieux urbains saturés et un potentiel d'espaces constructibles qui n'existe plus sur le littoral.

De fait, dans certaines communes situées à l'intérieur du territoire du projet, la concurrence sur le foncier disponible potentiel, s'est accrue. Les problématiques liées au foncier restent cependant, encore aujourd'hui, très hétérogènes selon les secteurs du territoire du projet de PNR.

En matière de dynamique de construction, quatre catégories d'espaces doivent être distinguées sur le territoire du projet de PNR :

1. **La zone des coteaux** qui comprend la bande Sud du territoire et s'étend jusqu'à son front Est (limitrophe à la vallée du Var) a déjà fait l'objet, comme il a déjà été vu, d'un fort phénomène de mitage notamment lié à l'étalement urbain. En effet, les surfaces de logements autorisées restent très largement supérieures sur les communes de la bande Sud en

limite du Parc (Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Grasse, Le Bar-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup, Vence et Saint-Jeannet). Cette zone est largement mitée, les impacts paysagers constatés difficilement résorbables.

2. Les **communes limitrophes** aux fronts de pression urbaine enregistrent aussi des dynamiques importantes même si elles restent moindres. Plus au Nord (Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Coursegoules) et à l'Est, certaines communes enregistrent des dynamiques de construction mais à un degré moindre.
3. Sur certaines **communes plus rurales**, des surfaces très importantes par rapport au parc existant, ont été construites. On identifie notamment une dynamique naissante sur le front Ouest (Andon, Caille, Valderoure, Séranon) mais aussi sur certaines communes situées en limite Nord-Est du territoire (La Penne, Saint-Antonin, Pierrefeu, Roquestéron, Toudon).
4. Les **communes rurales isolées** (zones de reliefs marqués, zones centrales notamment) qui ne sont pas ou très peu touchées par les dynamiques d'urbanisation citées.

Dans les secteurs les plus touchés, l'augmentation du prix du foncier, entraîne des difficultés dans le processus de reprise / installation des activités par les agriculteurs. L'arrivée massive de population aisée a aussi eu un impact sur le prix du foncier, il est ainsi plus difficile aujourd'hui difficile pour des jeunes de s'installer sur ce territoire.

2.2.2 Des fronts d'urbanisation dépassant les communes en limites du projet de PNR

Deux principales zones de progression urbaine peuvent être identifiées sur le territoire du Parc :

- un front Est (Bouyon, Les Ferres, Bézaudun-les-Alpes, Le Broc, Gilette, Bonson) dont la dynamique est impulsée par la proximité de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur et de la zone industrielle de Carros/Le Broc ;
- un front Sud (Saint Cézaire-sur-Siagne, Saint Vallier-de-Thiery, Gourdon, Caussols, Tourrettes-sur-Loup, Coursegoules) ayant déjà fortement impacté les villes en limite du périmètre déjà fortement densifiées (+de 100 hab au km²), et se reportant désormais sur les communes limitrophes, attractif car à proximité des pôles d'emploi de Grasse, Vence, Sophia Antipolis et plus proche du littoral.

2.2.3 Une périurbanisation menaçant les formes urbaines traditionnelles

Il existe une grande diversité de villages et d'habitations patrimoniales dans le périmètre du projet de PNR.

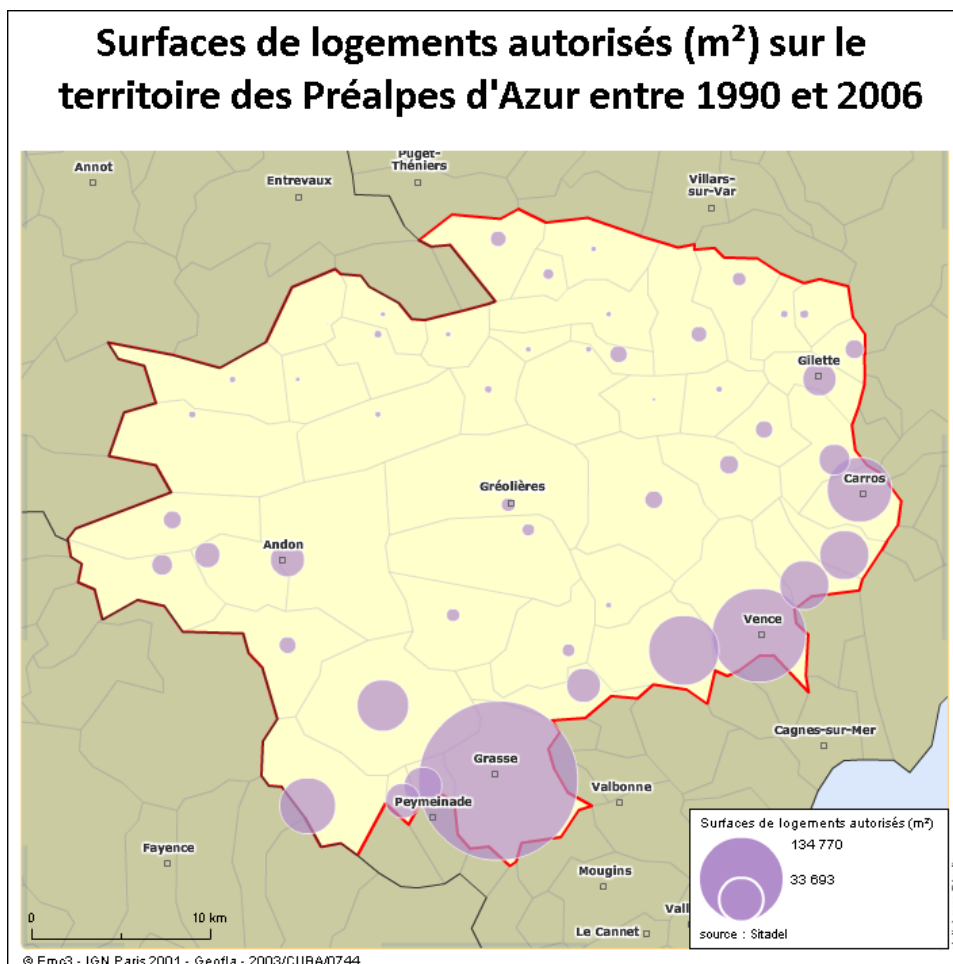
Le bâti local est particulièrement caractérisé par des influences médiévales (un bâti regroupé à caractère défensif), avec des caractéristiques de construction, implantation, matériaux et proportions particuliers, devant être respecté dans le cadre du développement des bourgs anciens du plateau et du Moyen-Pays .

Excepté sur la zone des coteaux, relativement touchée par le phénomène d'étalement urbain, les villages du territoire conservent encore aujourd'hui des formes regroupées et caractéristiques de ce territoire (bourg promontoire, villages regroupés, ...).

Cette morphologie urbaine particulière est aujourd'hui menacée par les formes de nouvelles constructions résidentielles.

2.2.4 Malgré les fortes dynamiques de construction, la demande se maintient et les prix continuent d'augmenter

Les très importantes surfaces de logements autorisées entre 1990 et 2007 (133,5 hectares⁷¹), en lien avec le phénomène de périurbanisation de la zone littorale, n'ont pas empêché le maintien voire la progression de la demande.



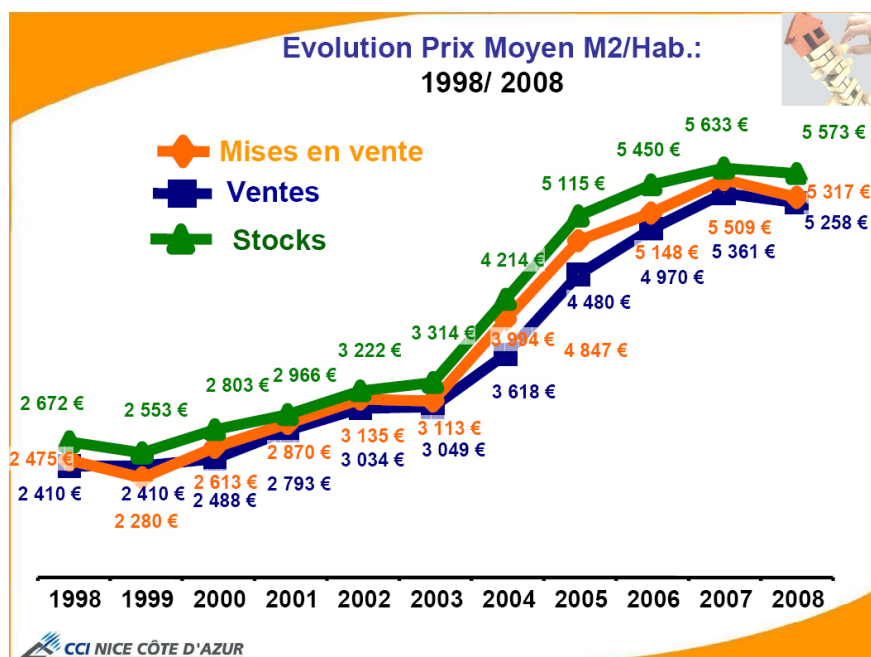
Comme dans l'ensemble du département, les prix, indicateurs du rapport entre l'offre et la demande de logement, n'ont cessé d'augmenter dans les Alpes-Maritimes (+118% pour le logement neuf en 10 ans). Dans la mesure où la croissance démographique est supérieure sur le territoire du projet de PNR à celle du département, la hausse du prix du foncier y est probablement supérieure. Ceci est notamment vrai pour les communes situées au centre et à l'Est du territoire, pour lesquelles le taux d'évolution de la population entre 1999 et 2006 est supérieur à 8% (supérieur à 16% pour certaines communes).

Nous ne disposons cependant pas de l'évolution des prix du foncier à l'intérieur du périmètre du projet de PNR.

De fait, l'écart de croissance démographique constaté entre le territoire du PNR et l'ensemble du département indique que la hausse de la demande de logements y est supérieure. Notons enfin que lors des 3^{èmes} assises du logement pour actifs des Alpes-Maritimes l'intensité des besoins en logement dans les Alpes-Maritimes avait été estimée très élevée et le déficit de logement pour actifs (en résidence principale) à 3500 / an⁷².

⁷¹ Soit un ratio de 0,13% de la surface du territoire, légèrement inférieur au ratio départemental de 0,19% mais dans une zone rurale.

⁷² Dossier de presse des 3^{èmes} assises du logement pour actifs des Alpes-Maritimes, p.41 à 43.



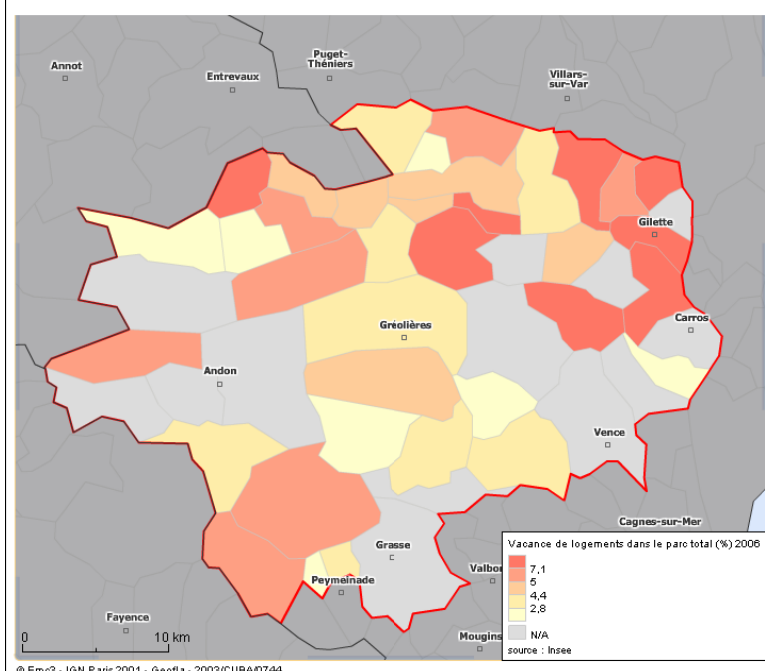
Source : dossier de presse des 3ièmes assises du logement pour actifs des Alpes-Maritimes, logement neuf

Par ailleurs, notons que la part très importante de résidences secondaires (43%) et le taux de maisons individuelles (80%) amplifient le phénomène d'étalement urbain sans pour autant apporter une réponse d'ampleur à la demande de logements en résidence principale.

Par ailleurs si une forte dynamique de réhabilitation et d'occupation des logements anciens vacants a pu être identifiée sur la période récente, une subsistance de logements vacants (entre 5 et 7%) peut être pointée, dans la zone Nord-Est du territoire notamment.

Ajoutons enfin que certaines communes limitrophes de la frange Sud du territoire sont marquées par des occupations importantes de logements illégales, notamment en zones naturelles forestières (cas de Saint-Vallier-de-Thiey dans sa partie Sud). En effet, traditionnellement, on retrouve de nombreuses cabanes de chasseurs disséminées en forêt, mais depuis quelques années, un certain nombre d'entre elles ont été agrandies au-delà de 20m², surface qui nécessite réglementairement un permis de construire. En découle une situation problématique de mitage des espaces forestiers par l'avènement de zones d'habitats illégaux qui menacent à terme l'équilibre écologique des espaces concernés (pas de réseaux de récupération des eaux usées, circulation automobile sur les chemins, risques incendies,...).

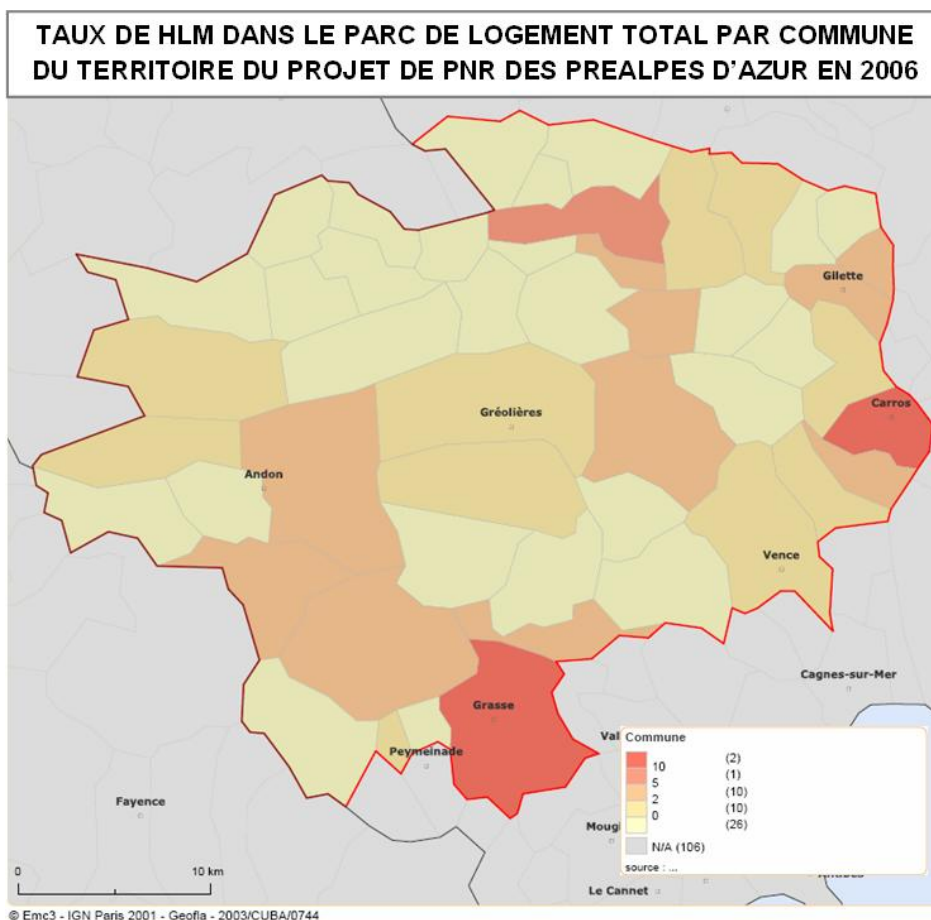
Vacance de logements dans le parc total sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2006



A noter aussi différentes contraintes liées au caractère montagneux du territoire qui limitent les possibilités de réponse à la demande: la Loi Montagne, la DTA, les risques naturels, ... Les reliefs sont aussi un facteur limitant notamment en termes de foncier constructible.

In fine, dans les zones attractives, l'offre de logement reste nettement en dessous de la demande. Les carences concernent plus fortement l'offre de logements locatifs notamment sociaux peu représentés sur le territoire. La carte suivante montre qu'une majorité de communes du territoire, et pas uniquement les plus rurales présentent des taux de HLM dans leur parc de logement égal à 0. Seuls deux communes présentent des taux supérieurs 10% : Grasse et Carros. Il est cependant probable que la plupart de ces logements soient situés hors PNR. Si on analyse la part des logements sociaux créés par rapport à l'objectif de la loi SRU (20%) pour les 6 communes du territoire concernées (Cabris, Grasse, Tourrettes-sur-Loup, Vence, Saint-Jeannet et Gattières), on constate que seul Grasse dépasse les 50%. Les 5 autres communes sont situées entre 0 et 20%⁷³

⁷³ Source : Ministère du Logement et de l'Équipement.



2.2.5 Une attractivité résidentielle ayant impacté négativement la dynamique sociale du territoire

L'attractivité résidentielle, qu'elle soit due à la proximité des pôles d'emplois majeurs ou à la qualité du cadre de vie proposé par le territoire des Préalpes, a provoqué un phénomène convergent : une perte de dynamique économique locale et, en conséquence, une perte des lieux d'échanges et de contacts entre habitants. In fine, cette disparition des centralités a amené une perte du lien social, phénomène largement amplifié par l'afflux migratoire exponentiel et l'absence de culture commune entre les populations résidentes.

La faiblesse des dynamiques locales, confrontée à l'ampleur des dynamiques exogènes qu'elles soient démographiques ou économiques, très largement subies, n'a ainsi pas résisté à un phénomène de perte du lien social et une relative désappropriation du territoire.

2.2.6 Une multiplication d'échanges domicile-travail ayant des impacts négatifs en terme d'économie locale, de déplacement et d'impacts environnementaux

La multiplication des déplacements quotidiens réalisés par les habitants du territoire pose des questions en matière de transports, d'environnement, d'activités économiques et de lien social.

En effet, en terme d'activités économiques, les achats sont, si l'on s'en tient aux observations des participants à la concertation, pour une grande part réalisés sur la bande littorale. Les commerces et services locaux, ne sont donc pas sollicités à la hauteur de ce que la dynamique démographique pourrait leur faire espérer.

D'autre part, les allers et retours quotidiens, sur un réseau routier peu adapté aux flux importants, entraînent de nombreux points de congestion. Les transports en commun, peu développés et insuffisamment utilisés, ne permettent pas actuellement de résorber ce phénomène.

Enfin, les impacts sociaux et environnementaux de ces déplacements doivent être considérés.

2.3 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX ET ORIENTATIONS POTENTIELLES
- Un solde migratoire positif du à l'attractivité résidentielle des Alpes-Maritimes - Un territoire couvert par la loi Montagne - Existence d'une DTA depuis 2003 - Des outils de planification urbaine adoptés ou en cours de constitution couvrant les principales zones de pressions urbaines identifiées - Un nombre important de communes dotées de Documents d'Urbanisme - La proximité des pôles d'emploi majeurs - Une grande diversité de villages et d'habitations patrimoniales - Un bâti local particulièrement caractérisé par des influences médiévales	- Une densité de population très variable à l'intérieur du périmètre, très faible au Nord du territoire - Un taux d'évolution démographique très supérieur aux objectifs de maîtrise de la croissance démographique tels que fixés dans la DTA pour la moitié Sud du territoire - Un fort mitage de la zone des coteaux et une forte concurrence sur l'usage du foncier dues à des constructions résidentielles peu contrôlées - Des impacts paysagers constatés difficilement résorbables sur les coteaux - Une part très importante de résidences secondaires et de maisons individuelles - Une subsistance de logements vacants - L'offre de logement est inférieure à la demande - Un parc de logements disponibles souvent inadapté aux besoins des populations - Difficulté pour des jeunes de s'installer résidentiellement et économiquement sur le territoire - Une perte de dynamique économique locale, ainsi qu'une perte des lieux d'échanges et de contacts entre habitants - Une disparition des centralités et une absence de culture commune entre les populations résidentes - Des commerces et services locaux pas sollicités à la hauteur de ce que la dynamique démographique pourrait leur faire espérer	- Une prise de conscience ancienne des enjeux liés à la maîtrise des phénomènes de pression foncière et d'étalement urbain - Une cohérence importante entre les orientations de la DTA et celles du projet de PNR - Différents documents de planification urbaine ont été adoptés récemment ou sont en cours de constitution - Une forte dynamique de réhabilitation et d'occupation des logements anciens vacants - Des taux de vacances de logements encore importants sur le territoire - Existence d'informations et de structures intervenant en matière de foncier (SAFER, Communautés d'Agglomération, ...)	- Une forte dynamique démographique depuis de nombreuses années, aujourd'hui supérieure à celle du département - Les dynamiques démographiques sont très différentes entre les franges situées à proximité des pôles d'emploi et les territoires isolés - Certaines communes du Haut Pays perdent de la population - Un phénomène de vieillissement de la population - Un report progressif de la pression d'urbanisation sur les communes en limite du projet de PNR, qui tend à s'étendre plus à l'intérieur du territoire - Deux fronts d'urbanisation peuvent être identifiés sur les franges Est et Sud du territoire - Un potentiel d'espaces constructibles qui n'existe plus sur le littoral - Certaines communes ne possèdent pas de document d'urbanisme - Une pression urbaine entraînant une augmentation du prix du foncier et des difficultés dans le processus de reprise / installation des exploitations agricoles - Des concurrences grandissantes sur l'usage du foncier - Un phénomène de périurbanisation menaçant les formes urbaines traditionnelles - Un phénomène de désappropriation du territoire, de sa culture, de ses savoir-faire, ...	→ Mise en oeuvre des modalités d'applications de la loi Montagne déclinées pour le Moyen et le Haut-Pays dans la DTA des Alpes-Maritimes → Suivi des transactions foncières concernant des espaces agricoles, naturels et forestiers → Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire → Coordination de la concertation de l'usage de l'espace à l'échelle du PNR (aide à la décision) afin de définir les destinations pertinentes (optimisation du foncier) → Accompagnement de la modernisation et du développement du Parc de logement et locaux en fonction des projets et des besoins résidentiels et économiques en cohérence avec le bâti existant (respect des caractéristiques architecturales des villages) → Accompagnement des communes dans la conception et la révision de leurs documents d'urbanisme (prise en compte du projet de territoire: objectifs agricoles, forestiers, architecturaux, besoin de logement, ...) en partenariat avec les gestionnaires des SCOT existants (niveau intermédiaire)

3 Mobilités et déplacements

« La forte croissance des déplacements urbains est significative du fonctionnement “ métropolitain ” de la Bande Côtière. Entre 1990 et 1999, la part des actifs travaillant dans une commune différente de celle de leur résidence principale, est passée de 39 % à 47 % et leur nombre s'est accru de 31 000 !

L'augmentation des déplacements s'explique par le caractère polycentrique de la conurbation doublé d'une importante urbanisation diffuse dans le Moyen-Pays, par l'absence de transports en commun performant et par les comportements contraints des ménages privilégiant l'usage de la voiture individuelle qui représente 85 % de l'ensemble des déplacements motorisés. [...] les déplacements en voiture particulière dominent dans le Moyen-Pays [...] »⁷⁴.

3.1 Un réseau exclusivement routier, développé mais peu connecté

Le territoire du projet de PNR est préservé des grandes infrastructures de transport (voies rapides notamment) ce qui rend son accès plus difficile notamment pour les visiteurs venant du littoral. Si cette situation lui évite de trop forts flux de déplacements, apparaissent néanmoins certains secteurs enclavés au cœur du territoire. En effet, le réseau secondaire, développé et dans un bon état général, est parfois insuffisamment interconnecté ce qui isole certaines parties du territoire. Il s'agit principalement de routes de montagnes étroites dont l'accessibilité est parfois difficile. Ces routes se terminent souvent en cul-de-sac et traversent rarement le massif du Nord au Sud.

L'agrandissement des infrastructures routières ne serait cependant pas une solution optimale car, si elle permettrait de désenclaver le territoire, notamment pour ce qui concerne sa partie haute, et de le rendre accessible plus aisément aux excursionnistes du littoral, ce type de projet aurait des effets négatifs et des impacts paysagers et environnementaux importants pourraient en découler. Par ailleurs, la croissance de la fréquentation excursionniste, qui en découlerait n'est pas souhaitable car elle aurait pour effet d'amplifier les pressions sur les espaces naturels du territoire.

Le périmètre du projet n'est pas directement desservi par une voie de chemin de fer. La plus proche contourne le massif par la vallée du Var (ligne du train des Pignes).

Notons néanmoins que la proximité de la zone littorale, permet au territoire de bénéficier d'infrastructures de transports de qualité (gares, aéroports, autoroutes, ...). L'accès à ces infrastructures est cependant inégal selon les secteurs du périmètre.

3.2 La voiture unique mode de transport du territoire : un trafic en hausse

La voiture est le principal moyen de transport du massif. Il s'agit cependant d'un constat qui peut-être généralisé à l'ensemble du département, puisque les trajets en voiture représentaient 93% des déplacements dans les Alpes-Maritimes en 1998⁷⁵. Cependant, ce phénomène est amplifié sur le territoire des Préalpes d'Azur où l'automobile étant quasiment l'unique moyen de transport⁷⁶ tant pour les habitants que pour les touristes (94% des touristes se rendent dans l'espace montagne en voiture).

A noter que les routes nationales des Alpes-Maritimes ont connu des hausses de trafic importantes.

⁷⁴ DTA des Alpes-Maritimes, p.30.

⁷⁵ Source, tableau de bord annuel de l'observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes, 2005, l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes.

⁷⁶ Une Enquête Ménages Déplacements est en cours par l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes afin d'évaluer la répartition par mode de la mobilité quotidienne, ainsi que l'impact des politiques de transport engagées ces dernières années.

« Sur les trajets Nord-Sud, la hausse de trafic s'échelonne de +5 à +15% en six ans sur le réseau national, confortant l'augmentation des échanges entre la bande littorale et le Moyen-Pays . En 2005, l'augmentation c'est poursuivie notamment dans la plaine du Var avec un pic de +7% en un an sur le RN 202 à hauteur de Colomars (Observatoire ADAAM 2005). La moyenne des points noirs de comptages sur le réseau national des Alpes-Maritimes montre une variation annuelle de +1,6%, soit bien au-dessus de la moyenne française de +0,3. »⁷⁷

Actuellement, les principales pistes qui permettraient d'améliorer les déplacements sur le territoire sont les modes alternatifs (déplacements doux) et le développement des transports routiers collectifs (covoiturage, bus, ...). Des initiatives existent (site internet) pour développer par exemple le co-voiturage.

3.3 Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire

L'essentiel du trafic routier du territoire des Préalpes d'Azur en 2007 se concentre au niveau de ses limites Sud et Est. On constate ainsi des trafics importants au niveau de la RD901 (12 938 véhicules par jour en moyenne) et de la RD6210 (12 253) à Carros, ainsi qu'au niveau de la RD2210a (10 118 véhicules par jour) à Vence, de la RD9 (13 569) à Grasse, et de la RD6202 (14 540 véhicules par jour) à Gilette.

C'est surtout au niveau des itinéraires d'accès au territoire du Parc que l'on constate les trafics les plus denses. Ainsi, au niveau de la RD6089 à Mouans-Sartoux, on enregistre en moyenne 37 673 véhicules par jour. De même, au niveau de la RD2210 à Colomars, on enregistre en moyenne 21 657 véhicules par jour. Au niveau de la RD336 à Cagnes-sur-Mer, on enregistre en moyenne 33 071 véhicules par jour. Enfin, au niveau de la RD6202 entre Saint-Laurent-Du-Var et La Gaude, on enregistre en moyenne plus de 41 730 véhicules par jour.

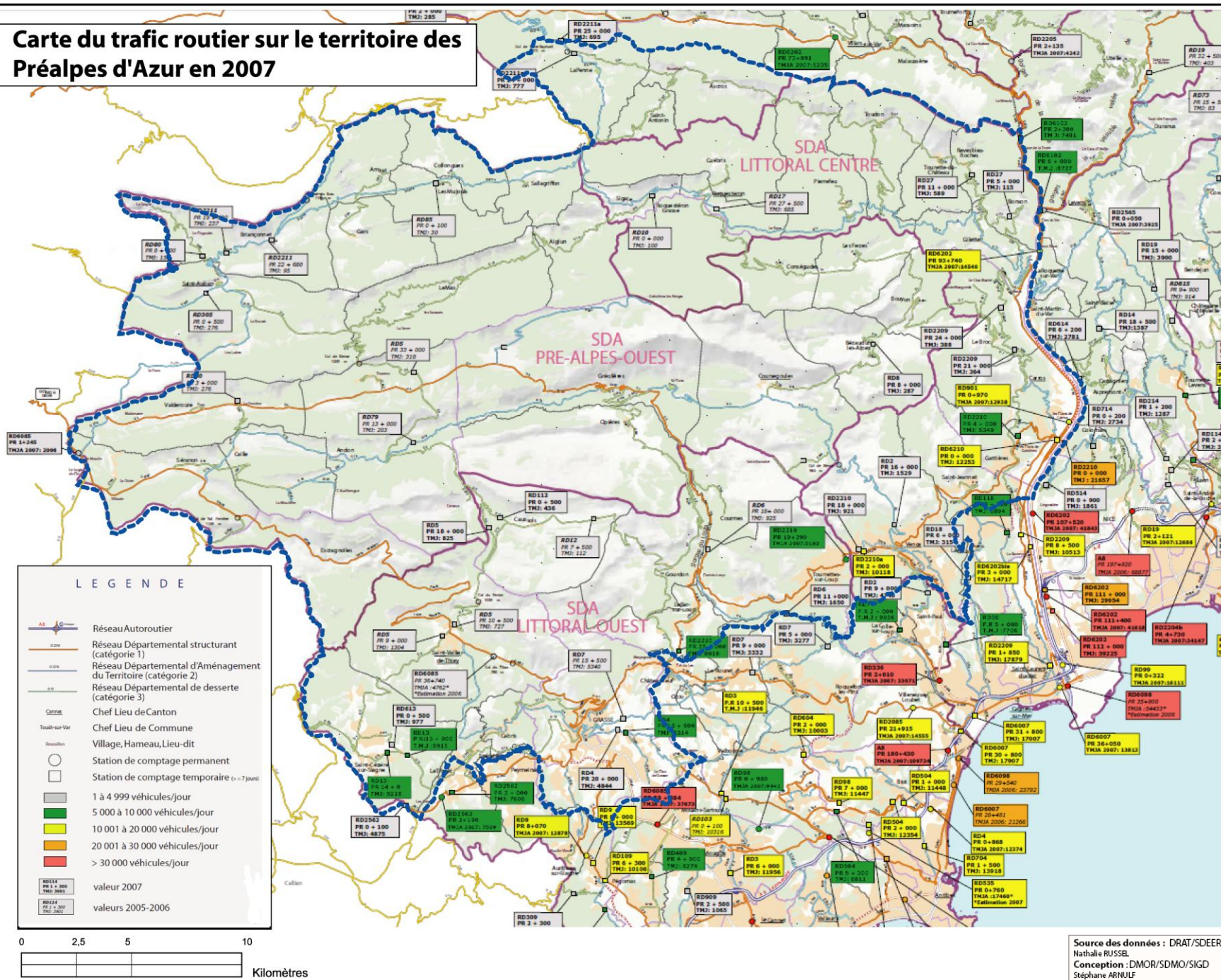
Du fait du fort trafic, on constate, sur les itinéraires les plus fréquentés, une saturation des réseaux. Notamment, les itinéraires faisant la liaison entre le territoire du projet de PNR et les pôles d'emplois attractifs situés sur les coteaux (Grasse, Vence) ou plus au Sud et à l'Est (Le Broc-Carros, Nice, Sophia Antipolis, ...), sont, conséquence des mouvements pendulaires, régulièrement l'objet de ralentissements voir de blocages (notamment Grasse, Villeneuve-Loubet, Cagnes-sur-Mer, liaison le Broc-Gilette⁷⁸). Si les principaux points noirs se situent pour la plupart en dehors du périmètre du projet, ils affectent néanmoins grandement son accessibilité.

On constate donc que des phénomènes d'engorgement se produisent dans les communes limitrophes du territoire, principalement dus aux échanges entre les communes du littoral et celles des coteaux. En revanche, le reste du territoire du projet de PNR enregistre des trafics journaliers assez faibles.

⁷⁷ Source, tableau de bord annuel de l'observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes, 2005, l'Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes.

⁷⁸ Des points noirs routiers ont été identifiés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes dans ces secteurs, une part importante a fait l'objet d'opérations de résorption.

Carte du trafic routier sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2007



3.4 Une offre de transport en commun insuffisante

Le très important recours à l'automobile, résulte en partie du manque de solutions alternatives. En effet, de part le dimensionnement du réseau routier qui ne favorise pas toujours les transports en bus mais aussi l'insuffisance de la demande sur certaines parties du territoire, il est aujourd'hui difficile de justifier la constitution d'une offre de transports en commun classique car elle ne serait pas adaptée à la demande.

Actuellement, seules 7 lignes de bus (Grasse-Saint-Auban, Grasse-Gréolières, Nice-Sigale, Nice-Carros-Bouyon, Grasse-Pont du Loup et Gilette-Ascros) couvrent le territoire de manière très partielle. Le réseau est principalement centralisé sur la commune de Grasse, le Nord du territoire n'étant quasiment pas desservi.

Pour répondre à cette carence, les Agences Organisatrices des Transports (AOT) ont mis en place un système de transport à la demande. La question de la mobilisation de ce système par les bénéficiaires éventuels se pose.

Enfin, la connaissance précise des besoins et de la demande en matière de transports en commun serait à approfondir.

Des réflexions devront être menées pour faire émerger des solutions innovantes de mobilités durables en combinant l'utilisation des transports collectifs à l'utilisation de la voiture particulière qui devra prendre appui sur la mutualisation des moyens et le maintien de solidarités (covoiturage, auto-partage, centrale de mobilité, etc).

3.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un territoire préservé des grandes infrastructures de transport - Une proximité de la zone littorale offrant des infrastructures de transports multiples et à grande échelle (autoroute, aéroport, gares)	- Des secteurs enclavés au cœur du territoire en raison d'un réseau routier insuffisamment interconnecté - Difficulté d'adaptation des infrastructures routières aux flux, en raison des reliefs. - Un périmètre de projet qui n'est pas directement desservi par une voie de chemin de fer - La voiture est l'unique moyen de transport du massif - Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire - Un accès difficile au territoire, notamment pour les visiteurs venant du littoral - Des transports en commun, peu développés et insuffisamment utilisés - Une couverture partielle du territoire par les infrastructures de communication (téléphonie mobile, Internet, ...)	- La mise en place d'un système de transport à la demande par les Agences Organisatrices des Transports (AOT) - la définition d'action ciblant l'amélioration des déplacements dans le Plan Climat du Conseil Général - La mise en place d'un système de covoiturage efficace sur le territoire en lien avec les secteurs extérieurs	- Une multiplication des déplacements quotidiens réalisés par les habitants du territoire - Des hausses de trafic importantes sur le réseau de routes nationales - On constate une saturation des réseaux notamment sur les itinéraires faisant la liaison entre le territoire du projet de PNR et les pôles d'emplois attractifs situés sur les coteaux	→ Recherche de solutions alternatives innovantes en matière de transport (covoiturage) → Promotion des pratiques économes en déplacements et/ou peu émettrices de CO² (transports en commun, déplacements doux, ...) → Développement de la couverture TIC du territoire (téléphonie mobile) afin de favoriser son attractivité (télétravail, télé activité,...) tout en restant vigilant sur l'implantation des antennes-relais et sur l'impact sur l'environnement → Prise en compte de la question des déplacements dans les projets mise en œuvre dans le cadre de la charte (critère déterminant la structuration des projets)

4 Risques, pollutions, nuisances

4.1 Un territoire sujet à une multiplicité de risques naturels

Le territoire de projet du PNR des Préalpes d'Azur est exposé à de nombreux risques naturels, ces risques restent cependant modérés.

Il est concerné par le risque d'incendie de forêt avec enjeu humain. Ce risque est aggravé par une gestion insuffisante de la forêt tant privée que communale, ainsi que par le vent sur certains secteurs et le mitage du bâti. La zone des coteaux territoire présentant les plus forts enjeux humains est couverte par un PPR⁷⁹ feux de forêt.

Le climat méditerranéen (cumul de pluies sur un faible nombre de jours) cumulé au relief entraîne des risques inondation et de mouvements de terrain. Sur le territoire de projet de PNR des Préalpes d'Azur, les risques d'inondation avec enjeu humain se situent principalement en section aval des cours d'eau. Seule la commune du Bar-sur-Loup est dotée d'un PPR Inondation. Les communes de Grasse et de Tourettes-sur-Loup sont actuellement en train d'élaborer le leur⁸⁰. Le territoire des Préalpes d'Azur joue un rôle limitant en termes de risque inondation à travers la présence de l'agriculture dans la partie Nord.

Les risques de mouvements de terrains concernent également toutes les communes du territoire. Or on constate qu'en dehors de la zone des coteaux, elles ne sont pas couvertes par un PPR Mouvements de terrain⁸¹.

L'ensemble des communes du département est également exposé aux risques de séismes. Sur le territoire de projet du PNR des Préalpes d'Azur, le risque sismique est faible. Seules les communes de Carros et Gattières sont en zone de sismicité moyenne, elles ont approuvé leur PPR Séismes⁸².

In fine, les communes de la zone des coteaux (Grasse, Vence, ...), présentant, en ce qui concerne le territoire du projet de PNR, les plus forts enjeux humains ne se sont que partiellement dotées de Plans de Prévention des Risques (PPR) notamment en ce qui concerne les risques inondation et séismes. Le reste du territoire n'est pas couvert par des démarches de type PPR.

A noter la présence de différentes structures et / ou démarches compétentes en matière de suivi et d'alerte sur les risques naturels :

- réseau de surveillance pour les risques incendies (vigies sur le Plateau de Calern et au domaine des Courmettes) ;
- réseau de surveillance sismique dans les Alpes (un sismographe est installé au sommet de Calern).

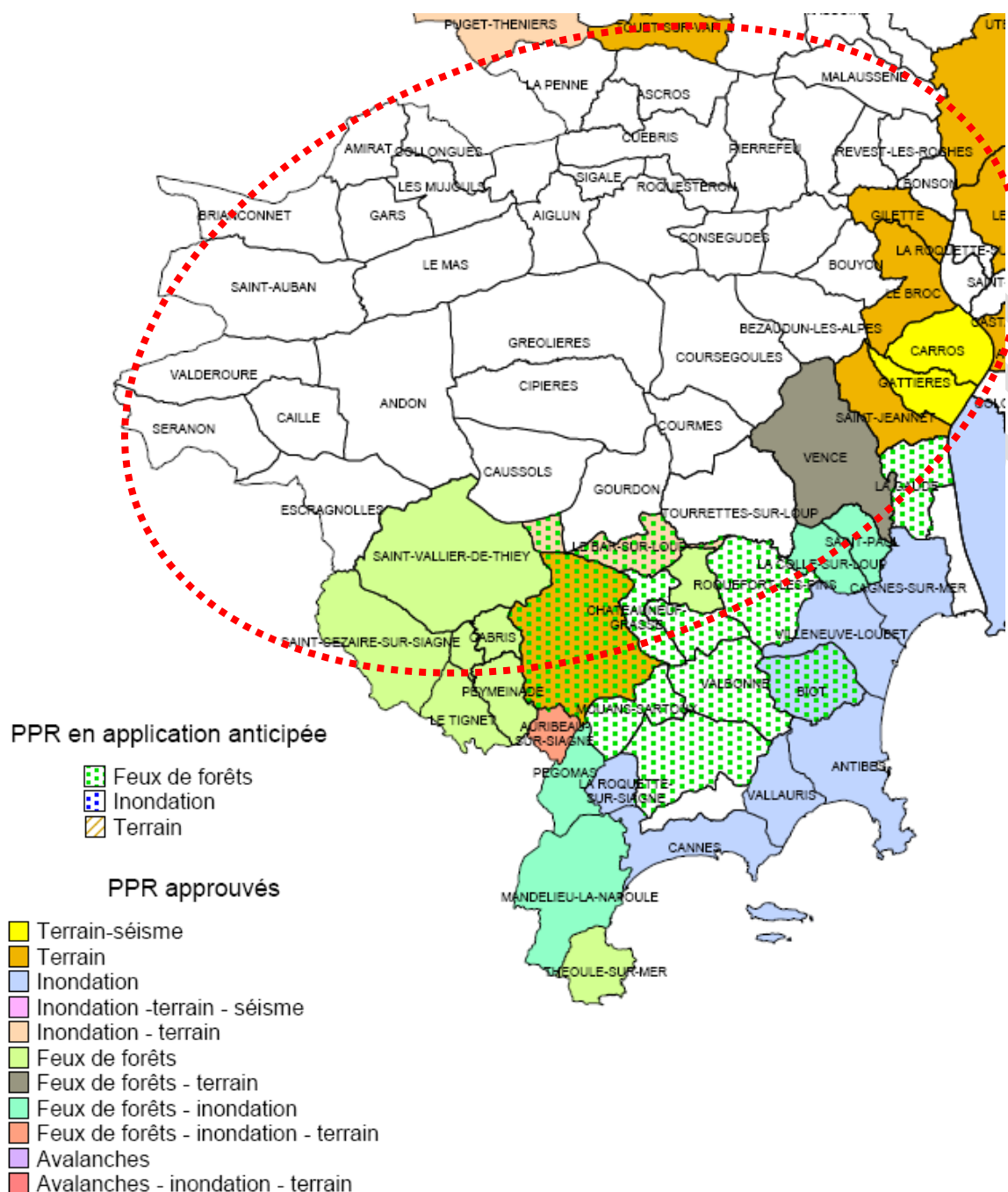
Les risques naturels concernant ce territoire sont relativement bien connus des services de l'Etat mais moins du grand public. Un enjeu de sensibilisation aux risques naturels est à souligner.

⁷⁹ Source DIREN PACA, Juin 2008.

⁸⁰ Source DIREN PACA, Juin 2008.

⁸¹ Source DIREN PACA, Juin 2008.

⁸² Source DIREN PACA, Juin 2008.



Source : http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/PPRopposables_mai09_cle07c923.pdf

4.2 Les risques industriels

Sur le département des Alpes Maritimes, on identifie 8 établissements soumis à la directive européenne SEVESO. 2 de ces sites se situent dans les communes du territoire de projet de PNR des Préalpes d'Azur : La Mesta Chimie fine (Gilette, classée SEVESO seuil bas) et Mane & Fils (Le Bar-sur-Loup, classée SEVESO seuil haut). Ces deux sites présentent un risque bas d'émission de gaz toxique.

A noter la présence d'un gazoduc, ainsi que de lignes à moyenne et haute tension (avec des difficultés d'enfouissement).

4.3 Les nuisances, pollutions lumineuses et sonores

Le territoire de projet de PNR des Préalpes d'Azur est soumis à plusieurs types de nuisances et de sources de pollution potentielles.

- **les nuisances sonores** sont engendrées par certaines activités : le trafic aérien (activités professionnelles et de loisir - ULM, hélicoptères, développement du tourisme aérien, proximité de l'aéroport de Cannes - Mandelieu ou par les activités de loisirs terrestres motorisés (motos, quads, rallyes...). Le développement de ces usages et le non encadrement des pratiques motorisées terrestres sont responsables de nombreuses pollutions et destructions. La faiblesse du réseau d'assainissement, accentuée par le mitage de l'habitat, entraîne une source de pollution des eaux diffuse. De part sa composante karstique le territoire y est en effet très sensible (voir par ailleurs la partie eau / assainissement) ;
- **l'utilisation de produits phytosanitaires** entraîne également des pollutions des sols et des eaux et un impact sur la faune et la flore. Si le Conseil Général des Alpes-Maritimes s'est engagé à ne plus épandre de débroussaillants chimiques dans l'entretien des abords du réseau routier en particulier dans les zones Natura 2000, cette initiative devrait être étendue à l'ensemble du territoire. Une réflexion serait à mener sur le devenir du stock de ces produits. De la concertation a émergé l'idée que le PNR soit le référent pour les collectivités quant au choix des produits respectueux de l'environnement à acheter pour les travaux d'entretien des abords routiers. Une sensibilisation auprès des professionnels (notamment golf) mais aussi auprès des particuliers (jardins) devra être faite pour réduire de manière significative l'utilisation des produits chimiques ;
- **les nuisances olfactives** liées à certaines activités industrielles (industrie aromatique et de parfumerie).

La qualité de l'air est remise en cause par les pollutions en provenance des agglomérations du littoral (notamment lors des pics de pollution). L'ampleur réelle de la pollution de l'air sur le territoire est cependant méconnue.

Le développement des énergies renouvelables apporte également son lot de contraintes et de nuisances. On pense cependant d'avantage à des pollutions d'ordre paysager (parcs éoliens et photovoltaïques). Le patrimoine architectural se voit ainsi menacé par les nouvelles technologies. La question de l'adaptation des nouvelles installations (paraboles, climatisation, panneaux photovoltaïques...) et normes environnementales (HQE) aux caractéristiques architecturales du territoire se pose. Des initiatives locales ont permis de réfléchir sur certaines de ces problématiques. Ainsi, la commune de Gilette a mené une réflexion sur l'intégration paysagère des paraboles, réflexion qui pourrait être étendue à l'ensemble du territoire.

La pollution lumineuse de plus en plus importante engendre des pressions sur les espèces (impact sur les chiroptères, les insectes nocturnes...), un gaspillage énergétique et une atteinte aux activités scientifiques spécifiques qu'il y a sur le territoire (astronomie). Pour lutter contre la pollution lumineuse, deux axes seraient à privilégier : travailler avec les communes du territoire mais également et surtout travailler avec les communes hors parcs, à l'origine de l'essentiel de ce type de pollution. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Estéron a travaillé sur cette problématique et propose aujourd'hui une gestion de l'éclairage public moderne (lampe au sodium...).

Différentes structures peuvent participer à la maîtrise et l'information sur les nuisances et pollutions en présence :

- présence de nombreuses structures associatives qui peuvent apporter leur concours informatif ou préventif (GADSECA, CEEP, LPO, FFRP, CAF, FFSpéleo, etc) ;
- La présence d'un observatoire astronomique (l'Observatoire de la Côte-d'Azur), qui constitue un atout pour favoriser une prise de conscience de la pollution lumineuse mais aussi pour les aspects innovation, recherche et activités scientifiques.

4.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Des risques naturels multiples mais modérés voire faibles sur la majeure partie du territoire des Préalpes	- Un territoire exposé à de nombreux risques naturels - Peu de PPR approuvés actuellement sur le territoire - Des secteurs à enjeux humains partiellement couverts par des PPR sur le territoire - Le climat méditerranéen cumulé au relief entraîne des risques inondation et de mouvements de terrain. - 2 sites SEVESO sont présents sur le territoire, et 6 autres sont limitrophes - Présence d'un gazoduc, ainsi que de lignes à moyenne et haute tension - Un territoire exposé à des nuisances sonores (loisirs motorisés et trafic aérien) - Présence de nuisances olfactives liées à certaines activités industrielles - Une qualité de l'air remise en cause par les pollutions en provenance des agglomérations du littoral - Une pollution lumineuse de plus en plus importante qui engendre des pressions sur les espèces, un gaspillage énergétique et une atteinte aux activités scientifiques	- Présence d'un réseau de surveillance pour les risques incendies - Présence d'un réseau de surveillance pour le risque sismique dans les Alpes - Présence de nombreuses structures associatives qui peuvent apporter leur concours informatif ou préventif en matière de risques naturels - Présence de l'Observatoire de la Côte d'Azur qui peut être le moteur pour prendre conscience de la pollution lumineuse et la limiter.	- Un risque incendie aggravé par une gestion insuffisante de la forêt, le vent et le mitage du bâti - Un développement des activités aériennes - Un non encadrement des pratiques motorisées terrestres responsables de destructions. - Un patrimoine architectural menacé par les installations de nouvelles technologies	- Porter à connaissance du grand public des différents risques existants sur le territoire du PNR (dépliants, panneaux, conseils de prudence aux portes d'entrée du PNR...) - Encouragement à la réalisation des Plan Prévention des Risques sur les communes à risques humains (avec POS/PLU) - Soutien à l'amélioration de la gestion des éléments pouvant augmenter la prégnance des risques naturels (gestion de la forêt, talwegs à risque, entretien des berges des cours d'eau) - Identification et limitation des pollutions lumineuses, sonores et de l'air (utilisation d'ampoules basse consommation, contrôle de la direction des flux lumineux, extinction des lumières la nuit, adaptation des horaires d'éclairage des bâtiments publics, patrimoniaux, ...) - Encadrement des pratiques motorisées terrestres à minima interdiction dans les espaces naturels réputés sensibles

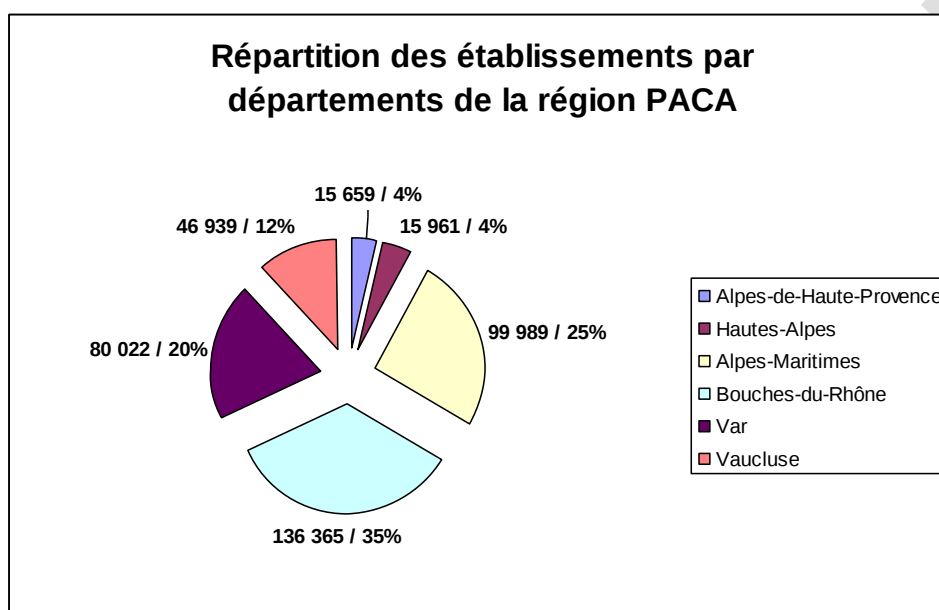
Les activités économiques du territoire

1 Les activités économiques globales

1.1 Des activités fortement concentrées sur la frange Sud du territoire

1.1.1 ¼ des établissements⁸³ de PACA situés dans les Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes dénombre environ 100 000 établissements d'activité.



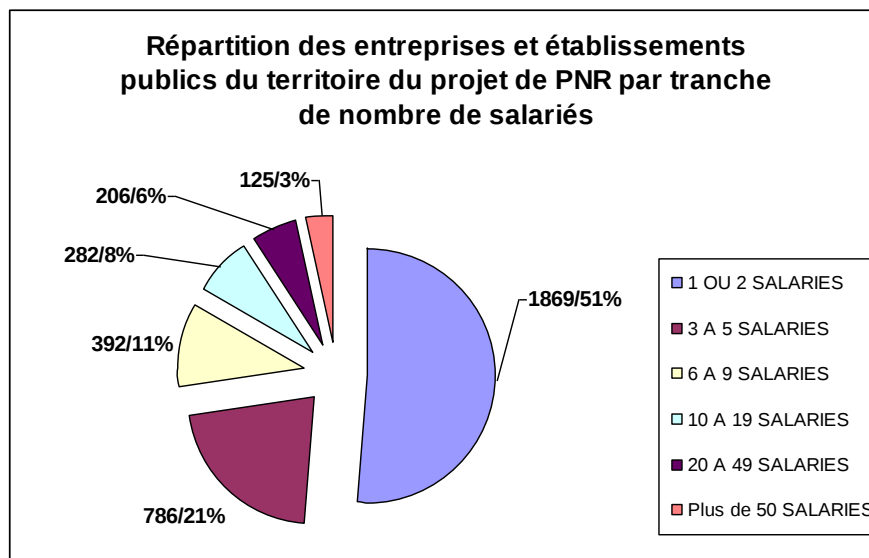
Source : INSEE, SIRENE, 2007

Ceux du projet de PNR représentent 6% des établissements maralpins et 1,5% des établissements de la région PACA.

1.1.2 Une prépondérance de très petites entreprises et établissements (dont publics) sur le territoire du projet de PNR

Les entreprises et établissements de moins de 10 salariés (83%) sont nettement majoritaires dans l'ensemble du paysage des activités du territoire. Ceux de plus de 20 salariés représentent moins de 10% des activités.

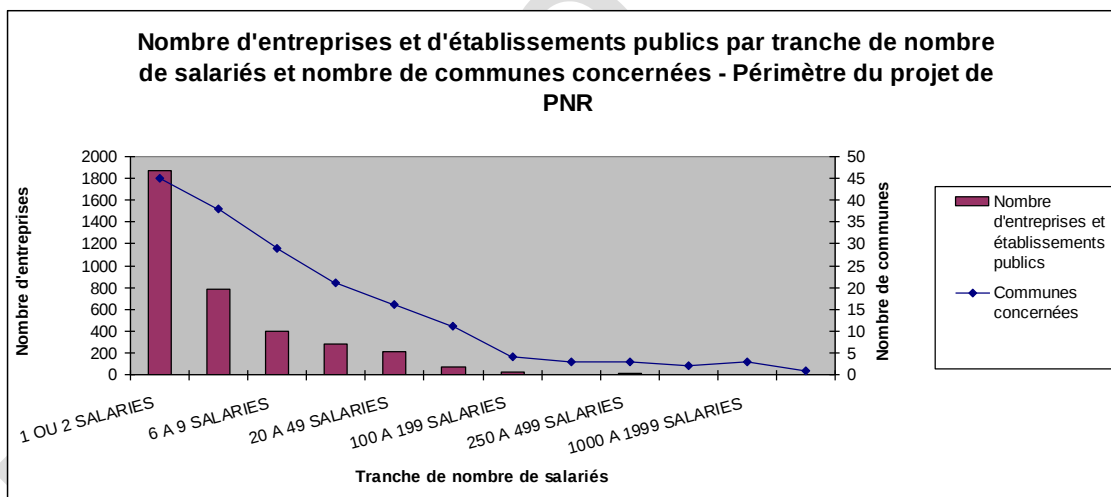
⁸³ Lorsque les bases de données statistiques sur les établissements intègrent les établissements publics (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes) cela est précisé dans l'intitulé des graphiques.



Source : Fichier CCI, 2009

1.1.3 Une concentration des moyennes et grandes structures (dont publiques) sur un nombre très restreint de communes

Le graphique suivant montre que la présence d'entreprises de plus de 20 salariés est très localisée sur le territoire du projet de PNR. A l'inverse, les entreprises de 1 ou 2 salariés sont présentes sur la totalité des communes du périmètre.



Source : Fichier CCI, 2009

1.1.4 Des activités polarisées sur les communes de Carros/ Le Broc, Grasse et Vence

Les communes de Carros/Le Broc, Grasse et Vence concentrent à elles trois, 73,5% des entreprises et établissements publics présents sur le territoire du projet de PNR. En terme d'emplois, la concentration est encore plus marquante, en effet, les activités comprenant le plus d'emplois salariés sont encore plus fortement ancrées sur ces trois secteurs. 81% des entreprises et établissements publics comprenant entre 10 et 99 salariés et 98% de celles de 100 salariés et plus sont situés sur ces communes.

Grasse est la commune qui, de loin, rassemble le plus d'activités avec 1442 établissements dont la moitié de 1 ou 2 salariés. Vence, comme Grasse, présente les caractéristiques d'un pôle d'emploi attractif à l'échelle d'un bassin de vie. Ils enregistrent respectivement 89 et 84% de très petites entreprises et établissements (moins de 10 salariés) dans leur tissu d'activités.

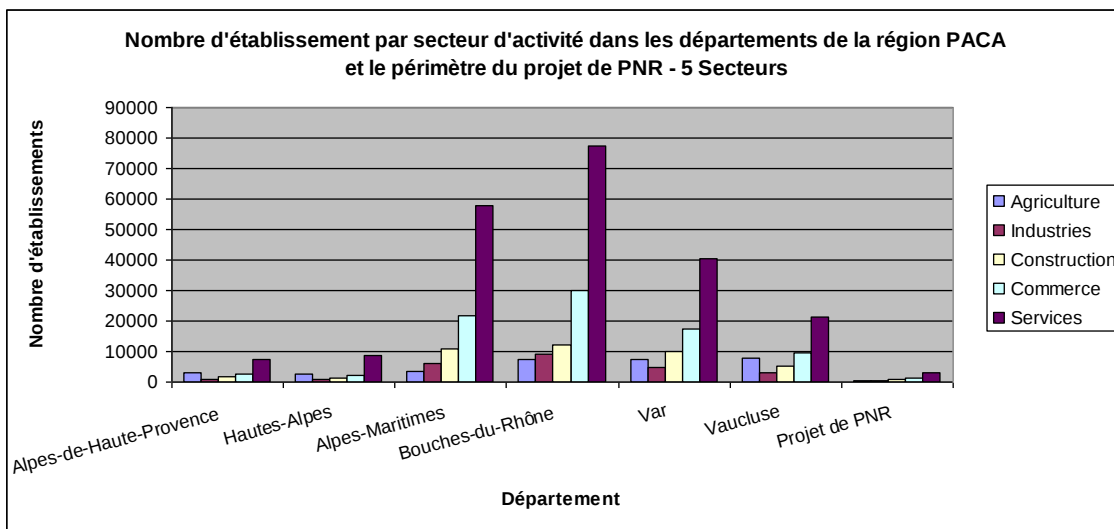
Si Vence et Carros/Le Broc sont proches en termes de nombre d'établissements, la présence de la 1^{ère} zone d'activité des Alpes-Maritimes permet à Carros et Le Broc d'accueillir des établissements de taille plus élevée. Le tissu économique de ce secteur n'est donc constitué qu'à 70% de TPE. Le rayonnement de la zone d'activité en terme d'emploi est très probablement plus importante que celui de la commune de Grasse. Elle compte en effet 2 entreprises comprenant entre 2000 et 4999 salariés.

1.2 Une légère surreprésentation des secteurs du bâtiment et de l'agriculture dans le projet de PNR par rapport à l'ensemble des Alpes-Maritimes

1.2.1 Une légère prédominance des secteurs agriculture et construction dans le projet de PNR par rapport à l'ensemble du département au dépend des services ⁸⁴

En nombre d'établissements (hors public), les activités économiques présentes dans le périmètre du PNR des Préalpes d'Azur ne représentent qu'une petite minorité des activités du département des Alpes-Maritimes (6%). Les établissements présents représentent néanmoins environ 40% des établissements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

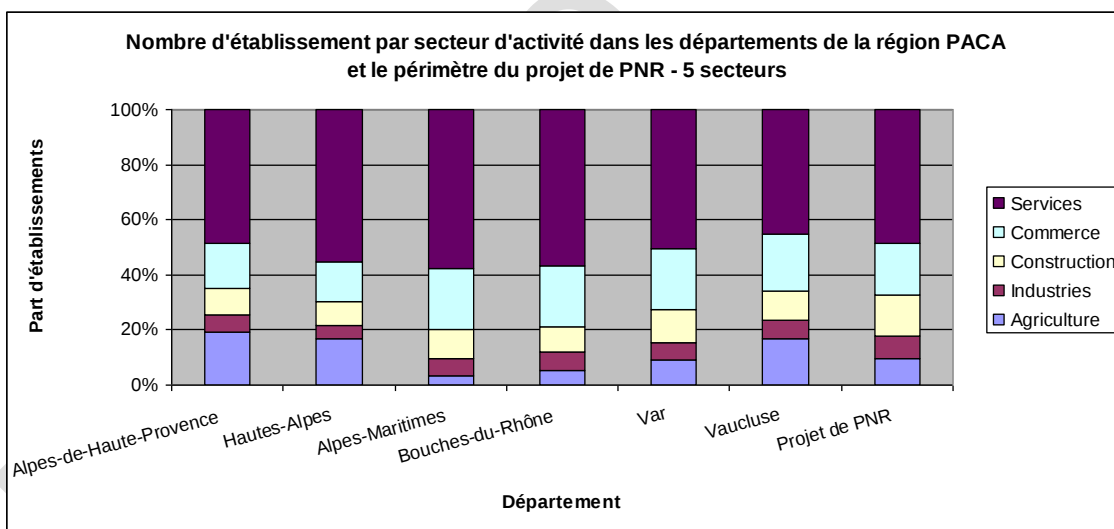
⁸⁴ Pour l'analyse en 5 secteurs d'activité, des ratios ont pu être appliqués pour les communes de Grasse (0,36), Vence (0,76) et Carros (0,66) afin de pondérer l'impact de leurs activités dans le total des activités du Parc. Ces communes, bien plus dynamiques économiquement que le reste du territoire, ne sont en effet intégrées que partiellement dans son périmètre. Cette pondération n'a pu être appliquée pour l'analyse en 16 secteurs.



Source : INSEE, SIRENE 2007

La répartition des établissements présents dans le PNR en 2007 parmi les 5 grands secteurs d'activités existants est relativement proche de celle des autres départements de la région PACA. A noter cependant une part plus faible d'établissements de services, principalement compensée par une part plus importante d'établissements dans le secteur de la construction.

Comparées au département des Alpes-Maritimes, les parts d'établissements de services et de commerce sont moindres, compensés par une part plus importante d'établissements des secteurs de la construction et de l'agriculture.



Source : INSEE, SIRENE 2007

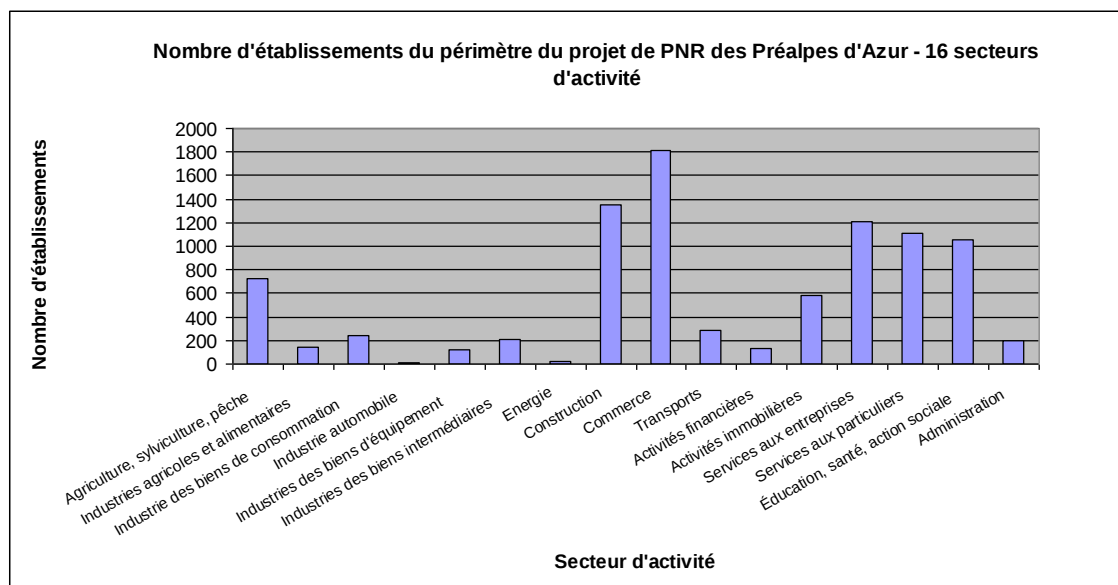
1.2.2 Cinq sous secteurs représentant chacun plus de 1000 établissements⁸⁵ (hors public)

La répartition des établissements du projet de PNR (les communes de Grasse, Vence et Carros sont ici prises dans leur globalité) en 16 secteurs d'activité fait apparaître la prépondérance des secteurs du commerce (1810 établissements), de la

⁸⁵ Ces analyses prennent en compte les communes de Grasse, Vence et Carros dans leur intégralité.

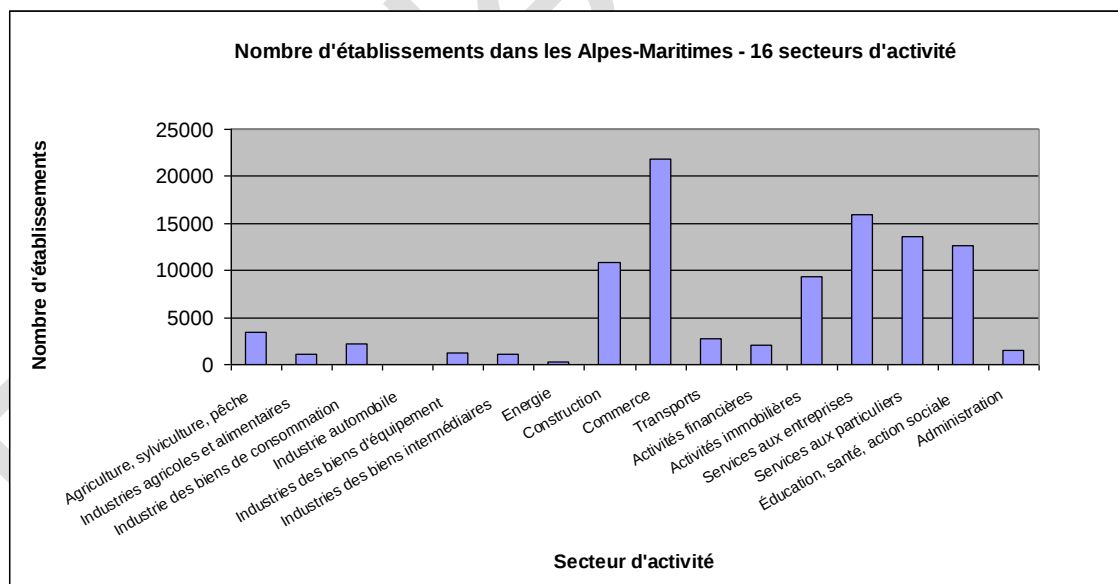
construction (1347 établissements), des services aux entreprises (1213), aux particuliers (1113) et les établissements intervenant dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Ces 5 secteurs d'activités représentant 71% des établissements du périmètre du projet de PNR.



Source : INSEE, SIRENE 2007

Ce graphique fait clairement ressortir l'écart entre le périmètre du projet de PNR et le département des Alpes-Maritimes pour ce qui concerne les établissements du secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche et de la construction.



Source : INSEE, SIRENE 2007

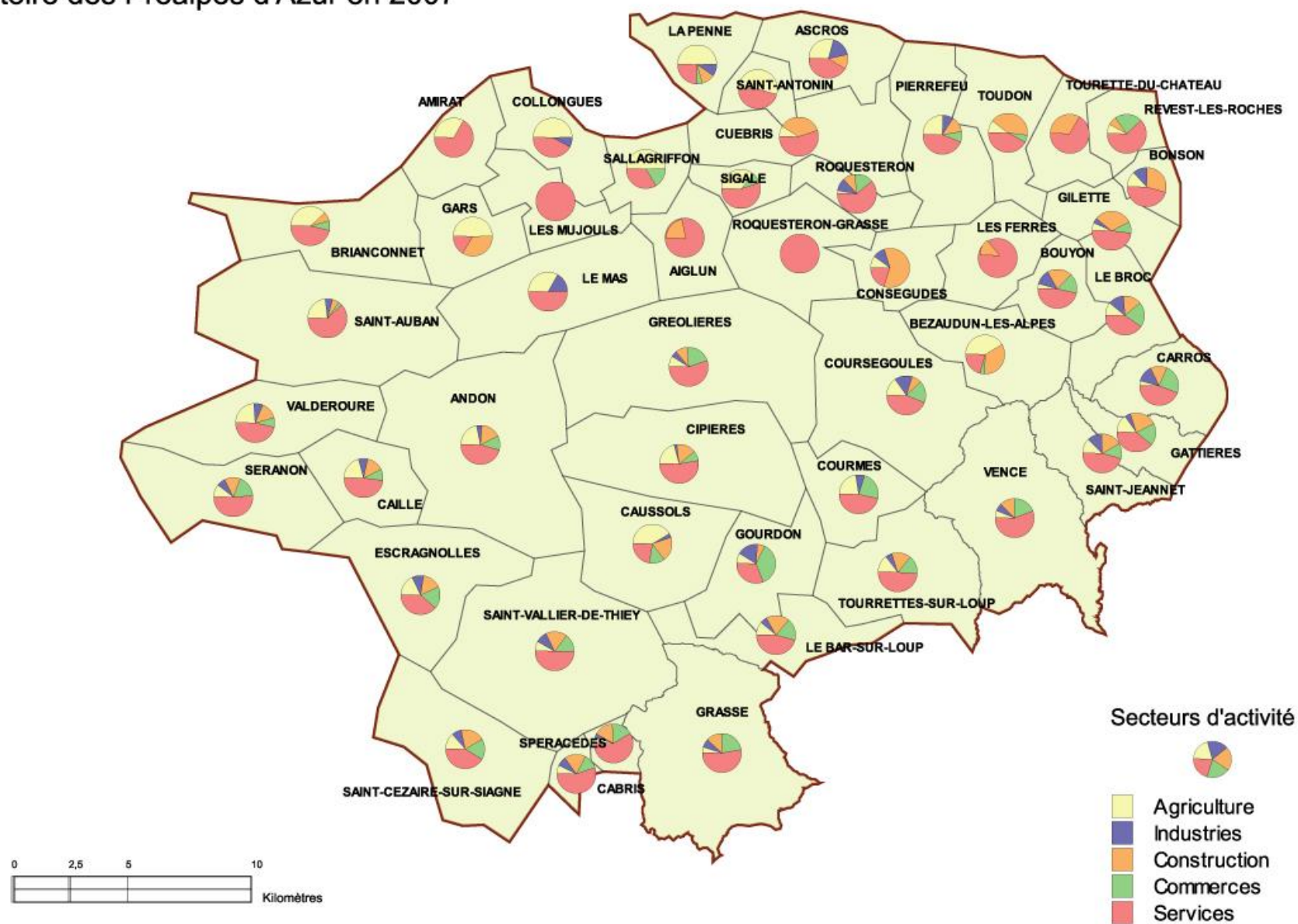
1.3 Une répartition très disparate des établissements par secteur d'activité sur les communes du territoire

La carte suivante permet d'identifier des écarts importants entre la structure des activités économiques selon les différents secteurs du territoire.

On note :

- la prépondérance des établissements agricoles dans la partie extrême Nord-Ouest du territoire ;
- la prépondérance des établissements de commerce et de services dans la frange Sud et Sud-Est du territoire ;
- la rareté voire l'absence d'établissements commerciaux dans la moitié Nord, Nord-Ouest du territoire ;

Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activité sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2007



Source : INSEE, SIRENE 2007

1.4 Des activités commerciales et de services fortement concentrées sur Grasse, Carros et Vence

L'offre de **commerces** se concentre principalement sur la partie Sud du territoire du projet de PNR.

On dénombre ainsi 28 commerces de type grande surface sur le territoire des Préalpes d'Azur⁸⁶ (23 sur les communes de Carros, Grasse et Vence). Seule la partie Sud et Sud-Est du territoire dispose de ce type d'offre commerciale.

On dénombre 211 commerces spécialisés dans l'alimentation de moyenne à petite dimension sur le territoire : 5 supérettes, 49 épiceries, 102 boulangeries, 47 boucheries et 5 poissonneries (65% se concentrent sur Grasse, Carros et Vence).

Le territoire compte de nombreux autres types de commerces (santé, restaurants...), mais le constat est le même que précédemment, puisque 80% d'entre eux se concentrent sur la partie Sud du territoire.

En matière de **services**, le territoire compte 626 professionnels de santé⁸⁷, et un hôpital, situé à Grasse (mais en dehors du périmètre). A noter que le territoire des Préalpes d'Azur est peu doté en matière de spécialistes : 10,2 spécialistes pour 10 000 habitants, contre 22 pour la région et 25 pour le département. D'autre part, on constate un taux de concentration de ces professionnels de 79,4% sur les communes de Carros, Vence et Grasse, qui indique la très inégale répartition de l'accès aux soins sur ce territoire. Le territoire est cependant doté de 2 maisons de santé rurale, une à Valderoure et l'autre à Roquestéron et d'un centre spécialisé à Ascros qui s'inscrivent dans le dispositif innovant et unique en France Médecin@Païs.

En matière de scolarité de niveau primaire et secondaire, on dénombre 96 établissements, dont 24 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 9 collèges et 6 lycées. Leur répartition est concentrée sur les communes de Carros, Grasse et Vence notamment pour les niveaux secondaires (collèges et lycées).

Concernant le secteur du bâtiment, le territoire des Préalpes d'Azur compte 1091 professionnels, dont 404 maçons, 204 plâtriers, 123 menuisiers, 189 plombiers et 171 électriciens. La majorité de ces professionnels sont localisés dans la partie Sud du territoire.

Enfin, en termes de services sociaux, le territoire compte 17 établissements, principalement concentrés dans la partie Sud.

⁸⁶ Les communes de Grasse, Vence et Carros sont ici considérées dans leur intégralité.

⁸⁷ On dénombre 119 omnipraticiens, 78 spécialistes, 168 infirmiers, 115 kinésithérapeutes, 36 orthophonistes, 2 orthoptistes, 26 pédicures et 2 audioprothésistes.

Medicin@Païs

Ce dispositif innovant et unique en France, a été lancé en 2004 en partenariat avec la faculté de médecine, il recouvre trois aspects de la médecine : la formation, l'expertise et le partage des données à distance. (Etat du réseau à la fin 2008)

Source : SD TOPO IUR 2007 - Conseil général des Alpes-Maritimes, DGA SAUSSESSON et DGA STOFFMANN/CHASSAGNY 2008

Legende :

- Medicin@Païs :**
 - Cardiologie
 - Pathologie
 - Neurologie
 - Chirurgie
 - Chirurgie orthopédique
 - Chirurgie pédiatrique
 - Chirurgie urologique
 - Chirurgie gynécologique
 - Chirurgie oncologique
 - Chirurgie digestive
 - Chirurgie thoracique
 - Chirurgie vasculaire
 - Chirurgie ORL
 - Chirurgie ophtalmologique
 - Chirurgie dermatologique
 - Chirurgie pédiatrique
 - Chirurgie urologique
 - Chirurgie gynécologique
 - Chirurgie oncologique
 - Chirurgie digestive
 - Chirurgie thoracique
 - Chirurgie vasculaire
 - Chirurgie ORL
 - Chirurgie ophtalmologique
 - Chirurgie dermatologique
- Unité :**
 - Unité de soins
 - Unité de diagnostic
 - Unité de soins

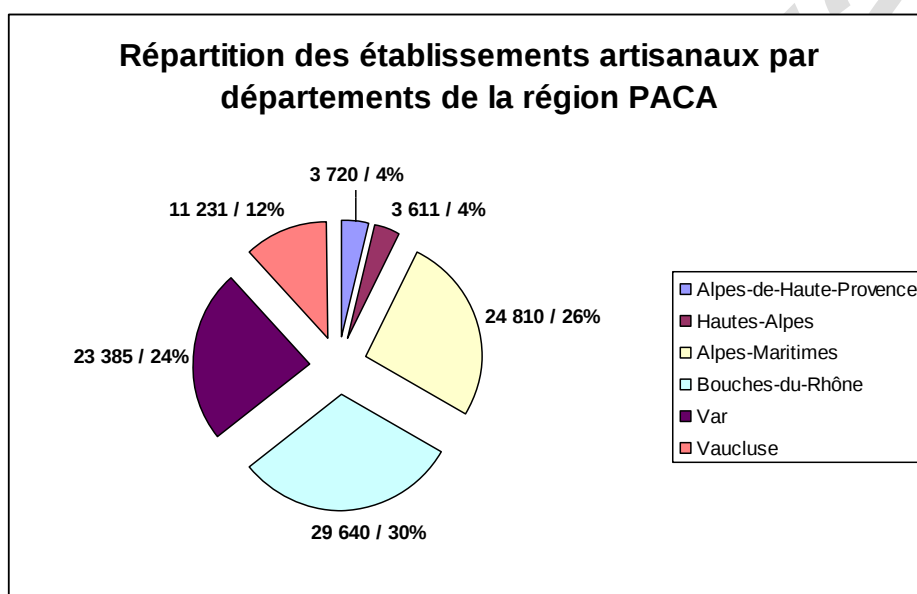
Service d'Information Géographique Départemental 2009

2 Les activités artisanales

2.1 Un secteur artisanal dynamique et plus présent qu'au niveau départemental

2.1.1 26% des établissements artisanaux de PACA se situent dans le 06⁸⁸

Le département des Alpes-Maritimes comprend 26% des établissements artisanaux de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les établissements situés à l'intérieur du périmètre du projet de PNR représentent 7,6% des établissements du département et 2% des établissements au niveau régional.

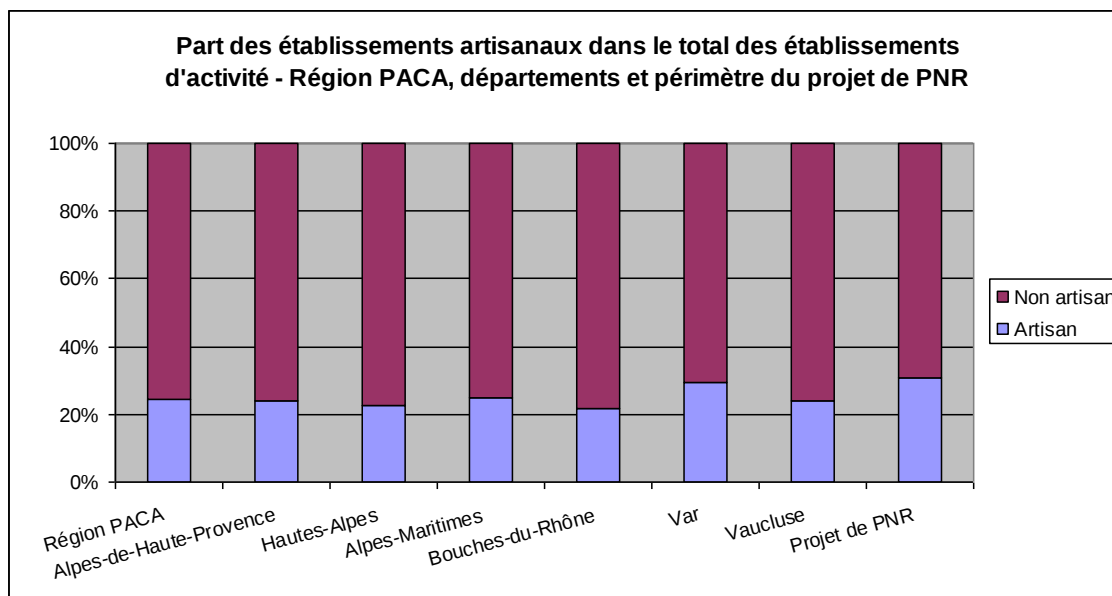


Source : INSEE, SIRENE 2007

2.1.2 Une présence d'entreprises artisanales plus forte qu'en moyenne régionale et départementale

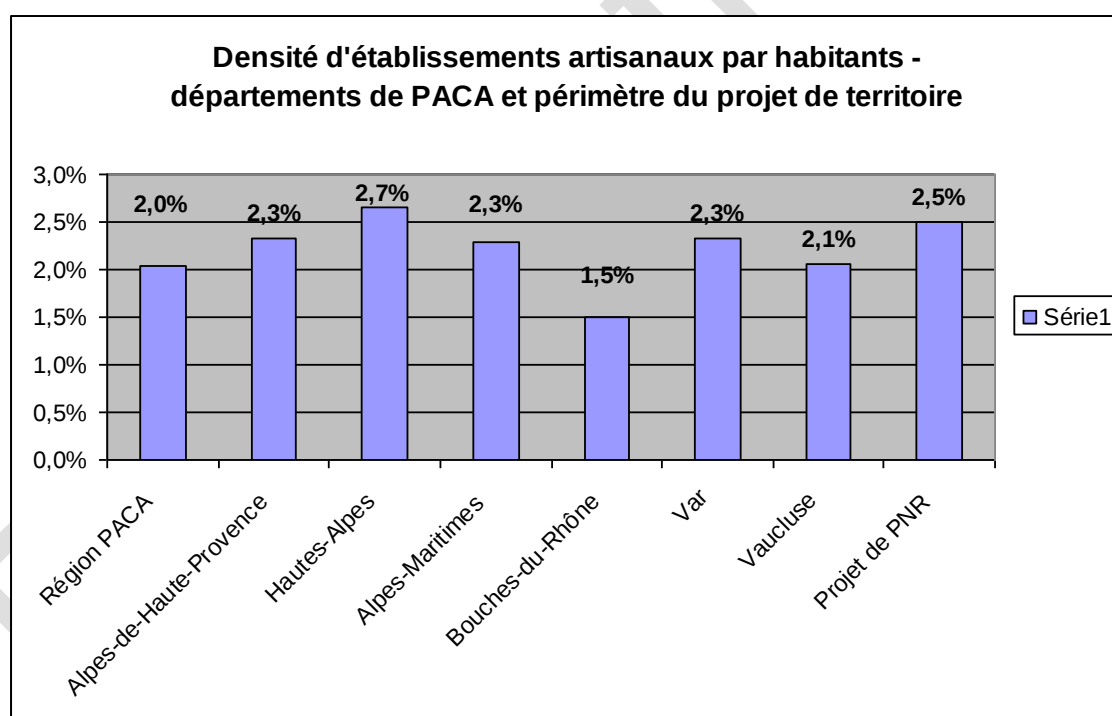
La part d'établissements artisanaux dans le total des établissements du périmètre du projet de PNR (30,8%) est plus importante qu'en moyenne régionale (24,4%) et pour le département des Alpes-Maritimes (24,8%).

⁸⁸ Pour l'artisanat, les analyses tiennent compte des ratios pour les communes de Grasse, Vence et Carros.



Source : INSEE, SIRENE 2007

Ramené à la population, on constate encore une fois que le territoire du PNR (2,5%) est au-dessus de la moyenne régionale (2%) et départementale (2,3%) pour les établissements artisanaux.



Source : INSEE, SIRENE 2007

Néanmoins, si on affine l'analyse, il ressort que la densité artisanale des communes du territoire du projet de PNR est hétérogène.

2.1.3 Une densité artisanale plus faible pour les petites communes du territoire

Comme le démontre le tableau suivant, la densité artisanale est nettement plus faible dans les communes de moins de 1000 habitants dans le territoire du projet de PNR que dans l'ensemble des Alpes-Maritimes. Ceci peut s'expliquer notamment par l'isolement d'une part importante des communes du territoire et les difficultés rencontrées face à la concurrence des zones d'activité dynamiques du Sud du territoire.

Tableau : comparaison de la densité artisanale⁸⁹ sur le territoire du projet de PNR et l'ensemble des Alpes-Maritimes

Taille des communes	Alpes-Maritimes	Nombre de communes	Projet de PNR	Nombre de communes
Moins de 1000 habitants	281	87	207	35
1000 à 1999	242	19	265	4
2000 à 4999	268	30	275	6
Entre 5000 et 99 999	255	26	242	3

Source : INSEE, SIRENE 2007

Comme pour la majorité des activités économiques du territoire du projet de PNR, les artisans se localisent principalement dans les communes les plus peuplées, situées au Sud et à l'Est du territoire.

Les 5 communes du territoire comptant moins de 100 établissements pour 10000 habitants sont toutes situées au Nord du territoire (Sigale, Briançonnet, Le Mas, Tourrette-du-Château et Saint-Antonin).

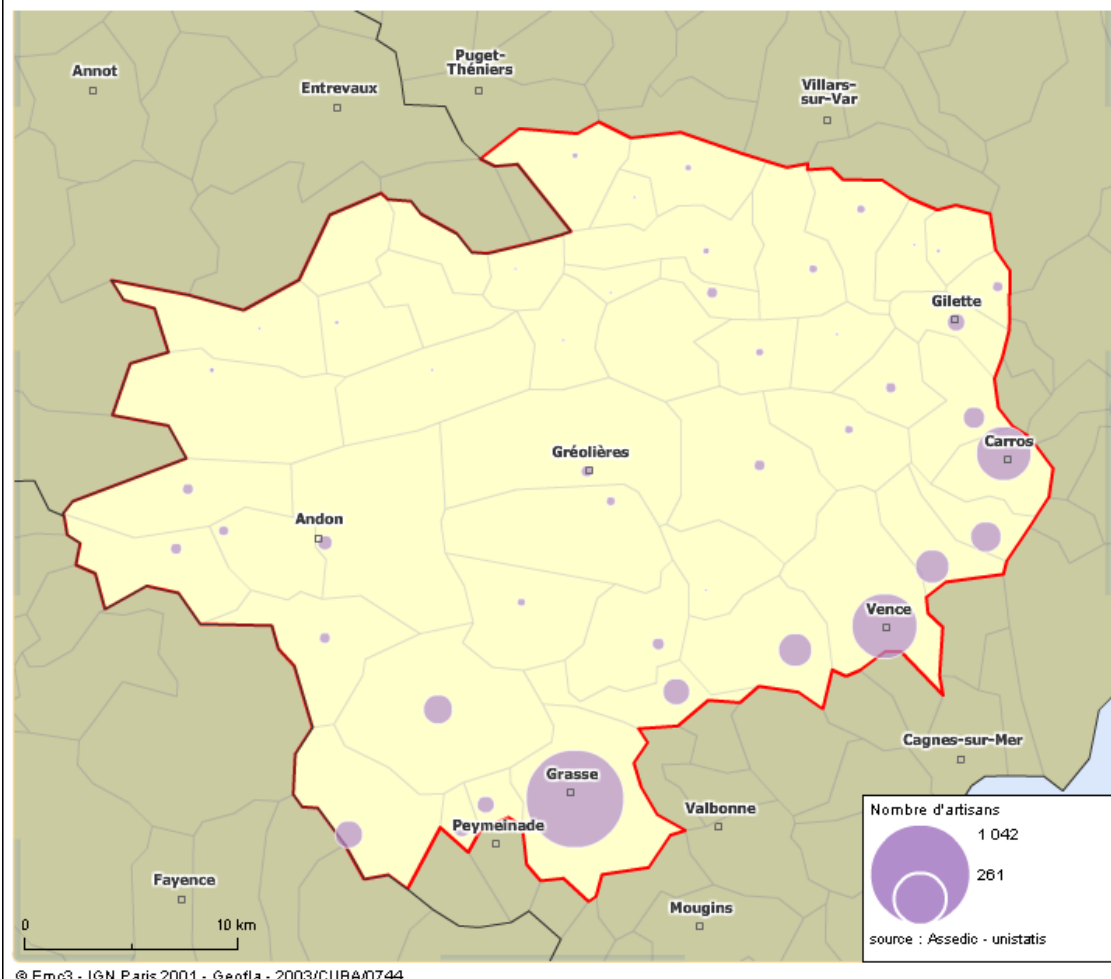
A l'inverse les communes comptant plus de 3% d'établissements artisanaux par habitant sont soit situées sur les plateaux, soit sur la frange Sud du territoire. Des exceptions apparaissent néanmoins, certaines communes du Nord du territoire présentant une densité d'établissements intéressante (Pierrefeu, Gars, Ascros).

2.1.4 Des activités artisanales plus étoffées et plus diversifiées au Sud du territoire

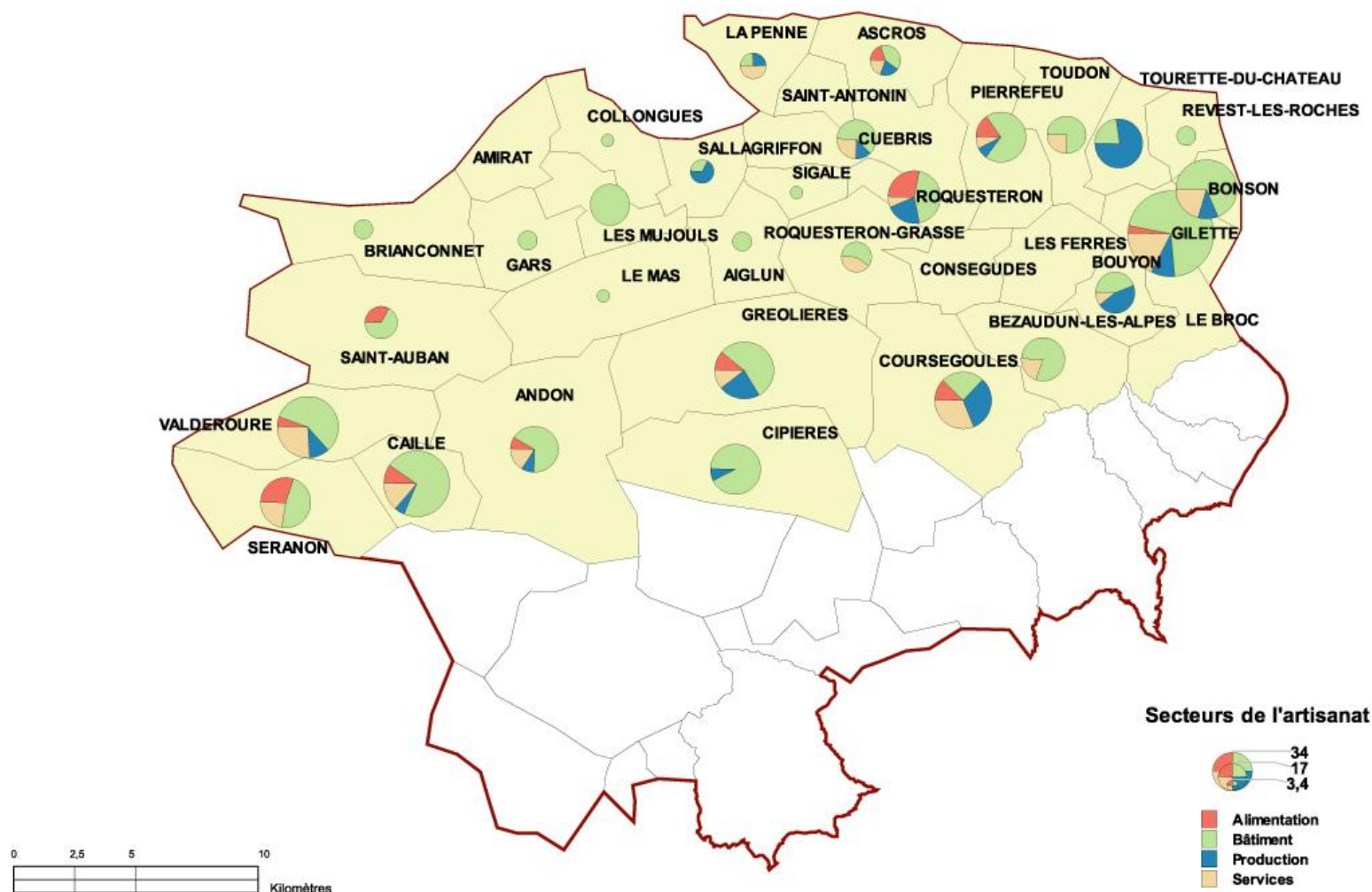
Comme le montre la carte suivant, la majeure partie des activités artisanales se situent sur la frange Sud du territoire du projet de PNR.

⁸⁹ Nombre d'entreprises artisanales pour 10 000 habitants.

Nombre d'artisans en 2004 sur le territoire des Préalpes d'Azur

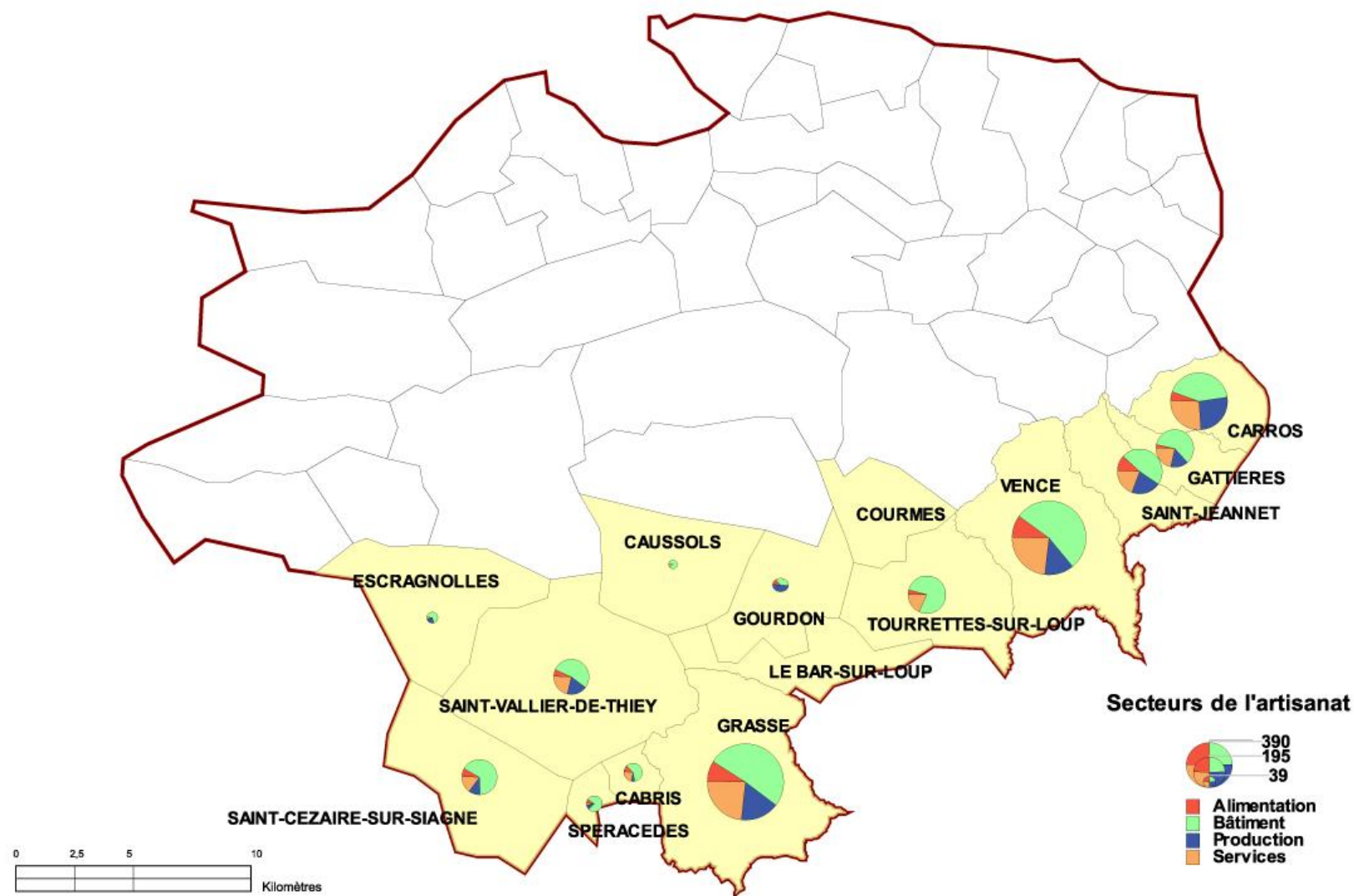


Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par commune du territoire des Préalpes d'Azur en 2009: partie nord



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par commune du territoire des Préalpes d'Azur en 2009: partie sud



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

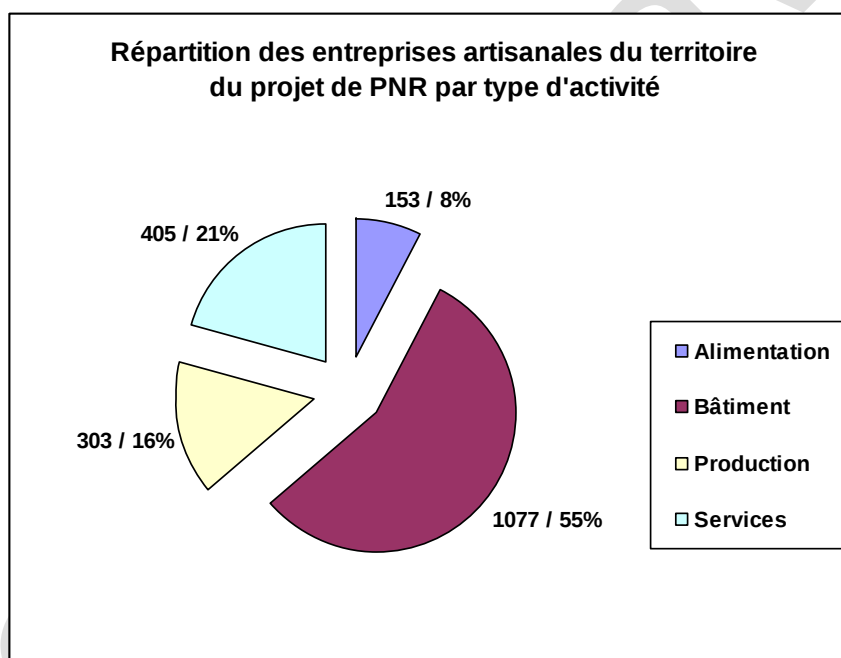
La répartition des entreprises artisanales des communes de la partie Sud du territoire fait apparaître l'ensemble des secteurs d'activité artisanaux. Le bâtiment y est dominant mais les secteurs de l'alimentation, des services et de la production y sont bien représentés, notamment dans les villes importantes (Grasse, Vence, Carros, ...).

Dans la partie Nord, le bâtiment est omniprésent. A l'inverse, 60% des communes du Nord du territoire n'ont pas d'entreprise artisanale dans le secteur de l'alimentation⁹⁰ et 50% dans le secteur de la production⁹¹.

2.1.5 Une nette majorité d'entreprises artisanales dans le domaine du bâtiment

Les entreprises artisanales présentes sur le territoire du projet de PNR sont principalement centrées sur le bâtiment (55% - maçonnerie, menuiserie, électricité, terrassement, peinture, espaces verts, plomberie, ...). Viennent ensuite les entreprises de services (21% - coiffure, taxi, réparation, mécanique, ...) puis les activités de production (16% - ferronnerie d'art, céramique, sellerie, menuiserie, parfums, ...). Les alimentations (8% - boulangeries, pâtisseries, charcuteries, snacks, ...) apparaissent en retrait.

Au niveau départemental, la part représentée par le bâtiment est moindre (-11%) cet écart étant essentiellement compensé par l'importance plus élevée du secteur des services (+8%).



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

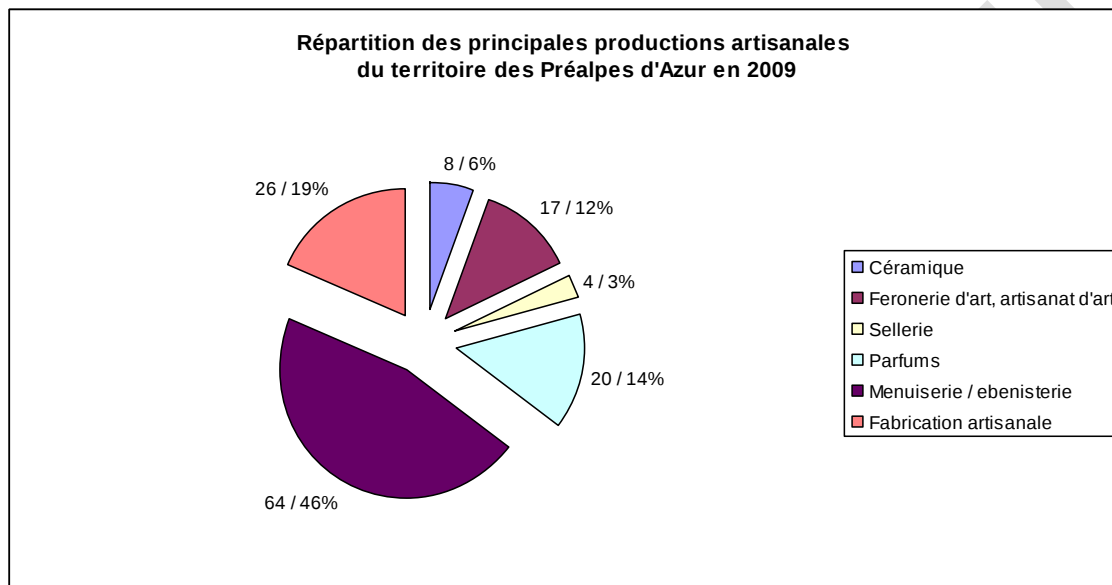
⁹⁰ Briançonnet, Gars, Les Mujouls, Le Mas, Collongues, La Penne, Toudon, Tourette-du-Château, Roquestéron-Grasse, Bonson, Cuébris, Sallagriffon, Bouyon, Bézaudin-les-Alpes, Cipières, Aiglun, Sigale et Revest-les-Roches.

⁹¹ Briançonnet, Gars, Les Mujouls, Le Mas, Collongues, Seranon, Saint-Auban, Toudon, Tourette-du-Château, Roquestéron-Grasse, Bézaudin-les-Alpes, Aiglun, Sigale et Revest-les-Roches.

2.1.6 Une production artisanale très spécialisée

46% de la production artisanale traditionnelle et / ou d'art du territoire⁹² des Préalpes d'Azur concerne la menuiserie et l'ébénisterie. La fabrication artisanale (bijoux, vêtements) occupe 19% de la production, tandis que la parfumerie 14 % et la ferronnerie d'art 12%.

En matière de développement seul le pôle de compétitivité « parfums, arômes, saveurs, senteurs » sur la filière de la parfumerie présente un réel potentiel. Cette filière arôme et parfum est en effet très spécifique au territoire. Elle comporte par ailleurs l'avantage de pouvoir être développée y compris dans les territoires ruraux.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2009

2.1.7 Un taux de création d'entreprises artisanales élevé

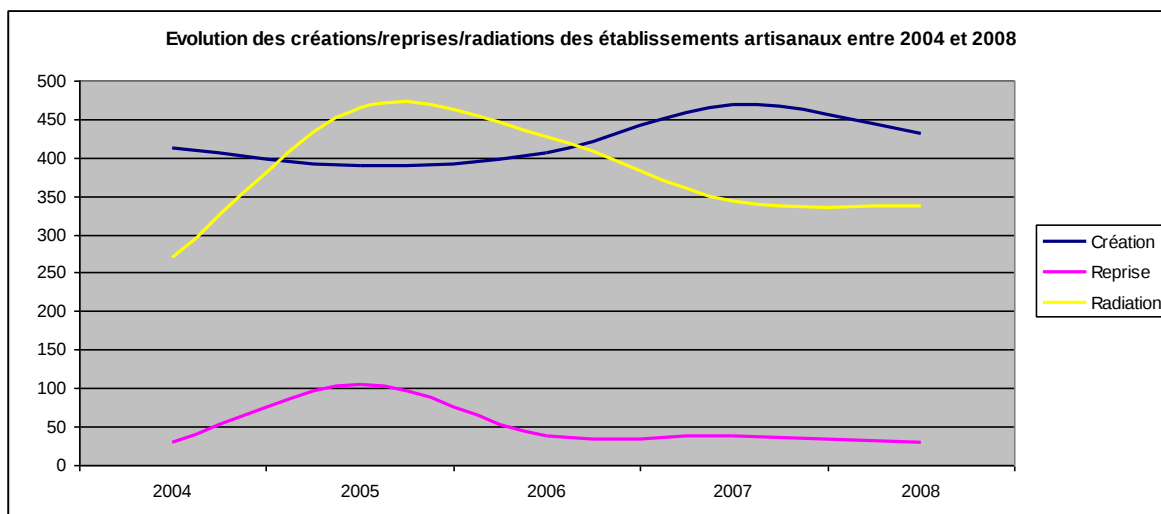
Le taux de création des entreprises artisanales⁹³ a connu une progression croissante entre 2004 et 2008. Il atteint les 17,5% en 2008, ce qui est supérieur à celui des Alpes-Maritimes (13,7%). Cette dynamique positive est notamment liée à la capacité d'adaptation des modèles d'entreprises au contexte actuel.

Le taux de reprise d'entreprises artisanales est très faible aussi bien à l'échelle des Alpes-Maritimes (1,15) que du territoire (1,2).

Le taux de radiation a connu une forte augmentation entre 2004 et 2005, depuis il ne cesse de diminuer (13,7% en 2008).

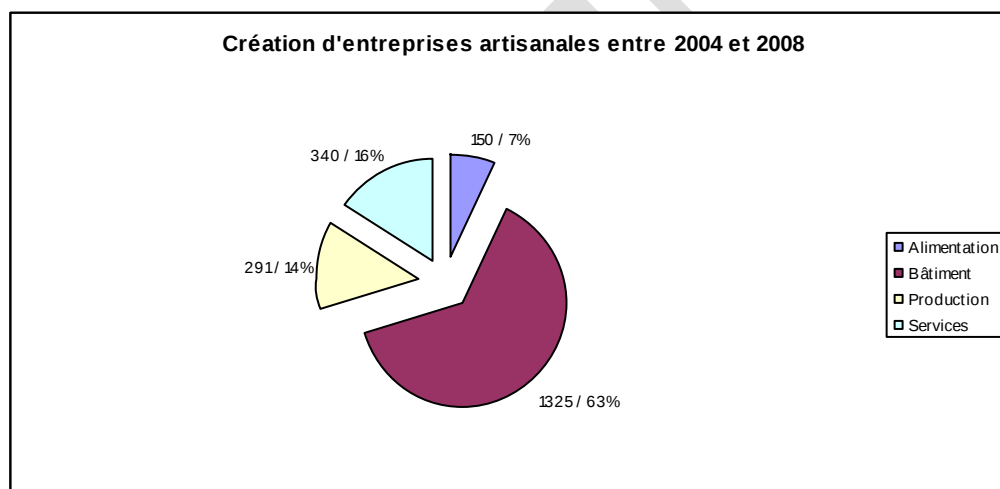
⁹² Ont été exclues de cette analyse les activités artisanales identifiées dans le secteur de la production mais ne mobilisant pas de savoir-faire de fabrication artisanale spécifiques (électromécanique, prothésiste, rechapage pneumatiques, ...) valorisables dans le cadre de l'action d'un PNR.

⁹³ Nombre de créations d'entreprises artisanales divisé par l'effectif total, année 2008.



Source : fichier Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

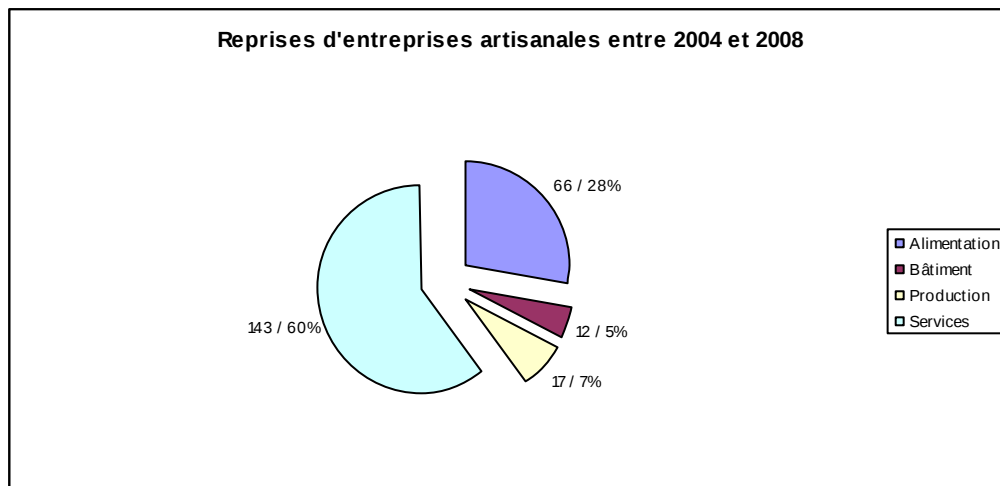
La répartition des créations d'entreprises artisanales sur la période 2004-2008, est fortement concentrée sur le secteur du bâtiment qui représente 63% de ces créations (pour 55% des effectifs). La part des créations représentée par les autres secteurs (entre 7 et 16% des créations) est toujours inférieure à la part qu'il représente dans l'effectif total des entreprises artisanales du territoire. Cet écart est plus important pour le secteur des services (-5%).



Source : fichier Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

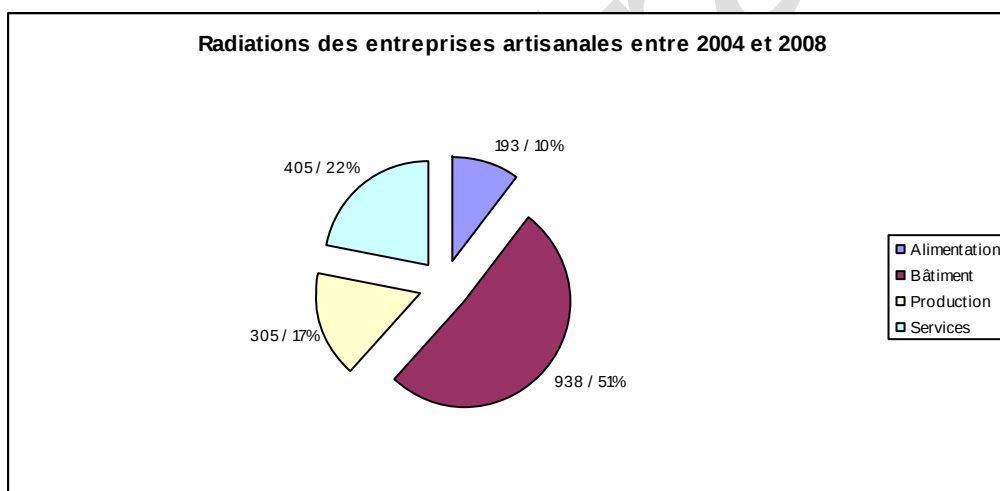
En revanche, le secteur des services représente 60% des reprises, tandis que le bâtiment ne représente que 5%. On constate donc que le faible nombre de créations d'entreprises artisanales dans les secteurs de l'alimentation et des services, sont compensés par un nombre de reprises important. Les entreprises artisanales du secteur des services sont, en effet, plus pérennes.

A l'inverse, la faiblesse de la part des reprises du secteur du bâtiment est marquante, démontrant la fragilité de ce type d'activité.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

Sur la période 2004-2008, c'est le secteur du bâtiment qui a connu le plus grand nombre de radiations (51%). Cet indicateur confirme la fragilité de ce secteur d'activité⁹⁴. On constate néanmoins que les créations et reprises d'entreprises, comblent largement les radiations dans chaque secteur, sur la période.

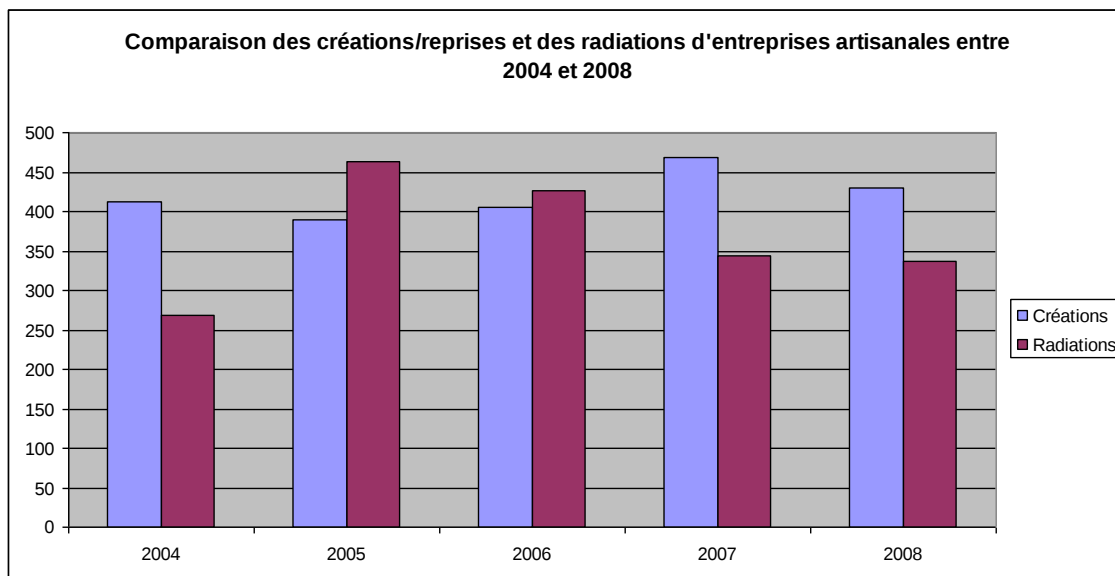


Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

Le taux de renouvellement⁹⁵ des entreprises artisanales sur le territoire des Préalpes d'Azur est ainsi de 18,7 % (contre 15,4% pour le département des Alpes Maritimes).

⁹⁴ Le secteur du bâtiment est le plus fragile car constitué d'entreprises familiales individuelles. Les entreprises artisanales du bâtiment ont du s'adapter. Par exemple, certaines entreprises qui, auparavant, pouvaient compter plusieurs salariés se sont aujourd'hui recentrées sur l'emploi des membres de la famille et n'emploient que ponctuellement des salariés extérieurs au réseau familial.

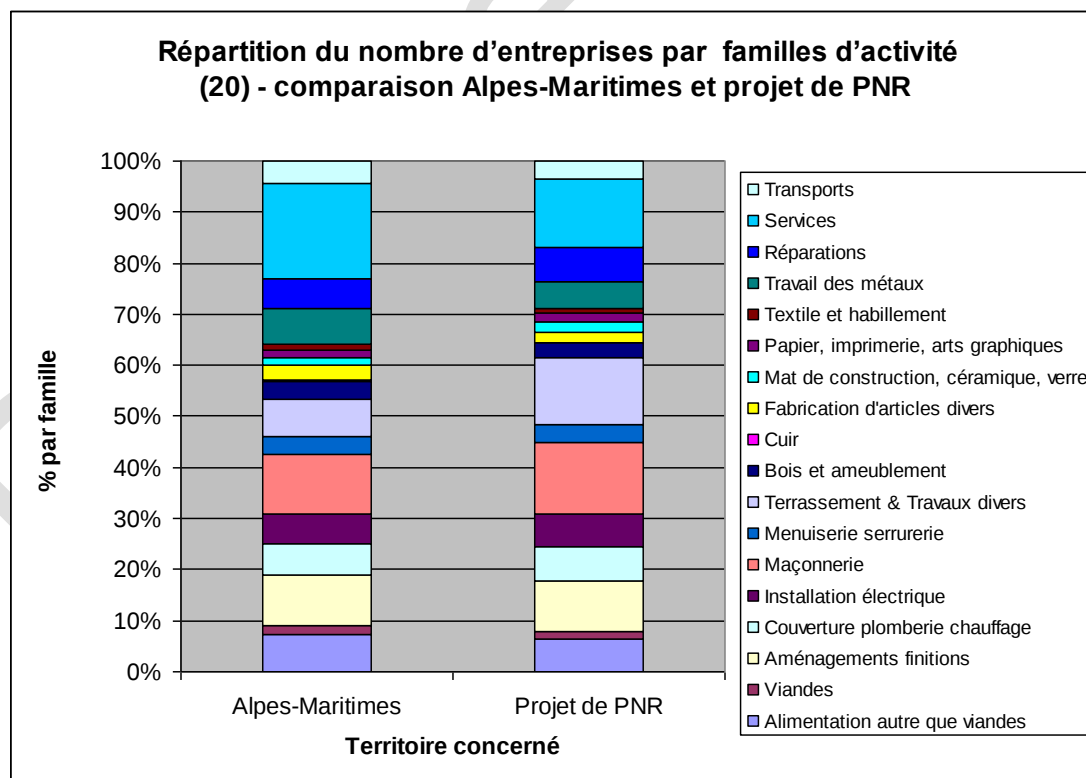
⁹⁵ Le taux de renouvellement divise l'effectif total par le nombre de créations et de reprises sur une même année.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

2.1.8 Plus de construction, moins de services

L'écart constaté sur l'analyse en quatre familles se retrouve ici. La part des entreprises artisanales de services est moindre dans le périmètre du projet de PNR, à l'inverse, la construction (notamment terrassement, travaux et maçonnerie) y est plus présente. A noter aussi que le travail des métaux est plus répandu sur l'ensemble du département que dans le seul territoire du projet.



Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

L'âge moyen des chefs d'entreprises artisanales du territoire est sensiblement proche de celui constaté dans l'ensemble des Alpes-Maritimes (45 ans contre 46 ans). A noter qu'au niveau départemental, 10,3% des chefs d'entreprises artisanales ont plus de 60 ans. En vingt ans, ce chiffre a est passé de 13 à 10 %⁹⁶.

A noter enfin que les artisans locaux répondent très peu aux appels d'offre car d'une part ils n'ont pas connaissance des appels d'offre publics et d'autre part ils ne sont pas structurés pour répondre avec des artisans d'autres corps de métiers. Les marchés sont donc passés avec des sociétés extérieures au territoire.

2.2 Un territoire en mutation

Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur a, au cours de ces 50 dernières années, connu d'importantes évolutions sociodémographiques qui ont fortement impactées la structure sociale et des activités économiques de son territoire.

Plusieurs phénomènes concomitants ont impacté l'évolution de la structure et de la répartition géographique des activités économiques du territoire du PNR :

- une dynamique de périurbanisation résidentielle: les actifs s'éloignent des grands pôles d'emplois urbains afin de trouver un cadre de vie de meilleure qualité ou des loyers plus modérés. Ce phénomène est général à l'ensemble des Alpes-Maritimes. Ce phénomène touche principalement les communes de la frange Sud et Sud-Est du territoire;
- la part des résidents travaillant à l'extérieur du territoire s'est accrue. On constate ainsi une multiplication des déplacements domicile-travail;
- le développement et l'enrichissement de l'offre de commerces et services (notamment grandes surfaces) dans les bassins de vie dynamiques situés au Sud du territoire.

En matière d'activités économiques, le territoire des Préalpes d'Azur se retrouve aujourd'hui scindé en deux grandes entités aux dynamiques fortement divergentes voire opposées.

La **partie Sud** cumule les facteurs d'attractivité et de fréquentation : emploi, offre de commerce et de services, offre culturelle. Elle présente de ce fait un fort dynamisme économique et concentre la majeure partie des activités du territoire. Son développement a été impulsé par la présence de villes fortement urbanisées telles que Grasse et Vence mais aussi de la zone d'activité de Carros / Le Broc plus à l'Est. Ce secteur du PNR est par ailleurs dans la zone d'influence de pôles d'emplois majeurs au niveau départemental tels Sophia-Antipolis, Cannes, Nice, ...

Ces pôles offrent aujourd'hui un linéaire complet en terme d'activités économiques et artisanales, notamment commerciales et de services.

Par ailleurs, les évolutions dans la structure des populations résidentes du territoire (augmentation de la part des résidents travaillant à l'extérieur du territoire) ont amené une augmentation de la part des habitants des Préalpes d'Azur réalisant leurs achats de tous types (alimentation, services, biens de consommation divers, ...) dans les communes situées en limite Sud voire en dehors du territoire du PNR.

La **partie Nord** du territoire est constituée de communes de petite à très petite taille. Les zones de chalandise des entreprises commerciales et de service y sont plus réduites. L'attractivité de la zone urbanisée de part la richesse de l'offre commerciale et de services (alimentaire, textile, aménagement de la maison, bricolage...), sa densité et sa dimension concurrentielle a fortement réduit leur activité.

⁹⁶ Etude « L'artisanat dans les Alpes-Maritimes », Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009.

On note aujourd'hui, la rareté voire l'absence d'établissements commerciaux et de services dans la moitié Nord et Nord-Ouest du territoire du PNR : 14 des 27 communes situées dans cette partie du territoire n'ont aucun établissement commercial.

Alors que quelques années en arrière, subsistaient, dans chaque commune, un ou deux commerces alimentaires (le boucher, le boulanger, ...) il ne reste aujourd'hui que quelques activités devenues très résiduelles. Ces dernières entreprises, fortement menacées, sont positionnées sur des niches très localisées et sur des publics qui, pour diverses raisons, n'ont pas la possibilité de se déplacer. Elles ont donc des habitudes d'achat spécifiques et locales.

Comme c'est souvent le cas, dans les communes les plus éloignées des zones urbaines (secteur extrême Nord-Ouest), seul le secteur du bâtiment s'est maintenu, mais il a dû s'adapter à un contexte difficile. La dynamique actuelle continue à se renforcer et il est fort probable que ce phénomène d'appauvrissement voire de disparition du tissu économique des communes situées au Nord du territoire ne fasse que s'aggraver.

Aujourd'hui, dans une partie importante des villages du projet de PNR, l'équilibre entre la dynamique résidentielle et la dynamique économique a donc été rompu. Ces communes présentent une forte dominante résidentielle et perdent si ce n'est déjà fait, leur vocation de production et d'activité qu'elle soit agricole, artisanale, commerciale ou de service. Cette perte de vocation participe d'ailleurs au phénomène d'amplification des déplacements observé sur le territoire, car l'absence d'offre de biens de consommation matériels et immatériels de proximité, oblige les habitants à réaliser des trajets supplémentaires.

De fait, la forte dynamique de résidentialisation du Moyen-Pays concomitante au développement des pôles d'emploi et de services attractifs situés à proximité du territoire a tendu à amoindrir et de fragiliser le tissu économique du Haut Pays. Le Moyen-Pays, où subsiste encore une offre de services et de commerces relativement diversifiée, se situe néanmoins dans une dynamique identique et, risque, à moyen terme, de voir son offre se réduire.

Il devient donc urgent d'intervenir en faveur d'une nouvelle dynamique économique locale visant à maintenir, étoffer et valoriser le tissu économique local.

2.3 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

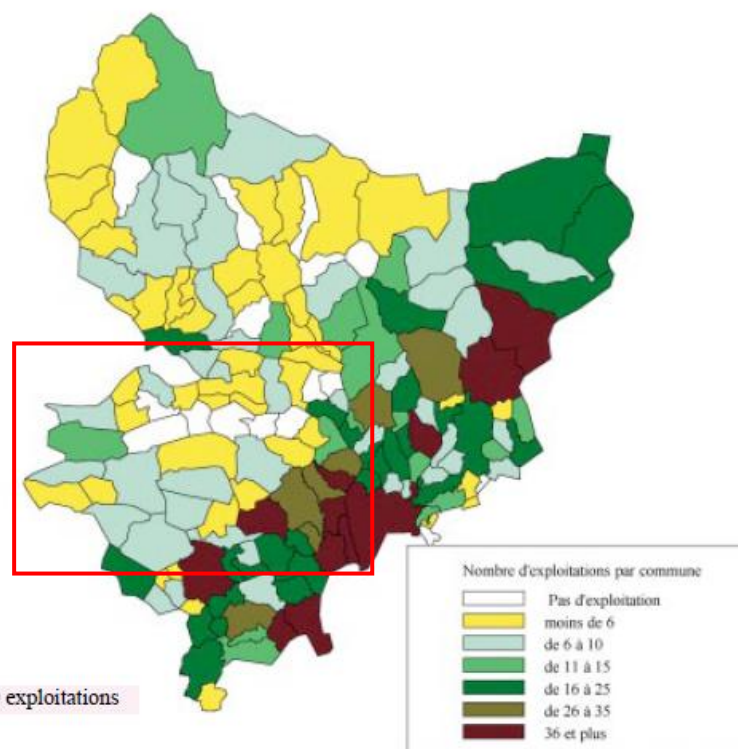
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Les franges Sud et Est du territoire (parfois en limite voire en dehors du périmètre) sont économiquement dynamiques - Elles proposent une gamme complète d'offre de commerce et de services - Le secteur artisanal, mieux représenté qu'au niveau départemental, est aussi plus dynamique (taux de création d'entreprise élevé) - Présence d'une filière de production artisanale dynamique autour de la transformation des plantes à parfum - Présence d'un pôle de compétitivité « parfums, arômes, saveurs, senteurs » centré sur Grasse - De nombreux savoir-faire et artisans (apiculteurs, artisanat, artisanat d'art : ferronnier d'art dans la vallée de l'Estéron, etc) - Des fabrications locales de produits du terroir (miel, fromage, huile d'olive, fraise...) - Une valorisation des produits locaux via de nombreux marchés locaux	- Le cœur du territoire, le moyen et le haut-pays, est en forte déprise économique - L'offre de commerces et de services, notamment d'alimentation est quasi absente de la partie haute du territoire - La densité artisanale est plus faible dans les petites communes du territoire - Une couverture partielle en téléphonie mobile - Le territoire compte 83% d'entreprises et d'établissements de moins de 10 salariés - Les entreprises de 1 à 2 salariés sont majoritaires dans le haut pays - Les zones de chalandises des activités situées dans les communes rurales sont très limitées - Les activités économiques restent très fragiles dans la moitié Nord - Les activités et les emplois sont concentrés sur 4 communes situées au Sud et à l'Est du territoire - Le territoire enregistre une légère prédominance des secteurs de l'agriculture et de la construction aux dépens des services, - Le secteur du bâtiment, le plus représenté (55% des entreprises artisanales), est aussi le plus fragile (beaucoup de radiations, peu de reprises) - Les entreprises artisanales dans le secteur des services sont très en deçà de la part départementale - Pas de filière artisanale spécifique en dehors de la transformation des plantes à parfum - Peu d'actions collectives visant la labellisation et la valorisation des productions artisanales du territoire - Un tissu d'entreprises peu structuré, des difficultés à faire émerger des projets interentreprises	- Le projet de PNR doit être l'occasion de recréer un lien économique réciproque entre le territoire et les zones économiquement dynamiques qui l'entourent - Il doit aussi permettre de redynamiser l'économie résidentielle en encourageant les habitants à consommer localement - Le projet de PNR est aussi l'opportunité de valoriser et d'améliorer la qualité des productions artisanales locales - La croissance démographique entraîne une demande croissante en équipements et services à la population, cette demande devrait justifier la création d'activités - Le territoire est fortement marqué par le travail de la pierre sèche. Le développement de savoir-faire artisanaux autour de la construction en pierre sèche est une piste intéressante	- Certains savoir-faire locaux en voie de disparition notamment les plus typiques du territoire tels que le travail de la pierre sèche, - Les trajets domicile / travail du fait de la périurbanisation d'une partie du territoire ont fortement augmentés ces dernières années, ils amènent les habitants à consommer en dehors du territoire - Le territoire a donc enregistré une forte perte en matière d'économie résidentielle - L'attraction exercée par les zones dynamiques situées notamment au Sud et à l'Est du territoire menace grandement la survie des services et commerces du Moyen-Pays, ceux du Haut-pays ont déjà quasiment disparus - Menace de disparition des savoir-faire locaux avec celle des activités économiques du Haut-pays	- La sensibilisation des habitants au maintien d'une activité et d'un dynamisme économique local ; - La mise en réseau des acteurs économiques du territoire afin de : - développer des actions de promotion collective; - positionner l'offre locale sur un créneau de haute qualité; - adapter l'offre aux nouveaux horaires et itinéraires de déplacement domicile / travail ; - les faire bénéficier d'un soutien technique et financier; - Valoriser l'offre par sa modernisation, son identification et sa promotion ; - Maintenir les dynamiques des bourgs centres, tout en assurant une offre minimum dans leurs communes satellites ; - L'appui et l'amplification des démarches existantes en matière de soutien à la transmission d'entreprises; - L'appui et l'amplification des actions et de l'offre de formations existantes; - L'appui et l'amplification des actions existantes en matière de soutien aux porteurs de projets en matière de création d'activités. - Le soutien au développement, de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts des territoires ruraux

3 L'agriculture

3.1 L'agriculture dans le territoire

3.1.1 Une activité agricole en déclin mais vitale pour les Préalpes d'Azur

L'activité agricole du projet PNR des Préalpes d'Azur en déclin a perdu la moitié de ses exploitations entre 1988 et 2000. Il ne dénombre plus aujourd'hui que 250 exploitations. La part des agriculteurs dans la population (0,8% au niveau départemental), très variable sur le territoire est plus forte dans les communes les plus rurales, moins peuplée dont le foncier agricole a été moins sujet à pression en matière de construction résidentielle. Dans ces communes, l'activité agricole constitue la base de l'organisation rurale et le support d'enjeux clefs du territoire : activité économique et vie dans les villages, paysage, cadre de vie, biodiversité, prévention incendie, etc. Pourtant, son existence est très fragile.

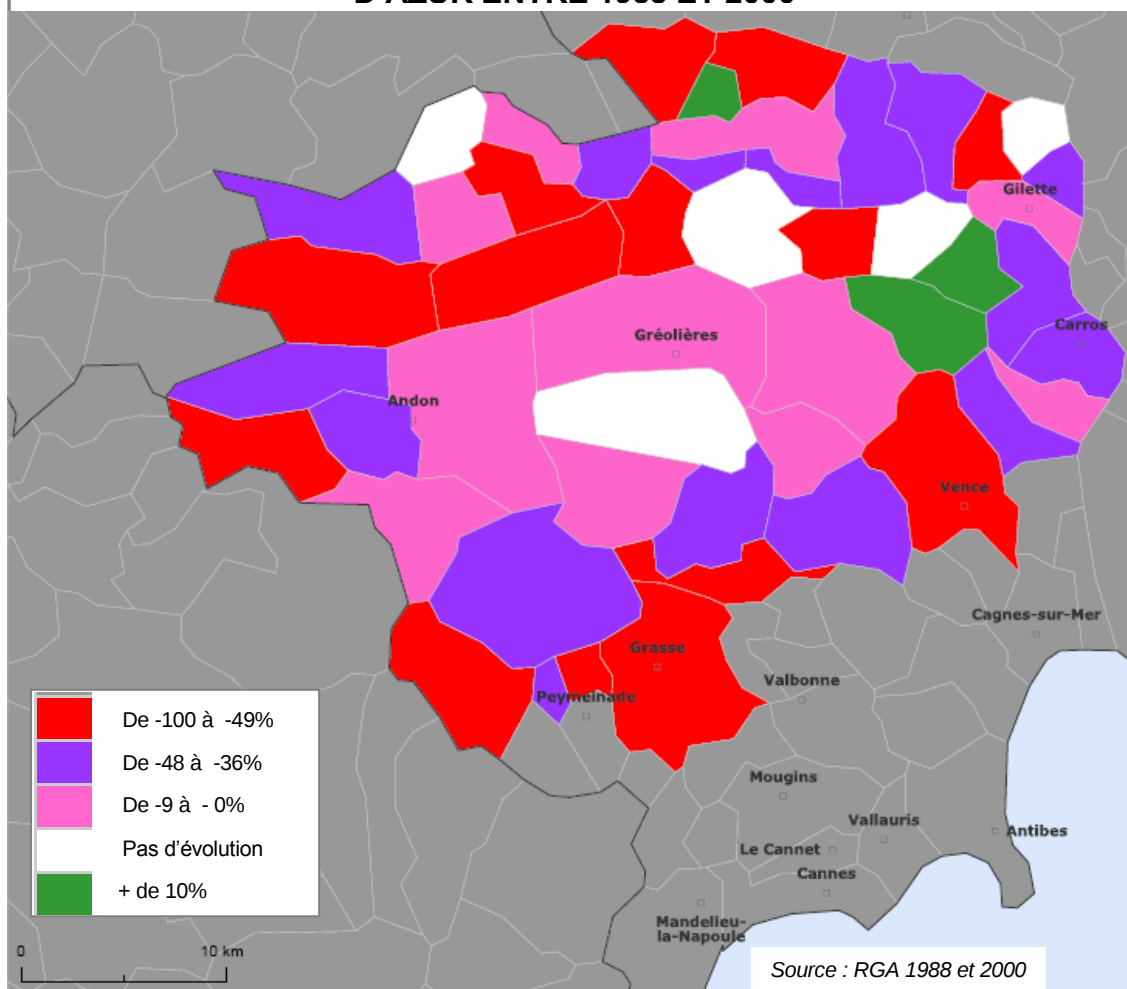


La surface agricole utile (SAU), principalement toujours en herbe en lien avec la dominante pastorale des activités, représente 21 700 ha, soit 22% de la superficie du territoire.

La majeure partie du territoire possède une agriculture de montagne (élevage pastoral notamment ovin viande, surfaces toujours en herbe dominantes) et du maraîchage de montagne. L'agriculture des coteaux possède un caractère méditerranéen plus marqué (oliviers et maraîchage).

Du fait des nombreuses contraintes en présence, 10 communes de la vallée de l'Estéron n'ont plus d'exploitations agricoles.

VARIATION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE DU TERRITOIRE DU PROJET DE PNR DES PREALPES D'AZUR ENTRE 1988 ET 2000



© Emc3 - IGN Paris 2001 - Geofla - 2003/CUBA/0744

3.1.2 L'activité agricole répond à trois grands enjeux du territoire des Préalpes d'Azur

L'enjeu économique

Malgré son déclin, en la quasi absence d'autres activités, l'agriculture reste une base essentielle de l'activité économique des zones rurales des Préalpes d'Azur. Avec l'augmentation de la demande de produits de qualité l'agriculture des Préalpes d'Azur structurellement qualitative (extensive à minima voire biologique) possède des atouts non négligeables. Le maintien des exploitations existantes voire le développement des produits de transformation « agro-alimentaire » locaux de qualité présente un potentiel de développement à considérer. Enfin en terme d'image, l'agriculture est un axe important.

L'enjeu écologique

La biodiversité du territoire repose essentiellement sur le maintien d'une mosaïque de milieux (forêt, landes, milieux ouverts). Or, les milieux ouverts ayant tendance à disparaître au profit de la forêt, le maintien de l'agriculture et notamment du pastoralisme est essentiel pour préserver la richesse écologique du territoire.

Ensuite, les dégâts avérés sur la santé humaine comme sur l'environnement de certains types d'agriculture industrielle démontrent l'enjeu essentiel de préserver une agriculture comme celle du territoire du PNR qui est globalement une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement.

L'enjeu paysager et de prévention incendie

Le recul de l'agriculture entraîne sur le territoire l'arrivée de la broussaille puis de la forêt. On dit alors que les paysages « se ferment », les points de vue disparaissent, la sensation de confinement apparaît, le territoire perd de son attractivité, que ce soit comme lieux de visite ou comme cadre de vie. Il est donc essentiel pour le territoire de maintenir des milieux ouverts par le pâturage et des éléments agricoles structurants comme les prairies, les restanques, etc.

L'embroussaillage augmente également les risques de départ d'un incendie, et, lorsque le feu a démarré, les températures atteintes sont largement supérieures et l'incendie plus difficile à maîtriser pour les pompiers.

L'entretien ou la réfection des restanques pour l'agriculture permet de limiter le risque inondation et l'érosion : en créant une succession de bassins de rétention, cela permet ainsi à l'eau d'avoir le temps de s'infiltrer.

3.1.3 Des terroirs différents

Le territoire du PNR laisse apparaître au moins trois types de terroirs différents :

La zone de montagne

La majeure partie du territoire possède une agriculture de montagne, avec une prédominance de l'élevage pastoral (ovin, bovin, caprin) et ensuite du maraîchage de montagne (pomme de terre notamment). Les surfaces toujours en herbe sont très largement dominantes.

Ce terroir est composé des grands plateaux calcaires de Caussols, Calern et Saint Barnabé. Ce sont des zones de pelouse, essentielles pour la ressource pastorale, avec un risque d'embroussaillage et de colonisation par la forêt. Ce terroir concerne également les vallées étroites, orientées Est/Ouest, comportant des zones de pâturage en forêt sur les versants, quelques pelouses sur les hauteurs et dans les fonds de vallon des plaines labourables, souvent utilisées pour la production de foin et pâturées en automne ou utilisées pour le maraîchage.

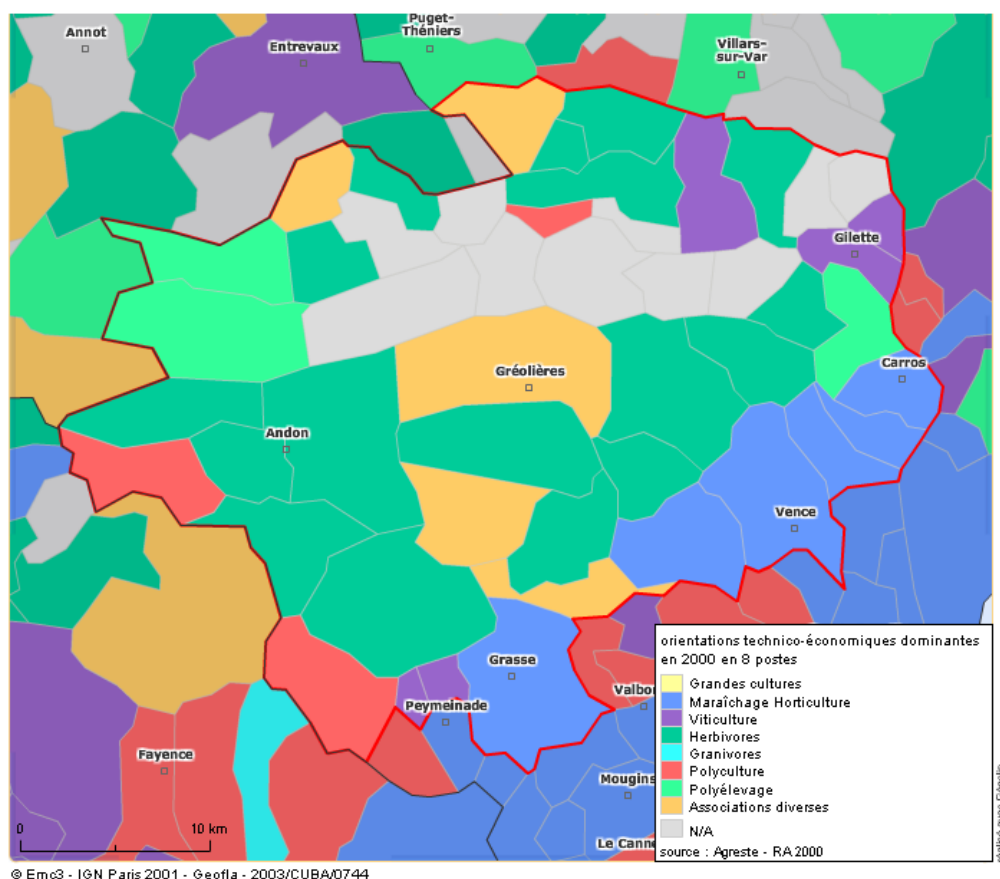
Les coteaux

Les coteaux, situés au Sud et à l'Est du territoire, possèdent un climat plus chaud et une agriculture au caractère méditerranéen plus marqué : oliviers en terrasse et maraîchage dominant. Ce sont des zones généralement plus urbanisées, sujettes à une pression foncière importante. Dans la plaine du Var, à l'Est du territoire, maraîchage et horticulture sont présents. A noter que dans tous les types de culture le nombre d'exploitation baisse, mais, dans le secteur de l'oléiculture la baisse est la moins importante.

La vallée de l'Estéron

10 communes de la vallée de l'Estéron n'ont plus d'exploitation agricole. Les contraintes sont nombreuses dans ces territoires : fortes pentes, sol pauvre et enclavement.

Orientations technico-économiques dominantes en 2000 sur le territoire des Préalpes d'Azur



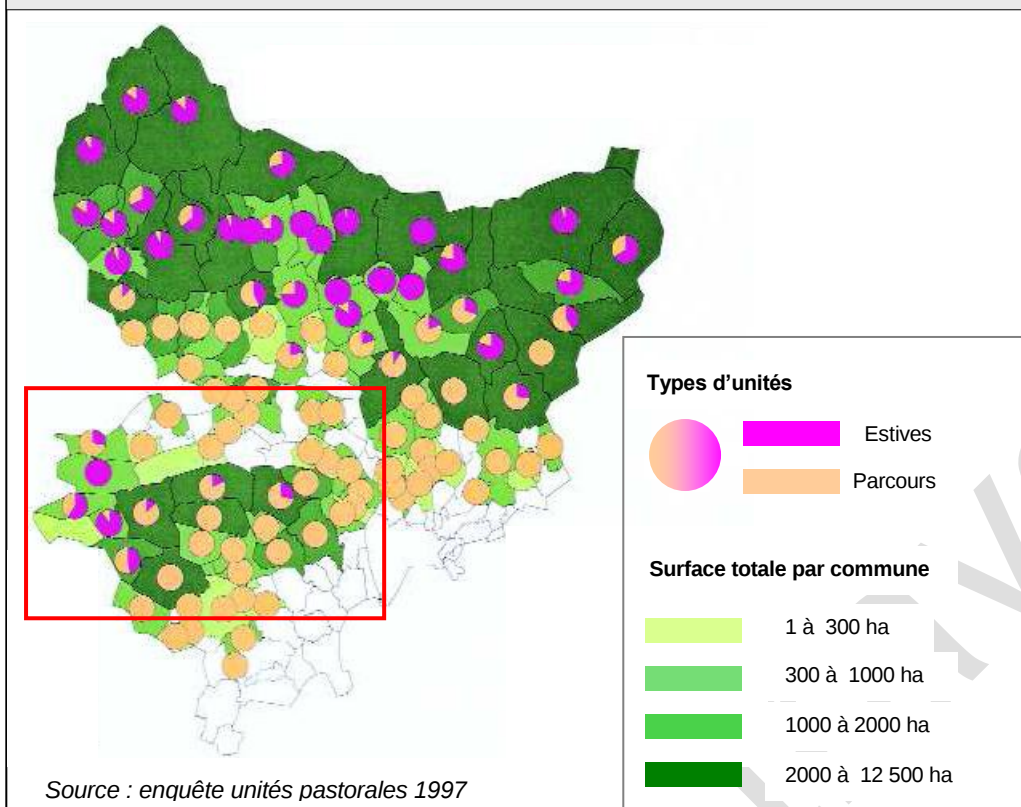
3.2 Les différents types de productions

3.2.1 L'élevage

3.2.1.1 L'élevage pastoral est dominant

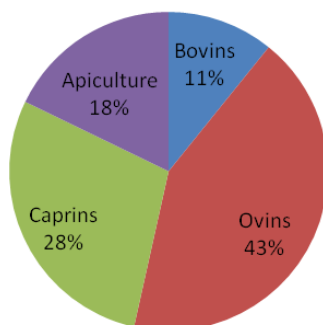
Le territoire compte environ 90 exploitants en élevage pour un cheptel de 366 bovins, 17366 ovins, 1600 caprins et 1300 ruches (d'après le RGA 2000). Les systèmes sont généralement pastoraux, basés sur l'herbe.

SURFACES PASTORALES TOTALES ET REPARTITION PAR TYPES D'UNITES PAR COMMUNE DES ALPES-MARITIMES EN 1997



C'est la plus grande zone pastorale du département des Alpes-Maritimes. Le territoire du PNR représente environ 36% des pâturages du département.

Nombre d'exploitation



3.2.2 Les pratiques d'élevage

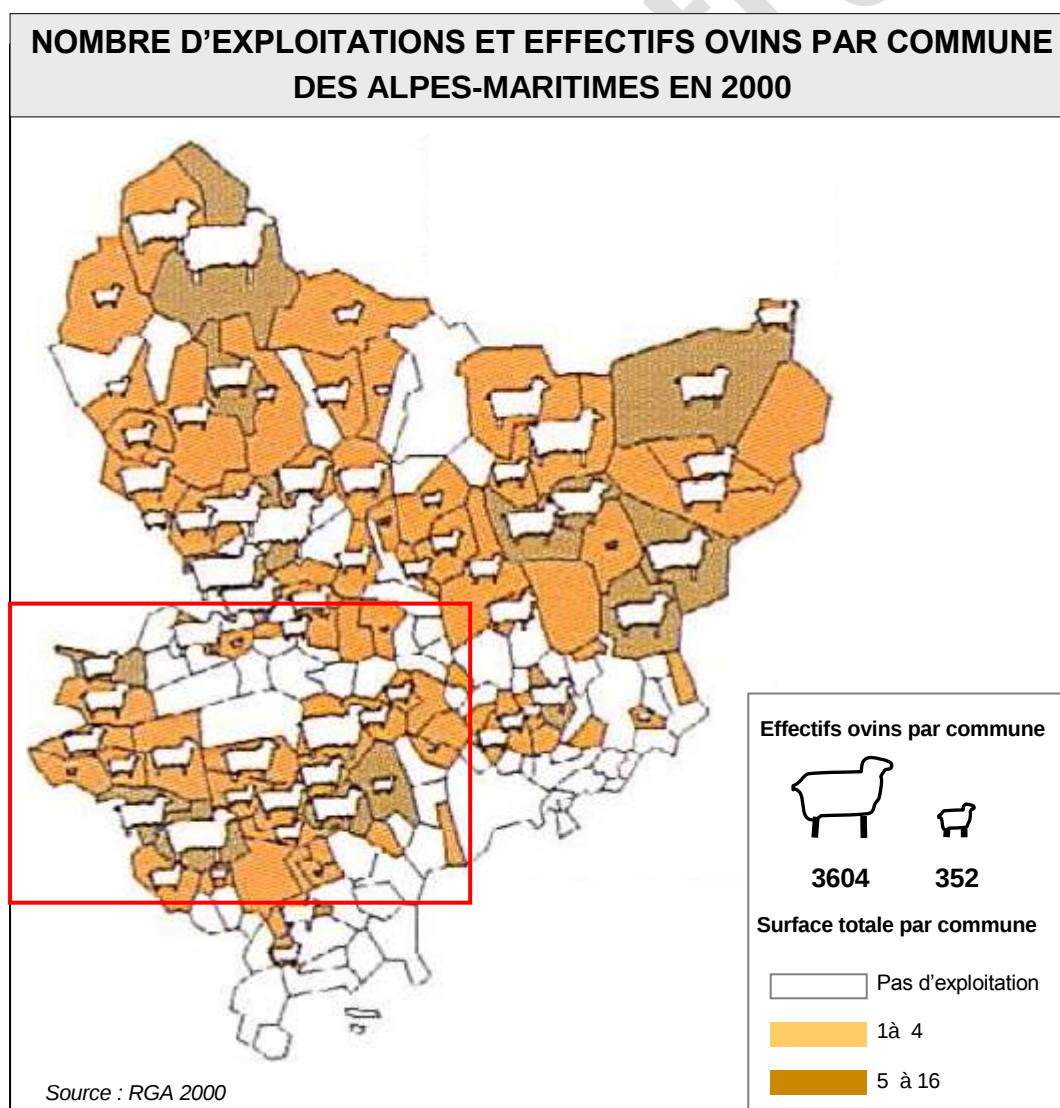
La majorité des exploitations ont une production d'ovins viande. Les troupeaux ovins ont augmenté en nombre de bêtes par exploitant (+50% par rapport à 1988) même si l'effectif global du département des Alpes-Maritimes a baissé de 18%. On compte environ 1 ovin pour un hectare.

Ce sont généralement des pâturages à l'année où le recours à une estive en zone de plus haute montagne n'est pas systématique (environ 50% des cas). Des estives locales de basse altitude sont utilisées : les plateaux calcaires, Audibergue et Cheiron notamment. La transhumance inverse (descente des troupeaux vers le Sud en hiver) est parfois pratiquée. Le territoire a toujours été un lieu de passage des transhumants montant dans les estives plus en altitude. Le pâturage en forêt est courant. L'utilisation des parcours est individuelle dans neuf cas sur dix. La garde du troupeau est quotidienne, dans les deux tiers des cas c'est l'éleveur et sa famille qui assurent la garde. La présence de parcs de pâturage vient soit renforcer la garde permanente sur un quart des parcours soit y suppléer. La zone est moins bien équipée en clôtures et parcs que le reste de la Région. Les races ovines principales sont les Mourerous, Préalpes du Sud et en moindre proportion les Mérinos d'Arles.

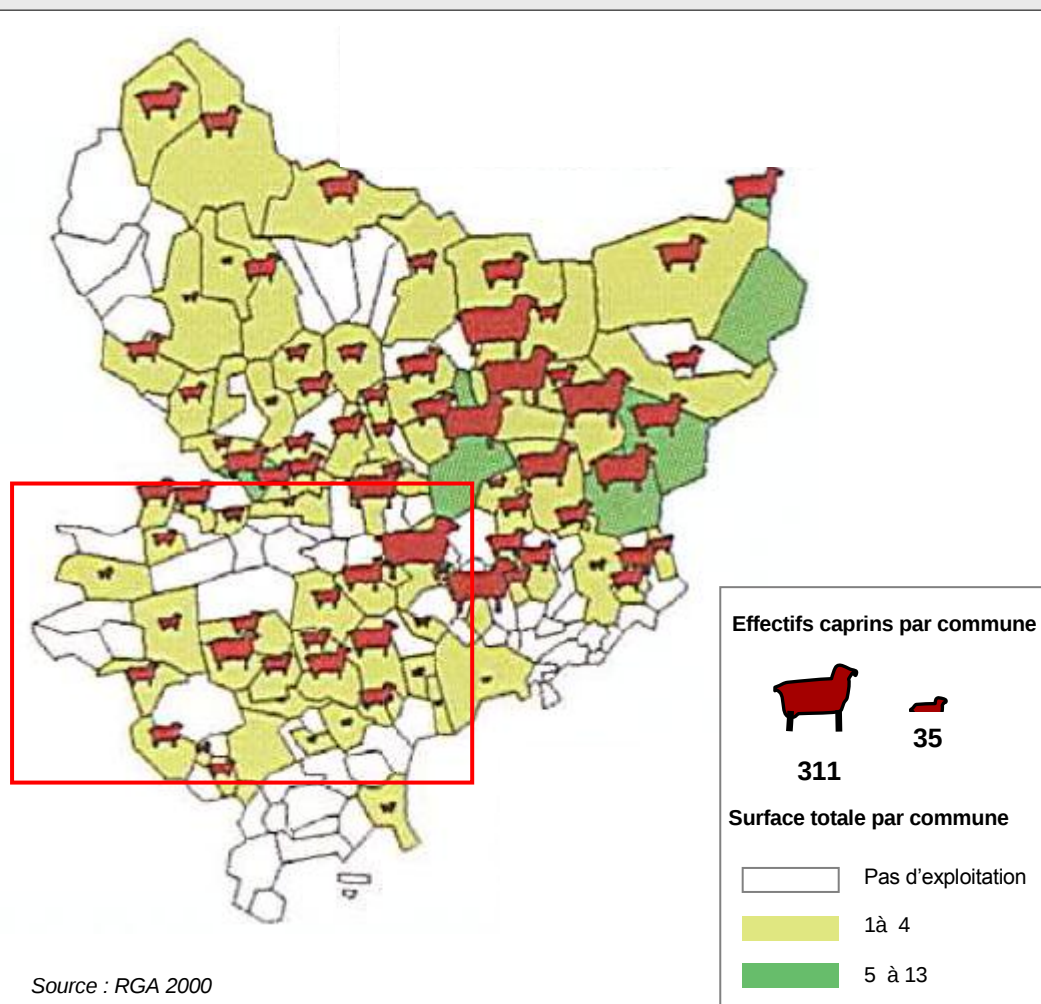
Le système pastoral est basé sur l'herbe, contrairement aux systèmes hors-sol. Les animaux sont nourris à partir de l'herbe des milieux naturels qui pousse sans intervention humaine (pas d'engrais, pas de pesticides, etc). Ils sont élevés en majorité à l'extérieur avec seulement de courts moments en bergerie, ce qui en fait des animaux plus sains et en bonne santé. Les seuls compléments apportés sont souvent du sel, du foin et des aliments pour la finition. Seuls les traitements sanitaires peuvent parfois ne pas être très écologiques (type ivermectine). De plus, le pâturage « entretient » les milieux naturels parce qu'il évite le développement des broussailles, favorisent la biodiversité, le paysage et diminuent le risque d'incendie. Aussi, ce type d'élevage est absolument exemplaire au niveau écologique.

Au niveau des bovins, les vaches allaitantes augmentent alors que les vaches laitières diminuent. Les principales races sont des races rustiques.

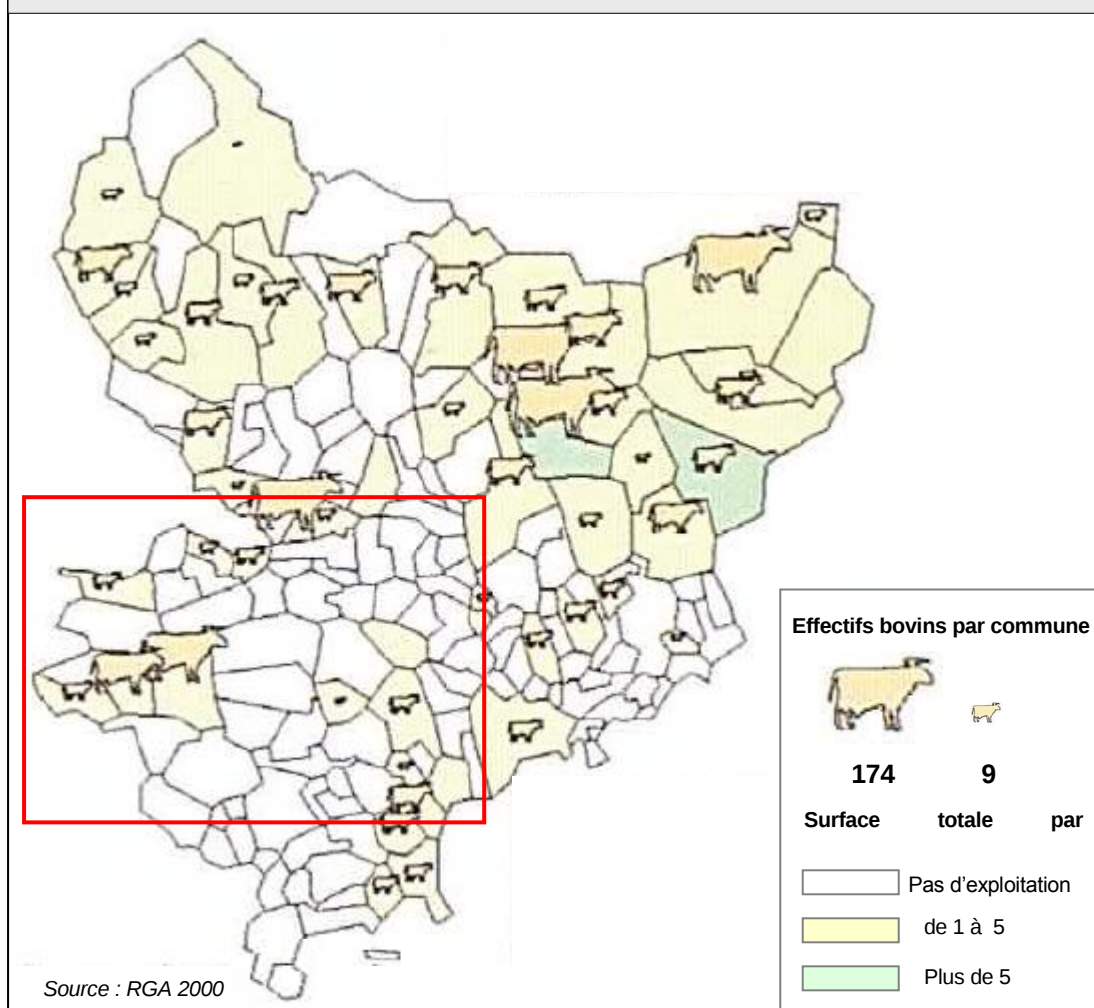
Les élevages caprins comprennent majoritairement la fabrication et vente du fromage. Les troupeaux ovins sont souvent accompagnés de quelques chèvres, souvent des chèvres du Rove.



NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET EFFECTIFS CAPRINS PAR COMMUNE DES ALPES-MARITIMES EN 2000



NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET EFFECTIFS BOVINS PAR COMMUNE DES ALPES-MARITIMES EN 2000



La majeure partie des troupeaux est située sur la partie centrale du territoire, correspondant à la zone des plateaux.

3.2.3 Les problématiques liées à l'élevage

3.2.3.1 Une présence permanente du Loup

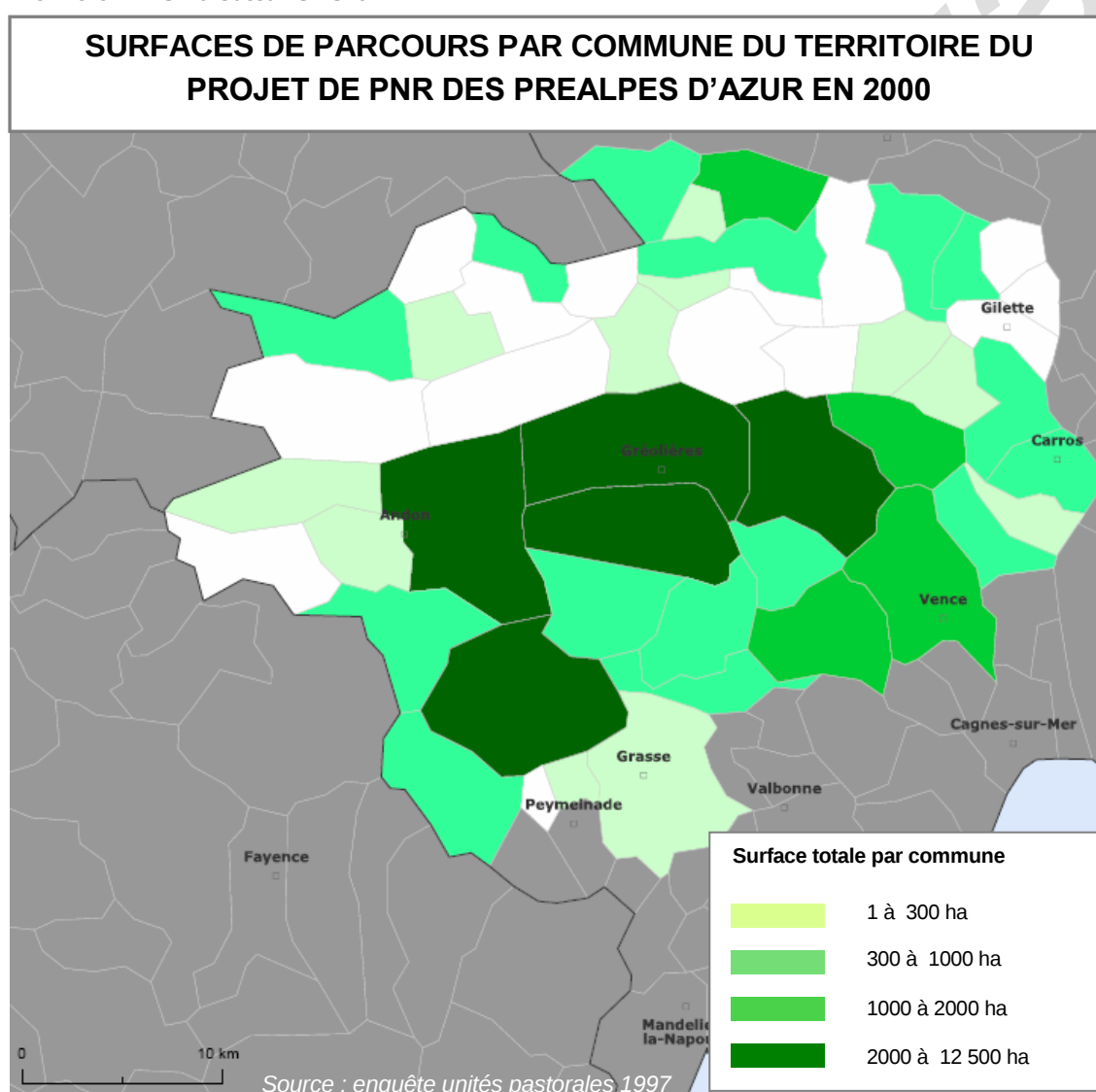
Le Loup est arrivé en 1992 dans les Alpes-Maritimes. Depuis, sa présence s'est étendue et des dégâts sont régulièrement constatés sur le territoire du PNR. Cette situation a rendu nécessaire l'adaptation des éleveurs : chiens de protection, parcs de nuit, etc mais des améliorations restent encore à apporter, notamment parce que sur le territoire les éleveurs sont confrontés au Loup toute l'année. La particularité de la zone du PNR par rapport au Loup est que le climat étant chaud en période d'été, le bétail a besoin de se nourrir la nuit, la méthode de protection contre le Loup en faisant des parcs électrifiés pour la nuit n'est donc pas idéale et des solutions innovantes sont à rechercher. La majorité du territoire est classé en zone de présence permanente depuis 2008.

3.2.3.2 L'alimentation des troupeaux

Concernant le fourrage, sur le territoire il est pratiqué en général une coupe par an, sur des parcelles sans irrigation. La plupart des exploitants sont en recherche de davantage de prairies. En effet, beaucoup de prairies sont exploitées par des non éleveurs. La concurrence des équins se fait notamment de plus en plus se fait ressentir sur les foin. Le nombre de chevaux augmentent et les besoins, la pression foncière sur les prairies et les prix du foin également.

L'eau est un élément indispensable à une bonne alimentation des troupeaux⁹⁷. Or, le territoire du PNR manque de points d'eau. Afin d'éviter au troupeau de faire de longs déplacements⁹⁸ pour s'abreuver, la présence d'au moins un point d'abreuvement sur chaque unité pastorale est essentielle. De plus, pour pâturer des espèces plus « grossières » donc plus sèches comme la « baouque » (Brachypode penné) ou les broussailles, la présence d'eau est indispensable. Aussi, l'augmentation du nombre de points d'eau constitue un enjeu pour les éleveurs du PNR.

3.2.3.3 L'embroussaillage



© Emc3 - IGN Paris 2001 - Geofla - 2003/CUBA/0744

⁹⁷ La consommation journalière moyenne d'un ovien est de 2 à 5 litres celle des caprins de 3 à 8 litres tandis que les besoins des bovins atteignent 30 à 60 litres.

⁹⁸ Ce qui entraîne des dépenses énergétiques mais aussi des passages répétés sur certaines zones pouvant dégrader localement le milieu.

Les paysages du PNR sont marqués par la mosaïque de milieux qui le compose, des grandes pelouses calcaires aux milieux forestiers. Cet équilibre est menacé par la forte dynamique d'enrésinement qui fait diminuer les surfaces des milieux ouverts, pourtant essentiels pour les troupeaux du fait de leur qualité fourragère, mais aussi d'un point de vue de la biodiversité.

Le maintien des milieux ouverts par et pour le pâturage est aujourd'hui un enjeu majeur afin de préserver l'équilibre entre forêt, lande, prairies et pelouses. La priorité étant le désenfrichement des lisières et des zones où la colonisation est récente. Cet enjeu est lié à celui de l'eau car la présence de points d'abreuvement permet de faciliter la lutte contre la fermeture du milieu par les troupeaux.

3.2.3.4 Les conflits d'usage

La pratique du pastoralisme nécessite l'utilisation d'un foncier conséquent. Aussi, les éleveurs sont en contact avec tous les types de public que l'on peut rencontrer en milieu naturel. Les conflits d'usage peuvent alors apparaître avec des propriétaires de villas que le troupeau dérange (jardins non-clôturés), avec des propriétaires fonciers qui ne veulent pas laisser le droit de passage, avec des utilisateurs d'engins motorisés, avec des chasseurs, etc. Notamment la présence nouvelle des chiens de protection, les « patous », indispensables pour aider à la protection du troupeau contre le Loup peuvent augmenter ce risque de conflit. Les patous sont protégés par la loi et ne peuvent pas être considérés comme en divagation, toutefois, dans la pratique, leur présence n'est pas toujours acceptée.

3.2.4 La commercialisation

Une partie des éleveurs vendent à des négociants (animaux pris vivant sur le lieu de l'exploitation) mais le prix d'achat des animaux n'offre pas une plus value intéressante. L'Aïd-El-Khébir est aussi un débouché important mais il y a un manque crucial de structures d'abattage. La vente au détail ou à la découpe en direct avec possibilité de transformation de la viande est plus valorisante pour le produit mais demande le transport à un atelier de découpe or celui de Puget-Théniers situé en limite Nord du territoire ne réalise que l'abattage. La découpe peut se faire à Digne, Sisteron, Annot (04) chez des bouchers ou encore des éleveurs qui ont construit leur propre atelier. La vente directe se développe de plus en plus, la livraison au client se fait par véhicule réfrigéré, système qui implique beaucoup de temps de travail supplémentaire. Beaucoup d'éleveurs et particulièrement les plus jeunes ou ceux ayant le moins de capacité d'investir sont demandeurs d'une mutualisation et d'une utilisation collective des outils de la vente directe (atelier de découpe et de transformation et transports notamment).

Deux appellations sont présentes sur le territoire : l'IGP (Indication Géographique Protégée) agneau de Sisteron et la dénomination « montagne » – agneau des estives.

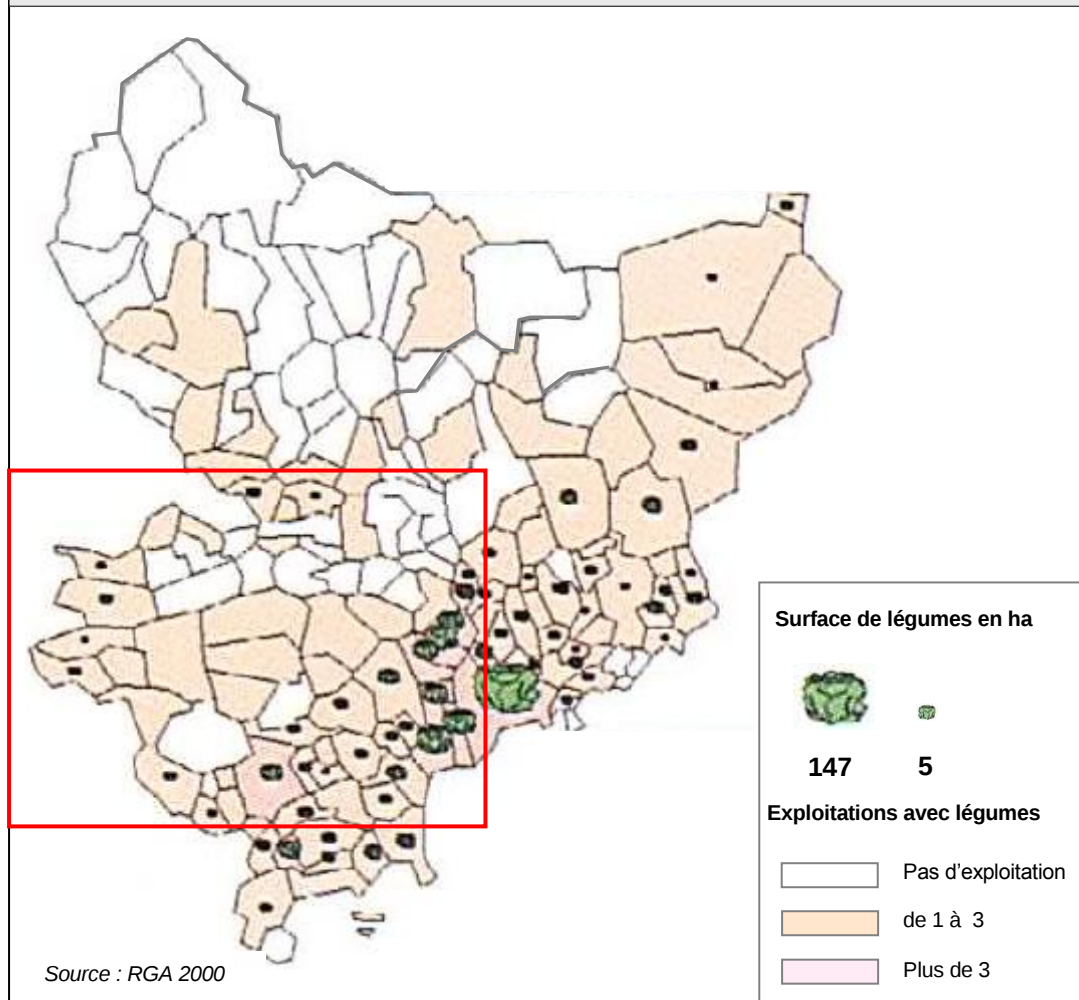
L'élevage ovin est limité par sa faible valorisation.

3.2.5 Les autres productions

3.2.5.1 Le maraîchage

Le maraîchage est un maraîchage de montagne dans la majeure partie du territoire, excepté sur les coteaux où le climat est plus méditerranéen. L'enjeu clef du maraîchage réside dans les possibilités d'irrigation, la qualité du sol et le bassin de clientèle. Les principales zones cultivées sont les plaines de Valderoure, Caille, Saint-Auban et de Caussols ainsi que les coteaux vençois et grassois.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET SURFACES DE LEGUMES PAR COMMUNE DES ALPES-MARITIMES EN 2000



Les productions dominantes

Le secteur Ouest des Préalpes d'Azur est dominé par des productions de type pommes de terre, carotte et également des fruits rouges (framboise). Ces productions sont cultivées en pleine terre et en plein champs pendant la saison estivale.

Les coteaux vençois possèdent un climat plus favorable. Les productions sont donc plus diversifiées : légumes plein champs et sous abris (tomate, aubergine, poivron, fraise, haricot, chou, poireau, petits fruits...).

Le climat :

Le climat est le facteur principal limitant l'expansion du maraîchage dans la zone des Préalpes d'Azur. Les températures sont trop fraîches au printemps et à l'automne ne permettent que des cultures estivales.

L'eau :

Est un élément indissociable au maraîchage diversifié. Il est nécessaire d'assurer une bonne gestion de l'alimentation en eau sachant que les besoins hydriques sont de l'ordre de 35 à 50m3 par hectare et par jour selon les cultures.

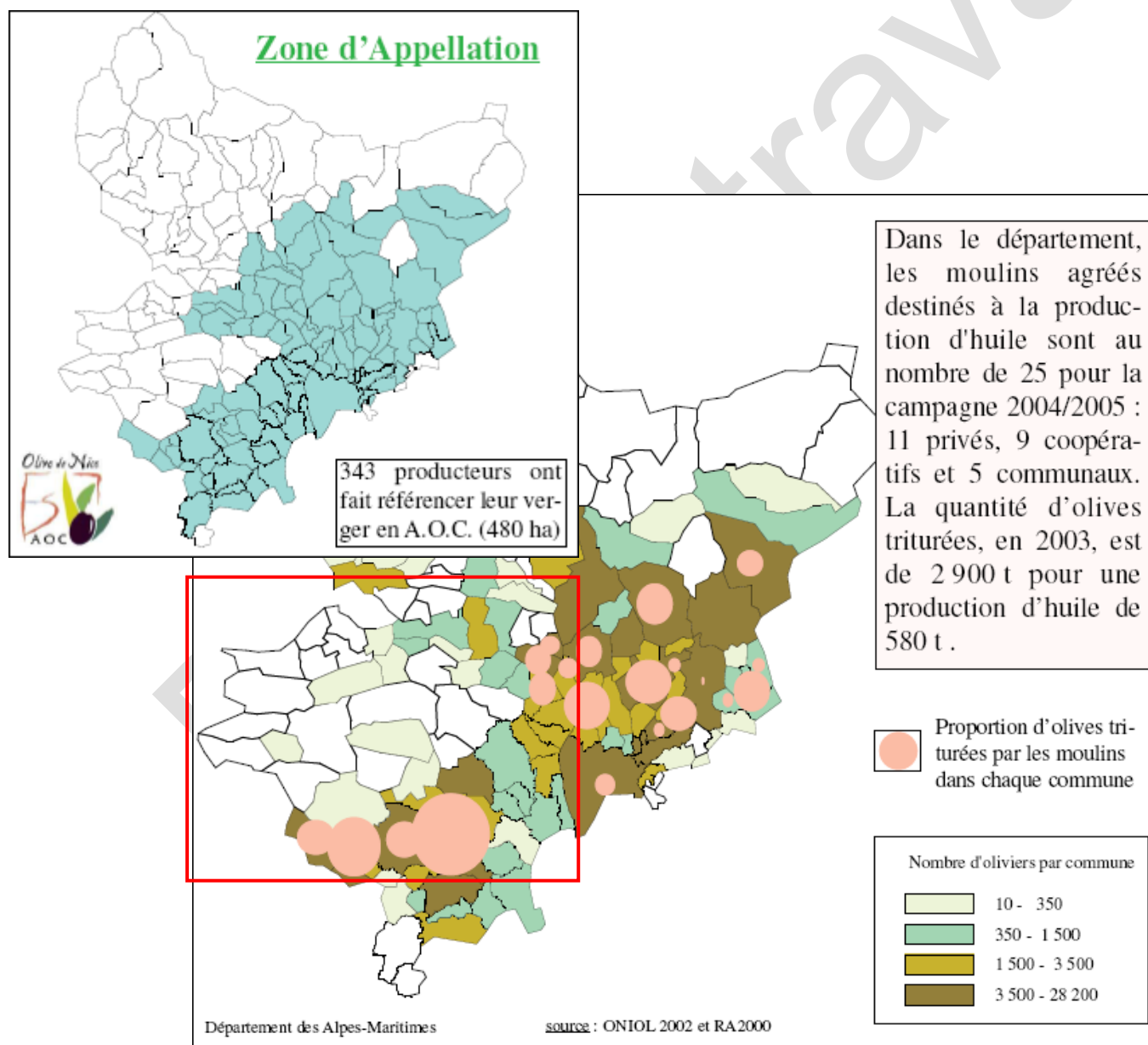
La commercialisation

Les légumes de contre-saison de l'arrière pays des Alpes-Maritimes, produits principalement sur le territoire du PNR, ont tendance à diminuer. Par contre, le potentiel de clients est présent sur la zone urbanisée du littoral. On peut également citer la présence du MIN (Marché d'Intérêt National) à Nice. On a donc un potentiel de développement du maraîchage. La demande de

la population en produits alimentaires sains et locaux est en pleine expansion. C'est dans ce secteur de production que l'agriculture biologique se développe le plus. Les associations de consommateurs utilisant le système des paniers (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne par exemple) sont au nombre d'une quinzaine au moins dans les Alpes-Maritimes et sont en augmentation. Sur le territoire du PNR, le lien entre la population habitante et les producteurs locaux n'est pas évident : très peu de marchés sur le territoire du PNR, peu de points de vente. D'autres outils pourraient être créés en parallèle aux AMAP. Le maraîchage est affaibli par la pression foncière.

3.2.5.2 Les oliviers, éléments culturels majeurs des Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes est le 4^{ème} département français en nombre d'oliviers et le 3^{ème} département français producteur d'olives à huile. Sur le territoire du PNR, les oliviers se retrouvent au Sud et à l'Est, jusqu'à une altitude de 700m. Un engouement pour l'oléiculture se fait ressentir actuellement, ce qui limite la disparition des exploitations par rapport aux autres secteurs agricoles et permet également l'entretien des terrasses en pierres sèches, éléments essentiels du paysage d'une partie des Préalpes d'Azur. Toutefois, cette activité est souvent considérée comme secondaire par bon nombre de chefs d'exploitation.



Les variétés principales sont le Calletier (majoritaire), puis, au Nord du territoire du PNR, l'Aglandau et la Petite Noire de Puget. La production d'olives est marquée par des fluctuations liées au climat mais aussi à la caractéristique de l'olivier : une année de forte récolte sera généralement suivie d'une année à faible récolte. De plus, le rendement peut être affecté par des insectes (la mouche de l'olivier notamment) ou des maladies.

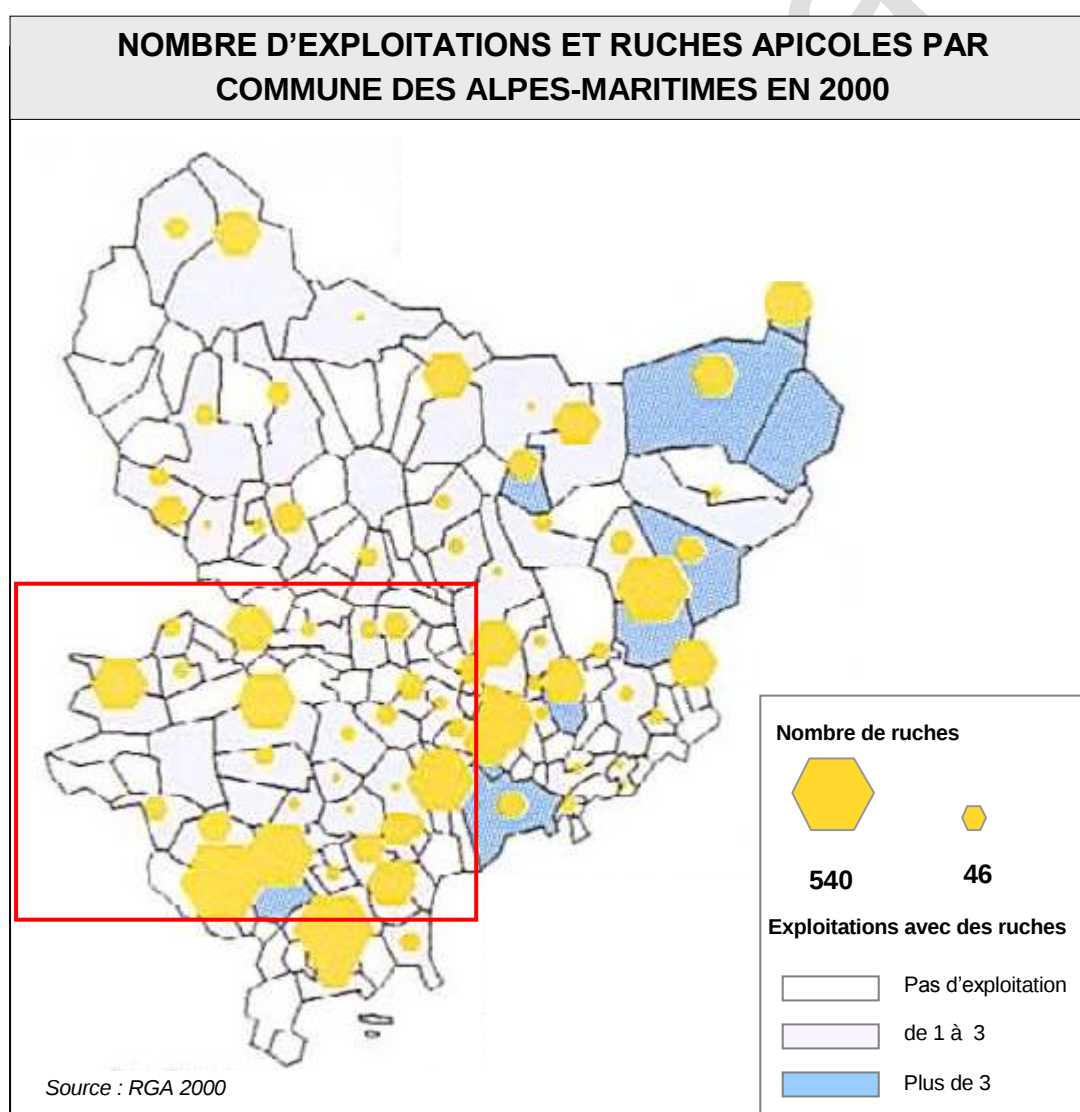
Il existe 2 coopératives oléicoles sur le territoire du PNR (Saint-Cézaire-sur-Siagne et Gilette) et 4 moulins à huile (Bonson, Le Broc, Spéracèdes, Saint-Cézaire-sur-Siagne et 3 moulins à huile en périphérie immédiate du territoire à Grasse (2) et Opio).

L'AOC « Olive de Nice » a été officialisé en 2001 (huile, olive de bouche et pâte d'olive) et concerne les communes Sud et Est du PNR jusqu'à une limite de 700m d'altitude.

Les oliveraies constituent une protection contre l'érosion et permettent de limiter la propagation des incendies lorsqu'elles sont entretenues.

Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée pour valoriser les margines et les grignons, résidus de la trituration des olives.

3.2.5.3 L'apiculture



Le rôle essentiel des abeilles pour les écosystèmes comme pour l'alimentation humaine n'est plus à démontrer, de même que leur fragilité. Les apiculteurs sont très souvent transhumants (3/4 des apiculteurs font des migrations hors département), ils déplacent leurs ruches selon les saisons et le type de miel qu'ils veulent obtenir. La pression foncière entraîne cependant des difficultés à trouver des terrains pour la transhumance pourtant nécessaire à l'activité.

A côté des producteurs amateurs, les apiculteurs professionnels sont peu nombreux sur le territoire.

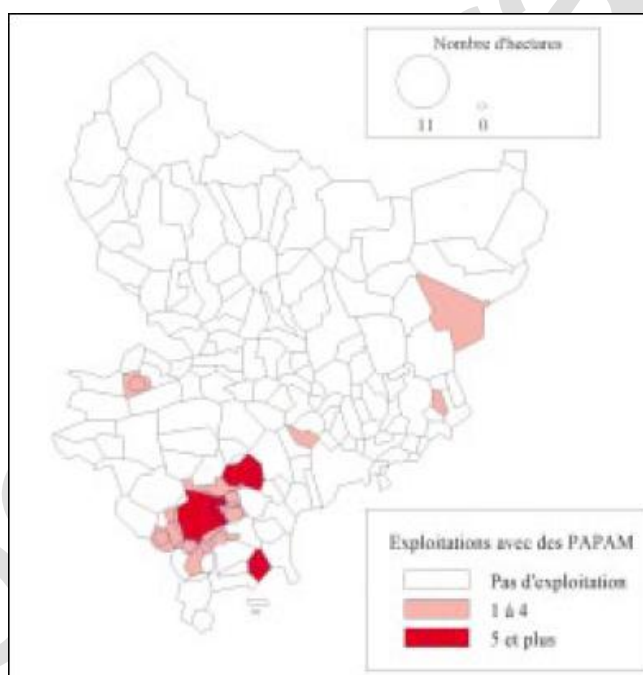
Un atout des Préalpes d'Azur est la présence d'une flore diversifiée (mellifère et pollinifère) d'un grand intérêt apicole qui permet d'obtenir des miels caractéristiques à valoriser. Afin de maintenir cette diversité florale, il est essentiel de préserver les milieux ouverts.

Ce territoire offre peu d'emplacements accessibles à la mise en place de grands ruchers.

A noter l'existence d'une abeille locale en danger de disparition : l'Abeille noire de Provence.

3.2.5.4 Les Plantes à Parfum aromatiques et médicinales (PAPAM)

On compte quelques exploitations en Plantes à Parfum aromatiques et médicinales principalement en zone Sud.



Ce marché semble aujourd'hui très porteur. Un atout essentiel est la proximité de Grasse qui est la place la plus importante au monde de transformation des produits naturels en arômes, cosmétiques ou parfums et qui offre une image reconnue parfois mondiale pour certains produits.

3.2.5.5 L'agriculture biologique

Il y a environ 30 producteurs AB sur le territoire du PNR, ce qui représente un tiers des producteurs certifiés des Alpes-Maritimes et un quart des exploitations du PNR. Ce sont une quinzaine de maraîchers (bio ou en conversion), environ 8 éleveurs, 1 apiculteur, 1 oléiculteur, et le reste en PAM (plante aromatiques) et/ou cueillette sauvage de PAM.

A titre informatif il y a environ une centaine de producteurs AB (ou en conversion) sur le département des Alpes-Maritimes. La tendance est à l'augmentation.

Les freins au passage en agriculture biologique de certains éleveurs pastoraux sont d'une part le manque d'autonomie fourragère et d'autre part la difficulté de trouver des traitements sanitaires biologiques efficaces.

3.3 L'installation agricole

Les candidats à l'installation sont nombreux à se déplacer au point info installation (environ 140 par an sur le département des Alpes-Maritimes), mais moins à s'installer concrètement. La difficulté majeure est l'obtention du foncier nécessaire à l'activité agricole. Le foncier est très difficile à obtenir à cause du prix d'une part et du petit nombre de ventes pertinentes pour l'installation d'autre part. Ensuite d'autres problèmes peuvent apparaître : difficultés financières pour réaliser les investissements de départ, difficultés pour obtenir les permis de construire des bâtiments, conflits d'usage, temps nécessaire pour se former une clientèle, etc.

Aussi, l'installation agricole est aujourd'hui très difficile et, au vu des problèmes rencontrés, particulièrement lorsque le jeune installé est hors cadre familial. La transmission d'une exploitation est plus évidente tant au niveau foncier que des investissements déjà réalisés ou des conflits d'usage. Le soutien des collectivités locales et notamment des communes à l'installation est en général déterminante pour la réussite ou non de l'installation.

L'enjeu de maintien, de soutien au renouvellement de l'agriculture et de développement de cette activité, est majeur dans les Préalpes d'Azur.

3.4 Les perspectives d'évolution (PAC notamment)

Le PNR des Préalpes d'Azur pourrait mettre en place des réflexions pour valoriser les sols par l'utilisation de nouvelles techniques agricoles (par exemple par l'utilisation de matières organiques...) et étudier la possibilité, la faisabilité et l'intérêt d'importer ces techniques développées dans d'autres pays sur le territoire des Préalpes d'Azur.

L'activité agro-sylvo-pastorale, élément clé du développement économique du territoire, de la protection des paysages et de la biodiversité, a un rôle également essentiel à jouer comme support de sensibilisation aux patrimoines culturel et naturel et de transmission des savoir-faire auprès des publics et des scolaires notamment. L'agriculture est également un élément du développement touristique durable (Accueil à la Ferme, Accueil Paysan...)

3.5 Le foncier agricole

Les acteurs du territoire, les élus, les aménageurs, mais en premier lieu les agriculteurs – installés ou qui ont la volonté de l'être – sont confrontés à des problématiques de maîtrise foncière. Le volet foncier s'inscrit de façon transversale dans le projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'acteur majeur du marché foncier agricole sur le territoire du projet de PNR. Elle reçoit systématiquement de la part des notaires les notifications de ventes (Déclaration d'Intention d'Aliéner) correspondant aux biens vendus dans des zones Naturelles et Agricoles des POS ou des PLU, ou comportant un positionnement mixte, urbain et naturel. La compilation de ces informations lui a permis de constituer une base de données sur leur marché foncier agricole ou rural.

Analyse du marché foncier sur les 47 communes du projet de PNR sur la période 2000-2008

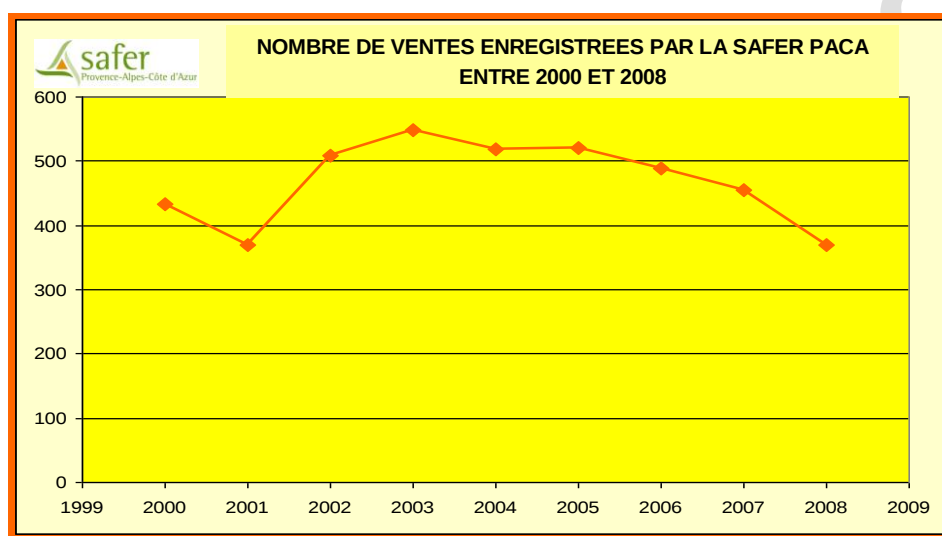
Le marché foncier en transactions :

Au cours des 9 dernières années 470 ventes par an ont été notifiées à la SAFER (soit ¼ des notifications départementales) dont 44% comportaient du bâti.

A titre de comparaison sur cette même période la SAFER a reçu :

- dans les Alpes-Maritimes : 16 006 notifications, soit 1778 ventes annuelles ;
- dans les Alpes-de-Haute-Provence : 10 131 notifications, soit 1125 ventes annuelles ;
- dans le Var : 27 322 notifications soit 3035 ventes annuelles.

Depuis 2000, et après un pic de 548 ventes enregistrées en 2003, le nombre moyen de vente a tendance à baisser (- 48.5 % entre 2003 et 2008).



Source : SAFER Paca.

65% de ces ventes concernent des biens de moins d'un hectare, et la part des ventes de moins de trois hectares consenties aux non-agriculteurs est de l'ordre de 38%.

Le marché foncier en surface :

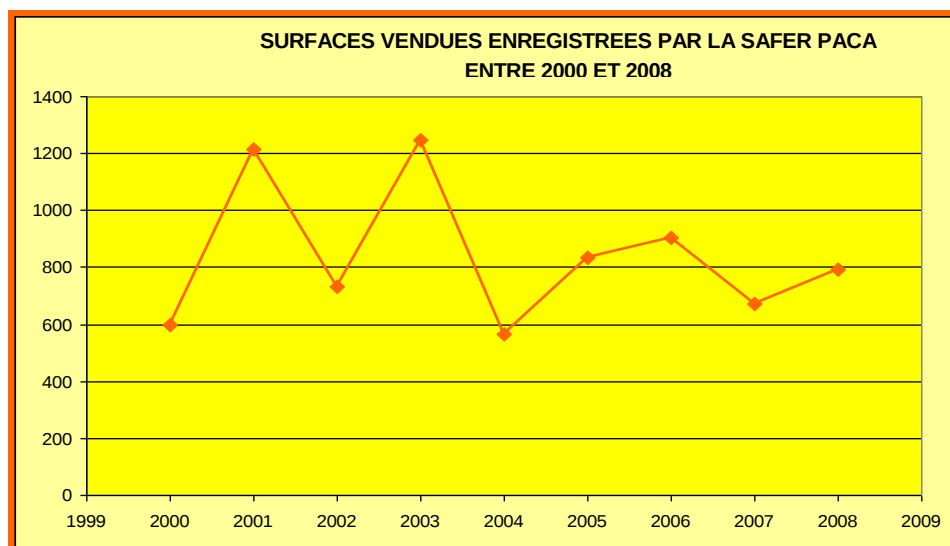
Le marché total est de 7 500 hectares (soit 833 hectares vendus annuellement). Cela représente 44 % des surfaces vendues à l'échelle départementale.

82 % de ces surfaces sont maîtrisées par des non-agriculteurs et 44 % sont liés à des ventes de fonds bâtis.

A titre de comparaison sur cette même période, 16 995 hectares ont été vendus dans les ALPES MARITIMES, 32 360 dans les ALPES de HAUTE PROVENCE et 26 712 dans le VAR.

Les surfaces vendues fluctuent fortement d'une année sur l'autre notamment impactée par quelques transactions d'ampleur. De fait, les surfaces vendues ne sont pas toujours proportionnelles au nombre de ventes.

Source : données SAFER Paca.



Le marché foncier en valeur :

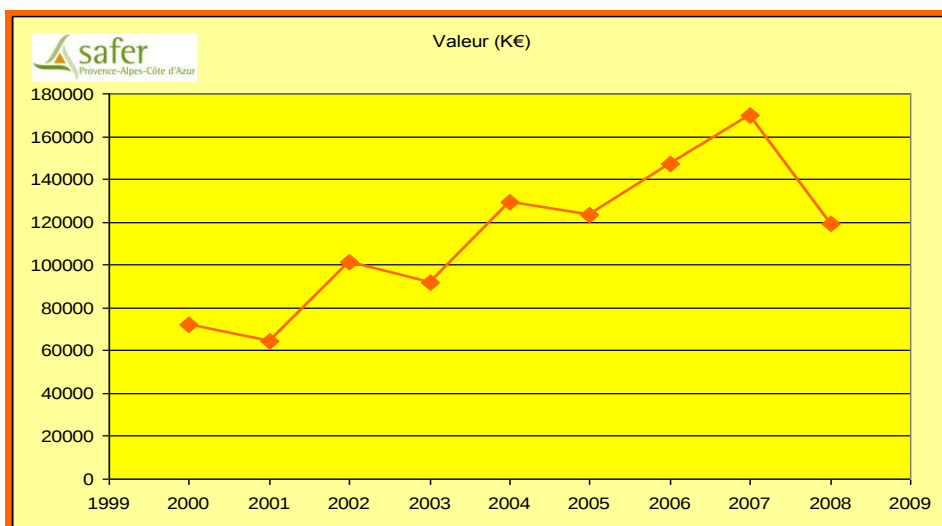
Les valeurs échangées sur le marché de l'espace rural représentent plus d'un milliard d'euros entre 2000 et 2008

En moyenne une transaction représente 242 000 €, 462 000 € pour une transaction de fonds bâtis, 65 000 € par transaction non bâtie⁹⁹.

Dans le périmètre d'étude, 86 % des montants des ventes concernent le marché bâti, proportion comparable à celle observée à l'échelle départementale.

Le volume du marché foncier a plus que doublé en valeur en l'espace de 8 années (+136 %).

⁹⁹ Il conviendrait d'entrer davantage dans le détail des notifications pour opérer un tri et dégager des données justes sur le prix moyen de l'hectare agricole.



Source : données SAFER Paca

Le marché maîtrisé et généré par la SAFER :

Sur le même intervalle de temps la SAFER est intervenue à 123 reprises (101 acquisitions amiables et 22 préemptions) pour un total de 1383 hectares et un montant total de 8,4 millions d'euros.

Le prix moyen par hectare des terrains acquis à l'amiable par la SAFER est de 5 700 € / ha.

Un tiers des opérations représentant 50% des superficies échangées par l'intermédiaire de la SAFER au niveau départemental l'ont été dans le périmètre d'étude pour 20% des valeurs échangées. La proportion des surfaces maîtrisées est plus importante dans les zones rurales.

La SAFER dans son partenariat avec les Collectivités locales :

Parmi les 47 communes adhérentes au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur, 14 communes¹⁰⁰ ont contractualisé avec la SAFER sous forme de Convention d'Intervention Foncière (C.I.F.).

Cette convention permet principalement aux communes de disposer d'un outil de veille foncière mais aussi de connaître le marché foncier immobilier de leur territoire et ses évolutions. La SAFER peut aussi accompagner les communes dans leurs démarches visant la maîtrise de leur foncier (préemption, portage foncier, ...).

In fine, le foncier est la contrainte majeure du développement de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes.

Les enjeux émergents sont les suivants : organisation du foncier agricole visant l'amélioration de sa productivité, accès au foncier agricole, (acquisition, la reprise du foncier agricole), protection de la vocation agricole du foncier (notamment en regard du développement des parcs éoliens, fermes photovoltaïques...), sensibilisation des propriétaires fonciers pour des mises à disposition de terres pour l'agriculture

¹⁰⁰ AMIRAT ; ASCROS ; LE BAR/LOUP ; BEAUDUN-LES-ALPES ; BOUYON ; BRIANCONNET ; CAUSSOLS ; ESCRAGNOLLES ; GARS ; GRASSE ; GREOLIERES ; LE MAS ; ST-VALLIER-DE-THIEY ; VENCE.

4 Une forêt omniprésente mais peu valorisée

4.1 Description générale

La forêt occupe 70 000ha, soit 70% du territoire, selon la classification de l'Inventaire Forestier National. Les peuplements sont en majorité des résineux (70% des peuplements forestiers) avec en majorité du Pin sylvestre (80% des résineux). Cette essence montagnarde rustique a naturellement colonisé les terrains abandonnés par la déprise agricole. La plupart de ces peuplements ont entre 50 et 100 ans.

La zone Sud du territoire ainsi que la zone Est via la plaine du Var bénéficient d'un climat plus chaud. On y trouve donc parmi les résineux une majorité de Pins d'Alep, essence typiquement méditerranéenne. Plus au Nord et plus à l'Ouest sur les ubacs des massifs montagneux on retrouve des peuplements de Sapins pectinés en limite Sud de leur aire de répartition. Des Pins noirs et des Pins maritimes sont présents notamment en aval de la vallée de l'Estéron.

Les peuplements feuillus occupent 30% du territoire, présents surtout dans la partie Sud : chênes pubescents et chênes verts dans les endroits les plus chauds. Des hêtraies sont à noter dans des vallons frais.

Des problèmes importants de dépérissement des arbres sont observables dans la plupart des peuplements, particulièrement ceux de Pins sylvestres et de Sapins pectinés. Cela est dû à la sécheresse des dernières années, particulièrement de 2003. Cela pose la question du devenir de ces forêts qui sont probablement en train d'évoluer vers des forêts plus sèches.

4.2 Propriétaires et gestion

La forêt est privée à 70% (49 000ha¹⁰¹). Le parcellaire est très morcelé ce qui induit des difficultés de gestion. Des organismes (aidés par le CG 06) ont pour but de regrouper les propriétaires forestiers (CRPF et la Coopérative Provence Forêt). Les propriétaires forestiers sont généralement âgés, car, les forêts n'étant souvent pas rentables, elles changent de propriétaire majoritairement par héritage. 6000ha de forêts privées bénéficient d'un plan simple de gestion.

Les forêts communales relevant du régime forestier et donc gérées par l'Office National des Forêts représentent 13 000ha, soit 19% des forêts du territoire. Les forêts domaniales représentent 8000ha, soit 11% des forêts. Toutes les forêts domaniales bénéficient d'un aménagement forestier. La majorité des forêts communales en possèdent également un. Ce sont généralement les milieux boisés les plus anciens.

4.3 Exploitation et commercialisation du bois

Les feuillus sont assez facilement commercialisables en bois de chauffage. L'exploitation la plus courante est la coupe rase de taillis. Les prix peuvent atteindre 15€/m³ soit 10€/stère sur pied. L'exploitation a surtout lieu en forêt privée, quelques communes pratiquent l'affouage.

Les résineux sont difficilement commercialisables même si ce territoire est le mieux positionné des Alpes-Maritimes au niveau de l'accessibilité. Le bois industriel, représentant le plus gros volume, était acheté par l'usine de pâte à papier de Tarascon (84) mais celle-ci ne s'approvisionne plus actuellement dans le secteur et l'avenir est incertain. Le bois d'œuvre représente environ 20% du bois des forêts publiques sur le territoire, mais, si quelques peuplements de pins sylvestres sont de très bonne qualité, la

¹⁰¹ Ce chiffre inclut les propriétés communales ne relevant pas du régime forestier.

globalité est de qualité moyenne à faible. Les problèmes de dépérissement aggravent ce constat. Quelques scieurs des environs achètent des coupes de temps en temps. Les peuplements sont généralement conduits en futaie régulière ou en futaie jardinée.

Une scierie est présente sur le territoire à Séranon. Elle scie peu de volume et serait à moderniser. Dans les Alpes-Maritimes d'autres scieries existent (Grasse, Vence, Castagniers, vallée de la Tinée, vallée de la Vésubie) mais elles s'approvisionnent peu en bois local ou sont trop éloignées du territoire des Préalpes d'Azur.

Le débouché italien a toujours existé du fait de la proximité de la frontière mais de manière très fluctuante. Actuellement la demande est faible. Dans les forêts publiques des Alpes-Maritimes, pour répondre notamment à la demande italienne, l'ONF a mis en place des ventes de bois façonné bord de route, évitant ainsi aux clients italiens la difficulté de constituer une équipe d'exploitation.

Les entreprises de transformation secondaires consomment assez peu de bois local. La filière bois est très peu structurée sur le territoire.

Le développement du bois-énergie est très attendu par les forestiers pour valoriser la majorité du volume, c'est-à-dire les bois de mauvaise qualité et les produits de faible valeur issus des éclaircies nécessaires à l'amélioration des peuplements. Pour l'instant la demande est relativement faible, mais, si elle venait à se développer, le territoire du PNR aurait l'avantage d'avoir des forêts plus accessibles que les étroites vallées alpines du département.

Sur le territoire du PNR 5 chaufferies à plaquettes bois¹⁰² sont en fonctionnement :

- Le collège de Saint Vallier
- Le centre médical de Valderoure
- La base Forsap à Saint-Auban
- Les locaux de la communauté de communes à Saint-Auban
- La salle polyvalente et l'école de Briançonnet
- Une ferme et un camping privé

2 sont en cours de construction :

- Une résidence hôtelière privée à Andon
- Le SCEA Le Gattilier à Valderoure

2 autres projets sont en cours de réflexion.

Une plateforme publique de stockage de plaquettes bois a été réalisée par la communauté de communes des Mont d'Azur à Séranon. Un exploitant forestier des Alpes de Haute-Provence en a la gestion. Ce hangar de 1000m² possède un potentiel de 500 à 700t de plaquettes. Il n'est pour l'instant pas entièrement utilisé et présente des potentiels de développement. D'autres plateformes sont en projet dans le département des Alpes-Maritimes. Un privé possède également un broyeur et un espace de stockage à Thorenc.

L'utilisation des granulés de bois pour le chauffage est en cours de développement mais pour l'instant ces derniers ne sont pas fabriqués dans le département.

¹⁰² Voir carte p.106.

4.4 Pastoralisme et autres exploitations de la forêt

Le pâturage en forêt est très développé sur le territoire du PNR. Ce sont principalement des troupeaux ovins qui y pâturent et des caprins. L'outil de contractualisation entre éleveurs et propriétaires est souvent le bail verbal ou la convention pluriannuelle de pâturage. La ressource pastorale du territoire tend à diminuer à cause de la fermeture des milieux pastoraux par la forêt.

Les forêts sont également quelquefois exploitées pour la cueillette de plantes aromatiques, plantes médicinales, etc, notamment sur la commune de Gourdon.

4.5 Risque incendie

Le territoire du PNR correspond au massif Moyen Var – Préalpes de Grasse identifié au Plan départemental de Protection contre les incendies de forêt des Alpes-Maritimes réalisé par la Préfecture des Alpes-Maritimes et approuvé le 27 avril 2009.

Les feux de 1930 à 2003 :

Nombre de feux d'été (% total annuel)	Nombre de feux d'hiver (% total annuel)	Surface parcourue en été (ha)	Surface parcourue en hiver (ha)	Surface du massif (ha)	Surface totale brûlée (été + hiver) (ha)	Pourcentage du massif brûlé
130 (33%)	260 (66%)	10782	3954	91648	14736	16,1

➤ Dispositif en place :

Au niveau de la surveillance, le massif du Moyen Var – Préalpes de Grasse dispose sur son territoire de 3 vigies principales et secondaires :

- Vigie Escragnolles sur la commune d'Escragnolles (secondaire)
- Vigie Arpille sur la commune de Saint-Auban (secondaire)
- Vigie Vial sur la commune de Tourette du Château (principale)

Ces postes de guets ont un angle de vue qui dépasse les limites du massif où ils sont implantés géographiquement et permettent de détecter des départs de feux sur d'autres massifs.

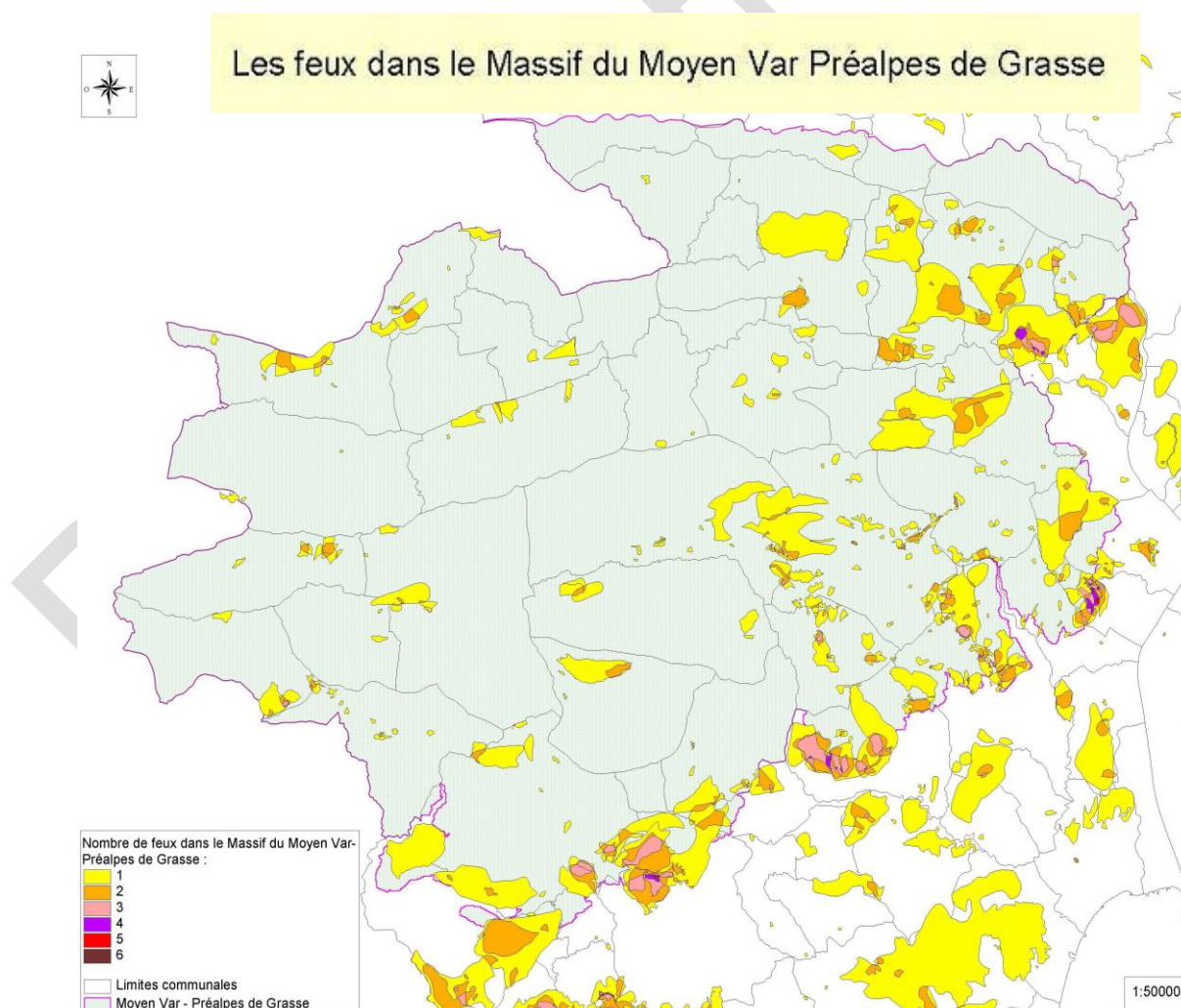
8 patrouilles du dispositif RFSA surveillent les départs d'incendies, ce sont les patrouilles de Cabris, Saint Cézaire, Saint Vallier-de-Thiey, Gourdon, Pierrefeu, Arpille, Saint-Auban et Var 3.

Avec un peu plus de 790 km de pistes toutes catégories confondues et 122 points d'eau permanents, dont 49 sont accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau (HBE), la densité d'équipements pour 1000 ha d'espaces naturels est la suivante.

Types d'équipement	Nature	Quantité (pour 1000 ha de milieux naturels)
Pistes	1 ^{ère} catégorie	0m
	2 ^{ème} catégorie	107m
	3 ^{ème} catégorie	4453m
	4 ^{ème} catégorie	4190m
	TOTAL	8750m
Points d'eau permanents	Citernes non HBE	0,85
	Citernes HBE	0,56
	TOTAL	1,41

Les moyens de lutte et de prévention sont les suivants :

- 8 centres de secours situés directement dans la zone délimitée par le massif équipés de 34 véhicules utilisés pour la lutte contre les feux de forêts (VLTT, CCFL, CCF). Ces moyens sont renforcés par l'ensemble des autres centres de secours. Le CODIS assure la coordination de l'ensemble du dispositif de lutte contre les feux de forêts.
- 2 Bases DFCL, ce qui représente 33 personnes, 24 véhicules d'intervention et 8 engins de forestage/travaux publics.



➤ Stratégie de prévention et de lutte

Ce massif peut, en terme d'homogénéité de milieux, être divisé en quatre secteurs : le secteur Estéron, le secteur de Saint-Auban, le secteur des Préalpes et le secteur des Baous.

Le secteur Estéron est très accidenté et difficile d'accès. Très chaud et très sec durant l'été, l'aléa est fort. Ce secteur est une véritable poudrière en attente, due en partie à une forte déprise agricole, une très faible densité de population et un élevage quasi inexistant, ce qui entraîne une fermeture du milieu naturel. La présence d'un grand nombre de pins maritimes atteints, pour la plupart, par un insecte ravageur, le *Matsucoccus feytaudi*, qui amène l'arbre à sécréter beaucoup de résine, le rendant encore plus combustible par l'intermédiaire de celle-ci. Les feux ont généralement lieu en période estivale, par vent d'ouest et sont souvent de cause anthropique par imprudence ou accident. Les enjeux de protection se limitent essentiellement aux villages (autoprotection par débroussaillage et création / entretien de points d'eau en nombre suffisant). Sur un tel secteur, il est difficile de dégager une réelle stratégie de lutte. Elle ne peut qu'être envisagée au cas par cas, en fonction des possibilités du moment, de l'ampleur et du déroulement du sinistre et des enjeux menacés.

Le secteur de Saint-Auban est un secteur plus frais, avec des ubacs marqués, l'aléa y est plus faible que dans la vallée de l'Estéron. Comme dans l'Estéron, les grands feux, poussés par un vent d'Ouest festonnent le long des vallées orientées Est-Ouest. Les enjeux de protection des personnes et des biens se limitent essentiellement aux villages. On retrouve sur ce secteur la même fermeture progressive du milieu naturel. Toutefois, en raison de la topographie qui dégage de larges plaines, cette fermeture est à un stade moins avancé. Ici, la stratégie de lutte préconisée, sera de s'appuyer sur les crêtes, préalablement équipées en points d'eau (citernes - HBE, autoalimentées, de capacité supérieure ou égale à 30 m3) et en accès par les ubacs, pour lutter contre le front de feu, en utilisant la technique des commandos feux de forêt, comme pour le massif des Quatre Vallées, et du feu tactique sur les flancs.

Sur le secteur des Préalpes, les feux surviennent autant en hiver qu'en été, les causes principales sont pastorales (pour l'hiver) et le combustible est bien souvent réduit à une végétation ligneuse basse et herbeuse (plateaux de Caussols, Calern, Saint Vallier, ...), les enjeux de protection restant très faibles. La stratégie est d'anticiper les départs de feu par l'utilisation du brûlage dirigé. Lorsque l'incendie est déclaré, le feu tactique semble à envisager afin de supprimer le combustible restant devant le front de feu.

Sur le secteur des Baous, nous avons une majorité de feux d'été, en provenance de l'urbanisation se trouvant au pied de ces reliefs rocheux et dont la problématique est celle des feux de type périurbains, avec des accès difficiles à très difficiles. Les causes sont en quasi exclusivité d'origine anthropique (imprudence, accident, malveillance). Globalement, la stratégie de lutte sera ici une stratégie d'accès. L'incidence des incendie est très élevée, car l'impact visuel est très important, et les risques de déstabilisation des éléments minéraux sont élevés, d'autant plus que de l'habitat urbain à péri - urbain se trouve directement en contrebas.

En résumé, ci-dessous les points faibles et forts du territoire par rapport à l'incendie :

Points faibles	Points forts	Remarque
Aléa moyen à aléa fort Très accidenté et difficilement accessible (secteur Estéron) Peu d'élevage Peu de points d'eau Fermeture du milieu naturel	Bon réseau de pistes Politique de débroussaillage Brûlage dirigé	Densité de population faible

➤ Préconisations de travaux, d'équipements et de moyens

- Le maintien des coupures agricoles par débroussaillage mécanique et/ou brûlage dirigé est à poursuivre.
- L'équipement en points d'eau (citernes HBE, points d'aspiration) doit être accentué, notamment sur les secteurs Baous (Est) et Saint-Auban (Ouest), notamment pour la commune du Mas.

- Afin de couvrir le secteur de l'arrière pays grassois et ainsi parfaire le maillage DFCI, à la fois en terme d'entretien des équipements et en termes de surveillance estivale, un renforcement des effectifs de Forestiers Sapeurs serait utile entre les bases actuelles de Saint-Auban et de Mouans-Sartoux.
- Quelques accès et / ou liaisons complémentaires pourront améliorer l'équipement existant.
- Repositionnement et aménagement de la vigie du Mont Vial.
- Préconisations de réglementation et de porter-à-connaissance
- Pour la voirie, le débroussaillage en 2 fois 3 mètres prévu par l'arrêté préfectoral du 19/06/2002 est suffisant, sauf pour le secteur Estéron où il doit être porté à 2 fois 7 mètres de manière généralisée, et à 2 fois 20 mètres sur deux endroits précis. Inversement, pour le secteur Saint-Auban, le débroussaillage le long des voies publiques situées en ubac pourra être abandonné. L'arrêté préfectoral correspondant devra être modifié en ce sens.
- La fermeture de massif est envisageable en situation de sécheresse intense et durable.
- Aucun PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt) n'est préconisé. Des PPRIF sont déjà approuvés sur les communes de Saint Vallier-de-Thiery, Saint Cézaire-sur-Signe, Bar-sur-Loup, Tourette-sur-Loup et Vence.

4.6 Biodiversité et paysages forestiers

La richesse du patrimoine naturel en forêt est décrite notamment dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 du territoire.

Sites Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », FR9301571 « Rivière et gorges du Loup », FR9301574 « Gorges de la Siagne » :

Les habitats d'intérêt communautaire concernant la forêt sont :

-Tillaies à Erable à feuilles d'obier des pentes d'éboulis calcaires du Tilion platyphylis* (UE 9180, Cor 41.4)

- Bois méditerranéens à *Taxus baccata** (UE 9580, Cor 42.A76)

- Pinèdes provenço-liguriennes de Pin d'Alep (UE 9540, Cor 42.843)

- Chênaies vertes du Quercion *ilicis* (UE 9340, Cor 45.3) regroupant notamment :

45.31 Forêts de Chêne vert mésoméditerranéennes (*Viburno-Quercetum ilicis*, *Epipactido microphyllae-Quercetum ilicis*)

45.319 Forêts de Chêne vert à Frênes à fleurs

(*Orno-Quercetum ilicis*)

45.319 Forêts de Chêne vert à Charmes-houblon

(*Ostryo-Quercetum ilicis*)

45.32 Forêts de Chêne vert supraméditerranéennes

45.32 Forêts de Chêne vert supraméditerranéennes à Buis

- Chênaie verte saxicole à Genévrier de Phénicie du *Junipero phoeniceae-Quercetum ilicis* (UE 9340, Cor 45.32)

- Forêts de pentes du *Tilio-Acerion* (UE 9180, Cor 4141)
- Forêt galeries de *Salix alba* et *Populus alba* (*Populion-nigrae*) (UE : 92A0, Cor 44.141)
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (*Alnion glutinosae-incanae*) (UE 91E0, Cor 44.3)
- Bois de châtaigniers (UE 9260, Cor 41.9)
- Forêts de chêne-liège (*Quercion suberis*) (UE 9330, Cor 45.2)
- Bois de houx (UE 9380, Cor 45.8)
- Hêtraies calcicoles médio-européennes (UE 91.50, Cor 41.16)
- Pinèdes méditerranéennes de Pins mésogéens endémiques (UE 9540, Cor 42.8)

Les préconisations générales pour les espaces forestiers consistent à favoriser la gestion des peuplements et une exploitation forestière respectueuse des milieux. Si des pistes sont à créer, une attention particulière sera portée aux milieux particuliers décrits dans les DOCOB. Les peuplements mûres seront favorisés. La richesse des ripisylves sera à préserver ainsi que leur rôle par rapport aux inondations. Enfin, de manière générale, la gestion des milieux naturels sur ces sites est orientée vers le maintien des milieux ouverts voire la réouverture des milieux récemment colonisés par les pins.

4.7 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Passé agricole séculaire du territoire - Qualité et variété des productions - Pratiques agricoles extensives et respectueuses de l'environnement - Peu d'urbanisation dans la majeure partie du territoire - Grandes surfaces de parcours - Relative accessibilité des espaces naturels - Potentiel de clients à proximité très important - Présence du Marché d'Intérêt National à Nice - Climat favorable sur les coteaux - Des labellisations existantes : AOC « Olive de Nice », IGP (Indication Géographique Protégée) agneau de Sisteron et la dénomination « montagne » – agneau des estives. - Un potentiel forestier intéressant pour le bois-énergie - Une ressource accessible	- Hivers froids dans la majeure partie du territoire - Fort taux d'embroussaillage - Pression foncière importante - Morcellement de la propriété - Relief très pentu et pauvreté du sol dans certaines zones (Estéron notamment) - Difficulté d'irrigation dans certaines zones - Carence de points d'eau dans certaines unités pastorales - Filières de valorisation des produits peu structurées, notamment pour la viande (pas d'atelier de découpe ou de transformation dans les Alpes-Maritimes) - Présence du Loup dans un contexte pastoral - Diminution du nombre d'exploitants et difficultés de l'installation agricole - Manque de fourrage et concurrence avec le marché des chevaux sur ce thème pour l'agriculture traditionnelle - Présence de conflits d'usage - Peuplements forestiers de faible valeur - Filière bois énergie peu développée - Faible demande pour le bois de basse qualité - Débouchés fluctuants et éloignés pour le bois d'industrie - Dépérissement des peuplements forestiers dû au changement climatique	- Utilisation du potentiel de clients de proximité et développement de la vente directe - Renforcement de la demande en produits de qualité, sains et dont la production est respectueuse de l'environnement - Augmentation de la reconnaissance du rôle environnemental et paysager de l'agriculture et notamment du pastoralisme - Développement de la filière bois-énergie - Augmentation de la demande en bois, matériau reconnu écologique pour la construction	- Réduction continue du nombre d'exploitants agricoles et forestiers - Déstructuration du foncier agricole par les nouveaux aménagements et l'urbanisation - Abandon des terres les plus difficiles et embroussaillage - Perte de la biodiversité et fermeture du paysage - Absence de gestion forestière et augmentation des risques feux de forêt - Changement climatique	- Préservation du foncier agricole - Valorisation des produits agricoles et forestiers - Développement de la vente directe et les circuits courts - Encouragement de la gestion forestière durable - Facilitation de la pratique du pastoralisme - Suivi des effets du changement climatique et concours à la diminution des gaz à effet de serre - Incitation aux pratiques respectueuses de l'environnement, - Labellisation agriculture biologique - Création de lieux de concertation pour une gestion efficace des milieux et éviter les conflits d'usage

5 Les activités traditionnelles

5.1 La chasse

La chasse est une activité très présente sur le territoire des Préalpes d'Azur (49 sociétés de chasse). Les chasseurs sont pour la plupart des résidents et des propriétaires mais également des personnes extérieures.

Le département des Alpes-Maritimes est concerné par un schéma de gestion cynégétique mis en place en 2009 et réalisé par la Fédération de Chasse des Alpes-Maritimes. Cette Fédération a pour rôle de gérer les espèces et les espaces. Ainsi avec les sociétés de chasse locales, des actions sont menées pour :

- réguler les espèces en forte expansion : des battues administratives sont parfois organisées pour limiter les populations de Sangliers notamment ;
- favoriser certaines espèces en réglementant les prélèvements cynégétiques et en effectuant des travaux d'aménagement ou de réouverture des milieux. Sur le territoire, ces types d'action sont notamment menés pour la population sauvage de Perdrix rouge, ce qui permet aujourd'hui d'avoir une population en bon état de conservation.

La Fédération de Chasse des Alpes-Maritimes effectue également :

- le suivi des populations des espèces sauvages, qu'elles soient chassables ou non ;
- l'information et la formation d'un public varié (chasseurs, grand public, scolaires) ;
- la formation réglementaire au permis de chasser.

Le grand gibier (Cerfs, Chevreuils, Sangliers) est en expansion numérique. Le Bois de Garavagne abrite ainsi l'effectif le plus important de Cerf élaphe du département des Alpes-Maritimes (ce qui a nécessité la mise en place d'un plan de chasse).

Le gibier très diversifié dans ce secteur, est également constitué de Lièvres, Faisans, Perdreaux, Bécasses...

5.2 La pêche¹⁰³

Les Alpes-Maritimes bénéficient d'un important réseau hydrographique :

- 2500 km de rivières de première catégorie
- 500 ha de plan d'eau de première catégorie
- 220 km de rivières de deuxième catégorie
- 25 ha de plan d'eau de deuxième catégorie

Soit 97% des cours d'eau classés en première catégorie. Sur le territoire qui nous concerne :

Les cours et plans d'eau de 1ère catégorie sur tout leur cours sont : L'Artuby, La Lane et les lacs de son bassin supérieur, L'Estéron,

¹⁰³ Données issues du site de la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques des Alpes-Maritimes : <http://www.peche-cote-azur.com/>

Les cours et plans d'eau de 1ère catégorie piscicole ayant des limites :

- le Loup : en amont du barrage de Lauron (communes de Tourrettes-sur-Loup et Roquefort les Pins),
- la Siagne : en amont du Pont de Tanneron (RD 509 - commune d'Auribeau sur Siagne),
- le Var : en amont du Pont de la Manda (communes de Colomars, Carros et Gattières),
- la Cagne : en amont de l'usine désaffectée de La Gaude (communes de La Gaude et de Vence) ;
- les cours et plans d'eau de 2ème catégorie piscicole : tous les cours d'eau, plans d'eau et canaux non classés en 1ère catégorie.

4 associations de pêche sont présentes sur le territoire :

A.A.P.P.M.A.	LIMITES
	cours d'eau principal et affluents entre les limites
Grasse	La Lane et le Haut Artuby dans le département La Siagne à l'amont du barrage d'Auribeau L'Estéron de la limite du département à l'aval de la clue de Saint-Auban
Nice	La Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans L'Estéron de la confluence avec le Var au Pont de Vescous et de la Clue d'Aiglun à la limite de commune de Saint-Auban à l'aval de la clue
Vence	La Cagne à l'amont des gorges (Val de Cagnes)
Roquestéron	L'Estéron du pont de Vescous à la clue d'Aiglun

La faune piscicole observable dans ces cours d'eau sont la Truite fario, Truite arc-en-ciel, Chevesne, Loup, Mulet, Vairon, Blennies, Epinoche et pour les plus remarquables le Barbeau méridional, le Blageon et l'Anguille. A noter également la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs.

Toutes ces espèces sont très sensibles à la préservation de leur habitat et à l'altération de leur biotope. Les activités en eaux vives (canyoning...) ont des impacts sur la faune halieutique (dégradation notamment des zones de frayère par piétinement...). Les pollutions des eaux et les captages qui altèrent la qualité et le débit des cours d'eau ont également des incidences. La préservation de la ressource en eau en qualité et en quantité est donc primordiale.

6 Le tourisme et les loisirs

6.1 Une offre touristique distincte de l'offre littorale¹⁰⁴

6.1.1 Le tourisme dans les Alpes-Maritimes, un tropisme littoral

Historiquement, l'essor touristique des Alpes-Maritimes a émergé sur la Côte d'Azur. De fait, la zone littorale a longtemps bénéficié d'une forte croissance de sa fréquentation liée à son attrait touristique. Cette forte fréquentation touristique, a permis très tôt au littoral de se structurer et de développer d'importantes capacités d'accueil afin de capter les revenus potentiels qui y sont liés.

Aujourd'hui, le tourisme y est fortement installé, contribuant pour une part importante au dynamisme économique de la zone.

6.1.2 Littoral et Préalpes, deux types d'offre touristique bien différents

Dans les Alpes-Maritimes, deux types de territoires doivent être distingués en matière d'activités touristiques : le littoral d'une part et le haut pays d'autre part. Ces deux entités présentent des caractéristiques très différentes. En effet, si le littoral a su profiter de son potentiel pour le tourisme de masse, les vallées du moyen et du haut pays bénéficient d'atouts différents.

Des vallées maralpines au cadre exceptionnel

Les vallées de moyennes montagnes des Alpes-Maritimes présentent les caractéristiques de territoires ruraux, peu habités et relativement préservés des grands aménagements impactant liés au développement économique et démographique massif. La particularité de ces territoires dans les Alpes-Maritimes est l'exceptionnelle qualité de leurs paysages d'une part et l'impressionnante richesse de leurs patrimoines naturels et culturels d'autre part. La géologie, la flore, la faune mais aussi l'archéologie et le bâti constituent autant de facteurs, constituant un environnement exceptionnel, très recherché des touristes adeptes de ce type d'offre.

Ces territoires ne se prêtent donc pas au développement d'un tourisme de masse car ils n'y sont pas adaptés tant en terme d'accessibilité, qu'en en terme d'espace et de capacité d'accueil. Leur potentiel de développement touristique, limité, se situe plus autour du développement d'une attractivité en terme d'activités de pleine nature (randonnée, escalade, ...) d'une vie culturelle et locale agréable (marchés d'été, expositions artistiques, productions artisanales, ...) et de structure d'accueil et d'hébergement de qualité.

Ce type de tourisme, de qualité, revêt un double intérêt pour les territoires qui le développent car il permet à la fois de créer une dynamique économique et sociale locale (création d'emplois) et de valoriser leurs patrimoines à la fois en termes de notoriété mais aussi de connaissance et d'amélioration qualitative (restaurations, expositions, ...).

Sur ce territoire, Gourdon qui a développé un tourisme de qualité attire de nombreux touristes avec le label « Les plus beaux villages de France ». Le village de Coursegoules a déposé un dossier d'instruction de demande de classement au label « Les plus beaux villages de France ».

¹⁰⁴ Ce diagnostic touristique a été réalisé avec les sources du CRT La Riviera Côte-d'Azur. Les éléments présentés ont été enrichis sur la base d'entretiens et d'échanges avec Manuel Harbreteau (CRT La Riviera), Flore Baglieri (Pôle touristique du Pays de Grasse), Françoise Dubois (Ancienne Directrice du SIVU Pays d'Accueil Provence 06), Eric Pazzaglia salarié du Comité Départemental 06 de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Eric Madelaine président du Comité Départemental de la Spéléologie des Alpes Maritimes et François SCHULLER, chargé des sports de montagne à la DDJS 06.

6.1.3 Les Préalpes d'Azur, une offre touristique qui reste à structurer et valoriser

Le département des Alpes-Maritimes compte d'autres vallées de moyenne montagne dont certaines ont réussi un développement touristique significatif. A l'inverse, le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas encore su ou pu réellement tirer profit de ses potentialités.

Il présente un potentiel très intéressant mais son offre touristique actuelle reste nettement en deçà des possibilités offertes, certaines caractéristiques du territoire ont en effet pu freiner les démarches de structuration / valorisation de l'offre entreprises par les acteurs du territoire :

1. c'est **un territoire plutôt positionné en partie basse de la zone de montagne** des Alpes-Maritimes. De ce fait, ne bénéficiant pas comme d'autres vallées situées plus en altitude, de potentialités fortes en termes de sports d'hiver, son développement dans ce secteur est resté limité. Le territoire des Préalpes ne dénombre en effet que deux stations de ski de moyenne montagne, ce qui comparativement à d'autres territoires situés à l'intérieur ou en dehors du département (vallées de Cians Var et de la Tinée, ...) rend difficile le développement d'une stratégie touristique prenant appui sur la dimension sport d'hiver.
2. c'est **un territoire difficile d'accès** car principalement desservi, ce qui a joué en faveur de sa préservation, par des routes secondaires. Du fait des reliefs et des capacités routières limitées la circulation y est relativement difficile. De Nice il est plus rapide d'aller à Isola 2000 qu'à Saint-Auban.
3. malgré son homogénéité et sa variété, **l'offre touristique des Préalpes d'Azur reste relativement dispersée** ;
4. en effet, **l'échelle territoriale du projet actuellement en cours est nettement plus large que celle des autres vallées touristiques prise pour comparaison** (voir plus avant, la Vesubie, la Tinée, la Roya-Bévéra qui ne compte qu'une dizaine de communes contre une cinquantaine pour les Préalpes). La concentration de l'offre est donc nettement moindre sur le territoire des Préalpes d'Azur ;
5. **le territoire ne compte que peu de pôles d'attractivité touristique structurés** et la plupart se situent à ses extrémités (Pays de Grasse, Communauté de Communes des Coteaux d'Azur) ;
6. **des pôles d'attractivité potentiels existent à l'intérieur du territoire** (Canton de Saint-Auban notamment) mais, malgré certaines démarches de valorisation entreprises, ils ne proposent pas encore une offre touristique suffisamment structurée (qualité de l'accueil et de l'hébergement, offre d'hébergement, diversité et richesse de l'offre sur site, activités « hors saison », ...). Certaines activités sont d'ailleurs menacées, l'enneigement ne suffit plus à garantir le fonctionnement de la station de ski de Gréolières les Neiges et l'activité touristique y périclité.
7. malgré la forte implication des acteurs locaux (Contrat montagne, ...) **les moyens humains et financiers mobilisés jusqu'alors ont été insuffisants** pour permettre d'obtenir un réel effet levier en termes de développement / structuration de l'offre touristique des Préalpes d'Azur.

A la fois en terme d'identité / image et d'organisation / structuration, les Préalpes d'Azur doivent améliorer leur offre touristique. Dans cette optique, une meilleure organisation des activités permettra une information et une commercialisation plus lisibles, en cohérence avec l'évolution actuelle de la demande. La difficulté d'accéder à une information claire et complète constitue aujourd'hui un frein à l'achat de séjour ou la réservation de prestations.

6.1.4 Les Préalpes d'Azur, une offre touristique à la fois homogène et diversifiée

L'offre touristique présente sur le territoire des Préalpes d'Azur est relativement homogène au regard des principaux types d'offre ou de points d'attractivité touristiques que l'on peut retrouver dans les différents sous territoires qui le constituent (tourisme de découverte nature, sportif et patrimonial dans un cadre paysager exceptionnel). En rapport des éléments en présence, elle apparaît cependant diversifiée :

- **patrimoines culturels**: édifices religieux, villages perchés, patrimoines bâti vernaculaire mobilisant la pierre sèche (restanques, terrasses, murets, ...), sites et patrimoines archéologiques (dolmens, mégalithes, ...), lisibilité des traces des civilisations s'étant succédées, ...;
- **patrimoines naturels**: grottes, milieux rupestres, nombreuses espèces patrimoniales observables, astronomie,...
- **paysages**: de moyenne montagne, de plateaux d'altitude, panoramas méditerranéens, ...
- **activités sportives de pleine nature**: randonnée, activités d'eau vives, escalade, spéléologie, ski, vol libre ...
- **cadre de vie**: ruralité, calme, paysages, villages patrimoniaux.

Si l'on peut faire émerger une homogénéité globale de l'offre, chaque territoire a cependant ses particularités et ses spécificités. Se distingue en effet, pour chacun de ces sous territoires, parmi les 5 grands thèmes, un à deux thème dominant. Par exemple, l'offre touristique proposée sur le territoire du Pôle Touristique du Pays de Grasse est fortement liée à la parfumerie, la culture florale, les plantes à parfum, ... Celle de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur se distingue par la richesse de l'offre culturelle proposée, celle du canton de Saint-Auban par l'offre d'activité de découverte et de sports de pleine nature.

Si les grands éléments fondateurs de l'offre touristique des Préalpes peuvent donc être mis en avant à l'échelle du territoire, des thématiques prépondérantes peuvent distinguer l'offre à une échelle infra territoriale.

6.1.5 Un territoire favorable à l'itinérance

De part sa taille et l'éloignement de ses sites potentiellement touristiques, le territoire des Préalpes, se prête bien à l'itinérance. Il présente notamment un potentiel intéressant en matière de découverte des patrimoines et paysages de village en village non motorisée (à pied, à vélo, à cheval, ...) ou motorisée (moto, voiture, camping-car, ...). Cependant, il manque des structures d'accueil adaptées à la pratique de l'itinérance aussi bien en terme d'hébergement, de commerces mais aussi d'aires d'accueil des camping-cars.

Par ailleurs, si, une offre de circuits touristiques existe ou est en cours de constitution par les acteurs du développement touristique du territoire (Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, Pôle Touristique de Grasse), sa structuration à l'échelle du projet de PNR est à mettre en place.

Un potentiel de randonnée équestre intéressant

La randonnée équestre est une activité existante dans les Alpes-Maritimes mais n'est pas structurée. Le territoire des Préalpes d'Azur se prête bien aux itinéraires équestres. Cependant, les acteurs et l'information disponibles sur cette activité sont dispersés et aucune offre globale touristique n'est disponible à ce jour. Le développement de cette filière a été inscrite par le Conseil Général des Alpes-Maritimes au programme d'actions 2009 en faveur du développement touristique.

6.2 Une offre d'hébergement déficiente

6.2.1 Un secteur à professionnaliser

Ce territoire se caractérise aussi par des carences en matière d'hébergement, tant en qualité qu'en quantité. Le niveau de qualité est assez faible notamment par manque d'investissements privés et de professionnalisation de l'activité. Si l'évaluation précise de la qualité des hébergements du territoire reste difficile du fait de l'absence d'études réalisées sur l'ensemble de son périmètre, certaines indications laissent à penser que des améliorations pourraient être apportées dans ce domaine. Partant

du constat du nombre élevé de plaintes reçues de la part de clients des hébergeurs de son territoire, le Pôle Touristique du Pays Grassois a en effet mis en place des visites régulières chez les prestataires volontaires afin de pointer les faiblesses de leur offre en matière de qualité de l'accueil. L'intégralité des chambres d'hôtes et meublés du territoire est concernée. Les prestataires associés à cette action, réalisant les améliorations jugées nécessaires par le Pôle Touristique, bénéficient de l'interface hébergeurs / clientèle mise en place sur le portail du Pôle Touristique du Pays de Grasse hébergé sur le site Internet de l'Office de Tourisme de Grasse. Du fait de cette démarche de professionnalisation, aujourd'hui le nombre de plaintes au niveau des chambres d'hôte a baissé de manière significative.

Le Conseil Général des Alpes Maritimes œuvre dans ce domaine pour soutenir l'investissement et la qualification des hébergements touristiques, restaurants et commerces multiservices en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre des projets Tourval Café, Bistrots de Pays et des subventions individuelles.

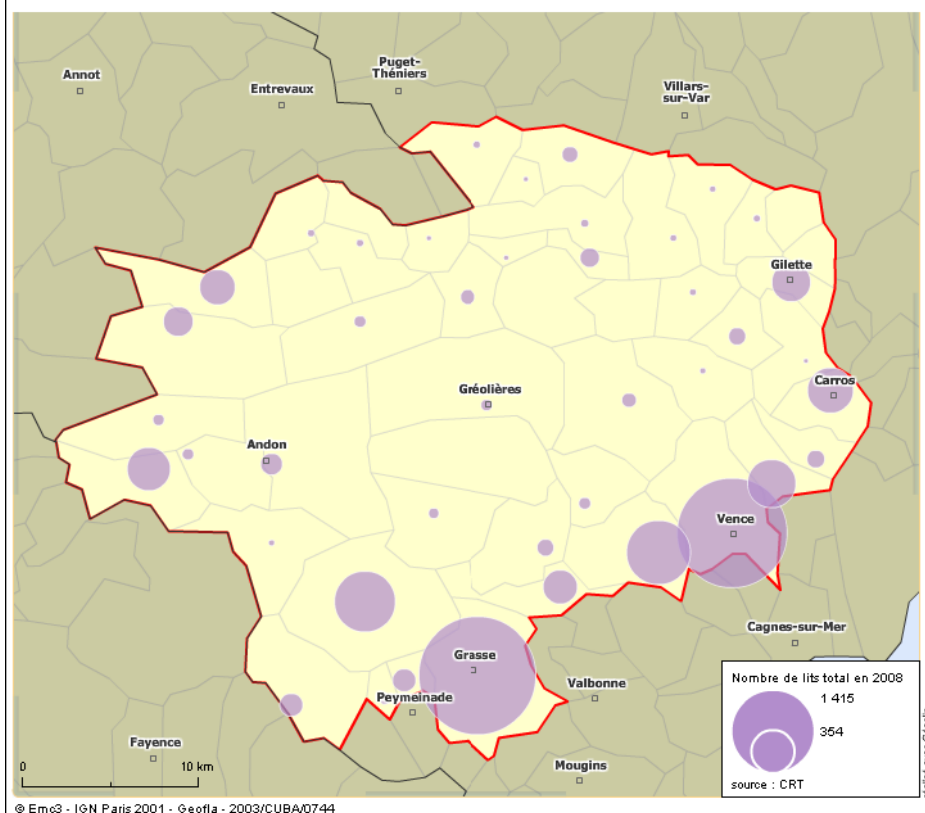
L'ensemble du territoire n'a cependant pas, aujourd'hui, bénéficié d'actions de professionnalisation et d'amélioration de l'offre d'hébergements. Notamment, le territoire du SIVU Pays d'accueil Provence 06 (PAP 06 – 21 communes) qui a réalisé un diagnostic de l'offre touristique sur son territoire, n'a pas pu développer d'approche en matière de professionnalisation des prestataires hébergeurs. L'enjeu d'amélioration de la qualité de l'hébergement, soulignés par les acteurs du tourisme interrogés se retrouve donc à minima sur l'ensemble des secteurs ruraux du territoire pour lesquelles aucune intervention n'a été entreprise.

6.2.2 Une offre d'hébergement limitée¹⁰⁵

Les capacités d'accueil touristique des Préalpes sont fortement concentrées sur ses limites Sud. Si certaines communes en limite de périmètre (Grasse, Vence, Carros, Gillette, Tournettes-sur-Loup...) dénombrent ainsi plus de 2000 lits (campings compris) la plupart, ont des capacités d'hébergement très limitées, notamment au centre et au Nord du territoire où les communes ne comptent qu'une vingtaine de lits en moyenne. Ces capacités ne correspondant pas aux potentialités présentes sur certaines parties du territoire. En lien avec une offre touristique qui pourrait être renforcée, aujourd'hui, les Préalpes d'Azur ne profitent pas à plein des potentialités de développement de sa filière d'accueil et d'hébergement touristique notamment en regard de la nouvelle attractivité constatée pour ce type de territoire, matérialisée par une tendance au retour à la montagne et une recherche d'espaces préservés.

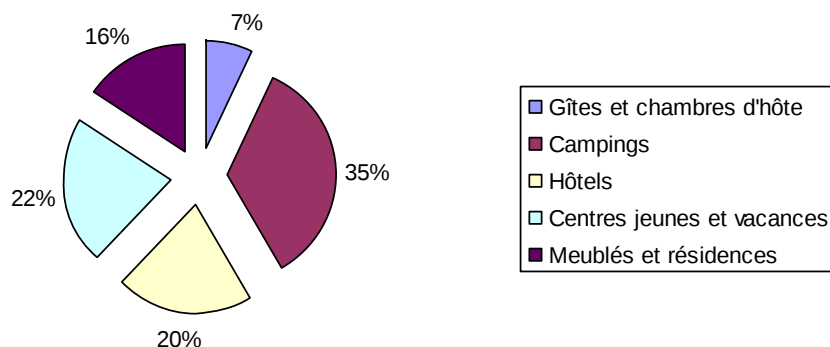
¹⁰⁵ Les analyses présentées ci-après sont basées sur les fichiers hébergements du CRT la Riviera.

Nombre de lits total par commune sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2008



Très peu de centres de vacances ou d'accueil de groupe peuvent être identifiés sur le territoire (7 au total), ils sont tous situés en limite Sud ou Est, 76% des lits sont situés à Grasse. Il y a peu de chambres d'hôtels classés, situés à 90% sur la bande Sud et Sud-Est. Les campings sont peu nombreux mais représentent un nombre de lits important, l'existant se situe au Sud ou à l'Ouest du territoire. Les hébergements alternatifs (gîtes et chambres d'hôtes) sont mieux répartis, en majorité sur la moitié Nord du territoire. Ils constituent d'ailleurs le principal de l'offre d'hébergement présente sur les communes du centre et du Nord du territoire, même s'ils restent peu nombreux (7% de l'offre totale). Enfin, les communes du territoire prévoient peu de sites d'accueil pour les campings car.

Répartition des lits par type d'hébergement sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2008

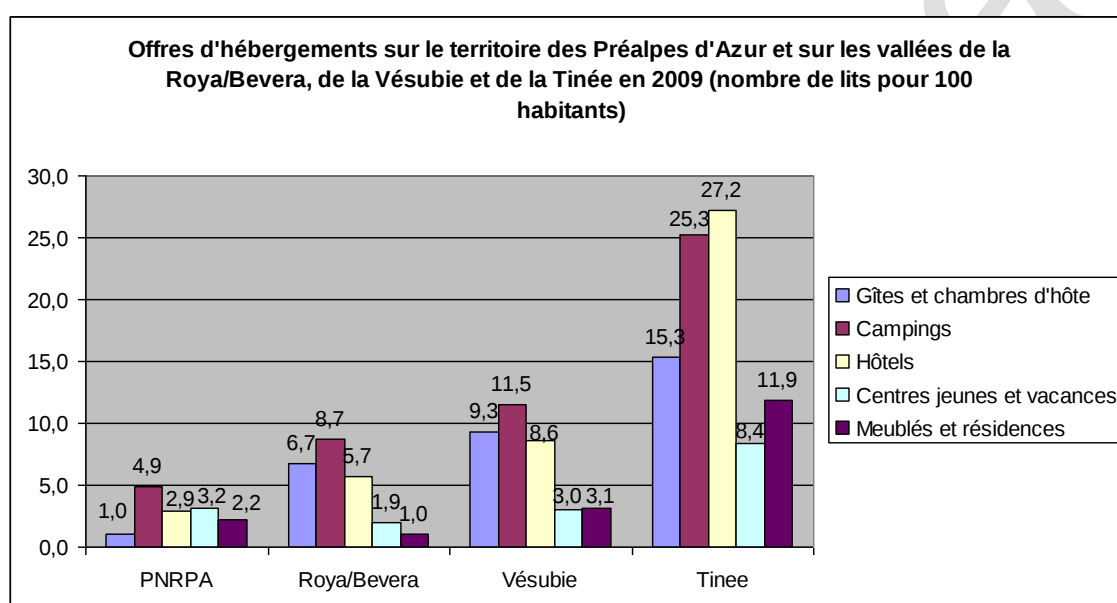


Si, en valeur absolue, l'offre en hébergements des Préalpes d'Azur est plus importante que celle des autres territoires touristiques pris pour comparaison, ramenée à la population, elle apparaît très en deçà de l'offre des vallées de la Roya/Bévéra, de la Vésubie et de la Tinée.

L'offre en gîtes et chambres d'hôtes n'est que d'un lit pour 100 habitants (contre 6,7 pour la Roya/Bévéra, 9,3 pour la Vésubie et 15,3 pour la Tinée).

Le constat est le même en ce qui concerne l'offre en campings et hôtels, qui apparaît très inférieure à celle des autres vallées (respectivement 4,9 et 2,9 lits pour 100 habitants pour le Parc contre 8,7 et 5,7 pour la Roya/Bévéra, 11,5 et 8,6 pour la Vésubie, 25,3 et 27,2 pour la Tinée).

En revanche, au niveau de l'offre en centres jeunes et vacances, le territoire des Préalpes d'Azur se positionne au dessus de la vallée de la Roya/Bévéra (3,2 lits pour 100 habitants, contre 1,9 pour la Roya/Bévéra) même s'il reste inférieure à celle de la Tinée.



Source : CRT La Riviera

A noter que les territoires des vallées touristiques pris pour exemple sont cependant nettement plus restreints que celui des Préalpes d'Azur (Roya- Bévéra et Vésubie 7 communes Tinée 12).

Nombre de lits pour 100 habitants

	PNRPA	Roya/Bévera	Vésubie	Tinée
Gîtes et chambres d'hôte	1,0	6,7	9,3	15,3
Campings	4,9	8,7	11,5	25,3
Hôtels	2,9	5,7	8,6	27,2
Centres jeunes et vacances	3,2	1,9	3,0	8,4
Meublés et résidences	2,2	1,0	3,1	11,9
Tous	14,2	24,0	35,5	88,1

Source : CRT La Riviera

6.3 Une demande touristique en mutation, vers un tourisme de qualité

6.3.1 Les signes d'une évolution de la demande

Est apparue très clairement depuis quelques années, au travers d'études réalisées auprès de la clientèle touristique à un niveau local, régional voire national, une modification des attentes de certaines populations touristiques.

Une part de plus en plus importante de la clientèle touristique se tourne aujourd'hui vers un tourisme de qualité, respectueux tant de la qualité environnementale et paysagère de l'espace visité que de son cadre authentique et des habitants qui l'entretiennent. Cette recherche d'authenticité, ciblant des séjours à la campagne ou à la montagne va de pair avec une exigence de confort et de qualité accrue des structures d'accueil et de l'hébergement proposé.

Auparavant confidentielle, cette clientèle représente aujourd'hui un axe de développement intéressant, notamment pour les zones rurales d'arrière pays, présentant le cadre préservé et naturel recherché.

6.3.2 Une fréquentation touristique méconnue

La fréquentation du territoire des Préalpes d'Azur reste méconnue. En effet, il n'a pas fait l'objet d'études spécifiques en la matière.

Quantitativement, les seules données disponibles à l'échelle du territoire analysent **la fréquentation du territoire par les visiteurs venus dans les Alpes-Maritimes par avion**.

Elles n'offrent donc qu'une approche très partielle de la fréquentation touristique du territoire.

En terme qualitatif, les seules informations disponibles sont celle de l'étude « la fréquentation touristique des Alpes d'Azur » du CRT Riviera Côte d'Azur. Elle cible cependant les vallées de montagne touristiquement structurées que sont la Roya Bévéra, la Tinée, la Vésubie et le Var / Haut Var. Seules 3 communes du territoire (secteur Var / Haut Var) sont concernées. Les enseignements de cette étude, peuvent néanmoins être intéressants dans le cadre du projet de PNR des Préalpes d'Azur car transposables à minima à la partie Nord du territoire des Préalpes. Une synthèse en est proposée plus avant.

6.3.3 Une fréquentation par avion en hausse, concentrée sur le Sud du territoire

Nota: les analyses suivantes ne prennent en compte que la fréquentation par avion. Elle ne représente qu'une part mineure de la fréquentation touristique totale du territoire. C'est cependant la seule donnée quantitative disponible actuellement pour les Préalpes d'Azur. D'autre part, pour certaines communes, les données n'étaient pas disponibles sur l'ensemble de la période, elles ont donc été exclues de l'analyse (13 communes du Parc, 2 pour la vallée de la Roya, 2 pour la vallée de la Tinée, 2 pour la vallée de la Vésubie et 37 pour le département).

A noter que la DTA des Alpes-Maritimes précise « ...la fréquentation du Haut-Pays demeurant stable : environ 500 000 touristes par an. »¹⁰⁶

Très confidentielle en regard de la fréquentation de la zone littorale, la fréquentation du territoire par avion¹⁰⁷, tant en nuitée qu'en séjours, est fortement concentrée sur les communes en limite Sud du territoire, présentant à la fois une offre touristique riche et diversifiée et d'importantes capacités d'hébergement (Vence et Grasse totalisent à elles seules 70% des séjours).

Elle a connu une hausse significative entre les périodes 1992-1999 et 2001-2008 (+20%).

¹⁰⁶ DTA des Alpes-Maritimes, p.22.

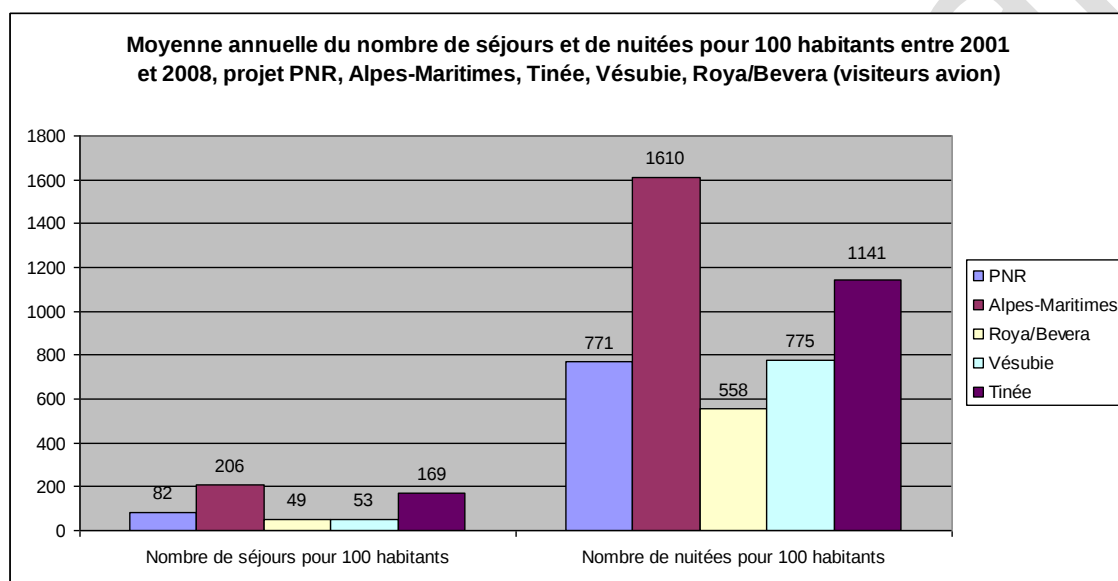
¹⁰⁷ Analyses basées sur une enquête réalisée auprès des visiteurs venus sur la Côte d'Azur en avion.

Les Préalpes d'Azur sont dans la moyenne en termes de fréquentation par avion.

La moyenne des nuitées pour 100 habitants est nettement plus importante à l'échelle départementale (1610) que dans les vallées de moyenne montagne retenues pour l'analyse comparée. Le territoire du projet arrive en 4^{ème} position pour les nuitées (771), devant la Roya/Bévéra (558), a un niveau proche de la Vésubie mais en deçà de la Tinée (1141) nettement en tête.

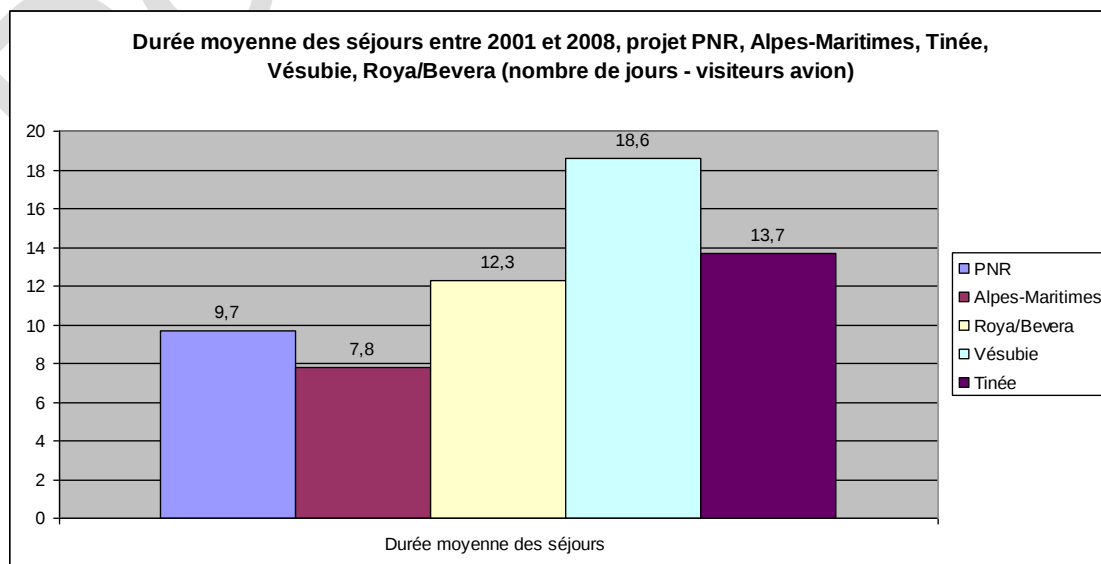
Avec 82 séjours par avion pour 100 habitants entre 2001 et 2008, le territoire des Préalpes d'Azur se situe en 3^{ème} position sur cet indicateur derrière le territoire départemental (206) et la vallée de la Tinée (169). A l'inverse, la Vésubie et la Roya/Bévéra sont en retrait (respectivement 53 et 49 séjours pour 100 habitants).

La fréquentation touristique par avion sur le territoire des Préalpes d'Azur représente 4,1% des séjours du département, et 4,9% des nuitées.



Source : CRT PACA

En termes de durée moyenne des séjours, le Parc se situe au dessus de la moyenne départementale (9,7 jours contre 7,8 jours). Ce chiffre reste en revanche inférieur à celui des autres vallées prises pour comparaison : la durée moyenne des séjours dans la vallée de la Vésubie est de 18,6 jours, celle de la Vallée de la Tinée est de 13,7 jours et celle de la vallée de la Roya, de 12,3 jours sur la période 2001-2008.



6.3.4 Une accessibilité difficile

Malgré la relative proximité des zones densément peuplées du département, les Préalpes d'Azur ne sont pas un territoire facilement accessible. En effet, les itinéraires d'accès au territoire sont de plus en plus sujets à des ralentissements routiers du fait de l'augmentation continue du trafic. Par ailleurs, le réseau routier du territoire, secondaire, n'offre pas de possibilité de déplacement rapide. In fine, si les distances séparant les Préalpes d'Azur des zones urbaines du littoral sont courtes, le temps nécessaire pour les parcourir peut s'avérer relativement long (plus de détail dans la partie mobilité et déplacements).

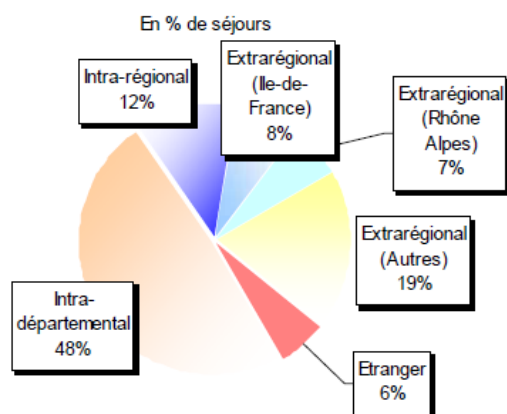
6.4 Analyse qualitative de la fréquentation touristique des Alpes D'Azur

NB : l'analyse suivante provient de l'étude de la fréquentation touristique en montagne « La fréquentation touristique des Alpes d'Azur », réalisée en 2003 par le CRT PACA. Elle concerne 4 secteurs : la Roya/Bévéra, Tinée, Var/HautVar, Vésubie. Seules 3 communes du territoire (secteur Var / Haut Var) sont concernées. Certains paragraphes sont directement repris de l'étude.

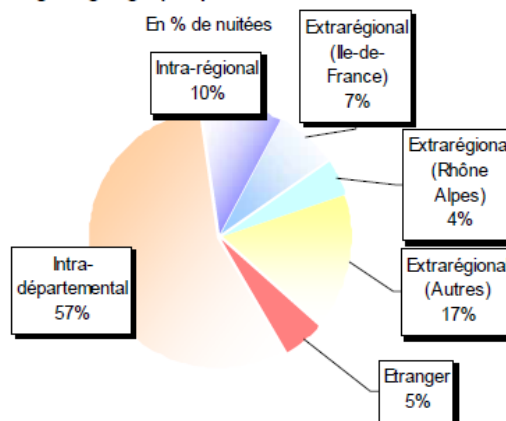
6.4.1 Une majorité de touristes intra-départementaux

En nuitées et séjours, près de la moitié de la fréquentation touristique est le fait de touristes « intra-départementaux » (57% des nuitées, 48% des séjours). Les régionaux (hors 06) représentent 10% des nuitées et 12% des séjours, les extrarégionaux 28% et 34% et les étrangers 5% et 6% de la fréquentation de montagne. L'attractivité du territoire à l'échelle régionale (hors 06) est donc limitée.

Origine géographique des Touristes



Origine géographique des Touristes



Source : CRT PACA

Au niveau intra-régional, les touristes maralpains sont largement dominants (80% des séjours et 85% des nuitées).

Après les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône (7%) et surtout le Var (12%) constituent les principaux bassins émetteurs de clientèles touristiques au profit de l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes.

Le graphique suivant ne tient pas compte des excursionnistes résidents dans les Alpes-Maritimes, uniquement comptés et non enquêtés. Pour mémoire, ils représentent à eux seuls un volume de 257 777 personnes, soit 67% des excursionnistes intra-régionaux.

De manière identique aux touristes, les Bouches-du-Rhône (13) et le Var (83) constituent (hors 06) deux des principaux bassins émetteurs de clientèles excursionnistes. La grande différence provient de la proportion importante d'excursionnistes originaires des Alpes-de-Haute-Provence (19%).

Concernant les touristes extrarégionaux, l'Île-de-France et Rhône Alpes constituent les principaux bassins émetteurs au profit de l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes. Hormis Monaco, la région Pays de Loire est celle qui se place le mieux avec plus de 50 000 nuitées de touristes. En y ajoutant la Bretagne, cette grande région Ouest totalise près d'un touriste français (hors PACA) sur 10. En revanche, la Corse est très faiblement représentée.

L'origine des excursionnistes diffère de celle des touristes. La place de Monaco, au deuxième rang, est surprenante du fait de sa population réduite (32 000 habitants) mais témoigne d'une forte demande pour des séjours en montagne de la part d'une clientèle qui reste en manque d'espace et dispose de revenus confortables.

Parmi les excursionnistes provenant de régions plus lointaines, comme l'Île de France ou Rhône-Alpes, l'excursion dans la montagne des Alpes-Maritimes peut être simplement complémentaire d'un séjour plus long dans la région.

La clientèle étrangère la plus présente est celle des Italiens (34,4% des nuitées), même si la proximité de ce marché aurait pu expliquer une part plus élevée que celle effectivement observée. Cette clientèle italienne est suivie par celle des Hollandais (19,8%) et des Belges (15,1%).

En pourcentage de séjours, les Belges passent devant les Hollandais alors que les séjours anglais sont en fait plus nombreux que les séjours allemands. Malgré tout, les potentiels de séjours en montagne au départ de ces marchés demeurent limités, et la diversité des origines rencontrées bien moindre que sur la zone littorale du département.

Près de 30% des excursionnistes non résidents des Alpes-Maritimes sont d'origine étrangère, ce qui apparaît bien supérieur au taux de touristes (avec nuitée) étrangers.

Naturellement les visiteurs à la journée de l'Espace Montagne proviennent en majorité du pays frontalier qu'est l'Italie, soit deux excursionnistes étrangers sur trois. Pour les autres nationalités on peut penser qu'il s'agit d'excursions organisées depuis le lieu de vacances, situé dans la région mais hors de l'Espace Montagne. Les Belges représentent près d'un excursionniste étranger sur 10.

6.4.2 Une clientèle familiale

Les familles (71% des nuitées et des séjours), avec enfants le plus souvent, et les couples (21% des nuitées, 18% des séjours) constituent la majeure partie des touristes. Les groupes d'amis apparaissent assez peu nombreux, et séjournent moins longtemps (8% des séjours, 4% des nuitées).

La taille du groupe est évidemment corrélée avec le type de groupe (famille, couple). De fait, 76% des séjours sont constitués de groupes 3 personnes ou plus. La moyenne est de 4 personnes par groupe.

Les séjours sont effectués par des touristes dont l'âge moyen est de 47 ans.

En nuitées, 35% sont des cadres et des professions intermédiaires. Presque autant sont retraités (31%). En séjours, la proportion de « CSP+ » est plus importante (45%), alors que celle des retraités l'est beaucoup moins (18%), ce qui s'explique par les séjours sensiblement plus longs réalisés par ces derniers.

6.4.3 Une attractivité liée à l'environnement et au climat

Ce qui attire les touristes est essentiellement lié à l'environnement et au climat. En premier lieu, l'altitude et la fraîcheur (d'actualité pendant l'été 2003, marqué par une canicule exceptionnelle) obtiennent près de 40% des suffrages. Le calme, propre à la montagne mais également opposé à l'animation de la zone littorale, constitue la deuxième raison pour passer ses vacances dans l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes. En grande partie, on constate que la montagne attire aussi une clientèle d'habités, cette raison étant citée par près d'un touriste sur cinq (mais par 25% des touristes résidents du

département). Pour les non résidents, l'aspect climatique est cité par un touriste sur cinq. La présence d'un parc naturel est citée comme l'une des raisons par 13% des touristes.

6.4.4 Un hébergement non marchand prépondérant

De manière générale, le mode d'hébergement non marchand prédomine, avec 64% des nuitées globales. Mais la répartition s'avère différente selon que l'on considère les touristes résidents du département ou non.

Pour les résidents des Alpes-Maritimes, la part d'hébergement marchand est réduite en raison de l'importance des modes « famille-amis » et « résidence secondaire ». Elle se limite donc à 41% des séjours et seulement 27% des nuitées.

Pour les touristes provenant de l'extérieur du département, la part de l'hébergement marchand en séjours est largement majoritaire et assez élevée, soit 64%. En nuitée, elle tombe à 49% en raison de la durée importante des séjours en hébergements non marchands.

La résidence secondaire personnelle est le mode d'hébergement qui apparaît le plus fréquent avec près de 37% de l'ensemble des séjours touristiques. En y ajoutant celles appartenant à des parents ou amis on obtient une part supérieure à 42% pour les résidences secondaires.

La location (une nuitée sur 5) et le camping sont les modes les plus fréquents après la résidence secondaire. En revanche, la part des nuitées réalisées chez des parents et amis dans leur résidence principale reste très limitée (moins de 9%), mais s'explique par la faiblesse démographique de l'Espace Montagne des Alpes-Maritimes (population résidente limitée et générant peu de visites touristiques).

En pourcentage des séjours, la répartition des modes d'hébergement est assez proche de celle des nuitées. Le poids de la résidence secondaire est toujours aussi écrasant (37,5% des séjours). Mais l'hôtellerie est mieux placée, avec un séjour sur 10 et le 3^{ème} rang des hébergements les plus fréquemment choisis, devant le camping. Toutefois, les séjours en hôtels étant courts, ils ne génèrent que moins de 5% du total des nuitées.

6.4.5 Promenade / randonnée, baignade et détente

La quasi totalité des touristes pratiquent au moins une activité (pris au sens large) et près d'1/4 d'entre eux en pratiquent même 4 ou plus. La promenade est l'activité phare de la montagne (60%) suivie par la baignade (45%) et la randonnée pédestre (+ de 3 heures de marche, 42%). La détente occupe 46% des touristes en nuitées.

Globalement les activités de pleine montagne (VTT – 19%, sport eau vive – 10%, escalade – 13,3%) ne sont fréquentées que par une minorité de touristes, mais de manière intense. A noter l'équitation pratiquée par 9% des touristes.

Les activités liées à la découverte des patrimoines sont pratiquées par 16% des touristes (en nuitées). Il apparaît aussi que les activités les plus pratiquées restent accessibles (physiquement et financièrement) à un grand nombre d'individus.

6.4.6 La notoriété du Parc National du Mercantour

Nombreux (94%) sont les touristes qui peuvent citer au moins un Parc naturel de la région. Le plus connu est de très loin le Parc National du Mercantour (91% des touristes l'ont cité en premier), mais c'est aussi le seul situé dans les Alpes-Maritimes, c'est-à-dire sur l'espace fréquenté. On note que la Vallée des Merveilles est quelquefois citée comme un parc à part entière, tandis que la Vanoise, Parc National à très forte notoriété, est citée, mais à tort puisqu'il ne se situe pas dans la région.

6.4.7 La dépense moyenne

Chaque touriste a dépensé 253 euros pour son séjour. Il y a peu de différence entre les résidents et les non résidents des Alpes-Maritimes. La dépense moyenne par jour et par personne d'un touriste est évaluée à **15,3€**. Lorsque le touriste utilise un hébergement marchand, la dépense moyenne augmente à près de **25,3€ /jour/personne**. La dépense des non résidents (18,3 euros) est supérieure à celle des résidents (12,9 euros).

La dépense moyenne (par personne) d'un excursionniste est évaluée à **22,5€**. Cette dépense est donc plus élevée que celle des touristes avec nuitée (car le total de la dépense s'attribue à une seule journée de consommation, alors que celles des touristes se répartit sur un nombre important de jours de présence).

Ce qui participe le plus à cette dépense est le poste « restauration », qui représente 70% de la dépense moyenne globale.

La dépense touristique globale est estimée à **59,2 millions d'euros** pour la saison d'été (juillet et août 2003). Près de la moitié de cette dépense (28,3 millions) est consacrée à la restauration, qui est donc le poste le plus important, suivi de l'hébergement avec 16,6 millions. La dépense globale des excursionnistes est estimée à **9 millions d'euros** pour la saison d'été (juillet et août 2003). Ainsi, au total, ce sont plus de **68 millions d'euros** qui sont dépensés l'été en montagne par la clientèle des touristes et des excursionnistes.

6.5 Les Préalpes d'Azur, un territoire sans stratégie touristique

Contrairement à la plupart des autres vallées montagnardes des Alpes-Maritimes, les Préalpes d'Azur n'ont pas su fédérer les acteurs touristiques afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique durable. C'est aujourd'hui le principal écueil de ce territoire aux potentialités majeures en matière de tourisme.

Ce territoire doit donc aujourd'hui se donner une stratégie et un positionnement touristique, tant en terme d'image, d'offre que d'activités et de philosophie.

Dans cette optique, la création d'axes touristiques, à la fois portes d'entrée du territoire et vecteurs d'organisation et de valorisation touristique du territoire apparaît aujourd'hui indispensable. Peuvent d'ors et déjà être retenus la Route Napoléon, la route des Gorges du Loup, la vallée de l'Estéron ou encore la route du Col de Vence.

Différentes structures d'accompagnement au développement touristique interviennent sur le territoire du projet : le pôle touristique de Grasse, l'office de tourisme intercommunal LeBroc-Carros-Gattières et dix offices de tourisme ou syndicats d'initiative agissant à l'échelle communale. L'observatoire du tourisme CRT La Riviera est un acteur majeur de la connaissance de l'activité touristique au niveau régional. Enfin, le Conseil Général des Alpes-Maritimes apporte un soutien intéressant aux acteurs du tourisme.

6.5.1 Des démarches de développement touristique à renforcer, coordonner et uniformiser

Les démarches de développement touristique en cours sur le territoire des Préalpes d'Azur sont relativement hétérogènes. En effet, l'ampleur des dynamiques impulsées et les stades d'avancement des démarches sont très différents selon les territoires. Globalement, ce territoire souffre d'un manque de moyens humains et financiers importants, ce qui a empêché le développement de projets structurants. Les dynamiques en présence sont insuffisantes si l'on considère celles hors soutien du Conseil Général des Alpes-Maritimes. La capacité des acteurs locaux à porter les projets sur leur territoire est faible, pour mémoire, citons l'abandon d'un des projets du Pôle d'Excellence Rural (PER) situé dans le périmètre du PNR et qui concernait la mise en place d'outils de TIC pour valoriser le patrimoine médiéval.

Par ailleurs, le travail de coordination des acteurs et de structuration de l'offre sera l'un des rôles essentiels du futur PNR.

Le SIVU Pays d'Accueil Provence 06, une démarche axée sur la connaissance de l'offre

La démarche de développement touristique entreprise par le SIVU Pays d'Accueil Provence 06 à l'échelle des 21 communes des cantons de Saint-Auban et de Coursegoules, situées au cœur du territoire a principalement permis de réaliser des études, inventaires et diagnostics (diagnostic de l'hébergement touristique, recensement des sites d'escalade, recensement des édifices religieux, démarche de recensement des sites équestres, ...) et quelques opérations de promotion souvent dédiées à la promotion du projet de PNR¹⁰⁸. En effet, si l'offre en présence sur le territoire est riche et diversifiée, elle présente des carences importantes en matière de structuration (connaissance globale de l'offre, qualité de l'accueil, sites multi activités, offre hors saison, ...).

Seule une minorité des études réalisées ont abouti à la réalisation d'opérations de structuration et de développement de l'offre touristique. Celles-ci sont donc restées relativement rares (développement du vallon de la Mouillère, création de l'école de canyoning à Aiglun, mise en place d'un plan signalétique...). Les effets observés sont néanmoins positifs.

Par ailleurs, ces dernières années, le SIVU PAP 06a consacré une partie importante de ses moyens à la mise en place du projet de Parc Naturel Régional. Il est aujourd'hui en cours de dissolution.

Le Pôle Touristique de Grasse, coordination et soutien à la dynamique touristique du territoire

L'action du Pôle Touristique de Grasse a été, dès le départ, orientée sur des actions plus opérationnelles, ciblant directement le soutien à la dynamique touristique. Les deux territoires sont cependant différents, le Pays de Grasse pouvant déjà s'appuyer sur une offre touristique riche et structurée. Son intervention s'articule donc principalement autour de la promotion de l'offre existante, l'assistance technique aux acteurs du tourisme, la coordination de l'action et des acteurs touristiques sur le territoire et l'accompagnement des hébergeurs:

1. **Promotion, diffusion information** : édition d'un guide touristique en commun, participation à des salons grand public ou professionnels, réalisation de présentoirs Pays de Grasse dans les Offices de Tourisme, ...
2. **Coordination de l'action touristique du territoire** : réunions mensuelles collectives afin de définir des actions communes, calendrier commun de manifestations de tous types,
3. **Assistance technique aux acteurs du tourisme** : soutien logistique et conseil aux les communes les moins structurées en matière de développement touristique (OT ne comprenant que des bénévoles, ...), interface hébergeurs / clientèle, ...
4. **Soutien à la professionnalisation des prestataires et à l'amélioration de la qualité de l'accueil touristique (pour plus de détails voir ci-après « Un secteur à professionnaliser »).**

Communauté de Communes des Coteaux d'Azur

Peut encore être citée en exemple l'importante dynamique touristique impulsée sur son territoire par la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur : développement de circuits touristiques, multiplication des événementiels et de l'offre culturelle, soutien à l'enrichissement de l'offre touristique, promotion (agenda culturel, livret d'accueil, dépliants « restauration », « hébergement », « parcours découverte » ...).

Le **Conseil Général des Alpes-Maritimes** met en œuvre une politique de développement touristique sur l'intégralité du département afin de structurer l'offre touristique sur le territoire et de permettre un développement économique durable.

Dans le cadre du schéma départemental du tourisme 2009-2015 en cours de finalisation, le Conseil Général **des Alpes-Maritimes** va encore accentuer son action sur le Moyen et le Haut Pays et donc sur le territoire du Parc. Certaines opérations sont ou ont déjà été mise en œuvre par le Département, notamment :

¹⁰⁸ Une partie importante des actions du SIVU ont été réalisées dans le cadre du Contrat Montagne.

- aides aux hébergements de la zone rurale : pour soutenir l'investissement en matière de création, de rénovation ou d'extension des hébergements touristiques ;
- PIT Tourval: programme transfrontalier avec l'Italie lancé début 2009. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes est chef de file sur le projet Tourval Café axé sur la qualification et l'amélioration des hébergements touristiques ainsi que de la restauration. Cette opération est menée en partenariat avec le CRT Riviera Côte d'Azur pour la « Diversification de l'offre touristique », la Chambre d'Agriculture pour « La valorisation des produits typiques », la Chambre des Métiers 06 – UDOTSI – GRETA pour « La formation des acteurs du tourisme » ;
- sentiers de randonnée : le Conseil Général des Alpes-Maritimes est en charge de l'élaboration du PDIPR et de l'entretien des sentiers qui y sont inscrits. La promotion de ces sentiers est faite par le biais des éditions « Guides Randoxygène ». Des éditions Rando VTT, Canyons et Clues, Raquettes à neige et Via Ferrata existent également.;
- création de deux syndicats mixtes sur les stations de Gréolières et de l'Audoubert pour participer à la gestion de l'activité neige et aider à la diversification d'activités en été.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes a inscrit dans ses actions 2009 le développement et la structuration des filières VTT et équestre. L'itinéraire « Les chemins du Soleil » reliant le lac Léman à Nice en VTT vient d'être finalisé et d'autres itinéraires devraient également suivre. En partenariat avec le CRT Riviera Côte d'Azur, la thématique des activités de pleine nature est en cours d'étude, le CRT visant la création d'une labellisation de cette filière.

6.6 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Une offre touristique bien distincte de l'offre littorale : loisirs, patrimoines, sports et de pleine air, cadre, tranquillité, beau temps garanti - Une offre à la fois homogène et diversifiée - Une offre touristique complémentaire sur l'ensemble territoire du PNR (chaque sous territoire a ses particularités) - Un territoire offrant un cadre de vie calme et préservé - Des paysages rares et d'une exceptionnelle qualité - Un territoire très riche en matière de patrimoines naturels et culturels - Une multiplicité d'activités de pleine nature offertes sur le territoire : randonnée (à pied, à vélo, à cheval), activités d'eau vive, escalade, spéléologie, vol libre, ... - 700 km de sentiers inscrits au PDIPR sur les cantons de Coursegoules et Saint-Auban - Une offre intéressante de sites de découverte (Grotte de Baume obscure, Observatoire de la Côte d'Azur, sites préhistoriques, ...) - Un territoire à proximité du littoral - Une offre d'hébergement étoffée sur les franges Sud et Est du territoire	- Une offre touristique encore insuffisamment structurée et valorisée à l'échelle du projet de territoire - Un territoire plutôt positionné en partie basse de la zone de montagne présentant une offre restreinte de sports d'hiver - Un territoire difficile d'accès car principalement desservit, ce qui a joué en faveur de sa préservation, par des routes secondaires - Malgré son homogénéité et sa variété, l'offre touristique des Préalpes d'Azur reste relativement dispersée - L'échelle territoriale retenue pour le projet de PNR rend difficile le travail de développement d'une offre touristique - Le territoire ne compte que peu de pôles d'attractivité touristique structurés et la plupart se situent à ses extrémités - Les démarches de développement touristique en cours sont très hétérogènes - Des moyens humains et financiers globalement insuffisants pour permettre une réelle structuration de l'offre touristique - Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas encore su ou pu réellement tirer profit de ses potentialités. - L'image et l'identité du territoire reste à clarifier - Des carences en matière d'hébergement, notamment à l'intérieur et au Nord du territoire - Une offre d'hébergement nettement en deçà de l'offre des autres vallées de montagnes maralpines - L'offre d'hébergement touristique actuelle présente des faiblesses en termes de qualité, le secteur reste, pour partie, à professionnaliser - Le territoire est dans la moyenne en matière de	- Une clientèle amatrice du type d'environnement offert par le territoire qui se développe - Un type de tourisme de qualité permettant de créer une dynamique économique et sociale locale et de valoriser les patrimoines en présence - Le projet de PNR est l'occasion de structurer et d'étoffer l'offre touristique à l'échelle du territoire - Présence de pôles d'attractivité potentiels à l'intérieur du territoire - Présence de fortes potentialités de développement de l'offre touristique - Le territoire est favorable à l'itinérance (découverte de village en village) - Le territoire des Préalpes d'Azur se prête bien aux activités équestres mais elles sont encore peu développées. - Les touristes pratiquent au moins 1 activité, ¼ en pratiquent 4 ou plus (territoires Alpes d'Azur) - Des démarches de développement touristiques ont été réalisées (contrat montagne) ou sont en cours sur le territoire (promotion, signalétique, professionnalisation des prestataires, qualité des hébergements...) - Ce type de territoire est majoritairement fréquenté par des touristes intra départementaux (territoires Alpes d'Azur), la création de liens économiques à l'année est donc possible - La clientèle est très majoritairement familiale (71% - territoires Alpes d'Azur) - Dans les Alpes d'Azur, chaque touriste a	- Le manque de structuration de l'offre touristique entraîne des difficultés économiques chez les prestataires touristiques - L'augmentation du trafic sur les itinéraires amenant au territoire accentue les difficultés d'accès - Une méconnaissance globale de l'activité touristique du territoire : quelle clientèle ? Quelle fréquentation ? - Certains comportements observés risquent d'entraîner, à long terme, une dégradation des milieux naturels - Une incompréhension entre habitants et visiteurs du fait d'un rapport différent à la nature et aux territoires ruraux - Certains sites du territoire sont déjà soumis à des pressions anthropiques	→ Approfondissement de la connaissance de l'offre et des pratiques touristiques à l'échelle du territoire → Conception partagée et mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du territoire → Définition d'un positionnement et d'une image claire du territoire en matière d'offre touristique → Mise en synergie de l'action en faveur du développement touristique à l'échelle du territoire → Structuration de l'offre touristique notamment sur les territoires les plus ruraux → Promotion touristique du territoire et de ses patrimoines dans une perspective de développement durable → Identification des carences en matière d'hébergement sur le territoire → Amélioration, en partenariat avec les structures intervenant dans le champ touristique, de l'offre et de la qualité de l'accueil en hébergement sur le territoire et labellisation → Accompagnement à l'aménagement et à l'amélioration de la qualité de l'accueil des sites touristiques du territoire → Développement de l'offre d'itinérance (circuits touristiques, sentiers de randonnée) → Adaptation des structures d'accueil au tourisme d'itinérance (aires de camping-car, relais VTT, équestres, ...) → Valorisation économique, à travers la sensibilisation de la clientèle touristique et leur mise en marché de proximité des productions locales notamment agricoles mais aussi artisanales présentes sur le territoire

	fréquentation par avion mais loin derrière les deux vallées les plus fréquentées - L'hébergement non marchand est prépondérant (64% - territoires Alpes d'Azur) - La résidence secondaire personnelle est le mode d'hébergement le plus fréquent (37% des séjours - territoires Alpes d'Azur)	dépensé 253 euros pour son séjour (la dépense touristique globale est estimée à 59,2 millions d'euros pour la saison d'été 2003)		
--	---	--	--	--

7 Les activités de pleine nature

7.1 Une offre d'activité multiple attirant un public local et international

La partie haute du territoire des Préalpes, plus montagnarde, offre une diversité d'activités de pleine nature : escalade, canyoning, pêche, randonnée pédestre et équestre, VTT, vol libre...

Les sites d'escalade, de canyoning et de spéléologie sont nombreux. Certains sont valorisés dans des topoguides départementaux. L'offre va cependant bien au-delà des sites identifiés au niveau départemental notamment concernant le canyoning (36 sont identifiés dans le topoguide du Conseil Général des Alpes-Maritimes alors que plus de 300 sont répertoriés et publiés dans les Alpes Maritimes).

En comparaison avec d'autres secteurs du département, le potentiel de ce territoire est plus important car la diversité des possibilités de pratique est plus grande, notamment pour la spéléologie. De plus, comparée à d'autres vallées, ce territoire est plus accessible pour une pratique en famille.

7.2 Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade

De part l'étendue de l'emprise des surfaces karstiques (80 à 90% du territoire), son périmètre est de loin, le secteur le plus intéressant en matière d'activités et d'explorations spéléologiques. Il présente un grand réseau de cavités. On en dénombre environ 3000 dans les Alpes-Maritimes dont environ 1952 répertoriées sur le territoire du projet de PNR. Le périmètre comprend les plateaux de Calern-Caussols et notamment le secteur de l'Audibergue où sont situées une dizaine de cavités majeures de réputation nationale et internationale, pouvant attirer des clubs de toute la France et de l'étranger (jusqu'à 481 mètres de profondeurs (sur la commune de Cipières)).

En matière d'escalade, le territoire compte de nombreux sites dont quelques uns sont de renommée internationale¹⁰⁹. Par ailleurs, du fait du climat, l'escalade peut se pratiquer à l'année dans les Alpes-Maritimes même si l'été y est moins propice. C'est donc un territoire recherché par les amateurs en toute saison. De nombreux professionnels de l'encadrement travaillent sur le territoire. Les activités d'escalade et de spéléologie attirent autant des pratiquants locaux, régionaux qu'internationaux.

¹⁰⁹ 23 communes sur les 49 incluses dans le périmètre regroupent 27 sites d'escalade. 6 sont de niveau facile et adaptés à la découverte de la pratique, 14 présentent des niveaux variables de facile à difficile, 7 sont des sites de haut niveau. De nombreux sites d'escalade potentiels ont pu être recensés (19 de niveau découverte, 21 tous niveaux et 10 de haut niveau).



Source : FFME 06

Même s'il compte de nombreux canyons (24), le territoire du PNR n'est pas un secteur majeur du canyon dans les Alpes Maritimes. Sa proximité des zones urbaines le rend néanmoins intéressant pour les activités de canyon professionnel. Par ailleurs, certains canyons, telle la Clue d'Aiglun, peuvent véhiculer une image forte du projet de PNR, car typique des Préalpes d'Azur, même s'il est peu parcouru du fait de la grande marche d'approche (2h).

De nombreux professionnels sont présents sur le secteur même s'ils sont moins nombreux que dans les vallées de la Tinée et de la Roya Bévéra. Cette activité, encadrée par un arrêté préfectoral (voir ci-après) se déroule sur 6 mois de l'année. Le principal de l'activité se déroule en été, entre le 15 Juillet et le 15 Août.

La particularité de l'offre de canyoning des Préalpes est la subsistance d'eau en période estivale, les canyons aquatiques du territoire, attirent ainsi de nombreux pratiquants venant des Alpes-de-Haute-Provence notamment du Verdon.

Le périmètre du projet compte aussi 13 sites adaptés à la pratique des raquettes.

7.3 Une fréquentation importante et en augmentation sur les sites majeurs mais qui reste méconnue dans l'ensemble

La fréquentation des sites d'activités de pleine nature est en constante augmentation ces dernières années, du fait de l'engouement pour les sports de nature, dont les pratiquants sont sans cesse plus nombreux. Elle n'est cependant pas précisément connue à ce jour. Certains sites de canyoning très prisés peuvent cependant être parcourus par plus d'une centaine de personnes par jour (le Loup par exemple, de la base de la cascade de Courmes jusqu'à Pont du Loup ou

encore le canyon de Saint-Auban qui est le plus parcouru du département et compte entre 15 et 18 professionnels). Sur les sites les plus courus, la fréquentation est notamment amplifiée par l'activité de professionnels. Certains canyons comptent jusqu'à 18 professionnels les jours ouvrables avec chacun un groupe de 8 clients le matin et l'après-midi soit, au total, une fréquentation liée à l'offre d'accompagnement professionnel approchant les 300 personnes.

Par ailleurs, certains sites de canyoning (le canyon de la Cagne par exemple) sont fréquentés par de nombreux baigneurs ce qui amplifie fortement la tendance à la sur fréquentation.

Concernant l'escalade, la fréquentation est plus diffuse.

Enfin, les pratiques de spéléologie restent anecdotiques car la plupart du temps limitées à un petit nombre de spécialistes dans une logique d'exploration, de découverte et d'équipement de nouvelles cavités. Elles ne se pratiquent pas sur des sites conventionnés.

7.4 Une minorité de pratiquants affiliés

Par ailleurs, les structures fédérant les pratiquants et/ou ayant la compétence en matière de gestion des activités d'escalade et de canyoning (FFME, Conseil Général) sur le territoire n'ont un lien direct qu'avec une minorité des pratiquants. Pour exemple, les pratiquants d'escalade et de canyoning adhérant à la FFME ne représentent qu'1/8^{ème} du nombre total de pratiquants. La FFME dénombre environ 1700 adhérents dans les Alpes-Maritimes pour 10 000 à 12 000 pratiquants non licenciés. La situation est cependant différente pour la spéléologie, qui ne représente cependant qu'une part très réduite du total des pratiquants d'activités de pleine nature.

La Fédération Française de Spéléologie (FF Spéléo) compte en effet une vingtaine de clubs dans les Alpes-Maritimes, 250 licenciés pour 400 pratiquants environ. Le taux d'affiliation entre les pratiquants et la FF Spéléo est donc très important.

7.5 Une démarche de suivi des sites et des pratiques en cours, mais partielle

Les sites d'escalade créés récemment, n'apparaissent pas dans les topoguides. Par ailleurs certains aménagements sont pratiqués sans travail de concertation en amont. Certains professionnels ou pratiquants aguerris possèdent les capacités techniques pour équiper des sites. Une part importante des sites d'escalade et de canyoning ne sont donc pas suivis ni entretenus par les acteurs institutionnels.

La situation à cet égard s'est cependant fortement améliorée depuis quelques années, notamment, la concertation locale entre les structures représentant les activités de pleine nature et les structures responsables de la préservation de la qualité environnementale du territoire s'est fortement amplifiée.

Le travail de suivi et d'entretien des sites d'escalade s'est aussi largement renforcé. Aujourd'hui le Département suit et entretient 11 sites (8 hors PDR et 3 in PND). La FFME 06 a d'ailleurs conventionné avec le Département sur des actions de suivi de ces sites et/ou d'animation de journées découvertes environnementales (faune, flore par exemple).

7.6 Un usage réglementé et partagé

L'usage des espaces est réglementé par arrêté préfectoral (Cf- Arr. Préfect 98.000481-bis). Du 31 Avril au 1^{er} Octobre, en dehors des périodes de ponte et de reproduction de la faune halieutique, l'usage des cours d'eau est réservé aux

activités de canyoning. Lorsque les périodes de pêche se superposent aux périodes de canyoning, un système d'alternance est mis en place (un jour canyoning, un jour pêche).

Concernant la problématique foncière, notamment en lien avec la propriété privée, des conflits d'usages ont pu apparaître entre propriétaires et usagers. Dans ces cas de figure, la FFME a proposé la mise en place de conventions d'usage avec les propriétaires fonciers permettant un transfert de responsabilité et la labellisation et suivi des équipements. Des espaces de stationnements et cheminements ont aussi pu être aménagés.

Aujourd'hui, une procédure a été mise en place sur les créations de sites, la FFME consulte systématiquement le gestionnaire de l'espace (animateurs de sites Natura 2000, ...) et prend en considération les possibilités d'accès (espaces pour le stationnement, ...).

7.7 Des activités néanmoins confrontées à des conflits d'usage

Les activités de pleine nature de type escalade, spéléologie et canyoning sont confrontées, depuis un certain nombre d'années, à un déficit de connaissance scientifique sur leur impact réel sur les patrimoines naturels soumis à pression. Un projet étude d'impact sur le canyon de la Cagne avait été envisagé mais il n'a pas été concrétisé. Aucune démarche permettant d'objectiver ces problématiques n'est aujourd'hui disponible sur le territoire. Elle pourrait être entreprise à titre expérimental sur les sites très parcourus.

Afin de participer et de suivre l'évolution de la gestion des impacts des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels mais aussi de contribuer à la connaissance des patrimoines naturels en présence, la FFME et la FF Spéléo sont, depuis de nombreuses années présentes aux comités de pilotage Natura 2000.

L'activité de canyoning est confrontée, sur un certain nombre de sites, à des conflits. Ceux-ci peuvent naître soit d'un contentieux sur l'usage de l'espace avec les propriétaires ou les mairies. Les problèmes de stationnement et / ou de cheminements avant ou après le canyon cristallisent souvent les malentendus.

7.8 Des fédérations actives en matière de connaissance des patrimoines naturels

Les principales structures actives en matière de suivi des activités de pleine nature sur le territoire (FFME et FF Spéléo) s'investissent aussi dans des actions de connaissance en matière de biodiversité. Si à cet égard l'action de la FFME reste ponctuelle (alerte en cas d'observation d'espèces patrimoniales sur un site de pratique) celle de la FF Spéléo représente un axe fort de son activité.

Les clubs de spéléologie réalisent notamment des explorations à but scientifique (étude hydrologiques, géologiques, biospéléologie, faune souterraine, chiroptères ...), des publications, ou encore actualisent l'inventaire des cavités du département. Certaines de ces actions sont réalisées dans le cadre de partenariats (Conseil Général, Natura 2000, Agence de l'eau...). Ils peuvent aussi être sollicités par des mairies ou syndicats des eaux pour des questions de relations hydrologiques.

La FF Spéléo et la FFME connaissent aujourd'hui les principales espèces sensibles potentiellement présentes dans leurs espaces de pratiques.

7.9 Des espaces de pleine nature attirant d'autres pratiques

De nombreux sites et itinéraires du territoire des Préalpes attirent un large public qui souhaite profiter du cadre paysager et naturel exceptionnel.

Par ailleurs, comme beaucoup de territoires ruraux, offrant des terrains ou itinéraires favorables, les Préalpes d'Azur connaissent, dans certains secteurs, une forte fréquentation des véhicules à moteur. Ces activités peuvent être problématiques d'une part en matière d'impact sur les milieux et espèces naturelles sensibles à la pression mais aussi en termes de conflits d'usage et de mise en insécurité des randonneurs et de non respect des propriétés privées.

C'est un territoire très attractif en matière de cyclotourisme. Il n'accueille pourtant pas ou peu de circuits vélos balisés sur route. Cette pratique attire du monde mais n'est pas organisée. La problématique est la même pour l'offre VTT et équestre.

7.10 Une filière activités de pleine nature peu structurée

In fine, le territoire des Préalpes d'Azur est un espace très favorable aux d'activités de pleine nature. L'importance du nombre de sites de pratique localisés, les efforts importants réalisés ces dernières années par les acteurs de l'encadrement et de la gestion des activités de pleine nature et les potentialités subsistantes dans ce domaine font de ce territoire un espace majeur en la matière.

Par ailleurs, la proximité du littoral et des pratiquants potentiels ou avérés lui confère une forte attractivité.

Cependant, les activités professionnelles qui se sont développées autour de ces pratiques, l'ont été de manière individuelle, profitant des opportunités offertes par le territoire. Pas ou peu d'actions collectives, visant à intégrer le développement d'une filière activités de pleine nature, n'ont été entreprises. La structuration de cette filière, dans une logique de développement durable respectueuse des hommes et de l'environnement, aurait pourtant pu apporter à ce territoire, et notamment à ses espaces les plus fragiles, un complément en matière de dynamique économique.

Comme il a déjà été noté d'une manière plus générale en matière de tourisme, les hébergements, notamment ceux adaptés à l'accueil de publics sportifs notamment en groupes, sont rares. La présence de structures d'accueil, proposant le gîte et une offre d'activités de pleine nature de proximité reste exceptionnelle¹¹⁰. Pour le reste, une offre d'hébergement alternatif est présente mais apparaît insuffisante. Notamment, le Moyen-Pays est sous équipé en lits de campings et d'hébergements alternatifs au regard des sites d'activité de pleine nature en présence. Ces carences de lits ne permettent pas de retenir les touristes en hébergement et ainsi d'amplifier la manne économique liée à la pratique des activités de pleine nature.

Les espaces phares en matière d'activités de pleine nature, et notamment les stations de ski de Gréolières les Neiges et de l'Audoubertie présentent eux aussi des carences en matière d'hébergement, notamment collectifs et hôtellerie. Surtout, elles n'ont pas bénéficié de démarches de restructuration et de modernisation globale de leur offre touristique in et hors saison. Des initiatives ponctuelles peuvent néanmoins être notées, qui rencontrent un certain succès (à l'Audoubertie un télésiège fonctionne l'été et permet des descentes à VTT, une via ferrata souterraine, des parcs acrobatiques, ...)

Enfin, aucun topoguide ne propose une présentation globale de l'offre d'activités de pleine nature en présence sur le territoire, en lien avec les hébergements touristiques.

¹¹⁰ Sur Saint-Auban, le Gîte Tonic, 40 couchages, propose des activités d'équitation, escalade et randonnée pour les centres de loisirs, clubs, ...

Les Préalpes d'Azur sont un territoire à la fois proche mais pas toujours très accessibles pour les zones urbaines. Il n'a pas véritablement su développer un produit phare, vendeur et attractif pour de la fréquentation en séjour. Ce travail, n'est cependant pas simple car une part importante de son attractivité reste aujourd'hui à l'état de potentialité, les Préalpes d'Azur ne sont pas toujours bien identifiées et reconnues, même par les habitants du littoral.

7.11 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Une offre d'activité multiple attirant un public local et international - Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade - De nombreux canyons - Une météo et une offre en faisant un territoire recherché par les amateurs en toute saison - Subsistance d'eau en période estivale dans les canyons - L'activité de canyoning est encadrée par un arrêté préfectoral - Présence d'une activité économique liée aux activités de pleine nature - les acteurs des activités de pleine nature ont été sensibilisés aux enjeux écologiques - Le territoire des Préalpes est aussi le terrain de jeu et l'espace de récréation de la population du littoral - C'est un territoire très attractif en matière de cyclotourisme	- Une offre d'activité de pleine nature peu structurée et peu valorisée - Une minorité des sites d'activité de pleine nature existants sont valorisés dans les topoguides - Des professionnels moins nombreux que dans les vallées de la Tinée et de la Roya Bévéra - Une fréquentation des sites d'activités de pleine nature méconnue dans l'ensemble - La majeure partie des pratiquants d'activités de pleine nature (excepté spéléologie) ne sont pas affiliés à une fédération - Les Préalpes d'Azur connaissent, dans certains secteurs, une forte fréquentation de véhicules à moteur - Il n'y a pas ou peu de circuits vélos balisés sur route - L'offre d'itinéraires VTT et équestre est faible - Pas ou peu d'actions collectives, visant à intégrer le développement d'une filière activités de pleine nature, n'ont été entreprises - Pas de structures d'accueil, proposant le gîte et une offre d'activités de pleine nature de proximité - Une offre d'hébergement alternatif présente mais insuffisante - Les espaces phares en matière d'activités de pleine nature présentent aussi des carences en matière d'hébergement - Il n'y a pas de topoguide proposant une présentation globale de l'offre d'activités de pleine nature en présence sur le territoire, en lien avec les hébergements touristiques	- Une fréquentation des sites d'activités de pleine nature en constante augmentation ces dernières années (selon les observations) - Un renforcement du suivi et de l'entretien des sites et itinéraires d'activité de pleine nature ces dernières années - Le Département, en partenariat avec la FFME, suit et entretient 11 sites d'escalade sur le territoire - Le Département propose des animations environnementales sur ses PND - La FFME favorise les conventions d'usage avec les propriétaires foncier, la labellisation et le suivi des équipements - Lors d'une création de site, la FFME consulte systématiquement le gestionnaire de l'espace et prend en considération les possibilités d'accès - Les principales structures actives en matière de suivi des activités de pleine nature sur le territoire (FFME et FF Spéléo) s'investissent aussi dans des actions de connaissance en matière de biodiversité - Les clubs de spéléologie réalisent des explorations à but scientifique - Ce territoire se prête bien aux activités équestres - La proximité du littoral confère au territoire une forte attractivité - Des initiatives ponctuelles de développement d'offres d'activités de loisirs / pleine nature qui rencontrent un certain succès	- Certains sites (notamment canyoning) sont fortement fréquentés ce qui peut avoir un impact sur les milieux et espèces naturels - Certains aménagements de sites sont pratiqués sans travail de concertation en amont - Une part importante des sites d'escalade et de canyoning ne sont donc pas suivis ni entretenus par les acteurs institutionnels - Des conflits d'usages ont pu apparaître entre propriétaires et usagers des sites d'activité de pleine nature - Un déficit de connaissance scientifique sur l'impact réel des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels soumis à pression - La fréquentation excursionniste les week-ends occasionne des pressions sur les espaces naturels	- L'aménagement et la labellisation des sites naturels fréquentés ponctuellement par les habitants du littoral et leur sensibilisation aux enjeux de respect du cadre environnemental - L'amplification de la démarche d'aménagement, de suivi, d'entretien et de labellisation et des sites d'activités de pleine nature - L'amplification des actions de sensibilisation des pratiquants d'activités de pleine nature aux espèces présentant des enjeux environnementaux prioritaires ; - Le suivi et l'accompagnement des créations de nouveaux sites d'activités de pleine nature; - La promotion de l'offre d'activités de pleine nature constituée en cohérence avec les enjeux de préservation - La définition d'espaces de pratiques motorisées en cohérence avec le respect du territoire ; - La création d'itinéraires de randonnée valorisant les sites patrimoniaux du territoire, utilisant le réseau existant et, si besoin, créant de nouvelles connexions ; - La médiation des conflits d'usages tant entre les pratiquants d'activités de pleine nature (chasse, pêche, randonnée, escalade, ...) qu'avec d'autres types d'usagers ; - La connaissance des impacts réels des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels soumis à pression

8 Emploi, insertion, formation¹¹¹

8.1 Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion

Le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur dénombre différentes structures intervenant dans le champ de l'emploi, la formation et l'insertion.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays grassois intervient sur la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Il travaille avec les entreprises et les demandeurs d'emploi de son périmètre d'intervention¹¹².

Différentes agences de Pôle Emploi interviennent sur ce territoire : celle de Grasse pour la partie Grasse et haut pays Grassois, l'agence d'Antibes pour le Bar-sur-Loup, l'Agence de Cagnes-sur-Mer pour la commune de Vence et l'agence de Nice-Carros qui a en charge les demandeurs d'emploi de Carros, Saint Laurent du Var et du Moyen-Pays.

On note aussi la présence de Missions Locales ciblant les jeunes de moins de 26 ans : Missions Locales de Grasse, de Sophia-Antipolis et de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur.

Malgré la présence de ces différentes structures, un certain nombre de communes ne sont pas desservies par leurs services, notamment les communes du Nord-Est du territoire.

Les permanences du Pôle Emploi mises en place actuellement ne permettent pas de couvrir l'ensemble des communes du territoire (les permanences de Pôle Emploi au sein du Relais de Services Publics de Saint-Auban, concernent la population du canton de Coursegoules, du canton de Saint-Auban et de la commune d'Escragnolles). Il n'y a par exemple pas de permanences de Pôle Emploi au Bar-sur-Loup, à Saint-Cézaire sur Siagne et Saint-Vallier de Thiey.

Concernant les Missions Locales, les permanences sont actuellement présentes à Saint-Cézaire-sur-Siagne et à Saint-Auban.

8.2 Un territoire multipolarisé en terme d'emplois

Le territoire du projet de PNR est fortement dépendant, pour ce qui concerne l'offre d'emploi, de bassins d'emplois dynamiques concentrés sur sa proche périphérie ou un peu plus éloignés, sur le littoral.

Il ne compte aucun pôle d'emploi dynamique situé dans son périmètre et présente de fait une forte dépendance avec les pôles d'emploi de proximité (villes portes, vallées voisines) ou plus éloignés et plus importants du littoral.

Pour les bassins d'emplois en proximité du périmètre, le Haut Pays grassois est fortement tributaire des bassins d'emploi situés en limite Sud du projet de PNR : bassin grassois, zone artisanale du Bar-sur-Loup, Vence, ou en dehors des Alpes-Maritimes,

¹¹¹ Cette partie du diagnostic a été rédigée sur la base d'entretiens avec Annie Malausa du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays grassois intervenant sur 14 communes du haut pays (Communauté de Communes des Monts d'Azur) et Mr Serge Laurent de la Maison de l'emploi et de l'entreprise située à Carros et intervenant sur le périmètre de la Communauté de Commune des Coteaux d'Azur (Carros, Gattières, Le Broc).

¹¹² A savoir les communes d'Aiglun, Amirat, Andon, Auribeau, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, La Roquette/Siagne, Le Mas, Les Muijous, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Auban, Sallagriffon, Séranon et Valderoure.

notamment dans le Var et plus précisément dans le Canton de Fayence, secteur en développement économique. Castellane, dans les Gorges du Verdon est aussi un pôle attractif mais offre principalement des emplois saisonniers.

La partie Nord du territoire est en partie tournée vers le pôle d'emploi de Puget-Théniers.

La partie Est du territoire est tournée vers la zone industrielle de Carros-Le Broc, plus importante zone industrielle du département (8000 à 9000 emplois, 500 à 600 entreprises). Son attractivité rayonne de fait bien au-delà des communes de la Communauté de Commune des Coteaux d'Azur (environ 3/5 des employés n'habitent pas les Coteaux d'Azur).

Parmi les bassins d'emplois plus éloignés du territoire de projet, citons Monaco, Nice, ou encore Cannes.

Le pôle de Sophia Antipolis se situe à l'interface entre les pôles de proximité et les pôles plus éloignés.

8.3 Un emploi local faible tant en terme quantitatifs que qualitatifs

Une partie importante de l'emploi local est constituée, notamment dans la partie centrale et haute du territoire par l'emploi dans les collectivités territoriales (mairies, EPCI, syndicats intercommunaux, ...), quelques commerces de proximité et artisans et des emplois saisonniers, agricoles ou touristiques.

Le territoire dénombre en effet quelques sites touristiques attractifs qui génèrent, en saison, une offre d'emplois non négligeable à l'échelle du territoire (le domaine du château de Taulane limitrophe du Canton de Saint-Auban, les deux stations de ski du territoire, ...).

La partie Sud du territoire, présente un dynamisme économique plus marqué (présence de nombreux commerces, artisanat, ...) qui lui permet d'avoir une offre d'emploi pérenne intéressante. Plus on va vers le Nord, plus l'emploi se fragilise et les demandeurs d'emploi sont forcés de s'adapter à l'offre d'emploi locale : job en stations l'hiver conjugués avec des petits emplois agricoles l'été (les emplois agricoles restent cependant assez rares).

Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas réellement développé, actuellement, de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts de ses territoires ruraux (réseau d'hébergement touristique rural, transformation de productions agricoles, établissements d'accueil pour retraités, personnes handicapées, services d'accueil de santé,...) ou alors ces activités subsistent à la marge sans réelle action collective (promotion, qualité, labellisation, ...). Les emplois proposés aujourd'hui restent donc fragiles (forte précarité, faible sécurité sur la pérennité de l'emploi, ...)

In fine, l'offre d'emploi proposée localement est insuffisante, fragile et trop précaire. Cette situation a tendance à créer chez les demandeurs d'emploi peu qualifiés ou souhaitant rester sur le territoire des difficultés matérielles mais aussi sociales et psychologiques.

8.4 Des demandeurs d'emplois peu qualifiés

En 2006, le taux de chômage du territoire est de 11,4%, pour une moyenne nationale de 11,9% et régionale de 13,8%.

Si l'on s'en tient aux visites reçues par les acteurs de l'emploi mobilisés, les demandeurs d'emplois du territoire du projet ont essentiellement de bas niveaux de qualifications ou pas de qualifications : CAP, BEP, métiers du bâtiment, restauration, ... Ils ne reçoivent que très peu de personnes très diplômées.

Par ailleurs, les quelques personnes diplômées accompagnées, expriment souvent la volonté de travailler au pays quitte à sortir de leur filière initiale.

8.5 Des initiatives existantes en matière d'insertion

Le territoire dénombre quelques chantiers d'insertion permanents (Andon, Grasse, Saint-Auban, Saint-Jeannet, ...) ou plus ponctuels (Carros). On recense par exemple 25 emplois au sein de l'association d'insertion à Saint-Auban Montagn'Habits (recyclage de vêtement) et 15 à Andon (agricole, entretien jardin espaces vert, débroussaillage, bois de chauffage, ...). Ces emplois sont principalement précaires.

Aucune structure n'est présente sur le canton de Coursegoules ce qui pose problème.

On compte aussi quelques entreprises ou associations d'insertion par l'activité économique (ménage, aide à domicile, jardinage) à Carros, Grasse et Vence notamment.

Il existe aussi des structures pour les travailleurs handicapés (l'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes), qui emploient dans le cadre de deux ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail Ascros, Saint-Jeannet) et d'une Entreprise Adaptée à Saint-Jeannet,

8.6 Une offre de formation principalement située en dehors du territoire

La plupart des structures de formation intervenant sur le territoire (ISI, Reflets, GRETA,...) sont situées sur les villes portes (Grasse) ou sur le littoral (Cannes, Nice, Villeneuve-Loubet). Les acteurs de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion du territoire travaillent en partenariat avec ces structures.

8.7 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un territoire situé à proximité de nombreux pôles d'emplois - quelques sites touristiques attractifs qui génèrent une offre d'emplois - un dynamisme économique plus marqué au Sud - Des demandeurs d'emplois peu qualifiés - Des initiatives existantes en matière d'insertion - Présence d'une offre de formation à proximité du territoire	- Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion - Aucun pôle d'emploi dynamique n'est situé dans le périmètre du projet de PNR - Un territoire fortement dépendant des pôles d'emploi extérieurs - Un emploi local faible tant en termes quantitatifs que qualitatifs - Une partie importante de l'emploi local dans les collectivités territoriales - Plus on va vers le Nord, plus l'emploi se fragilise - Pas de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts du territoire - Les emplois proposés aujourd'hui restent fragiles	- Des créations d'emplois possibles à travers la création ou la dynamisation d'activités économiques locales	- Destruction des emplois peu qualifiés présents au cœur du territoire au bénéfice des pôles dynamiques sites à proximité - Fracture séparant les habitants peu qualifiés des habitants qualifiés	→ Création d'emploi, sauvegarde des savoir-faire locaux et productions locales et de positionnement sur de nouvelles filières d'emplois émergentes → Soutien à l'insertion des personnes en difficultés sociales ou souffrant de handicap → Centralisation de l'information sur les formations adaptées aux activités locales : artisanat, agriculture, ... → Soutien aux microprojets locaux en matière d'économie sociale et solidaire

L'animation éducative et culturelle du territoire

1 L'éducation au territoire et au développement durable¹¹³

1.1 Un territoire proposant une multiplicité de thématiques pour l'éducation et la sensibilisation du public

Parmi les missions d'un PNR, la mission d'éducation à l'environnement et au territoire offre une approche transversale permettant à la fois de valoriser un territoire et d'en améliorer la connaissance et par là, la préservation. L'éducation à l'environnement sous ses formes les plus diverses est un des leviers essentiels pour la réussite du projet de PNR.

Le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur présente de nombreux arguments qui justifient la définition et la mise en œuvre d'une action d'ampleur à cet égard.

Une richesse patrimoniale et des potentiels d'observation exceptionnels :

- **une richesse très importante en matière de biodiversité** : de nombreuses espèces floristiques endémiques, des cortèges d'espèces faunistiques patrimoniales dont certaines emblématiques du territoire ;
- de **nombreux habitats d'intérêt communautaire** ;
- des **paysages exceptionnels** et de nombreux points de vue ;
- **un patrimoine géologique et géomorphologique** de premier ordre (reliefs, clues, ...) ;
- **de fortes potentialités pour l'observation astronomique** (qualité du ciel nocturne, présence d'un observatoire scientifique) ;
- une lecture paysagère (formidable outil de médiation) facile et accessible à tous publics
- un territoire **château d'eau** des agglomérations littorales, **très** sensible et en lien avec le **réseau karstique** ;
- un **réseau souterrain exceptionnel** ;
- un territoire fortement **marqué par les activités humaines** et dont les **traces sont encore facilement lisibles** (histoire, protohistoire, préhistoire) ;
- ...

Un contexte lui donnant un rôle important à cet égard :

- **une forte fréquentation de certains espaces naturels** de son territoire notamment par des publics de circuits touristiques de découverte des villages typiques et des sites grandioses et des publics de proximité pour la pratique d'activités sportives, ludiques ou comme lieu de promenade et de détente.

¹¹³ Ce diagnostic a été réalisé sur la base des éléments issus des commissions et sous commissions thématiques sur la thématique éducation à l'environnement et d'entretiens avec Frédéric POYDENOT, Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur, Marc Boucherot, Vice-Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la région PACA, Jean-Louis Pasquet, Directeur de Planète Sciences Méditerranée et l'association Virées Nature.

- une **forte proximité** d'avec un **nombre très important de scolaires** habitant les espaces urbanisés du littoral

1.2 De nombreux enfants à éduquer sur le territoire... et sur le littoral

Le territoire des Préalpes d'Azur compte 24 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 9 collèges et 6 lycées. Les collèges et lycées sont principalement situés sur Grasse.

Au total, ce sont plusieurs milliers d'élèves qui sont scolarisés sur ou à proximité immédiate du territoire du projet de PNR.

Certains groupes scolaires mènent des initiatives pour sensibiliser leurs élèves au patrimoine naturel et culturel de leur secteur. Ainsi le groupe scolaire du Soleil à Roquestéron a réalisé différents outils (diaporamas...) de sensibilisation sur l'environnement (flore, déchets, eau, énergies...) et sur le patrimoine des villages (Roquestéron, Roquestéron-Grasse, Sigale, Cuébris).

Ce territoire constitue aussi une opportunité pour permettre aux enfants du littoral de découvrir l'ensemble des richesses patrimoniales des Préalpes d'Azur. Il est en effet, sur la base du critère proximité / richesse patrimoniale, l'un des territoires les plus intéressants pour les grandes agglomérations des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, l'enjeu d'éducation et de sensibilisation du plus grand nombre d'enfants, y compris des zones urbaines, à la connaissance et au respect des patrimoines, aussi bien naturels que culturels, déjà important par le passé, est aujourd'hui devenu majeur.

1.3 Un enjeu de sensibilisation des visiteurs au respect du territoire

La phase de concertation a mis en exergue les comportements de certains visiteurs du territoire dénotant un manque de respect à la fois pour l'environnement et pour les habitants.

Ce constat, lié à l'attractivité de ce territoire rural de qualité pour les habitants du littoral, pose la question de la connaissance et de l'appropriation par ses visiteurs de la valeur et de la fragilité des éléments patrimoniaux, notamment naturels, en présence.

En termes de localisation, ce type de problématique se concentre sur les sites naturels attractifs, fortement fréquentés lors de certaines périodes de l'année. Le territoire des Préalpes d'Azur dénombre une multiplicité de sites de ce type dont l'aménagement et la gestion n'ont peu ou pas encore été structurés.

De fait, sa préservation passe aujourd'hui par la diffusion d'un message de sensibilisation visant à assurer de la part de ses visiteurs mais aussi de ses habitants, le respect de ses patrimoines.

1.4 Le moyen de créer un lien entre le territoire et le littoral

Au-delà de la résorption des comportements irrespectueux vis-à-vis du territoire et de ses patrimoines, doit être souligné l'enjeu, fortement prégnant sur ce territoire, de création d'un lien de réciprocité avec le littoral. Le territoire des Préalpes d'Azur, dont la valeur et la richesse patrimoniales sont aujourd'hui insuffisamment connues du public et valorisées, n'est pas ou peu reconnu par les habitants du littoral. De fait, les échanges économiques et sociaux restent limités.

La proximité de la zone littorale et des débouchés potentiels qu'elle représente, notamment en matière de vente des productions agricoles et artisanales du territoire mais aussi d'activités touristiques, offre pourtant au territoire des Préalpes d'Azur des potentialités très importantes en matière d'économie locale. Il doit donc travailler son image et faire reconnaître ses patrimoines et ses productions. La sensibilisation au territoire est un levier important dans l'obtention de cette reconnaissance.

1.5 De nombreuses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement

Différentes structures interviennent dans le champ de l'éducation à l'environnement dans ou à proximité du territoire des Préalpes d'Azur.

Concernant le tissu associatif, la plus importante, située à proximité du territoire du PNR est le **Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur** situé à Cannes. Cette structure propose des animations à la journée et/ou des classes vertes ou séjours sur l'île Sainte Marguerite (Hébergement Cannes Jeunesse) pour des activités liées à l'environnement sur des thématiques diverses (l'eau, les rivières, le climat, la botanique, le milieu marin, ...). Il accueille principalement des publics jeunes dans un cadre scolaire ou de loisirs. Il propose notamment « La rivière m'a dit », un programme de 3 ½ journées pour les scolaires ou centre de loisirs avec activité sur le terrain et en salle. En 2008, les actions pédagogiques du centre lui ont permis d'accueillir 207 classes, 9908 participants. Il a réalisé 878 animations et 6827 journées participants.

La capacité d'accueil maximale du CPIE (Fort Sainte Marguerite) est de 5 classes pour 200 personnes.

Actuellement le CPIE ne travaille pas directement sur le territoire du PNR ou très occasionnellement. Il a cependant la volonté de le faire mais les occasions ne se sont pas encore présentées.

L'objectif principal de l'association **Planète Sciences Méditerranée** est de développer partout en France, une activité de loisirs scientifiques s'adressant en priorité à un public jeune mais aussi aux familles. L'antenne régionale de cette association nationale, compte une vingtaine de salariés et touche, 30 000 à 40 000 personnes par an.

L'approche retenue vise à développer la pratique scientifique active, expérimentale et en équipe. Les animateurs se positionnent comme accompagnateurs dans « l'apprendre à faire », si possible dans des démarches expérimentales, en utilisant la science comme moyen de développer des facultés.

Son activité consiste à répondre à des appels à projet en début d'année scolaire (initiative) par l'intermédiaire de projets impulsés directement par l'association, mais aussi à répondre aux sollicitations de ses multiples partenaires potentiels : centre de loisirs, bibliothèques, mairies, associations, ...

L'accompagnement ainsi proposé peut prendre différentes formes: ingénierie, formation, matériel, ...

Planète Sciences Méditerranée propose de nombreuses prestations, réalisées en partenariat avec les bénéficiaires :

- animation sur les 12 Parcs Naturels Départementaux des Alpes-Maritimes ;
- organisation de chantiers de jeunes (dans des centres de vacances loués) ;
- séjours de vacances à dominante scientifique ;
- expositions pédagogiques itinérantes (énergies renouvelables, ...) mobilisables par des collectivités, des sociétés privées, etc.
- conception d'outils pédagogiques : sentiers d'interprétation,
- formation d'animateurs : BAFA – BPJEPS, ...
- ...

En termes de thématiques, cette association travaille notamment sur la connaissance et la gestion des milieux naturels et urbains, les problématiques de pollutions, le cadre de vie, l'écologie urbaine, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables (elle gère notamment un espace info énergie qui couvre le projet de PNR et accompagne des jeunes à la réalisation d'audits énergétiques de centres scolaires ou de loisirs), l'astronomie et l'espace (l'Observatoire de la Côte d'Azur a mis à disposition une coupole que l'association a équipée d'un télescope), la robotique, .

Une plate-forme d'éducation à l'environnement, a été mise en place par les acteurs institutionnels de la région PACA, Elle est principalement active dans le département des Bouches du Rhône. Au niveau régional, cet espace d'échanges et de rencontres

offre un outil de plus pour la concertation et le transfert d'expérience entre les structures existantes. A partir de cette première plate-forme à été constitué le GRAINE PACA, - Réseau Régional pour l'éducation à l'environnement.

Les acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement des Alpes-Maritimes ont aussi monté un collectif d'éducation à l'environnement et de développement durable.

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO)** intervient sur le territoire régional et dans le département des Alpes-Maritimes dans le cadre d'un projet éducatif national. L'association régionale compte actuellement un salarié pour le département des Alpes-Maritimes (animateur nature) et vient de recruter un chargé de mission afin de développer ses activités notamment dans le département des Alpes-Maritimes.

En matière d'animation, elle propose principalement des ½ journées ou des journées mais ne dispose pas de locaux pour accueillir du public et se déplace souvent à l'extérieur (classes, maison de l'environnement, Parcs Naturels Départementaux, etc). Leurs actions auprès des scolaires se déroulent principalement dans les classes. La LPO ne propose ni classes vertes ni séjours.

Actuellement, cette association intervient sur les Parcs Naturels Départementaux gérés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'environnement auprès de classes et du grand public. Elle propose aussi des projets pédagogiques dans le cadre du programme « l'école est un refuge » afin de présenter la biodiversité et les enjeux de préservation liés, dans les cours d'école. Dans le cadre du programme « LIFE nature » sur les oiseaux marins, la LPO a créé des kits, une exposition et des dossiers pédagogiques sur les oiseaux marins qui ont ensuite été présentés dans quelques classes du collège de Vence. Elle met aussi en place des expositions itinérantes, sous forme de location, sur toute la région. Elle participe également à des événements tels que la journée de l'environnement sur Vence et Valbonne ou la journée de l'hirondelle à Tourettes-sur-Loup.

Ses thèmes de prédilection concernent tous la protection de la biodiversité : l'avifaune en premier lieu mais aussi les espaces liés (milieux rupestres, ...). L'oiseau est utilisé comme l'outil principal mais l'action bénéficie à l'ensemble de la biodiversité.

La LPO travaille principalement sur des appels à projet et recherche des animations payées à prix juste. Les moyens lui manquent pour financer l'ensemble des actions qu'elle souhaiterait mettre en place. L'absence de locaux pour réaliser des animations et accueillir un public handicapé et de personnes âgées est un frein.

Le **Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence/Alpes du Sud (CEEP)**, association régionale d'études, de gestion, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, mène des actions conservatoires sur des terrains dont il est propriétaire ou gestionnaire. Pour le département des Alpes-Maritimes, le CEEP intervient sur 1200 hectares dont plus de 1000 hectares sur le périmètre du projet de PNR. Dans le cadre de cette mission, le CEEP, qui fait parti du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels, réalise des actions de sensibilisation : réalisation d'outils de communication (panneaux, plaquettes, livrets...), organisation de sorties nature pour faire découvrir le patrimoine naturel de ce territoire, participation aux journées « environnement » de différentes communes et diverses manifestations. Dans le cadre du programme « LIFE Vipère d'Orsini », une exposition itinérante sur cette espèce a été réalisée, exposition qui est à la disposition des communes des Préalpes d'Azur.

Virée nature est une petite association de sensibilisation à la nature qui intervient sur le territoire des Préalpes d'Azur. Néanmoins, ses actions ciblent principalement ses adhérents et son activité, essentiellement bénévole, reste aujourd'hui confidentielle. Elle compte 20 adhérents en 2008.

Ces structures sont de plus en plus intéressées par le développement d'échange voire de projets collectifs.

Le **Centre IFESec (Institut de Formation et d'Etudes Sociales Educatives et Culturelles actuellement fermé)** est un centre d'accueil pour des séjours et séminaires ouverts aux associations, collectivités et entreprises. Il a une capacité d'accueil de 55 lits et reçoit notamment les classes de découverte des nouvelles technologies des écoles du département.

Le **Département des Alpes-Maritimes** propose des classes de découverte à proximité du Parc Naturel du Mercantour (Auron, Valberg, La Colmiane-Valdeblone) pour la montagne et à St Jean Cap Ferrat pour la mer. Très appréciées des enseignants, ces structures d'accueil (pour 1 à 3 semaines) mettent à disposition leurs animateurs avec lesquels les enseignants bâtissent un projet

pour leur séjour. « Les enfants apprennent à mieux connaître le milieu naturel. Faune, flore, géologie, vie pastorale, activités sportives, ciel et météo, patrimoine et histoire... C'est tout un univers de découverte qui se révèle à eux. »¹¹⁴

Le **Comite Départemental de Spéléologie** (FF Spéléo) propose des activités d'éducation à l'environnement dans le cadre des parcs départementaux (convention avec le Conseil Général des Alpes Maritimes), des animations pour les jeunes de la CASA, et à destination de l'éducation nationale (primaire/secondaire/supérieur). Dans le cas de la CASA et des activités scolaires, la majorité des actions donnent lieu à des visites spéléologiques situées dans le périmètre du projet de PNR.

L'**Education nationale** propose aussi un certain nombre de programmes ciblant l'éducation à l'environnement mais souvent peu relayés au niveau local et sur des dossiers difficiles à monter : « L'École agit ! » pour le développement durable¹¹⁵, "A l'école de la forêt", ...

1.6 Une intervention ponctuelle et peu coordonnée sur le territoire des Préalpes d'Azur

Si les différents acteurs présentés précédemment interviennent tous à un niveau régional ou plus local, en partie sur ou à proximité du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur, l'ampleur réelle de leurs interventions, ciblant les publics ou les patrimoines de ce territoire, reste limitée. Par ailleurs, si une dynamique de mise en réseau est apparue depuis quelques temps, il n'existe pas, à proprement parler de cadre global définissant une feuille de route aux acteurs de l'éducation à l'environnement sur ce territoire tant en matière de public cible, que de patrimoine à porter à connaissance ou à valoriser ou encore de thématiques prioritaires.

De fait, le niveau de structuration et de définition de l'offre d'éducation à l'environnement présente sur le territoire est largement insuffisant voire inexistant.

Il manque donc aujourd'hui :

- un travail exhaustif d'identification des thématiques et patrimoines présents sur le territoire méritants d'être le support d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire.
- la définition d'une stratégie d'intervention commune aux structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement, dans ou à proximité de ce territoire, visant à mettre en animation les thématiques et patrimoines identifiés.

1.7 Des structures fragiles demandant un soutien

La plupart des structures contactées dans le cadre du diagnostic rencontrent des difficultés notamment en matière de financement. Les incertitudes à ce niveau, qui se sont largement amplifiées ces dernières années notamment du fait de l'augmentation de la part des actions financées dans le cadre d'appels à projet les fragilisent fortement.

Cette situation, privant ces structures de vision à long terme en matière de moyens d'action, rend difficile leur structuration et les maintient dans une situation de relative précarité.

¹¹⁴ Site Internet du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

¹¹⁵ Ce programme soutient, depuis sa création, la dynamique du développement durable par la valorisation de projets concrets. Son principal enjeu est celui de l'appropriation, par la communauté éducative, d'outils et de concepts utiles pour comprendre les défis de la globalisation, les inégalités de développement économiques et sociaux mais aussi et surtout l'impact du fonctionnement des sociétés humaines sur l'environnement naturel."

Par ailleurs, comme il sera vu par la suite, le manque de capacité d'accueil à la journée ou en séjours de ces structures, limite leurs possibilités d'animations.

1.8 Une complémentarité à trouver avec le PNR

La présence d'acteurs importants de l'éducation à l'environnement à proximité du territoire, comptant déjà de nombreux salariés, est un atout non négligeable pour les Préalpes d'Azur. Des compétences, de l'expérience et une offre de prestations sont en effet disponibles et mobilisables rapidement à travers les associations déjà existantes.

De ce fait, le projet de PNR pourra et devra s'appuyer sur l'existant à la fois pour travailler sur une stratégie concertée d'éducation à l'environnement mais aussi pour la mettre en œuvre.

L'enjeu en présence n'est donc pas de mobiliser, en propre, des ressources humaines en matière d'éducation à l'environnement, mais de coordonner, en concertation avec les structures d'éducation à l'environnement du territoire, la conception d'une stratégie partagée d'éducation à l'environnement et au territoire.

1.9 Une stratégie et des projets collectifs à structurer

Ainsi, dans l'état actuel du paysage de l'éducation à l'environnement dans et à proximité de ce territoire, émerge un enjeu de mobilisation collective des acteurs en présence et de définition d'une stratégie débouchant sur la mise en œuvre de projets communs.

Les structures consultées se sont toutes déclarées favorables à un travail partenarial avec le futur PNR qui pourrait être le lieu de rencontre des acteurs de l'éducation à l'environnement afin de structurer l'offre sur son territoire. Les offres aujourd'hui ponctuelles, multiples et, in fine, diffuses pourraient ainsi s'intégrer dans un projet cohérent valorisant l'ensemble des richesses et les potentialités du territoire.

Cette stratégie se déclinerait ensuite dans des projets collectifs à l'échelle du territoire comprenant la recherche de nouveaux financements. Le manque de moyens constaté, pourrait être en partie comblé par un soutien du PNR au montage de dossiers communs de réponse aux appels d'offre de programmes d'ampleur (programmes européens). L'action collective revêt aussi l'avantage de permettre le cofinancement de certains postes.

1.10 Un potentiel non utilisé en matière d'accueil et de séjours éducatifs

Comme il a été vu, le Conseil Général des Alpes-Maritimes propose une offre, appréciée, de classe découverte à destination des enseignants et scolaires du département. Cette offre est localisée en proximité du Parc National du Mercantour pour les centres situés en montagne.

L'existence de classes de mer et de classes de neige est intéressante pour les Alpes-Maritimes. Cette offre pourrait néanmoins être étoffée et complétée sur d'autres thématiques majeures du territoire (astronomie, énergies renouvelables, ...).

Un manque important de lieux d'accueil de groupes de tous types (sports, loisirs, classes vertes, stages, formations, enfants, adultes, ...) a été identifié sur le territoire du projet de PNR. Cette carence, ne permet pas aujourd'hui la valorisation à leur juste valeur de ses potentialités touristiques et patrimoniales. D'autre part, l'absence, dans les sites les plus emblématiques adaptés à ce type d'aménagement, de structures d'accueil de groupes ne permet pas aux Préalpes d'Azur de valoriser les potentialités existantes en matière de dynamique économique locale.

Enfin et surtout, ce manque limite fortement le développement des activités liées à la découverte des patrimoines naturels et culturels du territoire, exceptionnellement riches sur ce territoire, et dont ne profitent pas ou très peu aujourd'hui les enfants et adultes des Alpes-Maritimes et d'ailleurs.

C'est ainsi que l'association Planète Sciences Méditerranée, dont le siège historique est à Grasse et dont l'activité est bien implantée sur le territoire du projet, organise ses formations dans les Hautes-Alpes à défaut de trouver des structures d'accueil satisfaisantes tant en termes de capacités que de localisation et de coûts. Ce besoin est par ailleurs souligné par l'ensemble des représentants des structures consultées.

La création d'un centre d'accueil ouvert à différents publics et activités mais ciblant en priorité la découverte et l'apprentissage du respect et de la préservation des patrimoines des Préalpes d'Azur apparaît nécessaire. Une labellisation de type CPIE pourrait être recherchée.

1.11 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentiels
- Un territoire riche offrant une multiplicité de thématiques et de supports pour l'éducation et la sensibilisation du public à l'environnement et aux patrimoines - Un territoire encore préservé - L'existence de structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement dans ou à proximité du territoire du projet de PNR - Une forte volonté locale de travailler à la valorisation et à l'amélioration de la connaissance du territoire et de sa diffusion	- Une connaissance partielle des patrimoines en présence, notamment en matière culturelle - Encore peu d'information et de sensibilisation des habitants et usagers au respect du territoire et au développement durable - Un manque de sensibilisation des décideurs et usagers aux impacts potentiels des activités humaines sur les patrimoines notamment naturels - L'intervention d'éducation et de sensibilisation au territoire reste ponctuelle et n'est pas coordonnée à l'échelle du territoire des Préalpes d'Azur - Il n'y a pas de Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement sur ou aux abords du territoire - Il y a peu de structures d'hébergement de groupe sur le territoire notamment dans le Haut-pays	- De nombreux enfants à éduquer sur le territoire et sur le littoral - L'action de sensibilisation est un levier intéressant pour créer un lien et une solidarité entre territoires (ici les Préalpes d'Azur et la zone littorale) - La richesse du territoire est une opportunité pour intéresser les enfants à la découverte des patrimoines - La création d'un PNR pourrait permettre de structurer, renforcer et coordonner l'action d'éducation à l'environnement actuellement présente sur le territoire du PNR	- Ce territoire a subi de forts et rapides bouleversements ces dernières décennies avec un risque de perte de la mémoire du territoire et de son histoire - Des visions parfois différentes des problématiques environnementales cohabitent sur le territoire - Certains comportements observés risquent d'entraîner, à long terme, une dégradation des milieux naturels - Certains sites du territoire sont déjà soumis à des pressions anthropiques - La consommation trop importante des ressources (énergie, eau, ...) et la production trop importante de déchets met en cause la pérennité de la planète - La raréfaction des subventions de fonctionnement en faveur des financements sur opérations fragilise les structures associatives intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement	→ Coordination de l'action et des acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire du projet de PNR (rôle de coordinateur et d'interface) → Conception partagée et mise en œuvre en complémentarité d'un programme d'éducation à l'environnement à destination des scolaires → Diffusion d'un message de sensibilisation au respect du territoire, de ses patrimoines et à l'économie de ses ressources auprès du grand public → Impulsion d'un projet ou mobilisation d'une structure d'accueil de groupes pour des animations / séjours de découverte et d'éducation aux patrimoines → Soutien technique au montage de projets collectifs (recherche de financements, ...) s'inscrivant dans le programme d'éducation

2 L'offre culturelle

2.1 Deux types d'offre culturelle coexistent

De nombreuses manifestations sont organisées chaque année sur le territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur. Au vu de la population du territoire, la dynamique culturelle est plutôt forte avec de nombreuses manifestations dans les deux principales villes du PNR (Grasse et Vence) et de nombreuses manifestations dans de nombreuses communes plus modestes en population. Les festivals sont nombreux sur une grande variété de thèmes : musique, théâtre, cinéma et traditions populaires dans les plus petites communes. Cette offre se distingue de celle du littoral du fait des nombreuses fêtes liées au terroir et aux traditions populaires. Elle permet au territoire, de part la nature, la notoriété et l'ampleur de certains événements, de bénéficier d'un écho extrarégional. Cependant, le territoire dénombre peu de salles de spectacle et d'équipements culturels en général.

Deux grands types d'événements émergent :

- les événements orientés sur la **culture du monde rural** souvent spécifiques au territoire : fêtes patronales, fêtes religieuses, fêtes thématiques diverses (Fête du Gabre à Bonson, Fête de la Fraise à Carros, Fête des ânes à Escragnolles, Fête des Limaces à Sigale). Ces fêtes villageoises peuvent prendre diverses formes : bal, procession, retraite aux flambeaux, etc. Les communes rurales du territoire organisent aussi ponctuellement de petites manifestations locales : loto, concours de boule, tournoi d'échec, courses à pied, ...
- les événements orientés sur des **thématiques culturelles plus modernes et plus ouvertes sur l'extérieur** : festival Transméditerranée à Grasse, Festival Nuits du Sud à Vence, Ces événements attirent un public plus large et plus nombreux.

Par ailleurs, l'offre culturelle présente, tant en matière d'animations que d'événementiels, est fonction des caractéristiques de chaque territoire (moyens financiers et humains, proximité des zones les plus peuplées, caractère rural ou urbain). L'ampleur et le nombre de manifestations culturelles organisées reste donc très variables.

Deux catégories de territoires doivent être distinguées en matière de dynamique culturelle.

1 - Les territoires pilotes, à l'interface entre le monde rural et le monde urbain

Ils présentent une forte dynamique culturelle liée à la fois à la richesse patrimoniale de leur territoire, à leur population et aux moyens financiers dont ils disposent.

Ressortent encore une fois les communes et EPCI positionnées sur l'Arc Sud – Sud-Est et comprenant notamment Grasse, Vence, Bar-sur-Loup, Tournettes-sur-Loup, Saint-Jeannet et les communes de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur (Carros, Le Broc, Gattières). Ces territoires présentent d'ailleurs l'avantage d'être à l'interface entre la zone littorale et l'arrière pays, les fréquentations potentielles des événements qu'elles proposent sont donc nettement supérieures à celles de communes rurales isolées.

2 - Les territoires ruraux plus isolés

Ces territoires peu peuplés, peu nantis en termes de moyens humains et financiers ont une « zone d'attractivité » en matière culturelle largement plus restreinte que celle des territoires pilotes.

Deux sous catégories peuvent cependant être distinguées :

- les **communes centre ou bassin de vie ruraux**, plus peuplées et proposant une offre culturelle plus étoffée (Gréolières, Saint-Vallier-de-Thiery,...) bénéficiant y compris aux habitants des communes les plus isolées ;
- les **communes rurales peu peuplées** : leur offre d'animation culturelle s'articule principalement autour de l'organisation de fêtes patronales, religieuses ou valorisant des patrimoines locaux (terroir, productions agricoles,...).

Ces territoires ne présentent pas les atouts des premiers : ils sont peu peuplés, peu nantis en termes de moyens humains et financiers et leurs « zones d'attractivité » en matière culturelle sont largement plus restreintes que celles des territoires pilotes.

Si l'offre y est inférieure à celle des territoires pilotes, certaines communes rurales proposent néanmoins ponctuellement des programmations ambitieuses comme le festival du Peu à Bonson ou les « Brillants Sonnets » à Briançonnet. Cipières compte par ailleurs un pôle de recherche scénographique avec l'association « Scène et Act ».

A l'inverse, quelques communes n'ont pas de festival et ne sollicitent pas d'animations culturelles de la part du Conseil Général des Alpes Maritimes dans le cadre des Estivales.

Des exceptions peuvent cependant être observées, certains villages organisant des fêtes rurales dont la fréquentation est très importante en regard de leur population.

Nota : il n'existe pas d'inventaire exhaustif des événements culturels du territoire du projet de PNR, cette analyse se base donc sur les informations disponibles ayant pu être mobilisées dans le cadre de ce diagnostic (agendas culturels des EPCI du territoire, informations culturelles de quelques communes, programmation des Estivales du Conseil Général des Alpes Maritimes, entretiens auprès de techniciens de collectivités, ...).

2.1.1 Les territoires pilotes, à l'interface entre le monde rural et le monde urbain

La ville de Carros¹¹⁶ est très active en matière culturelle, elle propose notamment un Centre International d'Art Contemporain (5 expositions et 15000 visiteurs/an, fond de 3000 œuvres), un opéra d'art lyrique en plein air (OPUS), activités culturelles pour tous à l'année et en milieu scolaire¹¹⁷ ; un festival du théâtre de rue « Les Siacrerries »¹¹⁸, un festival de cinéma : CINEALMA, qui a pour objet d'organiser des rencontres cinématographiques en présence de réalisateurs et des échanges avec le public¹¹⁹. La ville de Carros dispose également d'une salle de spectacle et les communes de Gattières et du Broc, de salles d'exposition.

Parallèlement, l'EPCI compte près d'une trentaine d'associations culturelles, répartis dans 6 domaines d'activités : arts plastiques, musique, spectacles vivants, lecture-écriture, parcs et jardins, divers. Via son Office de Tourisme¹²⁰, la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur a également édité des dépliants "parcours de découverte patrimoines", un agenda « Culture et traditions » et un livret d'accueil.

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence¹²¹ a pour objectif de valoriser les projets culturels des communes et de proposer une offre diversifiée. Elle étend actuellement ses compétences en matière d'offre culturelle : le musée International de la Parfumerie, le musée d'Art et d'Histoire de Provence et la Villa-musée Fragonard sont passés dans les compétences la CAPAP. Elle organise un Festival « Le temps des Contes » en juillet (1ère édition en 2009) et porte le Théâtre de Grasse, qui compte tenu de son projet artistique et de sa programmation a pu être labellisé par le Ministère de la Culture : "Scène conventionnée pour la

¹¹⁶ Source : <http://www.cc-coteauxdazur.fr/culture/index.htm>

¹¹⁷ Source : <http://www.opus-opera.com/association.php>

¹¹⁸ Source : <http://www.nicerendezvous.com/FR/LES-SIACRERIES,-NICE-CARROS,-3-JOURS-DE-THEATRE-DE-RUE-A-GATTIERES,-LE-BROC--n-5223.html>

¹¹⁹ Source : http://www.otiazur.fr/?p=rubrique&r=107899-rencontres_cine&m=distraine

¹²⁰ Source : <http://www.otiazur.fr/>

¹²¹ Source : <http://www.poleazurprovence.com/pagesPolitique/culture.php#livre>

Danse et le Nouveau Cirque". Par ailleurs, la ville de Grasse propose le Festival « Transméditerranée », série d'événements culturels à Grasse et en Méditerranée française visant à faire connaître les cultures, l'histoire et l'actualité des peuples méditerranéens et à favoriser leurs échanges; ainsi que le Festival " Les Toutes Premières Fois", autour de connaissance du cinéma¹²². Ce territoire s'attache aussi à développer la lecture notamment à travers des manifestations, la musique, la danse, les arts plastiques, le cinéma mais aussi des activités pour tous et des fêtes .

La **Ville de Grasse**, ville d'Art et d'Histoire, qui appartient à la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, propose une offre culturelle diversifiée : son Service Animation du Patrimoine qui coordonne les initiatives de Grasse, propose toute l'année des animations pour les Grassois, les scolaires et les visiteurs, Le Service des Affaires Culturelles participe à l'organisation de manifestations culturelles et en assure la coordination : Fête de la Musique un Été au Ciné, journées du Patrimoine, Lire en Fête, Ecoles Chantantes (pratique du chant choral, du CP au CE2), Rencontres Chorales d'Enfants (création d'un opéra avec les CM1 et CM2), etc. L'Espace Culturel Altitude 500, qui appartient à la Ville de Grasse et qui se situe sur le périmètre du projet de PNR, a pour objectif d'accueillir les jeunes et les musiques actuelles et de permettre la pratique artistique amateur notamment à travers une prestation de service auprès des associations, groupements, entreprises, etc. L'Espace culturel met à disposition ses locaux et ses équipements pour l'organisation de conférences, concerts, ateliers de formation et autres.

Les communes de la Communauté Urbaine de Nice (Vence et Saint-Jeannet) :

La commune de **Vence**¹²³ est particulièrement dynamique sur le plan pictural et porte de nombreux événements et sites culturels d'importance liés aux arts sous toutes leurs formes. Parmi eux : le Festival des Nuits du Sud (12^{ème} éd.), qui mêle musiques méditerranéennes et cycle de conférences, compte une fréquentation notable (jusqu'à 50 000 festivaliers) ; les Rencontres « Culture et Cinéma » (14^{ème} ed. en 2008) rassemblent cinéphiles et professionnels du cinéma ; un ensemble de sites et d'animation ont été créés autour du peintre Matisse, qui a résidé à Vence : circuit touristique « sur les pas de Matisse » et site de la « Chapelle Matisse », monument d'art sacré conçu par le peintre ; la ville dispose également d'un important fond d'art moderne et contemporain (Musée Rétif par exemple) ; d'un conservatoire de musique ; d'une médiathèque qui organise l'événement « Lire en fête à la médiathèque » ; de nombreux ateliers et galeries d'artistes ; d'un centre culturel municipal.

La commune de **Saint-Jeannet**¹²⁴ organise divers types de manifestations et d'événements tout au long de l'année, autour d'associations (comme Longo'Art) ou d'atelier d'artistes (comme L'atelier artÔbaou). On retient, par exemple, un Festival de l'Accordéon ou les Rencontres Musicales des Baous (appuyées notamment par la région et le Conseil Général). Saint-Jeannet est aussi le lieu de fêtes traditionnelles comme la Fête des bouffets (autour de danses traditionnelles provençales). La commune a par ailleurs lancé en Juillet 2009 la première édition de son « Ecofestival », associant spectacles vivants, initiation pédagogique à la protection de l'environnement, promenades contées diurnes et nocturnes de découverte du patrimoine naturel de la commune¹²⁵.

Les communes de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis bénéficient de la dynamique de proximité d'Antibes-Juan-les-Pins, Valbonne, Vallauris, la Colle sur Loup et Châteauneuf, moteurs culturels de la Communauté d'Agglomération si l'on en croit leurs riches programmations¹²⁶. Le Le Bar-sur-Loup voit par exemple se succéder soirée Jazz, Festival du Conte, Concerts Rock ; Tourrettes-sur-Loup propose quant à elle divers concerts, dans et hors du cadre des Estivales du Conseil Général.

2.1.2 Les territoires ruraux plus isolés

Globalement moins peuplés et moins bien dotés que les précédents, les autres EPCI s'appuient sur un événementiel relativement plus modeste que les précédents. Pour autant, des efforts sont faits pour accroître et diversifier l'offre.

¹²² Source : <http://www.ville-grasse.fr/culture/acagenda2.htm>

¹²³ Source : <http://www.vence.fr/-Culture-Art-Patrimoine-.html>

¹²⁴ Source : http://www.saintjeannet.com/culture_tourisme/evenements/evenements.htm

¹²⁵ Source : <http://www.eco-festival-saint-jeannet.org/>.

¹²⁶ Source : <http://www.lol1625.fr/>

La **Communauté de Communes des Vallées d'Azur** est avant tout le cadre de l'organisation de fêtes patronales comme la Fête Patronale de la Saint Donat à Ascros¹²⁷.

La **Communauté de Communes des Monts d'Azur** indique avoir fait de gros progrès ces dernières années en matière d'offre culturelle, avec l'organisation d'animations à destination de tous les publics. Pour cela, elle a notamment bénéficié de l'appui financier du Conseil Général des Alpes-Maritimes, qui lui a notamment permis de s'améliorer en termes de communication.

La **Communauté de Communes Vallée de l'Estéron**¹²⁸ joue sur les Fêtes patronales de ses diverses communes, mais porte également un festival à Bonson : le Festival du Peu (dans sa 7^{ème} éd.), qui accueillait en 2008 près de 600 visiteurs et qui intègre les manifestations : « Un peu d'art contemporain » (Exposition dans plusieurs lieux et en plein air), « Un peu d'images en mouvement » (Projection de Courts-Métrages), « Un peu de conte », « Un peu de Provence », « Un peu de tango ». S'ajoute à cela les soirées Estivales du Conseil général.

Au sein de la **Communauté de Communes Terres de Siagne**, la Commune de Saint-Vallier-du-Thiery porte une quinzaine d'associations culturelles, à l'origine d'animations ponctuelles comme des après-midi « Contes »¹²⁹. La Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne porte elle aussi de nombreuses manifestations : fête du village, « Saint Cézaire jazz festival » et « Festival de la Haute Siagne » (8^{ème} éd.) en août. La Commune de Cabris organise une « fête des Bergers » et une « fête des Artisans ».

2.2 Un programme départemental d'ampleur : les soirées Estivales

Sur l'ensemble du territoire, le **Conseil Général des Alpes Maritimes** a également un rôle moteur sur le plan culturel, via les Soirées Estivales, qui permettent, en 2009, à 39 communes sur les 49 du territoire d'organiser des manifestations culturelles (plus qu'elles ne pourraient en financer seules) : en musique classique, chant, musiques traditionnelles, actuelles, jazz, théâtre, music-hall. Ces soirées permettent d'animer la quasi-totalité du territoire de juin à septembre^{130 131}.

Ce programme joue donc le rôle d'apport de moyens complémentaires dont l'effet en matière culturelle se constate principalement sur les communes rurales dont l'offre est limitée. Son existence est déterminante sur l'offre culturelle de ces communes.

¹²⁷ Source : <http://www.ascros.fr/mairie-ascros/actualites.php>

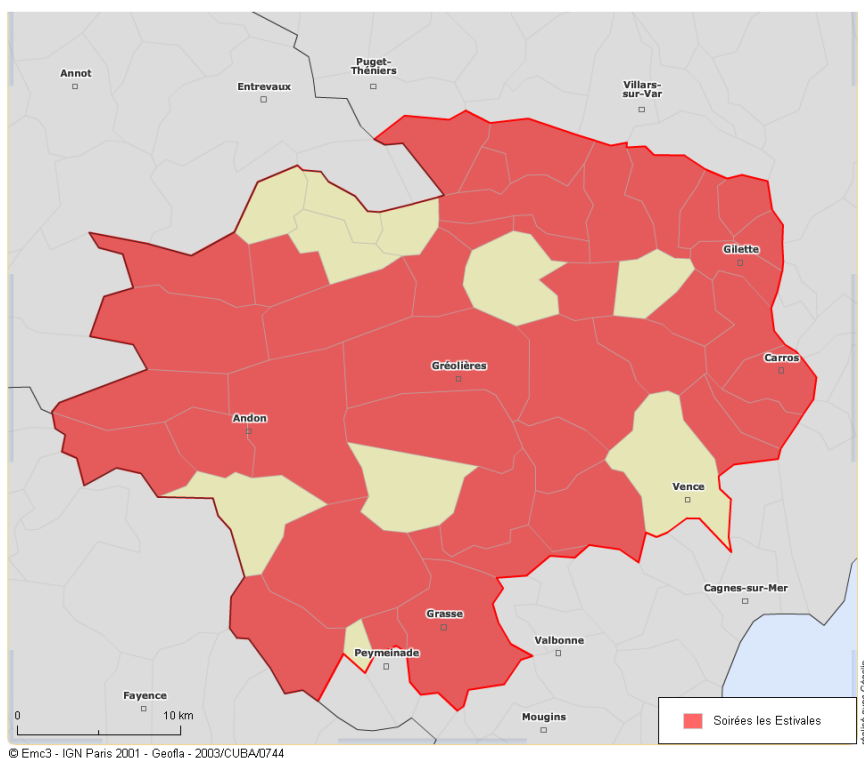
¹²⁸ Source : http://www.esteron.fr/pages/manifestations/cadre_Manifestation.php

¹²⁹ Source : <http://saintvallier.ifrance.com/saintvallier/>

¹³⁰ Source : http://193.48.79.10/cg06_v3/cms/estivales_cg06/index.php

¹³¹ Source : http://193.48.79.10/cg06_v3/cms/estivales_cg06/upload/cg06-soirees-estivales-2009.pdf

Communes du territoire des Préalpes d'Azur accueillant les Soirées Les Esivales en 2009



Sur les 432 événements programmés de Juin à Septembre 2009 sur l'ensemble du département par les Soirées Estivales 2009, 89 sont localisés sur des communes du projet de Parc. Un éventail assez large de représentations artistiques y sont programmées, notamment avec de la musique classique (Ensemble Baroque de Nice, les jeunes virtuoses, l'Ensemble Départemental de percussions, l'Orchestre Régional de Cannes Paca, les Solistes de l'Académie d'Eté de Nice, etc), du chant (polyphonies Corses et des Alpes Méridionales), des musiques traditionnelles (pays Niçois, musique klezmer, chansons de troubadours en langue d'Oc, tango), des musiques actuelles (trip hop, world, groove, blues, rock, jazz), du théâtre (8 spectacles) et du Music Hall (musique, chant, magie, cinéma, danse, cirque).

De plus, des événements sont programmés autour du festival, notamment des expositions (La route du Baroque Nisso-Ligure à Grasse).

Enfin, 5 festivals soutenus par le Conseil Général accompagnent les soirées Estivales :

- les 3èmes Rencontres Musicales des Baous, à Saint-Jeannet ;
- OPUS-OPERA, 21^{ème} Atelier d'Art Lyrique, à Carros, Gattières et Le Broc ;
- le Théâtre Equestre Urbain Pegaz Urbacircus, à Grasse ;
- le festival musical Nuits du Sud, à Vence ;
- le festival de la Musique Pass'à Caille.

De façon plus générale, la présence d'un observatoire (l'Observatoire de la Côte d'Azur) permet une activité astronomique significative confortée par une activité associative dynamique : composé de 4 unités scientifiques, il est actuellement installé sur 7 sites et regroupe environ 500 personnes, chercheurs personnels techniques et administratifs, fonctionnaires et contractuels.¹³²

¹³² Source : <http://www.oca.eu/spip.php?rubrique24>

2.3 Une offre culturelle déséquilibrée, un manque de moyens pour les territoires ruraux

Si le territoire est le support de nombreux événements culturels, les travaux préparatoires ont cependant permis d'identifier différentes carences en matière culturelle. Notamment, un fort déséquilibre apparaît entre territoires urbains et territoires ruraux tant en matière d'offre que de moyens.

La répartition de l'offre d'animations culturelles sur l'ensemble du territoire reste très disparate: la partie orientale (de la Vallée de l'Estéron, aux Coteaux d'Azur, jusqu'à la CASA) apparaît comme particulièrement dynamique, avec une vie culturelle très structurée. A l'Ouest, les animations sont plus ponctuelles : la vie culturelle se décline avant tout à l'échelle communale, autour d'associations patrimoniales, de fêtes patronales, de foires agricoles ou de marchés provençaux (Séranon, le Mas, Saint-Auban ou Briançonnet sur la Communauté de Communes des Monts d'Azur)¹³³, bien qu'une « nuit des étoiles » (à Séranon) ou un festival « Rock la Haut » (à Briançonnet) animent aussi la vie estivale des villages.

Émerge, principalement dans les territoires les plus ruraux, un manque d'accompagnement, d'équipements et de moyens pour les associations organisant des événements culturels. Le tissu associatif y est par ailleurs peu structuré en réseau, un manque de coordination fait se chevaucher certains événements.

Le Conseil Général, conscient du besoin de dynamiser la vie culturelle des espaces ruraux de son territoire apporte déjà son soutien à travers les soirées estivales et le dispositif « cinéma itinérant », qui permet d'organiser des projections de films à un rythme hebdomadaire, bimensuel ou mensuel dans 13 communes rurales situées dans le périmètre du projet de PNR¹³⁴.

Subsiste cependant la nécessité d'apporter un soutien technique aux acteurs et à l'organisation d'activités culturelles sur le territoire notamment à destination des territoires les plus ruraux et d'organiser et coordonner ces activités à l'échelle du territoire du projet de PNR.

2.4 Des enjeux de soutien et de coordination¹³⁵

Le regroupement des communes du projet de PNR dans une même entité, devra répondre en priorité aux enjeux suivants :

- le développement d'une approche globale de la vie culturelle du territoire en coordonnant à la fois les acteurs et l'offre proposée : définition collective, à l'échelle du territoire de l'offre d'événementiel culturels proposés, conception d'un agenda culturel commun (mise en cohérence du calendrier des événementiels, organisation d'un événement pilote par week-end, ...). Cette démarche pourrait permettre d'améliorer la cohérence et l'attractivité de l'offre culturelle du territoire ;
- l'organisation d'événementiels de plus grande ampleur, notamment sur les territoires ruraux afin de faire connaître le territoire et de valoriser le Moyen-Pays , événements culturels phares mêlant culture traditionnelle et culture plus moderne ;
- partage de la culture : expositions tournantes, cinéma itinérant, ... ;
- regroupement des associations culturelles au sein d'une fédération, conception de projets communs.

¹³³ Source : <http://www.lesmontsdazur.com/14/accueil.php?MP=2&ML=4&SML=16>

¹³⁴ Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Briançonnet, Cabirs, Carros, Cipières, Gilette, Roquestéron, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Séranon.

¹³⁵ Source : Power point Tableau AFOM Vie culturelle

2.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et Orientations potentielles
- Un large choix d'animations culturelles - Deux différents types d'offre culturelle : la culture du monde rural et la culture plus moderne ; - Un territoire culturellement dynamique : de nombreuses manifestations de formes et de thématiques très diverses sont organisées chaque année - Présence de territoires pilotes à l'interface entre la zone littorale et l'arrière pays, aux fréquentations potentielles des animations très fortes - Un tissu associatif dynamique - Un programme départemental d'ampleur : les soirées Estivales - Présence d'un observatoire (l'Observatoire de la Côte d'Azur) permettant une activité astronomique significative	- Certains territoires peu peuplés, peu nantis en termes de moyens humains et financiers et dont les « zones d'attractivité » en matière culturelle sont restreintes et sont moins dynamiques - Emerge un manque d'accompagnement, équipements et moyens pour les associations / événements culturels notamment dans les zones rurales du territoire - La répartition de l'offre d'animations culturelles est déséquilibrée sur l'ensemble du territoire - Un tissu associatif peu structuré en réseau - Un manque de coordination qui fait se chevaucher certains événements - Taux de subventionnement en baisse, communes non concernées par soirées estivales	- La création d'un PNR pourrait permettre de coordonner l'offre culturelle à l'échelle du territoire, d'organiser des évènements de plus grande ampleur, de soutenir le monde associatif, de promouvoir et valoriser l'offre culturelle, ... - Des économies d'échelle pourraient être réalisées sur des animations culturelles ponctuelles (expositions tournantes, cinéma itinérant, ...) - Le regroupement des associations culturelles au sein d'une fédération et la mise en place d'un projet commun - Mieux communiquer sur ces manifestations les faire monter en puissance	- La modification du paysage intercommunal en cours pourraient provoquer des pertes de dynamiques - L'insuffisance de la structuration du monde associatif intervenant dans le champ culturel notamment dans les territoires ruraux menace leur pérennité - Trop grand déséquilibre territorial au sein du PNR entre les communes où la vie culturelle est dynamique et d'autres où elle l'est moins	→ La connaissance et l'inventaire approfondi de la vie culturelle (savoir-faire, manifestations, ...) et associative du territoire ; → La coordination de l'offre culturelle à l'échelle du territoire (agenda culturel commun, ...) → La création d'un réseau de structures associatives intervenant dans le domaine culturel pour participer à la conception et la mise en œuvre de projets culturels ; → La définition partagée et la mise en œuvre de projets culturels à l'échelle du territoire et le soutien au développement de la vie culturelle et associative locale ; → La valorisation et la promotion de l'offre culturelle du territoire ; → L'identification des besoins en matière d'équipements d'accueil d'activités culturelles et le soutien à la création ou la réhabilitation des structures permettant d'y répondre.

3 Sources

3.1 Bibliographie

Auteur	Année	Titre
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin du Loup
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin de la Lane
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin de l'Estéron
Préfecture des Alpes-Maritimes	2003	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	2008	SCOT: Documentation d'Orientations Générales
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	2008	SCOT: Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Syndicat Mixte d'études et de suivi du SCOT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur	2007	Première réunion de concertation publique: présentation du projet de diagnostic du territoire
CRP Consulting - Biotope	2004	Etude de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - Diagnostic partagé
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	2008	Typologie des groupements végétaux des Alpes d'Azur (Préalpes de Grasse – Alpes-Maritimes) Projet pour un futur Parc Naturel Régional
Direction régionale de l'environnement PACA	2006	Chiffres clés de la biodiversité en Région Paca au 31 janvier 2006
Agreste	2000	Recensement agricole
SATESE Alpes-Maritimes	2007	Synthèse annuelle des autosurveillances (par commune)
Conseil Général des Alpes-Maritimes(Direction de l'Ecologie et du Développement Durable), SDIEE (Service eau et milieu marin), SATESE Alpes-Maritimes	2007	Fonctionnement des stations d'épuration sur les bassins versants (par bassin)
Conseil Général des Alpes-Maritimes(Direction de l'Ecologie et du Développement Durable), SDIEE (Service eau et milieu marin), SATESE Alpes-Maritimes	2007	Rapport de synthèse des visites sur les installations < à 2000 EH
SATESE Alpes-Maritimes	2007	Synthèse études Assainissement
Mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var	2007	Carte OIN
Direction régionale de l'environnement PACA		Repères de territoires: Plaine du Var
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var	2008	Stratégie de développement et d'aménagement de la Plaine du Var Opération « ECO VALLEE »
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Les Soirées Estivales du Conseil Général
Edater	2009	Enquête flash auprès des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur

Iles de Lérins et Pays d'Azur	2008	Assemblée générale de l'Association Iles de Lérins et Pays d'Azur
Agreste	2008	Mémento de la statistique agricole
Conseil Régional PACA	2006-2007	Biodiversité, Agriculture et Sylviculture dans le futur PNR des Préalpes d'Azur
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2009	Fichiers données artisanat
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2009	L'artisanat dans les Alpes-Maritimes
ADEME PACA	2009	Gisements Eoliens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil Régional PACA	2006	Etude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité - Localisation et typologie des projets
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Document de recommandations relatif au développement des technologies utilisant le rayonnement solaire dans le département des Alpes-de-Haute-Provence
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	2008	Grenelle Environnement : réussir la transition énergétique 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale
CBNMED	2009	BD SILENE
06 Conseil Général des Jeunes	2006	Ressource et traitement de l'eau dans les Alpes-Maritimes
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Direction territoriale Méditerranée Agence de Nice, Office National des Forêts	2006	Réserve Biologique Domaniale du Cheiron Forêt domaniale du CHEIRON Rapport de présentation en vue de la création de la réserve et Plan de gestion
Ecole Nationale Supérieure du Paysage	2007	Etude paysagère
ARPE PACA	2008	Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés
Préfecture des Alpes-Maritimes	2007	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale de l'Equipeement des Alpes-Maritimes	2008	Etat d'avancement des PPR (par type de risque)
FFME Comité Départemental des Alpes-Maritimes	2009	Carte des activités de pleine nature
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur Observatoire du Tourisme	2004	La fréquentation touristique des Alpes d'Azur Eté 2003
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Aide à la création et à la rénovation de Gîtes et Chambres d'Hôtes
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur Observatoire du Tourisme	2009	Visiteurs par avion et offre hébergements
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur Observatoire du Tourisme	2008	Tourisme Côte d'Azur - Chiffres clés
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2007	Carte des trafics 2007
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Réseau routier départemental
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Relevés trafic stations permanentes et temporaires
RFF	2008	Le réseau ferré en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Réseau de transport des Alpes-Maritimes
ADAAM Agence d'Urbanisme 06	2005	Observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes Tableau de bord annuel

Agence Régionale du Patrimoine PACA	2009	Monuments historiques
Service du Patrimoine culturel du Conseil Général 06		Inventaire du canton de Coursegoules (revue Recherches Régionales)
CITADIA	2009	Etude diagnostic du site classé des Baous. Cahier de gestion.

3.2 Webgraphie

Site Web
amontcev.free.fr
http://www.architecteo.com
http://www.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.ifen.fr
http://www.regionpaca.fr
http://www.cg06.fr
http://www.insee.fr
http://basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.paca.drire.gouv.fr/
http://www.touriscope.com
http://www.culture.gouv.fr
http://www.lemarchedenoscollines.com
http://193.48.79.10/cg06_v3/cms/estivales_cg06
Sites Internet des communes et EPCI du territoire
http://sitadel.application.equipement.gouv.fr
http://www.peche-cote-azur.com/
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr
http://www.sicasil.com
http://www.smed06.fr
http://www.agglo-sophia-antipolis.fr/
http://www.ademe.fr/
http://www.ofme.org
http://www.boisvivant.com
http://www.securite-electrique-paca.fr
http://www.nicematin.com/
http://www.capenergies.fr
http://www.peche-cote-azur.com

http://www.cc-coteauxdazur.fr
http://www.opus-opera.com
http://www.nicerendezvous.com
http://www.otiazur.fr
http://www.poleazurprovence.com
http://www.ville-grasse.fr
http://www.vence.fr
http://www.saintjeannet.com
http://www.ascros.fr
http://www.esteron.fr
http://saintvallier.ifrance.com
http://www.oca.eu
http://www.lesmontsdazur.com
http://www.cg06.fr/fr/decouvrir-les-am/decouverte-du-patrimoine/les-archives-departementales/